Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

REGION
HAUTS-DE-FRANCE
SÉANCE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL

Délibération n° 2023.01559
Réunion du 14 décembre 2023

Exercice Budgétaire : 2024 Fonction :

Direction : DIRFI

Thème : C01.04 Finances

Objet : Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2024

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 14 décembre 2023, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 05 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu le projet du budget primitif principal pour 2024 présenté par Monsieur Xavier BERTRAND, Président, sur rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE,

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER),

Vu l'avis émis par la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

DECIDE

Par 106 « Pour », 59 « Contre », 0 « Abstention »

- D'adopter le budget primitif 2024 du budget principal, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses, à la fois au titre des crédits ouverts pour l'exercice 2024 et également les autorisations d'engagements et de programmes, conformément au document budgétaire joint.

Le rapport de présentation du projet de budget primitif 2024 est joint en annexe de la présente délibération.

***Présents** (131) : Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Philippe CARON, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH,*

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique [illegible] Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Madame Roxane LUNDY, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Loïc PEN, Madame Anne PINON, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Margaux ROUCHET, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

***Pouvoirs donnés** (39) **:** Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE, Madame Christine DELEFORTRIE donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Monsieur André GENELLE, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Claire JOLY, Monsieur Fulvio LUZI donne pouvoir à Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Madame Caroline LUBREZ.*

Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Danièle PONCHAUX, Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Monsieur Philippe CARON, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Monsieur Jean-Michel MICHALAK donne pouvoir à Madame Valérie SIX, Monsieur Ludovic ROHART donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK.

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND, Madame Émilie BOMMART donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Huguette FATNA, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Bruno CLAVET donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Carlos DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Sarah FLAMANT donne pouvoir à Madame Virginie FENAIN, Madame Audrey HAVEZ donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Alexandre MAESEELE donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Madame Patricia PLANCKE donne pouvoir à Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET donne pouvoir à Madame Nathalie BILLET.

Madame Elodie CLOEZ donne pouvoir à Madame Marianne SECK, Monsieur Benoit TIRMARCHE donne pouvoir à Madame Zahia HAMDANE.

Monsieur Serge MARCELLAK donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Catherine QUIGNON donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Monsieur Martial BEYAERT.

Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Monsieur Frédéric LEFEBVRE.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

***N'ont pas participé au vote** (5) : Monsieur Bruno BILDE, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Samira [illegible], Monsieur Frédéric LETURQUE, Monsieur Philippe THÉVENIAUD.*

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP

ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellés	Gestion Pluriannuelle	Gestion annuelle	
			Dépenses	Recettes
Rubrique 90 "Opérations ventilées"				
900	Services généraux	7 945 563,91	17 197 724,16	2 022 000,00
9005	Gestion des fonds européens	0,00	398 335 692,47	398 335 692,47
902	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	237 764 437,00	212 892 464,43	134 431 555,57
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56 040 000,00	51 084 180,53	1 200 002,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	55 974 000,00	90 465 509,67	540 000,00
906	Action économique	124 044 600,00	124 223 002,00	20 762 885,60
907	Environnement	11 771 000,00	13 456 483,45	17 889,00
908	Transports	613 573 787,00	746 111 406,80	517 448 081,53
909	(fonction en réserve)	0,00	0,00	0,00
Rubrique 92 "Opérations non ventilées"				
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	32 506 700,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	363 118 360,46	665 928 255,55
925	Opérations patrimoniales (à l'interieur de la section)	0,00	30 000 000,00	30 000 000,00
926	Transferts entre les sections	0,00	789 661 000,00	741 205 000,00
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"				
950	Dépenses imprévues	5 000 000,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	0,00	0,00	293 920 112,25
954	Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00	3 227 650,00
Solde d'exécution reporté				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**1 117 113 387,91**	**2 841 545 823,97**	**2 841 545 823,97**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellés	Gestion Pluriannuelle	Dépenses	Recettes
Rubrique 93 "Services ventilés"				
930	Services généraux	5 442 113,67	253 465 569,77	12 501 472,00
9305	Gestion des fonds européens	0,00	183 498 645,74	183 498 645,74
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	775 867 727,00	981 169 851,51	115 626 950,21
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	114 328 504,00	114 455 800,00	406 653,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	3 800 000,00	3 900 000,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	10 265 390,00	14 039 495,83	3 891 994,00
936	Action économique	114 387 461,00	91 077 828,44	2 263 432,50
937	Environnement	16 461 090,00	16 972 552,67	30 660,00
938	Transports	512 259 170,28	931 303 275,15	64 415 267,80
939	(fonction en réserve)	0,00	0,00	0,00
Rubrique 94 "Services communs non ventilés"				
940	Impositions directes	0,00	0,00	56 017 460,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	2 200 000,00	2 264 992 496,33
942	Dotations et participations	0,00	0,00	260 511 800,00
943	Opérations financières	0,00	130 186 563,77	6 500 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (dépenses)	0,00	1 776 136,45	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	3 647 000,00	2 500 000,00
946	Transferts entre les sections	0,00	741 205 000,00	789 661 000,00
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"				
952	Dépenses imprévues	5 000 000,00	0,00	0,00
953	Virement à la section d'investissement (dépenses)	0,00	293 920 112,25	0,00
Solde d'exécution reporté				
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**1 557 811 455,95**	**3 762 817 831,58**	**3 762 817 831,58**

TOTAUX GENERAUX	**2 674 924 843,86**	**6 604 363 655,55**	**6 604 363 655,55**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Région
Hauts-de-France

Rapport du
Budget primitif 2024

Session du 14 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Soutenir et investir : un budget 2024 ambitieux pour les Hauts-de-France

Dans un contexte de croissance faible, d'inflation toujours présente, mais aussi de réduction d'aides de l'État inscrite dans le projet de loi de finances pour 2024, la Région choisit de poursuivre la voie tracée depuis le début du mandat : **soutenir et investir.**

Ainsi, la Région des Hauts-de-France, dans un contexte tendu, maintient son orientation et c'est un budget réaliste permettant de continuer à soutenir les territoires et à investir de façon ambitieuse dans l'avenir régional.

Maintenir un investissement massif sur tout le territoire tout en assurant une maîtrise budgétaire : c'est le grand principe qui mènera la Région à un budget équilibré à près de **4,6 milliards d'euros.**

L'investissement régional sera en hausse de **420 millions, tandis que les dépenses de fonctionnement seront maitrisées et réduites de 31 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.**

Ce budget primitif 2024 se décline en 5 axes stratégiques :

-Une Région offensive sur l'emploi et qui protège chacun.

Alors que 86 millions d'euros de crédits d'investissement seront consacrés au déploiement des nouveaux cadres d'intervention votés en 2023 en lien avec le SRDE2I dans l'action économique.

L'année 2024 sera notamment marquée par le déploiement des subventions liées à l'installation des **quatre Gigafactory** de Douvrin (ACC), Dunkerque-Bourbourg (Verkor et ProLogium), Douai (Envision-AESC). Une illustration forte d'une industrie automobile qui se réinvente et crée plusieurs milliers d'emplois en Hauts-de-France.

L'année 2024 autour de la **Maison des Entrepreneurs** continuera d'être orientée sur les réponses très concrètes à apporter aux entreprises, quelque-soit leur taille, pour les aider à maintenir leurs activités, leurs emplois, et à se développer :

- Aide à la création d'entreprise

- Aide au développement

- Aide à l'implantation

- Aide à la consolidation financière

- Financement en fonds propres, en garantie, en prêt via nos partenaires Hauts-de-France Financement

Sur le front de l'emploi, outre le soutien à la création de nouvelles activités, l'effort continue d'être porté, notamment par l'investissement en direction de la **formation et de l'apprentissage**, pour résoudre les difficultés de recrutement des entreprises sur les nombreux métiers en grande tension.

La Région Hauts-de-France a confirmé sa volonté de participer au volet territorialisé du Programme d'Investissement d'Avenir sur sa quatrième vague **France 2030 régionalisé**.
L'Etat et la Région interviendront à parité dans le financement des projets d'innovation des entreprises.

La plus jeune région de France métropolitaine continuera de guider notre jeunesse vers l'insertion sociale et professionnelle et l'orientation avec une **politique Jeunesse** articulée autour de 4 leviers : **Tremplin, Travail, Transport, Toit.**

La Région, proche du quotidien de ses habitants, restera par ailleurs présente à travers les dispositifs qui préservent le pouvoir d'achat comme les **aides régionales à la garde d'enfant** (0,85 M€), **au permis de conduire** (3,8 M€) ou encore **l'aide au transport** (11,29 M€) avec une attention renforcée pour les habitants en situation de handicap.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Début 2024, un deuxième volet de la **feuille de route handicap** sera proposé et la Région mettra en place un nouveau dispositif de soutien à l'investissement destiné à accompagner des projets de maisons de répit (ou maison des aidants) et des projets de modernisation et de développement des ESAT, ainsi qu'à participer aux frais d'acquisition d'équipements spécifiques des collectivités et de leurs groupements.

La Région confirmera donc en 2024 sa volonté d'agir pour **lutter contre les violences faites aux femmes**, à travers un budget dédié revalorisé, auprès des acteurs associatifs (Fédération Régionale des CIDFF, SOLFA…) qui œuvrent au plus près des habitants contre ce fléau.

Une région qui protège c'est aussi la vocation des budgets qui seront consacrés en 2024 aux politiques de la **biodiversité, la santé et les formations sanitaires et sociales**.

Première région à adopter une Service d'intérêt économique général (SIEG) de **l'inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme,** la Région Hauts-de-France fait de ces enjeux une priorité citoyenne, économique et écologique.

Les dépenses en consommations énergétiques, particulièrement dans les lycées, avaient été l'une des inquiétudes majeures du budget 2023. Sous l'effet de la baisse des coûts de l'énergie, c'est un retour à un niveau plus supportable qui s'opère et permet à la Région de baisser la Dotation globale de fonctionnement des lycées, accentuée pour l'occasion. Celle-ci demeurera tout de même supérieure de plus de 20 millions d'euros à son niveau de 2022.

C'est ainsi 203 M€ de crédit de fonctionnement qui seront consacrés à nos **lycées** (DGF-carte génération HDF)

L'investissement dans les lycées (155 M€) restera également soutenu pour répondre aux **nécessités de réhabilitation énergétique et de sécurisation de bâtiments**.

La région sera au côté de **l'enseignement supérieur**, avec un soutien aux établissements (2,4 M€ de CP), à la construction universitaire (17,4 M€ CP), à l'accompagnement des étudiants (6,2M€).

8,45 M€ de CP seront mobilisés pour renforcer la structuration de la **recherche** et 5,7 M€ de CP en soutien des projets de Recherche, Développement et Innovation.

Enfin 2024 verra également l'action de la Région renforcée pour être aux côtés des territoires dans la lutte pour la restauration de cours d'eau et de zones humides.

-Une Région connectée et aménagée durablement

La Région, soutien des mobilités, fera la part belle au ferroviaire. D'importants investissements sont programmés dans ce domaine avec la mise en place de la **SPL mobilité** dédiée à la gestion des matériels et actifs régionaux pour être maître de nos dépenses et de leur entretien. Ce qui se traduit cette année par une diminution à 521M€ du budget de fonctionnement lié au transfert de 32M€ de dépenses vers la section d'investissement et par un budget d'investissement porté à 728 M€ lié aux échéances d'acquisition et de rénovations de matériels ferroviaires.

Priorité sera également donnée aux investissements programmés dans le cadre **du Contrat de Plan État-Région (CPER)** où la Région met 700 millions d'euros aux côtés de l'État pour développer les projets favorisant les mobilités dans un esprit de transition énergétique.

- **Sur le ferroviaire, il s'agit notamment** de développer le réseau structurant en traitant le nœud de Creil, en améliorant les liaisons entre Lille et la Sambre Avesnois, de poursuivre le programme de régénération des lignes de desserte fine du territoire, la mise en accessibilité des gares et les études du Service Express Régional Métropolitain de l'Etoile Ferroviaire de Lille.
  Pour la première fois, un volet fret ferroviaire est clairement identifié, et la sauvegarde des capillaires fret et installations terminales embranchées est une nouveauté. Il prévoit donc d'entreprendre des travaux en faveur du fret ferroviaire, notamment pour le port de Calais.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- **Sur le fluvial**, la Région investit la somme de 66,4 millions d'euros pour aménager les débouchés du CSNE.
- **Sur le routier** : la Région s'engage à contractualiser la somme de 122,7 millions d'euros.; la mise à 2x2 voies de la RN2 constitue un projet structurant de ce volet, mobilisant 261 millions de crédits de la Région et de l'Etat, conformément aux engagements pris dans le Pacte Sambre Avesnois Thiérache.
- **Sur le portuaire :** l'Etat s'engage à mobiliser 97,5 millions d'euros pour construire un nouveau terminal containers et renforcer la desserte ferroviaire de Dunkerque.
- **Sur les véloroutes :** les priorités du financement du CPER 2023-2027 portent sur l'aménagement des itinéraires inscrits au schéma national ou régional des véloroutes, dans l'objectif d'assurer la continuité de ces itinéraires et d'en améliorer la qualité de service et le confort. L'État et la Région s'engagent à hauteur de 10 millions d'euros chacun sur la durée du CPER.

-Une Région stratège pour les territoires et la ruralité

La politique **ACTes** (Aide aux communes et aux territoires) 2023-2027, notamment, sera à l'honneur avec un budget de 67 M€ à travers le Fonds d'aide aux projets locaux, le Fonds de soutien aux projets structurants, mais aussi la poursuite du soutien à la redynamisation des centres-villes et centres-bourg. C'est l'illustration du souhait régional d'apporter sa contribution au développement de tous les territoires par le soutien à l'ensemble des porteurs de projets des Hauts-de-France.

Forte et stratège sur le plan économique, les Hauts-de-France se transforment également grâce à sa grande ambition dans le domaine de la **culture**, en particulier du spectacle vivant. Cette ambition nous permet aujourd'hui de rayonner bien au-delà de nos frontières régionales. Le maintien du budget de la Région permettra ainsi de poursuivre son action pour le développement de la création et l'appui aux structures. La Région agira avec les acteurs du secteur et les territoires pour proposer une offre culturelle riche, diversifiée et accessible à tous les publics et en tous lieux.

Le soutien 2024 au développement des réseaux très haut débit par fibres optiques prévoit un investissement à hauteur de 3,8M€ en AP et en fonctionnement de 0,8M€ d'AE. Les infrastructures de fibre très haut débit sont le socle nécessaire pour développer les usages numériques (offre de services privés, publics et accès grand public) avec équité territoriale.

La Région poursuivra en 2024 son engagement, au côté des agriculteurs et de tous les acteurs de la filière.

Ce budget permettra la mise en œuvre des priorités et actions répondant à 5 enjeux de la stratégie agricole régionale :

- Soutenir le développement des exploitations et la professionnalisation des agriculteurs ;
- Valoriser les productions agricoles des Hauts-de-France ;
- Développer la qualité et la diversification des productions ;
- Favoriser l'innovation ;
- Valoriser le métier d'agriculteur et l'image de l'agriculture des Hauts-de-France.

Sur le volet **pêche et aquaculture**, la Région aura à cœur de financer :

- L'aide aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture
- Le fonds d'urgence pêche
- Les projets améliorant la connaissance de la ressource sur le littoral et la durabilité des activités sur le territoire.
- L'animation de la filière halieutique.

-Une Région toujours vigilante sur la maîtrise et l'efficience de ses actions

Pour 2024, la Région Hauts-de-France devra maintenir une gestion rigoureuse de ses dépenses, qu'il s'agisse de politique d'achat comme de charges d'administration générale. Cette vigilance accrue doit

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

contribuer à maîtriser l'équilibre budgétaire (incluant l'épargne brute ou la capacité de désendettement) pour, in fine, pouvoir poursuivre des politiques publiques ambitieuses.

Ainsi, les dépenses d'Administration Générale sont rationalisées et une vigilance accrue est portée sur la **maîtrise** et **l'efficience** de ses actions :

- Optimisation des implantations et du patrimoine régional (3,23 M€ de cessions d'immeubles), plan de maîtrise énergétique face aux surcoûts énergétiques, investissements pour la rénovation thermique des bâtiments et des lycées
- Recherche systématique de financement
- Une gestion attentive de sa masse salariale marquée par les hausses du point d'indice et du SMIC

-Une Région qui poursuit sa transformation grâce à REV3

Rev3 dans la Région, c'est une dynamique pour concilier économie et écologie, pour une économie durable, connectée et décarbonée. Avec déjà plus de **1500 projets soutenus**, rev3 est une réalité forte dans les Hauts-de-France et va encore s'amplifier en 2024.

Pour l'année 2024, le budget a été conçu pour diffuser et poursuivre les objectifs de rev3 à l'ensemble des politiques régionales.

Il en résulte les équilibres du projet de budget 2024 suivants :

en millions d'euros	**Projet BP 2024**
FONCTIONNEMENT	
Recettes	**2 973,2**
Dépenses	**2 727,7**
dont dépenses sectorielles	2 278,9
dont Pacte	137,2
dont charges financières	127,9
dont fonds européens	183,7
Epargne brute	**245,5**
Taux d'épargne brute	8,3%
INVESTISSEMENT	
Remboursement capital dette	189,4
Epargne nette	**56,0**
Taux d'épargne nette	1,9%
Recettes hors dette	**1 110,5**
Dépenses hors dette	**1 659,8**
dont dépenses sectorielles	1 258,4
dont Pacte	1,0
dont fonds européens	400,3
Emprunt d'équilibre	**493,2**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

SOMMAIRE

PARTIE 1 : RECETTES **8**
PARTIE 2 : DEPENSES **41**
Synthèse du budget **42**
En fonctionnement 42
En investissement 44
1ère VICE-PRESIDENCE **46**
Madame Brigitte FOURE **46**
ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES, SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, PERSONNEL ET DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS **46**
2ème VICE-PRESIDENCE **57**
Monsieur Christophe COULON **57**
MOBILITES, INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET PORTS **57**
3ème VICE-PRESIDENCE **72**
Madame Florence BARISEAU **72**
RURALITE, PROXIMITE, SOLIDARITES ET POLITIQUE DE L'EAU **72**
4ème VICE-PRESIDENCE **84**
Monsieur Daniel LECA **84**
EUROPE, STRATEGIE TERRITORIALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES **84**
5ème VICE-PRESIDENCE **92**
Madame Manoëlle MARTIN **92**
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, ORIENTATION ET CREFOP **92**
6ème VICE-PRESIDENCE **104**
Monsieur Laurent RIGAUD **104**
EDUCATION ET LYCEE **104**
7ème VICE-PRESIDENCE **121**
Madame Marie-Sophie LESNE **121**
AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET PECHE **121**
8ème VICE-PRESIDENCE **132**
Monsieur Philippe BEAUCHAMPS **132**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

RELATIONS AUX ENTREPRISES ET EMPLOI **132**
9ème VICE-PRESIDENCE **147**
Madame Anne PINON **147**
SANTE, FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES **147**
10ème VICE-PRESIDENCE **157**
Monsieur François DECOSTER **157**
CULTURE, PATRIMOINE, LANGUES REGIONALES ET RELATIONS INTERNATIONALES **157**
11ème VICE-PRESIDENCE **166**
Madame Marie-Noëlle DELAIRE **166**
ARTISANAT, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE **166**
12ième VICE-PRESIDENCE **171**
Monsieur Arnaud DECAGNY **171**
POLITIQUE DE LA VILLE, LOGEMENT, RENOVATION URBAINE ET APPRENTISSAGE **171**
13ème VICE-PRESIDENCE **179**
Monsieur Jean-Pierre BATAILLE **179**
FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE LA SECURITE **179**
14ème VICE-PRESIDENCE **187**
Madame Véronique TEINTENIER **187**
BIODIVERSITE **187**
15ème VICE-PRESIDENCE **191**
Monsieur Antoine SILLANI **191**
SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE **191**
PRESIDENT DE LA MISSION REV3 ..... **202**
Monsieur Frédéric MOTTE **202**
Conseiller régional délégué **207**
Monsieur Daniel FASQUELLE **207**
TOURISME **207**
PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS **212**
PARTIE 4 : EQUILIBRE DU BP **224**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

PARTIE 1 : RECETTES

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

PRESENTATION DES RECETTES 2024 HORS DETTE

Recettes Budget Primitif 2024	Chapitre	Montant RRI (Recettes réelles d'Investissement)	Chapitre	Montant RRF (Recettes réelles de Fonctionnement)
Fiscalité Directe - imposition directes		- €	940	56 017 460,00 €
Fiscalité Indirecte - Autres impôts et taxes		- €	941	2 264 992 496,33 €
Dotations et participations	922	32 506 700,00 €	942	260 511 800,00 €
Opérations Financières		- €	943	6 500 000,00 €
Provisions et autres opérations mixtes		- €	945	2 500 000,00 €
Produit des cessions d'immobilisation	954	3 227 650,00 €		- €
Recettes non ventillées		**35 734 350,00 €**		**2 590 521 756,33 €**
Services généraux	900	2 022 000,00 €	930	12 501 472,00 €
Gestion des fonds européens	9005	398 335 692,47 €	9305	183 498 645,74 €
Sécurité	901	- €	931	- €
Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	902	134 431 555,57 €	932	115 626 950,21 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	903	1 200 002,00 €	933	406 653,00 €
Santé et action sociale	904	- €	934	- €
Aménagement des territoires et habitat	905	540 000,00 €	935	3 891 994,00 €
Action économique	906	20 762 885,60 €	936	2 263 432,50 €
Environnement	907	17 889,00 €	937	30 660,00 €
Transports	908	517 448 081,53 €	938	64 415 267,80 €
recettes ventillées		**1 074 758 106,17 €**		**382 635 075,25 €**
Total des recettes		**1 110 492 456,17 €**		**2 973 156 831,58 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

En fonctionnement :

LES RECETTES NON VENTILEES

Fonction 01
Opérations non ventilables

La fiscalité directe (impositions directes)

Chapitre 940	Impositions directes	BP 2024
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	56 017 460,00 €
IFER - imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		56 017 460,00 €
	TOTAL	56 017 460,00 €

Les recettes de fiscalité directe pour 2024 s'élèvent à **56 017 460 €.**

Ce montant diminue de - **3,24 %** par rapport au BP 2023 (57 894 285,38 €, montant total voté 2023 identique).

- **IFER - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux**

Le produit des IFER est notifié en mars chaque année. La projection 2024 se base sur le montant encaissé en 2022.

Le produit 2024 s'établit donc à **56 017 460 €**, soit - 3,24% par rapport au BP 2023 (57 894 285,38 €).

Il en résulte un montant de recettes fiscales directes évalué à **56 017 460 €.**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité directe		**56 017 460 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

La fiscalité indirecte (autres impôts et taxes)

Chapitre 941	Autres impôts et taxes	BP 2024
Sous-Fonction	**01 Opérations non ventilables**	**2 264 992 496,33 €**
Frais gestion de fiscalité directe locale compensation suppression DGD Form Pro		30 917 443,37 €
Taxe certificats Immatriculation des véhicules		150 200 000,00 €
	Sous-total Fractions de TVA	**1 566 114 232,32 €**
Fraction de TVA suppression DGF		576 670 855,80 €
Fraction de TVA suppression FNGIR/CVAE/Péréquation		989 443 376,52 €
	Sous-total Fractions TICPE	**517 760 820,64 €**
TICPE régionale- accise sur les produits énergétiques		401 958 322,00 €
TICPE Grenelle- accise sur les produits énergétiques		50 546 534,00 €
TICPE compensation suppression DGD Formation professionnelle		56 818 019,64 €
TICPE Réforme de l'apprentissage		2 820 443,00 €
TICPE Maptam/Notré		4 726 016,00 €
TICPE DRONISEP		774 908,00 €
TICPE NATURA 2000		116 578,00 €
	TOTAL	**2 264 992 496,33 €**

Les recettes de fiscalité indirecte pour 2024 s'élèvent à **2 264 992 496,33 €.**

Ce montant progresse de + **1,24 %** par rapport au BP 2023 (2 237 232 606,72 €) et de + **1,97 %** par rapport aux crédits votés 2023 (2 221 158 309,99 €).

La fraction de TVA constitue la principale recette de fiscalité indirecte dans le panier des recettes institutionnelles. Elle est désormais composée de deux parts (ex-DGF, ex-CVAE/ex-FNGIR/ex-Péréquation CVAE) dont le montant global pour 2024 s'élève à **1 566 114 232,32 €,** soit une augmentation de + 1,90 % par rapport au BP 2023 (1 536 896 331,87 €) et de + 3,01 % par rapport aux crédits votés 2023 (1 520 392 974,14 €). **Le projet de BP 2024 repose sur une hypothèse de progression + 4,5 % par rapport à l'atterrissage CFU 2023 estimé** (modélisé sur la base d'une progression de + 3,7 %, selon l'estimation du PLF 2024).

La fraction de TVA, historiquement transférée aux régions en substitution de la DGF (forfaitaire et péréquée) pour financer leur mission de développement économique, vient également, conformément à l'accord de partenariat Etat-Régions du 28 septembre 2020, en substitution du produit de CVAE, du FNGIR et de la Péréquation CVAE.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- **Fraction de TVA - Suppression DGF (article 149 de la LFI pour 2017)**

Le produit de TVA affecté aux régions est réparti entre chaque collectivité proportionnellement à la somme de la DGF forfaitaire et péréquée notifiée en 2017 soit 430 465 859 euros.

NOTA : un montant-plancher est également garanti pour ce produit. Si le produit de TVA affecté est inférieur à la DGF 2017, la différence fait l'objet d'une attribution à due concurrence d'une part du produit de la TVA revenant à l'Etat comme cela semble avoir été le cas en 2020.

Il est proposé d'intégrer un dynamisme de 4,5 % au montant d'atterrissage prévisionnel 2023 (estimation du PLF 2024), soit un produit 2024 porté à **576 670 855,80 €** qui évolue de + 3,01 % au regard du montant voté 2023 (559 820 369,12 €).

- **Fraction de TVA - ex-CVAE (article 8 de la LFI pour 2021), ex-FNGIR (article 8 de la LFI pour 2022) et ex-Péréquation CVAE (article 8 de la LFI pour 2022)**

Issue de l'accord de partenariat Etat-Région repris dans le PLF 2021, cette nouvelle part de TVA résulte de la suppression de la part régionale de CVAE dans la volonté du Gouvernement de baisser les impôts de production. Rappelons qu'en 2021, les régions ont perçu une fraction de TVA équivalente au produit de CVAE 2020 (soit 669 890 823 euros pour notre région). Toutefois, depuis 2022, cette recette a évolué au rythme du dynamisme de la TVA nette nationale.

Les modalités de la péréquation régionale ont été revues à compter de 2022 : le fonds national de péréquation des ressources perçues par les régions (FPRR) est remplacé par un nouveau fonds de solidarité (FSR) dont le montant est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale. Ce fonds, dirigé vers les régions dont les ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle sont les plus faibles, complète la fraction de TVA attribuée à chaque région en compensation de la suppression de la CVAE et dont le montant intègre les montants attribués précédemment au titre du FPRR et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

La compensation de TVA qui est attribuée aux régions au titre d'une année N est basée initialement sur la prévision de TVA inscrite dans le PLF pour l'année N. Elle fait ensuite l'objet d'une actualisation correspondant à l'évaluation révisée des recettes nettes de TVA pour l'année N inscrites dans l'annexe au PLF de l'année N+1. Un second ajustement est ensuite opéré pour tenir compte du montant définitif en exécution, au cours des premiers mois de l'année N+1.

Pour 2024, Il est proposé d'intégrer un dynamisme de 4,5 % au montant d'atterrissage prévisionnel 2023, selon les estimations intégrées au PLF 2024 (+ 3,7 % en 2023 et + 4,5 % en 2024), soit un produit 2024 porté à **989 443 376,52 €** qui évolue de + 3,01 % par rapport au montant voté 2023 (960 572 605,02 €).

Les frais de gestion de fiscalité directe locale sont versés en substitution de la Dotation Générale de décentralisation dédiée à la formation professionnelle. Elle correspond plus précisément aux frais de gestion perçus par l'Etat dans le cadre de la collecte de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. La suppression de

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

la taxe d'habitation et de la part régionale de CVAE ont eu mécaniquement une incidence sur le montant de cette recette :

- La suppression de la taxe d'habitation a conduit à une perte de produit à hauteur de **38 076 186 €** qui a été intégralement compensée en 2021 par une dotation sur la **Compensation Perte frais de gestion fiscalité directe locale.**

- En 2022, le remplacement de la CVAE par une fraction de TVA a engendré une perte de recette supplémentaire compensée en 2022 par une dotation à hauteur 13 921 151 € sur la **Compensation Perte frais de gestion fiscalité directe locale**. Cette dotation introduite par l'article 200 de la LFI 2022 a été reconduite en 2023 en application de l'article 195 de la LFI 2023, pour un montant perçu de 12 549 262 €.

- En 2023, la perte définitive des frais de gestion associés à la CVAE et la baisse de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties des établissements industriels mise en œuvre par la LFI 2021 ont produit une nouvelle baisse de ce produit dont l'impact a été neutralisé par le versement d'une nouvelle dotation à hauteur 11 880 195 € (article 55 de la LFI 2023).

Le produit 2024 a été évalué en intégrant un dynamisme de 2 %, soit une augmentation de 0,64 M€ sur la seule part restante qui s'élève donc à **30 917 443,37 €**.

Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules

Depuis plusieurs années, on assiste à une décroissance continue et significative du produit de fiscalité cartes grises. Cette diminution résulte du niveau de l'exonération et du poids grandissant des véhicules propres (intégralement exonérés par l'Etat) et dits propres (exonérés sur option de la collectivité) dans la composition du parc immatriculé.

Compte tenu de l'engagement régional fort sur l'électromobilité et les transitions rev3, et dans l'objectif de maintenir le niveau de ressources lié à cette taxe (pour laquelle les projections font apparaître une baisse tendancielle du fait du verdissement du parc automobile), il est proposé pour 2024 de revaloriser le tarif régional de 1,7 € par cheval vapeur, correspondant au niveau d'inflation constaté en septembre 2023 (+ 4,9 %), et de maintenir le taux d'exonération de la taxe à hauteur de 50% au profit des véhicules dits propres (hybridation électrique/gazole ou essence, gaz naturel ou hybridation gaz naturel, GPL ou super éthanol E85). L'exonération sur les véhicules électriques à 100% est maintenue.

Cette proposition permet de conserver un tarif régional parmi les plus bas de France métropolitaine afin notamment de ne pas impacter le positionnement des sociétés de location sur le territoire et de conserver la place de région métropolitaine parmi les plus attractives.

En prenant en compte le produit d'atterrissage 2023 évalué (148 M€) ainsi qu'une revalorisation tarifaire (+ 7,5 M€) puis, une perte de produit liée au verdissement du parc automobile et au ralentissement attendu sur le marché de l'automobile en Hauts-de-France (estimé à – 3,4 %), le produit 2024 est estimé à hauteur de **150 200 000 €**.

Ce montant est susceptible d'être réajusté courant 2024 (BS) au regard des encaissements du 4ème trimestre 2023 et du 1er trimestre 2024.

Ce montant progresse de + 1,64 % par rapport au BP 2023 et aux crédits votés 2023 (147 777 568 €).

L'ensemble des **fractions de TICPE** représente dans le budget régional pour 2024 un montant global de **517 760 820,64 €**, soit une diminution de **- 0,87 %** par rapport au BP 2023 (522 280 303,64 €) et de **-0,95 %** au regard des crédits votés 2023 (522 709 364,64 €).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Ces fractions concernent la TICPE Régionale, Grenelle, Maptam/Notré, Dronisep, ex-DGD Formation Professionnelle, au titre de la réforme de l'apprentissage, DRONISEP et Natura 2000.

- **TICPE Régionale - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques**

Les modalités de calcul de la quote-part de TICPE revenant aux collectivités sont déterminées par diverses dispositions législatives contenues dans plusieurs lois de finances. Rappelons également que, historiquement, le produit de la TICPE régionale et Grenelle était déterminé à partir des quantités de carburants vendues sur le territoire des Hauts-de-France tandis que le produit des fractions de TICPE transférée est calculé à partir des quantités de carburants vendues sur le territoire national puis réparti entre les régions. Dans le cadre de l'article 60 de la LFI pour 2020, la TICPE régionale (part compensée et majorée) n'est plus désormais affectée au réel mais sur la base des quantités nationales de l'année en cours réparties entre chaque région à hauteur de la proportion de la consommation régionale au sein de la consommation nationale au cours de l'année 2019.

Le produit 2024 s'établit à **401 958 322 €.**

Ce montant est en hausse de + 0,10 % par rapport au BP 2023 (401 566 797 €) et en diminution de – 0,91 % par rapport aux crédits votés en 2023 (405 658 357 €).

Ce montant intègre notamment à la fois un droit à compensation pérenne pour un montant de **338,54 M€,** auquel s'ajoute un produit correspondant antérieurement à un pouvoir de modulation des régions (1ère modulation) pour un montant de **50,55 M€** (soit une baisse de la part modulée liée au verdissement du parc automobile à hauteur de 1,25 M€ par an), ainsi que des ajustements non pérennes dont les montants ne sont pas encore stabilisés à ce stade du débat parlementaire. Des ajustements sont susceptibles d'intervenir le cas échéant lors du budget supplémentaire 2024.

- **TICPE MAPTAM/NOTRé**

La fraction de TICPE au titre de la loi MAPTAM/ NOTRé (LFI 2016) est versée au titre des compensations financières pour le transfert aux régions de la gestion des fonds européens, la gestion des CREPS et le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE).

Pour le BP 2023, le transfert aux régions des mesures du FEADER 2023-2027 non surfaciques relatives aux forêts et installations, Natura 2000 et LEADER avait été intrégré à la TICPE MAPTAM/NOTRE, avec une compensation financière de ces charges à hauteur de 3 764 951 €. Finalement, ces transferts sont comptabilisés sur des lignes distinctes, ce qui explique la diminution constatée de BP à BP sur cette ligne.

Le produit à percevoir est évalué pour 2024 à hauteur de **4 726 016 €** (- 0,27 % par rapport aux crédits votés 2023).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- **TICPE Grenelle**

Ce produit résulte d'une 2ème modulation dédiée au financement des infrastructures de transport et aux grands projets (LFI 2011). La Région délibère chaque année sur les tarifs applicables (la délibération 2023.01977 du 23 novembre 2023 reconduit pour 2024, le montant de la majoration du taux TICPE prévu par la Loi Grenelle à savoir 0,0073 €/litre pour le supercarburant sans plomb et le carburant E10 et 0,0135 €/litre pour le gazole).

Le produit 2024 a été estimé sur la base de l'atterrissage prévisionnel 2023 et en intégrant l'impact des 1,25 M€ de baisse annuelle estimée liée au verdissement du parc automobile. Il s'établit donc à **50 546 534 euros** (diminution de – 2,41 % de BP à BP et au regard du montant voté 2023 [51 796 534 €]).

- **TICPE compensation suppression DGD Formation Professionnelle**

Cette fraction de TICPE est versée en substitution de la DGD formation professionnelle (LFI 2014).

Le produit 2024 s'établit donc à **56 818 019,64 €** soit 39 147 539 € sur la base du montant notifié en 2021 auquel s'ajoutent 17 670 480,64 € en compensation de la perte enregistrée sur les frais de gestion de fiscalité directe et la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en application des décrets n°2021-521 et 522 du 29 avril 2021 et de l'article L.1614-2 du CGCT.

Ce montant est stable au regard du BP 2023 et du montant voté 2023 (56 818 019,64 €).

- **TICPE – Réforme de l'Apprentissage**

Concernent la fraction de TICPE au titre de la réforme de l'apprentissage, l'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une recette fiscale pour compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018.

Cette recette pérenne est fixée à **2 820 443 €** pour 2024.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2023 et aux crédits votés 2023 (2 820 443 €).

- **TICPE – DRONISEP**

Versée en compensation du transfert des missions des délégations régionales de l'offre nationale d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) en application de la loi du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, cette recette pérenne est fixée à 774 908 € pour 2024.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2023 et aux crédits votés 2023 (774 908 €).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- **TICPE – NATURA 2000**

  Versée en compensation des charges induites par le transfert de services (articles 150 et 151 de la loi 3DS), cette recette est fixée à 116 578 € pour 2024.

  Ce montant progresse de + 13,79 % par rapport aux crédits votés 2023 (102 452 €) car il intègre 7 063 € de compensation pérenne et 7 063 € de compensation non pérenne 2024 (au titre du rattrapage de l'année 2023), selon l'article 25bis du Projet de Loi de Finances 2024.

  Il en résulte un montant de recettes fiscales indirectes évalué à **2 264 992 496,33 €.**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité indirecte		**2 264 992 496,33 €**

Les dotations de l'Etat (dotations et participations)

Les dotations de l'Etat pour 2024 s'élèvent à **260 511 800 €** en fonctionnement et **32 506 700 euros** en investissement**.**

En fonctionnement, l'inscription 2024 progresse de + 10,51 % de BP à BP (235 731 384 €) et de + 0,72 % par rapport aux crédits votés 2023 (258 661 800 €).

Chapitre 942	Dotations et participations	BP 2024
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	260 511 800,00 €
Finances de l'institution		30 000,00 €
DGD résiduelle et ports		93 384 147,00 €
DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la taxe Professionnelle		91 536 476,00 €
DTCE Dotation Perte de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale		3 240 948,00 €
Fonds de Compensation de la TVA		300 000,00 €
Dotation Réforme de l'apprentissage		4 064 636,00 €
Compensation Perte Frais de Gestion FDL		63 877 532,00 €
Dotation gestion FEADER		3 764 951,00 €
Dotation sites NATURA 2000		313 110,00 €
	TOTAL	260 511 800,00 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- **Finances de l'institution : DGF permanents syndicaux**

Le montant de **30 000 €** inscrit sur ce programme correspond aux concours particuliers versés au titre des permanents syndicaux.

- **Dotation Générale de Décentralisation Résiduelle et ports**

Il est rappelé que depuis 2014, la DGD prend en compte la compensation consentie aux régions de métropole en contrepartie de la création de la redevance « quai » (décret n°2012-70 du 20 janvier 2012) ainsi que la compensation au titre de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 confiant aux régions la coordination des initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle exercée antérieurement par l'opérateur national Universcience.

La DGD résiduelle représente un montant de près de **76 442 967 €** montant figé depuis 2018. Cette dotation connaîtra toutefois une progression en 2024 de **+ 1 850 000 €**, du fait de la mise en œuvre d'un droit à compensation pour compenser la perte financière liée à la réduction appliquée sur les tarifs des services de transport ferroviaire de voyageurs accordées aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants-cause.

La dotation au titre du transfert des ports de près de **15 091 180** € reste stable par rapport à 2023.
Le produit 2024 s'établit donc à **93 384 147 €.**

Ce montant progresse de + 2,02 % par rapport au BP 2023 et aux crédits votés en 2023 (91 534 147 €).

- **DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle**

Ce dispositif de péréquation verticale est intégré, depuis 2017, dans les variables d'ajustement impliquant l'application d'un taux de minoration sur la base des recettes réelles de fonctionnement. Il est rappelé que l'application de ces baisses est particulièrement injuste parce qu'elle concerne des dotations qui se sont substituées à des recettes fiscales dynamiques et qui ont pénalisé les Régions les plus « perdantes » lors de la suppression de la taxe professionnelle.

Pour 2024, la recette a été estimée sur la base d'une progression de + 1,84 % par rapport au BP 2023, afin de correspondre au produit notifié en 2023.

Le produit 2024 s'établit donc à **91 536 476 €.** Ce montant progresse de + 1,84 % par rapport au BP 2023 (89 886 476 €) et est stable par rapport aux crédits votés 2023 (91 536 476 €).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- **DTCE - Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale**

Cette dotation fait également partie des variables d'ajustement. Le mécanisme consiste, pour l'Etat, à opérer une minoration égale à la différence entre l'ensemble de ces variables en valeur 2023 et le montant disponible pour le même ensemble dans le périmètre 2024, après progression de tous les autres concours financiers aux collectivités.

Entre 2017 et 2022, la DTCE des Régions a enregistré une baisse de 108 M€ pour financer des mesures qui ne les concernaient pas (principalement à destination du bloc communal).

Le PLF 2024 ne prévoit pas de baisse de la DTCE des Régions, ce qui permet de reconduire le montant attendu en 2023

Le produit 2024 s'établit donc à **3 240 948 €** et correspond aux crédits votés 2023.

- **Fonds de compensation de la TVA**

La LFI 2016 a permis un élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie enregistrées en section de fonctionnement.

La LFI 2020, dans son article 80 a prévu également une extension du FCTVA aux dépenses d'entretien de réseaux.

La loi rectificative du 30 juillet 2020 élargit également l'assiette du FCTVA à compter du 1er janvier 2021 aux dépenses de fournitures, de prestations, de solutions relevant de l'informatique en nuage ou cloud mentionnées à l'article L.1615-1 du CGCT mais à un taux plus faible à hauteur de 5,6% au lieu des 16,404% appliqués sur l'ensemble des autres dépenses.

Il est également rappelé que l'article 251 de la LFI pour 2020 a mis en œuvre l'automatisation de la gestion du FCTVA (procédure d'instruction, de contrôle et de paiement). Cette nouvelle procédure dématérialisée a également entraîné une redéfinition de l'assiette des dépenses éligibles.

L'estimation de la recette 2024 a été réalisée sur la base du montant notifié en 2021 et en 2022. La perception du produit en 2023, de 700 K€, a été exceptionnellement élevée par rapport aux produits constatés habituellement.

Le montant 2024 s'établit ainsi à **300 000 €,** soit une stabilité BP à BP et au regard des crédits votés 2023.

- **Dotation Réforme de l'Apprentissage**

L'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une dotation (prélèvement sur recettes de l'Etat) pour compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Le soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage se matérialise par une recette pérenne qui s'élève à **4 064 636 €** pour 2024, soit une stabilité de BP à BP et au regard des crédits votés 2023.

- **Compensation Perte Frais de Gestion Fiscalité Directe Locale**

En 2021, la suppression de la taxe d'habitation dans l'assiette de calcul des frais de gestion a engendré une perte de recettes intégralement compensée par une dotation à hauteur de 38 076 186 €.

En 2022, les frais de gestion de fiscalité directe subissent un nouveau démembrement lié à la suppression de la part régionale de CVAE, également intégralement compensé par une dotation complémentaire de 13 946 113 € et par une fraction de TICPE formation professionnelle à hauteur de 2 606 750 €.

Ce produit correspond aux frais de gestion perçus par l'Etat dans le cadre de la collecte de la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. La suppression de la taxe d'habitation en 2021 et de la part régionale de CVAE en 2022 a induit une baisse importante de cette recette de près de 51M€. Le Gouvernement avait prévu néanmoins un mécanisme de compensation qui se caractérise par un prélèvement sur les recettes du budget de l'Etat (via une dotation de 107M€ instaurée en LFI 2022 et 2023) et par une réévaluation de la fraction TICPE dédiée à la formation professionnelle.

Pour 2024, les états annexés au PLF envisagent la non-reconduction de la compensation de 107 M€ versée aux Régions en 2022 et 2023. Néanmoins, des discussions sont actuellement menées via l'association « Régions de France » visant à pérenniser à compter de l'année 2024 la dotation de 107 M€ qui a été versée aux Régions en 2022 et 2023.

Considérant les amendements déposés dans le cadre du débat parlementaire, le produit 2024 attendu au titre de la compensation s'élève à **63 877 532 €** soit une progression de + 27,97 % au regard du BP 2023 (49 916 125 €) et une stabilité au regard du montant voté 2023 (63 877 532 €).

En investissement :

Chapitre 922	Dotations et participations	BP 2024
Sous-Fonction	**01 Opérations non ventilables**	**32 506 700,00 €**
Fonds de Compensation de la TVA		32 506 700,00 €
	TOTAL	**32 506 700,00 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- **Programme 01000038 - Fonds de compensation de la TVA**

Le PLF 2024 intègre l'extension décidée par la Première ministre du périmètre du FCTVA aux aménagements de terrain, dont le coût est estimé à 250 M€ par an en année pleine.

Le montant de FCTVA à percevoir au titre de l'année N est calculé sur la base du CA de l'année N-1.

Inscriptions budgétaires (investissement)	FCTVA
BP 2023	34,81 M€
BP 2024	32,51 M€
BP 2025	30,39 M€
BP 2026	30,54 M€

Le produit 2024 prévisionnel a été évalué sur la base des plafonds de dépenses sectorielles d'investissement (hors fonds européens) sur lesquels il a été appliqué un taux d'exécution de 80 % (sur la base du taux d'exécution 2021 et 2022) puis une estimation du montant des dépenses éligibles à hauteur de 30%.

Cette estimation est ensuite soumise au coefficient de remboursement du FCTVA actuellement en vigueur à hauteur de 16,404 %.

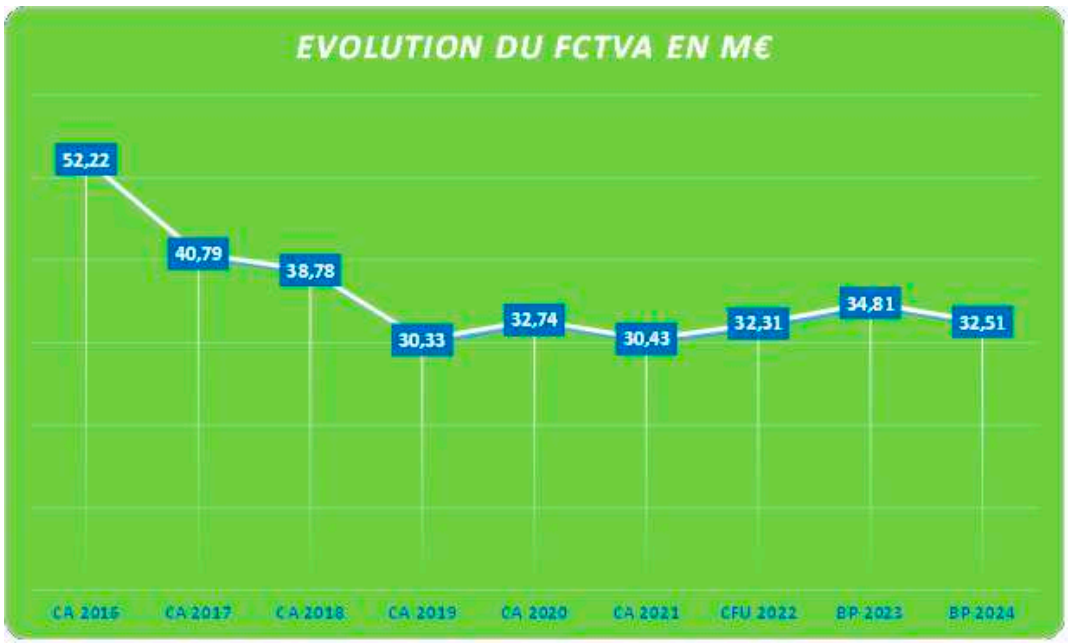

Le montant 2024 s'établit ainsi à **32 506 700 €**, soit une diminution de **– 6,61 %** par rapport au BP et aux crédits votés en 2023 (34 806 100 €).

Attention *: Depuis 2018, la DRES (93 565 885 euros) est comptabilisée sur le chapitre 902.*
Elle apparaît donc désormais dans la rubrique relative aux recettes opérationnelles.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Le total des dotations 2024 s'élève à **32 506 700 €** en investissement et à **260 511 800 €** en fonctionnement.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de dotations	**32 506 700 €**	**260 511 800 €**

Gestion des instruments financiers

Chapitre 943	Opérations financières	BP 2024
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	6 500 000,00 €
Finances de l'institution		100 000,00 €
Gestion des instruments financiers		6 400 000,00 €
	TOTAL	6 500 000,00 €

Les recettes de fonctionnement relatives aux opérations financières s'élèvent à **6 500 000,00 €.**

Ce montant est en progression de + 38,47 % par rapport au BP 2023 (4 694 092,52 €) et de + 22,70 % par rapport aux crédits votés 2023.

- **Finances de l'institution**

  Ces recettes d'un montant de **100 000 €** correspondent aux annulations de mandats sur exercices clos et à diverses opérations de gestion courante enregistrées en cours d'année.

- **Gestion des instruments financiers**

  Ces recettes estimées pour 2024 à hauteur de **6 400 000,00 €** sont liées à la gestion des SWAP (produits de couverture de la dette).

La reprise sur provision pour risques et charges

Chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	BP 2024
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	2 500 000,00 €
Reprises sur provisions		2 500 000,00 €
	TOTAL	2 500 000,00 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- **Provisions et reprises sur provisions**

Le montant prévisionnel des reprises sur provision 2024 est proposé à **2 500 000,00 €** et est en progression de + 1,37 % par rapport au BP 2023 (2 466 109,06 €) et en baisse de - 83,69 % par rapport aux crédits votés 2023 (15 331 527,41 €).

La reprise sur provision est réalisée lorsque la perte latente diminue ou disparait s'agissant :

- du risque de condamnation pour la Région concernant les litiges en cours en matière de subvention, marchés publics, ressources humaines et autres ;
- des montants restant à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Ce montant correspond à une première évaluation des créances éteintes qui s'enregistreront en 2024, suite aux procédures de liquidation judiciaire en cours de finalisation.

Un ajustement pourra être réalisé courant 2024 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours et des risques d'irrécouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale**.**

Le produit des cessions d'immobilisation

Chapitre 954	Produit des cessions d'immobilisation	BP 2024
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	3 227 650,00
Produits des cessions d'immobilisation		1 860 000,00 €
Produits des cessions d'immobilisation		55 000,00 €
Produits des cessions d'immobilisation		1 312 650,00 €
	TOTAL	3 227 650,00 €

Le produit prévisionnel des cessions d'immobilisation s'établit à **3 227 650 €**. Ce montant est en diminution de – 4,03 % par rapport au BP 2023 (3 363 200 €) et de + 28,41 % par rapport aux crédits votés 2023 (2 513 558 €).

Pour **55 000 €**, il s'agit de cessions mobilières (véhicules et mobiliers)

Pour **1 860 000 €,** il s'agit de cessions d'immeubles (terrains gérés par la DEPL) :

- Saint-Omer – Lycée Rigot (ateliers du Rigaou) : 1 075 000 €
- Roubaix – Lycée Jean Moulin (annexe) : 610 500 €
- Dunkerque – Lycée de l'Europe (réserves foncières) : 174 500 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Pour **1 312 650 €,** il s'agit de cessions d'immeubles (immeubles gérés par la DPS) :

- Lens - Maison des Projets : 702 450 € (délibération 2023.01229 du 6 juillet 2023)
- Roubaix - Foch et Curoir : 610 200 € (délibération 2023.01224 du 6 juillet 2023)

Il en résulte un montant d'autres recettes non ventilées évalué à **3 227 650 €** en investissement et **9 000 000 €** en fonctionnement**.**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des autres recettes non ventilées	**3 227 650 €**	**9 000 000 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

LES RECETTES VENTILEES

Le total des recettes ventilées en **fonctionnement** s'élève à **382 635 075,25 €** et diminue de – 10,45 % de BP à BP (626 854 126,35 €) et de – 12,74 % par rapport aux crédits votés 2023 (438 506 734,69 €).

Le total des recettes ventilées en **investissement** s'élève à **1 074 758 106,17 €** et sont en hausse de + 71,45 % de BP à BP (626 854 126,35 €) et de + 65,96 % par rapport aux crédits votés 2023 (647 605 625,72 €).

Fonction 0
Services généraux

Les **recettes de fonctionnement liées aux services généraux** s'élèvent à **12 501 472,00 €** en 2024**,** soit un fléchissement de - 17,85% de BP à BP (15 217 010,29 €) et de - 33,35 % au regard des crédits votés 2023 (18 757 025,53 €).

Les recettes relatives à **l'administration générale** sont en progression de + 15,57 % de BP à BP et de + 3,76 % au regard des crédits votés 2023 (7 667 489,31 €).

Les recettes relatives à la **coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales** sont en diminution de – 45,45 % de BP à BP et régressent de - 59,01 % au regard des crédits votés 2023 (11 089 536,22 €).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Chapitre 930	Services généraux	BP 2024
Sous-Fonction	**02 Administration générale**	**7 955 900,00 €**
Rubrique	**020 Administration générale de la collectivité**	**3 906 400,00 €**
Frais de contentieux		200 000,00 €
Assurances hors lycées		100 000,00 €
SIG et appui à la connaissance		0,00 €
Déplacements Services centraux		20 000,00 €
Accueil et gestion des manifestations-Services centraux		27 000,00 €
Exploitation de la crèche		622 000,00 €
Exploitation du Palais du Nouveau Siècle		202 000,00 €
Charges d'exploitation - bâtiments administratifs		2 315 400,00 €
Fonds Insertion des Personnes Handicapées		420 000,00 €
Rubrique	**021 Personnel non ventilé**	**4 049 500,00 €**
Rémunération du personnel des services		3 049 500,00 €
PR 21-27 Assistance technique		1 000 000,00 €
Sous-Fonction	**04 Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales**	**4 545 572,00 €**
Rubrique	**043 Actions européennes**	**3 594 375,00 €**
FEAMPA		200 000,00 €
Accompagnement des programmes Interreg		394 375,00 €
Sensibilisation et communication prog et dispositifs europeens		3 000 000,00 €
Rubrique	**048 Autres actions**	**951 197,00 €**
Mobilité européenne et internationale		913 001,00 €
Diplomatie économique		38 196,00 €
	TOTAL	**12 501 472,00 €**

Les recettes d'investissement liées aux services généraux s'élèvent à **2 022 000 €** en 2024**,** soit une progression de + 30,46 % de BP à BP (1 549 887,34 €) et sont en baisse de – 48,34 % au regard des crédits votés 2023 (3 913 963,66 €).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Chapitre 900	Services généraux	BP 2024
Sous-Fonction	**02 Administration générale**	**22 000,00 €**
Rubrique	**020 Administration générale de la collectivité**	**22 000,00 €**
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
DSI Environnement de travail		0,00 €
Prestations d'action sociale et autres - Services		22 000,00 €
Sous-Fonction	**04 Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales**	**2 000 000,00 €**
Rubrique	**043 Actions européennes**	**2 000 000,00 €**
FEAMPA		2 000 000,00 €
	TOTAL	**2 022 000,00 €**

Fonction 05
Gestion des Fonds Européens

(Les éléments présentés ci-dessous sont également repris dans la Partie 3 – Fonds Européens du présent rapport)

Les recettes de fonctionnement liées à la gestion des fonds européens s'élèvent à **183 498 645,74 €** en 2024**,** soit une progression de + 23,23 % de BP à BP (148 911 257,40 €) et de + 23,02 % au regard des crédits votés 2023 (149 166 067,56 €).

Les recettes inscrites pour 2024 à ce titre sont réparties comme suit :

- FSE/IEJ : **30 115 222,61 €** (+ 1 212 590,41 € par rapport aux crédits votés 2023) ;
- FEDER : **143 933 423,13 €** (+ 31 381 353,95 € au regard des crédits votés 2023) ;
- FEADER : **8 750 000 €** (+ 1 318 000 € par rapport aux crédits votés 2023) ;
- FEAMP : **700 000 €** (+ 420 633,82 € au regard des crédits votés 2023).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Chapitre 9305	Gestion des fonds européens	BP 2024
Rubrique	**051 FSE**	**30 115 222,61 €**
Initiative pour l'Emploi des Jeunes (NORD)		4 389 511,10 €
FSE (NORD)		9 967 186,16 €
FSE PO 2021-2027		10 363 805,14 €
ESS (SUD)		2 569 803,11 €
Initiative pour l'Emploi des Jeunes FSE (SUD)		2 824 917,10 €
Rubrique	**052 FEDER**	**143 933 423,13 €**
FEDER (NORD)		44 264 060,88 €
FEDER (SUD)		17 186 650,03 €
FEDER PO 2021-2027		39 863 869,93 €
REACT-UE NORD		22 010 669,52 €
REACT-UE SUD		20 608 172,77 €
Rubrique	**0580 FEADER**	**8 750 000,00 €**
FEADER NORD		4 000 000,00 €
FEADER SUD		4 750 000,00 €
Rubrique	**0581 FEAMP**	**700 000,00 €**
FEAMP		700 000,00 €
	TOTAL	**183 498 645,74 €**

Les recettes d'investissement liées à la gestion des fonds européens s'élèvent à **398 335 692,47 €** en 2024**,** soit une hausse de + 2,86 % de BP à BP (387 271 375,04 €) et de + 2,17 % au regard des crédits votés 2023 (389 856 324,93 €).

Les recettes inscrites pour 2023 à ce titre sont réparties comme suit :

- FEDER : **336 575 402,99 €**, dont 95 346 465,83 € au titre de REACT EU (- 1 208 151,50 € au regard des crédits votés 2023) ;
- FEADER : **60 000 000 €** (+ 10 632 000 € par rapport aux crédits votés 2023) ;
- FEAMP : **1 760 289,48 €** (- 944 480,96 € au regard des crédits votés 2023).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Chapitre 9005	Gestion des fonds européens	BP 2024
Rubrique	**052 FEDER**	**336 575 402,99 €**
REACT-UE NORD		60 892 444,85 €
REACT-UE SUD		34 454 020,98 €
PO 21-27 FEDER		90 389 029,83 €
FEDER (NORD)		111 940 467,88 €
FEDER (SUD)		38 899 439,45 €
Rubrique	**0580 FEADER**	**60 000 000,00 €**
FEADER NORD		25 000 000,00 €
FEADER SUD		35 000 000,00 €
Rubrique	**0581 FEAMP**	**1 760 289,48 €**
FEAMP		1 760 289,48 €
	TOTAL	**398 335 692,47 €**

NOTA : ces inscriptions de recettes en section de fonctionnement et d'investissement sont identiques aux inscriptions budgétaires relatives aux dépenses et leurs évolutions s'expliquent par la montée en charge des opérations certifiées au titre de la programmation 2014-2020, du plan de relance React-UE et du début de programmation 2021-2027.

Fonction 1
Sécurité

Aucune inscription

Fonction 2
Enseignement, Formation professionnelle, Apprentissage

Les **recettes de fonctionnement liées à l'enseignement, la formation professionnelle, et l'apprentissage** s'élèvent à **115 626 950,21 €** en 2024**,** soit une diminution de – 42,95 % de BP à BP (202 672 620,71 €) et en baisse de – 41,23 % au regard des crédits votés 2023 (196 758 810,31 €).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Chapitre 932	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	BP 2024
Sous-Fonction	**22 Enseignement du second degré**	**16 045 950,00 €**
Rubrique	**222 Lycées publics**	**16 045 950,00 €**
Dotation Globale de Fonctionnement		136 950,00 €
Participer au service de restauration (je mange local, petit déj,FPSHR)		14 390 000,00 €
Assurance des Lycées Publics		500 000,00 €
Rémunération du personnel des lycées		710 000,00 €
Maintenance programmée - Lycées publics		9 000,00 €
CEE Lycées		300 000,00 €
Sous-Fonction	**25 Formation professionnelle**	**86 975 900,21 €**
Rubrique	**251 Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi**	**76 165 900,21 €**
PACTE		76 165 900,21 €
Rubrique	**252 Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi**	**810 000,00 €**
Se former pour un métier (FSE + AGEFIPH)		810 000,00 €
Rubrique	**253 Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi**	**10 000 000,00 €**
Se former pour un métier (FSE + AGEFIPH)		10 000 000,00 €
Rubrique	**255 Rémunération des stagiaires**	**0,00 €**
Rémunération couverture sociale des stagiaires		0,00 €
Rubrique	**256 Autres**	**0,00 €**
Plateforme WindLab		0,00 €
Sous-Fonction	**26 Apprentissage**	**12 305 100,00 €**
Manifestation information métiers et orientation		0,00 €
Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dev éco		12 305 100,00 €
Sous-Fonction	**27 Formation sanitaire et sociale**	**0,00 €**
Financement des établissements sanitaires publics		0,00 €
Financement des établissements sanitaires privés-		0,00 €
Bourses étudiants filières sanitaire et social BESS		0,00 €
Sous-Fonction	**28 Autres services périscolaires et annexes**	**300 000,00 €**
Rubrique	**288 Autres services annexes de l'enseignement**	**300 000,00 €**
Décrochage Appel à projet Proch Orientation		300 000,00 €
Evénements information et Orientation		0,00 €
	TOTAL	**115 626 950,21 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- + 3 053 950 € sur la sous-fonction « enseignement du second degré » ;
- - 70 168 401,50 € sur la sous-fonction « formation professionnelle » ;
- - 10 000 € sur la sous-fonction « apprentissage » ;
- - 19 676 219 € sur la sous-fonction « formation sanitaire et sociale » ;
- - 245 000 € sur la sous-fonction « autres services périscolaires et annexes ».

Les **recettes d'investissement liées à l'enseignement, la formation professionnelle, et l'apprentissage** s'élèvent à **134 431 555,57 €** en 2024**,** soit une diminution de – 2,74% de BP à BP (138 220 056,26 €) et de – 6,10 % au regard des crédits votés 2023 (143 171 476,26 €).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Chapitre 902	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	BP 2024
Sous-Fonction	**22 Enseignement du second degré**	**99 128 005,60 €**
Rubrique	**222 Lycées publics**	**98 840 063,80 €**
Dotation Régionale d'équipement Scolaire		93 565 885,00 €
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		1 321 380,16 €
Equipements pédagogiques des EPLE		970 000,00 €
Prestations d'action sociale et autres - lycées		30 000,00 €
Opé immob HDF - Lycées pub		2 909 431,64 €
Sureté - Lycées publics		43 367,00 €
Rubrique	**223 Lycées privés**	**287 941,80 €**
Aide à la construction réhabilitation privé		287 941,80 €
Sous-Fonction	**23 Enseignement supérieur**	**7 140 000,00 €**
Constructions universitaires		7 140 000,00 €
Sous-Fonction	**24 Cités scolaires**	**5 829 349,97 €**
Opérations immobilières HDF - Cités Mixtes		5 829 349,97 €
Sous-Fonction	**26 Apprentissage**	**22 154 200,00 €**
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dev éco		22 154 200,00 €
Sous-Fonction	**27 Formation sanitaire et sociale**	**0,00 €**
Projets immobiliers des établissements sanitaires		0,00 €
Sous-Fonction	**28 Autres services périscolaires et annexes**	**180 000,00 €**
Rubrique	**288 Autres services annexes de l'enseignement**	**180 000,00 €**
Evènements Information et Orientation		180 000,00 €
	TOTAL	**134 431 555,57 €**

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décomposent de la manière suivante :

- - 5 951 736,66 € sur la sous-fonction « enseignement du second degré » ;
- + 1 440 000 € sur la sous-fonction « enseignement supérieur » ;
- + 5 829 349,97 € sur la sous-fonction « cités scolaires » ;
- - 400 000 € sur la sous-fonction « apprentissage »;
- - 4 680 914 € sur la sous-fonction « formation sanitaire et sociale » ;
- - 25 200 € sur la sous-fonction « autres services périscolaires et annexes ».

Les recettes d'investissement hors DRES (dotation régionale d'équipement scolaire) s'élèvent à 40 865 670,57 €.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Fonction 3
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Les **recettes de fonctionnement relatives à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs** s'élèvent à **406 653 €** en 2024. Elles sont en baisse de – 18,29 % de BP à BP (497 668,62 €) et de – 36,24 % au regard des crédits votés 2023 (637 758,94 €).

Chapitre 933	**TOTAL**	**BP 2024**
Sous-Fonction	**31 Culture**	**240 000,00 €**
Rubrique	**311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles**	**230 000,00 €**
Secteur artistique professionnel - opérateurs structurants		80 000,00 €
Aides ciblées pour les habitants dans leurs espaces de vie		150 000,00 €
Opérateurs labellisés - Novaction		0,00 €
Sécurisation et pérennisation de l'emploi culturel		0,00 €
Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création		0,00 €
Rubrique	**312 Patrimoine**	**10 000,00 €**
Inventaire		10 000,00 €
Sous-Fonction	**32 Sports (autres que scolaires)**	**121 653,00 €**
Rubrique	**321 Salles de sport, gymnases**	**121 653,00 €**
Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux		121 653,00 €
Sous-Fonction	**34 Vie sociale et citoyenne**	**45 000,00 €**
Rubrique	**348 Autres**	**45 000,00 €**
Accueil et gestion des manifestations - PMSE		45 000,00 €
	TOTAL	**406 653,00 €**

Les **recettes d'investissement liées à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs** s'élèvent à **1 200 002 €** en 2024, soit une diminution de – 40,56 % de BP à BP (2 018 810,60 €) et de - 38,56 % au regard des crédits votés 2023 (1 953 210,60 €).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	BP 2024
Sous-Fonction	**31 Culture**	**540 002,00 €**
Rubrique	**311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles**	**540 002,00 €**
Opérateurs labellisés - Novaction		0,00 €
Aides ciblées Secteur artistique professionnel		440 002,00 €
Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la céation		100 000,00 €
Rubrique	**312 Patrimoine**	**0,00 €**
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
Sous-Fonction	**32 Sports (autres que scolaires)**	**660 000,00 €**
Rubrique	**322 Stades**	**660 000,00 €**
Rénovation et modernisation Stade Bollaert - GPR90305-1		660 000,00 €
Rubrique	**324 Centres de formation des sportifs**	**0,00 €**
CREPS		0,00 €
	TOTAL	**1 200 002,00 €**

Fonction 4
Santé et Action Sociale

Aucune inscription

Fonction 5
Aménagement des territoires et Habitat

Les **recettes de fonctionnement liées à l'aménagement des territoires et l'habitat** s'élèvent à **3 891 994 €** en 2024**,** soit une baisse de – 5,03 % de BP à BP (4 097 917 €) et de – 5,32 % au regard des crédits votés 2023 (4 110 743,92 €).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	BP 2024
Sous-Fonction	**50 Services communs**	**672 917,00 €**
IPVD ingénierie petites villes de demain		672 917,00 €
Sous-Fonction	**55 Habitat (Logement)**	**3 189 077,00 €**
Rubrique	**551 Parc privé de la collectivité**	**3 189 077,00 €**
SARE Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique		3 189 077,00 €
Sous-Fonction	**57 Technologies de l'information et de la communication**	**30 000,00 €**
Réseaux Régional Télécommunication		30 000,00 €
	TOTAL	**3 891 994,00 €**

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose comme suit :

- Stabilité des inscriptions sur la sous-fonction « services communs » ;
- - 210 923 € sur la sous-fonction « habitat » ;
- + 5 000 € sur la sous-fonction « Technologies de l'information et de la communication ».

Les **recettes d'investissement liées à l'aménagement des territoires et l'habitat** s'élèvent à **540 000 €** en 2024. Ces recettes sont stables par rapport au BP 2023 et aux crédits votés 2023.

Chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	BP 2024
Sous-Fonction	**50 Services communs**	**540 000,00 €**
Aménagement des territoires OP exceptionnelles		540 000,00 €
	TOTAL	**540 000,00 €**

Fonction 6
Action économique

Les **recettes de fonctionnement liées à l'action économique** s'élèvent à **2 263 432,50 €** en 2024**,** soit une progression de + 6,53 % de BP à BP (2 124 660 €) et de – 22,79 % au regard des crédits votés 2023 (2 931 411,40 €).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Chapitre 936	Action économique	BP 2024
Sous-Fonction	**61 Interventions économiques transversales**	**601 783,00 €**
Picardie Investissement		600 000,00 €
PRAD IS		783,00 €
Aide au transport au particulier (ATP)		1 000,00 €
Sous-Fonction	**63 Actions sectorielles**	**1 661 649,50 €**
Rubrique	**632 Industrie, commerce et artisanat**	**1 661 649,50 €**
Aide au développement des PME industrielles et des services à haute valeur ajoutée		535,64 €
Aide à l'implantation des entreprises		5 555,94 €
Aide aux entreprises en consolidation financière		440 142,30 €
Pôles de compétitivité		880 000,00 €
Accompagnement collectif des entreprises en missions et salons		249 346,00 €
Hauts de France Prévention		55 089,02 €
Fonds premier secours F1PS		26 813,97 €
Financement régional des entreprises - DAE 90910-1		4 166,63 €
	TOTAL	**2 263 432,50 €**

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- + 1 783 € sur la sous-fonction « interventions économiques transversales » ;
- + 136 989,50 € sur la sous-fonction « actions sectorielles ».

Les **recettes d'investissement liées à l'action économique** s'élèvent à **20 762 885,60 €** en 2024**,** soit une progression de + 28,23 % de BP à BP (16 192 089,56 €) et une régression de – 14,95 % au regard des crédits votés 2023 (24 412 185,04 €).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Chapitre 906	Action économique	BP 2024
Sous-Fonction	**61 Interventions économiques transversales**	**152 071,50 €**
Avances Remboursables Regionales		6 000,00 €
PRAD IS		130 000,00 €
PRAD AT ESS		16 071,50 €
Sous-Fonction	**63 Actions sectorielles**	**20 509 417,66 €**
Rubrique	**6312 Autres**	**318 567,43 €**
Investissement agricole		306 067,43 €
PRAD IAA		12 500,00 €
Rubrique	**632 Industrie, commerce et artisanat**	**20 190 850,23 €**
Aide au développement des TPE artisanale s commerciales et de services		65 401,54 €
Aide au développement des PME indus et d e services à haute valeur ajoutée		2 051 286,35 €
Aide à l'implantation d'entreprises		1 017 609,02 €
Aide aux entreprises en consolidation financière		3 822 898,83 €
Booster financement-Garantie		1 800 000,00 €
Booster financement-Capital		5 000 000,00 €
Plans		52 672,12 €
Hauts de France Prévention		2 928 116,66 €
Fonds premier secours F1PS		828 477,21 €
Aide au permis de Conduire (APC) - Prêts		0,00 €
Fonds premier secours F1PS covid 19		1 076 270,93 €
HdF Prévention COVID19		940 738,88 €
Soutien aux entreprises impactées par les violences urbaines		428 000,00 €
Financement régional des entreprises - DAE90910-1 - DAE93910-1		179 378,69 €
Sous-Fonction	**65 Insertion Economique et économie sociale et solidaire**	**101 396,44 €**
Accompagnement territorialisé Starter ESS		101 396,44 €
	TOTAL	**20 762 885,60 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décompose comme suit :

- - 9 968,50 € sur la sous-fonction « interventions économiques transversales » ;
- + 4 618 264,62 € sur la sous-fonction « actions sectorielles » ;
- - 37 500 € sur la sous-fonction « insertion économique et économie sociale et solidaire ».

Fonction 7
Environnement

Les **recettes de fonctionnement liées à l'environnement** s'élèvent à **30 600 €** en 2024, soit une progression de 22 660 € par rapport aux crédits inscrits au BP 2023.

Chapitre 937	**Environnement**	**BP 2024**
Sous-Fonction	**71 Actions transversales**	**30 660,00 €**
Efficacite energetique, ENRR Energie Renouvelable et Recuperation		30 660,00 €
Sous-Fonction	**76 Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques**	**0,00 €**
Agir en faveur des écosystèmes		
	TOTAL	**30 660,00**

Les **recettes d'investissement liées à l'environnement** s'élèvent à **17 889 €** en 2024, soit une diminution de – 74,45 % de BP à BP (70 006 €) et de – 84,63 % par rapport aux crédits inscrits en 2023 (116 399,48 €).

Chapitre 907	**Environnement**	**BP 2024**
Sous-Fonction	**77 Environnement des infrastructures de transports**	**17 889,00 €**
Aide à la conversion au Bioéthanol (ACB)		17 889,00 €
	TOTAL	**17 889,00 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Fonction 8
Transports

Les **recettes de fonctionnement liées aux transports** s'élèvent (hors recettes TER intégrées en compensation de dépenses de la convention SNCF) à **64 415 267,80 €** en 2024**,** soit une progression de + 19,79 % de BP à BP (53 774 468 €) et en baisse de – 2,53 % au regard des crédits votés 2023 (66 090 495,03 €).

Chapitre 938	Transports	BP 2024
Sous-Fonction	**81 Transports scolaires**	**983 270,00 €**
Exploitation du réseau de transport scolaire		983 270,00 €
Sous-Fonction	**82 Transports publics de voyageurs**	**62 744 784,00 €**
Rubrique	**821 Transport sur route**	**39 850 567,00 €**
Réseau Interurbain Exploitation		266 000,00 €
Exploitation du réseau interurbain et scolaire		8 176 508,00 €
Transports mixtes - Compensation de charges du transfert au département		30 848 059,00 €
Lignes Routières Régionales		560 000,00 €
Rubrique	**822 Transport ferroviaire**	**22 894 217,00 €**
Convention TER		22 894 217,00 €
Rubrique	**828 Autres transports**	**0,00 €**
Mobilité inclusive		0,00 €
Sous-Fonction	**85 Infrastructures**	**687 213,80 €**
Rubrique	**852 Gares et autres infrastructures ferroviaires**	**6 000,00 €**
Voies férées d'intérêt local		6 000,00 €
Rubrique	**854 Ports et autres infrastructures portuaires**	**681 213,80 €**
Exploitation maintenance des ports		200 000,00 €
Développement des ports - Domaine		481 213,80 €
	TOTAL	**64 415 267,80 €**

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- Stabilité sur la sous-fonction « transports scolaires » ;
- + 3 486 306 € sur la rubrique « transports sur route » ;
- + 7 000 000 € sur la rubrique « transport ferroviaire » ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- - 27 000 € sur la rubrique « Autres transports » ;
- Inscription stable sur la rubrique « gares et autres infrastructures ferroviaires » ;
- + 181 493,80 € sur la rubrique « ports et autres infrastructures portuaires ».

Les **recettes d'investissement liées aux transports** s'élèvent à **517 488 081,53 €** en 2024**,** soit une progression de + 538,89 % de BP à BP (80 991 901,55 €) et de + 518,65 % au regard des crédits votés 2023 (83 462 065,75 €).

Chapitre 908	Transports	BP 2024
Sous-Fonction	**82 Transports publics de voyageurs**	**512 182 082,73 €**
Rubrique	**822 Transport ferroviaire**	**512 182 082,73 €**
Convention TER		6 583 000,00 €
Acquisition, rénovation matériel TER et ateliers		499 299 082,73 €
Acquisition, rénovation matériel TET et ateliers		6 300 000,00 €
Volet ferroviaire - TRP90805-1		0,00 €
Sous-Fonction	**85 Infrastructures**	**5 265 998,80 €**
Rubrique	**852 Gares et Autres Infrastructures ferroviaires**	**2 565 998,80 €**
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		2 565 998,80 €
Rubrique	**853 Haltes fluviales et autres infrastructures fluviales**	**500 000,00 €**
Aménagement infrastructures fluviales		500 000,00 €
Rubrique	**854 Ports et autres infrastructures portuaires**	**2 200 000,00 €**
Développement des ports - Domaine		2 200 000,00 €
Aménagement des ports		0,00 €
Calais port 2015 - DDP90805-1		0,00 €
Sous-Fonction	**87- Circulation douce**	**0,00 €**
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
	TOTAL	**517 448 081,53 €**

Il est à noter que sur la fonction 854, les recettes inscrites se répartissent comme suit :

- 1 200 000 € au titre de la demande de subvention dans le cadre de la réserve d'ajustement au Brexit (EES) ;
- 1 000 000 € au titre de la demande de financement européen suite à l'aménagement des terrains Umicore et Venator.

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décompose comme suit :

- + 453 824 584,73 € sur la rubrique « transport ferroviaire » (dont 505,8 M€ au titre du transfert d'actifs au profit de la SPL Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France) ;
- + 754 157,20 € sur la rubrique « gares et infrastructures ferroviaires » ;
- + 15 000 € sur la rubrique « haltes fluviales et autres infrastructures fluviales » ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- - 17 615 700 € sur la rubrique « ports et autres infrastructures portuaires » ;
- - 521 861,95 € sur la rubrique « circulation douce ».

Il en résulte un montant de recettes ventilées évalué à **382 635 075,25 € en fonctionnement** et à **1 074 758 106,17 € en investissement.**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes ventilées	**1 074 758 106,17 €**	**382 635 075,25 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

PARTIE 2 : DEPENSES

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Synthèse du budget

La synthèse du budget en dépenses réelles par chapitres et par politiques sectorielles est la suivante :

En fonctionnement

BP 2024 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	**Montant**
930 - SERVICES GENERAUX	**253 465 569,77**
Administration générale	15 765 884,00
Affaires Juridiques	529 000,00
Assemblées et CESER	11 682 485,00
Communication	4 744 500,00
Contrôle de gestion et évaluation	265 000,00
Europe	1 432 987,53
Finances	373 000,00
Fonds Européens	200 000,00
Prospective	1 838 229,70
Relations internationales	1 389 613,87
Ressources humaines	211 007 075,00
Sécurité et sureté	160 000,00
Systèmes d'information	4 077 794,67
9305 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	**183 498 645,74**
Fonds Européens	183 498 645,74
932 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	**981 169 851,51**
Administration générale	329 000,00
Affaires Juridiques	2 220 000,00
Apprentissage	27 838 136,91
Développement économique	50 000,00
Enseignement supérieur	6 630 000,00
Formation professionnelle	326 535 000,00
Formations sanitaires et sociales	170 516 927,00
Lycées	203 169 512,60
Ressources humaines	242 768 025,00
Sécurité et sureté	1 113 250,00
933 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	**114 455 800,00**
Communication sportive	2 680 000,00
Culture	84 897 800,00
Jeunesse	2 190 000,00
Parc de matériel	10 000,00
Solidarité	4 498 000,00
Sports	15 300 000,00
Vie associative	4 880 000,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

934 - SANTE ET ACTION SOCIALE(HORS APA ET RSA/REGUL. RMI)	**3 900 000,00**
Santé	3 900 000,00
935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	**14 039 495,83**
Aménagement du territoire	555 339,56
Aménagement numérique du territoire	4 881 500,00
Assemblées et CESER	10 000,00
Mer et littoral	519 246,85
Politique de la ville et logement	8 073 409,42
936 - ACTION ECONOMIQUE	**91 077 828,44**
Agriculture et pêche	11 389 045,44
Artisanat, commerce et ESS	5 556 000,00
Culture	102 200,00
Développement économique	37 690 433,00
Industrilab	483 000,00
Recherche	13 000 000,00
Solidarité	12 140 000,00
Tourisme	10 130 000,00
Troisième révolution industrielle	587 150,00
937 - ENVIRONNEMENT	**16 972 552,67**
Aménagement du territoire	8 905 200,67
Biodiversité	4 297 502,00
Troisième révolution industrielle	3 769 850,00
938 - TRANSPORTS	**931 303 275,15**
Administration générale	623 798,00
Affaires Juridiques	130 000,00
Ports	13 003 905,15
Transports	520 838 918,00
Transports scolaires et interurbains	396 706 654,00
941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	**2 200 000,00**
Finances	2 200 000,00
943 - OPERATIONS FINANCIERES	**130 186 563,77**
Finances	2 300 000,00
Finances (Frais financiers)	127 886 563,77
944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	**1 776 136,45**
Assemblées et CESER	1 776 136,45
945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	**3 647 000,00**
Finances	3 647 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	**2 727 692 719,33**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

En investissement

BP 2024 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	**Montant**
900 - SERVICES GENERAUX	**17 197 724,16**
Administration générale	6 796 270,00
Assemblées et CESER	20 000,00
Communication	70 000,00
Fonds Européens	2 000 000,00
Relations internationales	368 890,25
Ressources humaines	92 000,00
Sécurité et sureté	245 000,00
Systèmes d'information	7 605 563,91
9005 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	**398 335 692,47**
Fonds Européens	398 335 692,47
902 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	**212 892 464,43**
Administration générale	300 000,00
Apprentissage	26 235 200,00
Développement économique	100 000,00
Enseignement supérieur	19 320 000,00
Formation professionnelle	2 966 000,00
Formations sanitaires et sociales	1 519 991,00
Lycées	154 663 273,43
Ressources humaines	168 000,00
Sécurité et sureté	7 620 000,00
903 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	**51 084 180,53**
Culture	27 433 705,75
Parc de matériel	20 000,00
Solidarité	200 000,00
Sports	22 732 474,78
Vie associative	698 000,00
904 - SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	**5 000 000,00**
Santé	5 000 000,00
905 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	**90 465 509,67**
Aménagement du territoire	67 241 023,03
Aménagement numérique du territoire	4 395 202,64
Mer et littoral	1 802 171,60
Politique de la ville et logement	17 027 112,40
906 - ACTION ECONOMIQUE	**124 223 002,00**
Agriculture et pêche	12 631 002,00
Artisanat, commerce et ESS	8 713 000,00
Culture	275 000,00
Développement économique	85 924 000,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Industrilab	200 000,00
Recherche	13 000 000,00
Tourisme	3 480 000,00
907 - ENVIRONNEMENT	**13 456 483,45**
Aménagement du territoire	236 933,45
Biodiversité	3 899 050,00
Politique de la ville et logement	5 185 500,00
Troisième révolution industrielle	4 135 000,00
908 - TRANSPORTS	**746 111 406,80**
Administration générale	570 000,00
Ports	15 806 737,23
Transports	727 783 016,47
Transports scolaires et interurbains	1 951 653,10
923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	**363 118 360,46**
Finances	1 000 000,00
Finances (Frais financiers, dette dont gestion active de la dette)	362 118 360,46
TOTAL DEPENSES REELLES	**2 021 884 823,97**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

1ère VICE-PRESIDENCE

Madame Brigitte FOURE

ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES, SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, PERSONNEL ET DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**8 750 929**	**2 160 000**	**8 700 929**	**5 906 270**	**16 767 199**
900 - Services généraux	7 605 564	2 110 000	7 605 564	4 868 270	14 583 834
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				468 000	468 000
905 - Aménagement des territoires et Habitat	400 000	50 000	350 000		400 000
908 - Transports	745 365		745 365	570 000	1 315 365

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**6 603 921**	**1 716 314**	**5 448 807**	**492 201 584**	**499 366 705**
930 - Services généraux	2 582 514	1 519 714	1 942 400	244 344 625	247 806 739
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				245 317 025	245 317 025
935 - Aménagement des territoires et Habitat	3 901 600	196 600	3 386 600	10 000	3 593 200
938 - Transports	119 807		119 807	753 798	873 605
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus				1 776 136	1 776 136

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

A) Administration générale

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		**2 110 000**		**5 556 270**	**7 666 270**
900 - Services généraux		2 110 000		4 686 270	6 796 270
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				300 000	300 000
908 - Transports				570 000	570 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**16 718 682**	**16 718 682**
930 - Services généraux				15 765 884	15 765 884
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				329 000	329 000
938 - Transports				623 798	623 798

1) La gestion des bâtiments administratifs et moyens de l'institution

Les dépenses en gestion annuelle en faveur de l'administration générale s'élèvent à 5 281 270 € en investissement et à 15 583 682 € en fonctionnement.

Elles ont pour objet :

- les déplacements avec la gestion du parc de véhicules (l'acquisition de véhicules et les charges d'exploitation), la billetterie et l'hébergement pour un montant de 1 065 000 € en investissement et 2 533 000 € en fonctionnement ;
- la gestion de la documentation pour un montant de 360 000 € en fonctionnement ;
- la logistique avec l'achat de fournitures et de mobilier, l'entretien des locaux, la gestion des déchets et les travaux de reprographie pour un montant de 530 000 € en investissement et 2 515 200 € en fonctionnement ;
- l'accueil des usagers et la gestion des manifestations pour un montant de 469 000 € en fonctionnement et 910 000 € en investissement afin de remplacer les équipements électroniques obsolètes ;
- la gestion des bâtiments administratifs avec les études, les travaux d'aménagement, les travaux de maintenance, de sûreté et sécurité, d'urgence et les charges d'exploitation (y compris le

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

gardiennage) pour un montant de 2 776 270 € en investissement et 9 654 382 € en fonctionnement.

Par ailleurs, certaines opérations d'amélioration, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments administratifs s'exécutent sur plusieurs exercices. En 2024, ce sont 2 110 000 € de crédits de paiement qui sont inscrits pour financer des mesures antérieurement décidées, dont 1 500 000 € pour le décret tertiaire.

La politique immobilière intègre la dimension rev3 en investissement comme en fonctionnement, les deux volets se répondant, et s'inscrit pleinement dans l'Axe 3 « le bâtiment durable et son efficacité énergétique » pour répondre aux 3 grandes transitions :

- Evolutions énergétiques et économie des ressources,
- Evolutions techniques, technologiques en lien avec les nouveaux modèles économiques,
- Evolutions sociales et sociétales dans le domaine des usages et des besoins.

Pour répondre aux enjeux de transition énergétique, la Région a, dans le prolongement des politiques menées, initié différentes actions :

- Un programme d'investissement sur la performance énergétique du patrimoine régional tertiaire hors lycées de 10 M€ sur la période 2022-2030 a été adopté le 1er février 2022 avec une première tranche de travaux d'investissement de 5 M€ sur le patrimoine administratif.
- Un budget de 1,5 M€ a été voté le 5 octobre 2021 pour la solarisation du patrimoine hors lycées avec un objectif d'autoconsommation.

En complément, une démarche continue est engagée depuis plusieurs années à travers les travaux de gros entretien (abandon du fioul, raccordement au Réseau de Chaleur Urbain notamment) et les modalités d'exploitation (plan de maîtrise énergétique).

Enfin, la rationalisation du patrimoine régional en réduisant notre empreinte immobilière contribue à économiser les ressources. Elle vise à optimiser l'occupation de notre patrimoine en prenant en compte les nouveaux usages (télétravail, nouveaux modes de travail), à organiser notre présence territoriale autour des antennes régionales de proximité et à céder le patrimoine ne pouvant être mobilisé pour accompagner les objectifs d'aménagement du territoire, en limitant l'artificialisation des sols, ou la création d'emplois.

Sur les différents sites régionaux, la programmation accompagne le développement de la mobilité décarbonée (installation de bornes de recharge de véhicules électriques).

2) La cohésion et la communication interne

Le budget de la Cohésion et de la Communication Interne inscrit à hauteur de 370 000 € en section de fonctionnement permet l'organisation de plusieurs événements destinés aux agents de la Région Hauts-de-France tels que la journée de cohésion « Hauts Détours », la cérémonie des médailles et des retraités, la cérémonie d'accueil des nouveaux agents régionaux ou encore la cérémonie des vœux qui rencontre un franc succès.
Les différents supports que sont l'intranet Leo, la newsletter, le JT des agents créé en 2023 et la réalisation de portraits d'agents concourent également au renforcement de la cohésion au sein de l'institution.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail, une enveloppe de 20 000 € en investissement est réservée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

3) L'achat public

Pour 2024, le budget réservé à l'Achat Public s'élève à 105 000 € en fonctionnement et à 105 000 € en investissement. Il correspond essentiellement aux prestations des publicités des marchés publics dans le cadre des obligations règlementaires et des annonces légales arbitrées par l'institution.

4) Le Palais du Nouveau Siècle

Le budget du Nouveau Siècle se monte à 660 000 € en dépense de fonctionnement. Il a vocation à poursuivre la valorisation de l'équipement régional. Les dépenses majeures correspondent à des charges incompressibles liées à son exploitation Les dépenses en investissement d'un montant de 150 000 € sont quant à elles, destinées principalement à la poursuite de la modernisation du site, à la réalisation de travaux, à l'intégration de nouvelles technologies.

B) Affaires juridiques

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**2 879 000**	**2 879 000**
930 - Services généraux				529 000	529 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				2 220 000	2 220 000
938 - Transports				130 000	130 000

Le budget 2024 réservé aux Affaires Juridiques s'élève 2 879 000 € soit une augmentation de +31 % par rapport au BP 2023 (+676 K€).

Cette augmentation impacte principalement le chapitre 932 sur les assurances des Lycées Publics +53.27% (soit + 729 890 €) et les assurances des Cités Mixtes + 45,31 %.

Le chapitre 930 est également impacté par une augmentation significative de +41,55% concernant les assurances hors Lycées.

Ce budget intègre également l'assistance juridique (230K€) permettant d'avoir recours à des cabinets d'experts juridiques afin d'accompagner la Région sur les problématiques complexes, notamment en matière de transports et ports. A noter que :

- Le marché d'assurance de dommages aux biens de première ligne (DAB 1ère ligne) de la Région a été résilié cette année par l'assureur au 31 décembre 2023. Au terme de la consultation en vue de son renouvellement au 1er janvier 2024, une seule offre a été reçue comportant une solution de base et une variante. L'offre retenue induit une franchise plus élevée pour ce qui concerne les risques d'incendie, chute de la foudre, explosion, fumées, acte de terrorisme, attentats, grèves, émeutes et mouvements populaires. Son montant est de 2 244 516,47 € de prime annuelle TTC. Ce montant est très supérieur à celui de la prime payée

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

actuellement par la Région pour l'assurance DAB 1ère ligne. Pour 2023, la prime annuelle acquittée par la Région était de 1 517 088,97€ TTC.

C) Assemblées et CESER

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**20 000**	**20 000**
900 - Services généraux				20 000	20 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**13 468 621**	**13 468 621**
930 - Services généraux				11 682 485	11 682 485
935 - Aménagement des territoires et habitat				10 000	10 000
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus				1 776 136	1 776 136

Le budget 2024 consacré aux assemblées s'inscrit dans le respect des obligations légales et le prolongement des efforts initiés depuis 2016.

Concernant les frais de fonctionnement des groupes d'élus (1 776 136.45 €), l'enveloppe consacrée à la logistique passe de 163 200 € à 122 400 € mais celle consacrée aux RH est en augmentation de 24 439.45 euros (1 653 736.45 €) pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice, sur la base de l'effectif prévisionnel de chaque groupe constaté au 31/12/2023.

L'enveloppe consacrée aux indemnités des élus régionaux est également en augmentation pour tenir compte des revalorisations du point d'indice.

Le budget 2024 du CESER de 2,52 M€ dont 2,50 M€ en fonctionnement s'inscrit dans la poursuite de la maîtrise des dépenses de l'institution tout en respectant les dépenses réglementaires ainsi que celles liées au fonctionnement du CESER.

Par ailleurs, 10 000 € sont consacrés au financement du prix des solidarités rurales du CESER.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

D) Communication :

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**70 000**	**70 000**
900 - Services généraux				70 000	70 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**4 744 500**	**4 744 500**
930 - Services généraux				4 744 500	4 744 500

La communication institutionnelle poursuit son accompagnement envers chaque politique de la Région de manière à ce qu'elle soit largement connue et reconnue, en suivant la même ligne directrice que les années précédentes.

De manière prioritaire, l'action de la direction de la communication vise à accompagner de façon pérenne et forte les politiques régionales envers les administrés et à valoriser le dynamisme de notre territoire et son attractivité.

La Région est devenue plus proche de ses habitants en participant aux grandes manifestations (Paris Roubaix, 4 jours de Dunkerque – Grand Prix des Hauts-de-France…) aux forums et foires. (Salon international de l'agriculture, SIAE, SIMI, …),

La communication institutionnelle permet à tous les acteurs du territoire, grand public, entrepreneurs, lycéens, étudiants, apprentis, collectivités, etc. de mieux comprendre l'action de la Région et de s'approprier les dispositifs mis en place à leur intention.

Elle est également partenaire de manifestations culturelles populaires comme Lillarious, les rencontres estivales régionales, Touquether ou encore Handi Régional Tour.

70 000 euros sont inscrits en section d'investissement pour permettre l'achat de matériel nécessaire à la réalisation de nouveaux modes de communication : matériels photographique, audio et vidéo.

Enfin, 45 000 € sont consacrés à la gestion des manifestations relatives aux fêtes nationales.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

E) Ressources humaines

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**260 000**	**260 000**
900 - Services généraux				92 000	92 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				168 000	168 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**453 775 100**	**453 775 100**
930 - Services généraux				211 007 075	211 007 075
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				242 768 025	242 768 025

1) L'enveloppe budgétaire proposée au titre des chapitres 930 (siège et ports) et 932 (lycée)

Le budget prévisionnel consolidé s'établit à 453 775 100€, soit une progression de 7.95% par rapport aux crédits votés au budget primitif 2023 (+33,42M€) en raison notamment des nombreuses mesures structurelles qui s'imposent à la collectivité sans faculté de modulation.

Le programme rémunération s'élève à 429 903 885€

La masse salariale sera marquée par

a) les mesures structurelles s'imposant à la collectivité pour un montant global estimé à 17,46M€

- l'impact du GVT/ CAP / avancements d'échelon
- la hausse du point d'indice de 1.5%
- la hausse de 5 points supplémentaires dès janvier 2024
- la revalorisation du taux de charges CNRACL de 1 point dès janvier 2024
- la revalorisation des bas de grilles C1, C2, C3 et B1
- l'intégration des 17 agents en charge du FEADER suite au transfert de compétence en 2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

b) les mesures volontaristes intégrées au BP 2024 pour un montant global estimé à 6,82M€

- la revalorisation du régime indemnitaire afin de répondre à deux axes forts fixés par l'exécutif, à savoir **l'équité et la reconnaissance**

- la revalorisation de la participation employeur suite à l'augmentation annoncée de la cotisation Prévoyance

- la mise en place du forfait de mobilité durable

c) Le budget de la DRH comprend également les dépenses suivantes portant sur les chapitres 930 et 932 :

- ***« Frais de déplacement »*** : il est alloué un crédit de **892 790€** afin de prendre en charge les frais de missions des agents.

- ***« Formation du personnel »*** *:* Une enveloppe globale de **2 369 500€** prenant en compte
  - les crédits alloués à la formation, pour un montant de 1 684 000€ (hors cotisation CNFPT comprise dans la masse salariale).
  - les crédits concernant la prise en charge des coûts de formation des apprentis auprès des CFA pour un montant de 655 500€.
  - Les frais de colloques et séminaires pour un montant de 30K€

- ***« Honoraires médicaux »*** : Une enveloppe globale de **1 406 000€** prenant en compte
  - les crédits pour le financement du socle commun permettant notamment le passage des dossiers devant le conseil médical des 5 départements par le paiement d'une cotisation correspondant à 0.1% de la masse salariale au CDG59 pour un montant de **223 700€.**
  - les crédits afin de prendre en charge les frais relatifs à la médecine préventive pour un montant de **790 000€.**
  - les coûts induits par les accidents du travail et les maladies professionnelles et les expertises réalisées auprès des médecins agréés pour un montant de **392 300€.**

- ***« Prestations de services et conseil en RH » :*** il est alloué un crédit de **440 900€** afin de permettre de développer la marque employeur notamment au travers des insertions presse et recours au cabinet de recrutement, de faire appel à des AMO (ex : PSC), labellisation AFNOR, mise en œuvre des bilans bien vieillir tempo forme , d'assurer le financement récurrent de plateformes de test RH, de la plateforme d'écoute RPS, développer le recours au coaching, et d'assurer une provision dans le cadre des procédures contentieuses, de régler les frais relatifs à la supervision des professionnels de la DRH en charge de l'accompagnement, amenés à rencontrer des situations de plus en plus complexes et parfois difficiles moralement dans le cadre de leurs missions…

- ***« Prestation d'action sociale et autres services »*** : il est alloué un crédit de **17 686 325€** afin de maintenir les dispositifs existants relatifs au remboursement domicile-travail, les titres restaurants, les services proposés par le CNAS, CLEA, l'ASCPDR et l'ASPDR, la gestion du fond social, la protection sociale complémentaire et la mise en place du forfait de mobilité durable.

- ***« Exploitation de la crèche »*** **:** il est alloué un crédit pour un montant de **1 005 000€** dans le cadre du marché passé avec People and Baby, tenant compte de la révision

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

annuelle des prix et des primes potentielles liées au fonctionnement de la crèche (622 000€ également prévus en recettes).

- ***« Nouveaux modes d'organisation du travail »*** : il est alloué un budget de **70 000€** pour accompagner la mise en œuvre des actions liées à ce projet.

2) La section investissement

La section investissement comprend les inscriptions suivantes pour un coût global de 260 000€ (168 000€ au titre du chapitre 902 et 92 000€ au titre du chapitre 900) :

- l'acquisition de matériel destiné à l'aménagement de postes de travail pour les agents en situation de handicap pour un coût estimé à 177 500€.
- des prêts sociaux accordés aux agents connaissant des difficultés financières occasionnelles pour un coût estimé à 82 500€.

F) Système d'information et Réseau Régional de Télécommunication

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**8 750 929**	**50 000**	**8 700 929**		**8 750 929**
900 - Services généraux	7 605 564		7 605 564		7 605 564
905 - Aménagement des territoires et Habitat	400 000	50 000	350 000		400 000
908 - Transports	745 365		745 365		745 365

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**6 603 921**	**1 716 314**	**5 448 807**	**615 681**	**7 780 802**
930 - Services généraux	2 582 514	1 519 714	1 942 400	615 681	4 077 795
935 - Aménagement des territoires et Habitat	3 901 600	196 600	3 386 600		3 583 200
938 - Transports	119 807		119 807		119 807

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Le budget 2024 de la Direction des Systèmes d'information (hors RRT, SI Transport scolaire) s'établit à 4,08 M€ en fonctionnement et à 7,61 M€ en investissement.

Le budget de fonctionnement et d'investissement des systèmes d'information vise à développer et déployer plus largement les capacités de cybersécurité de la Région conformément aux préconisations de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des systèmes d'information) et notamment dans le cadre du volet cybersécurité de France Relance.

Le budget s'inscrit également dans la nécessaire adaptation des fonctions supports aux nouveaux modes de travail hybrides et en adéquation avec le plan de maitrise énergétique par l'acquisition de matériels moins énergivores. Il permet également le développement des applications facilitant les échanges avec les habitants des Hauts de France.

Le budget de fonctionnement comprend principalement les dépenses de photocopieurs, les marchés Télécom, la maintenance des équipements, le recours à des prestations de service visant à accompagner des projets d'envergure ainsi que les audits de sécurité (en raison du développement du télétravail et de la dématérialisation) et le financement des applications en mode Saas (logiciel en tant que service). Ce budget inclut également des projets visant la sécurisation des infrastructures et du système d'information contre les cyberattaques.

Le budget en investissement permet l'acquisition de nouveaux matériels et de licences (visant à terme, le remplacement des PC obsolètes, le remplacement de serveur obsolète, le remplacement d'équipements de connexion sécurisée à distance, le remplacement de contrôleurs wifi, le remplacement de la solution dédiée à la gestion de la donnée et à sa sécurisation), la prise en charge de projets complexes afin de pérenniser le télétravail et de renforcer la cyber sécurité tout en permettant la poursuite du développement des projets tels le remplacement du logiciel des fonds européens agricoles.

A ce budget propre au fonctionnement des services, s'ajoutent les dépenses informatiques liées au Réseau Régional de Télécommunication permettant l'accès des établissements d'enseignement supérieur et des lycées à un réseau très haut débit (3,58 M€ en fonctionnement et 400 K€ en investissement), les dépenses liées au système d'information des Transports Scolaires et Interurbains (120 K€ en fonctionnement et 745 K€ en investissement).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

2ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Christophe COULON

MOBILITES, INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET PORTS

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**614 338 422**	**528 446 072**	**216 222 142**		**744 668 214**
905 - Aménagement des territoires et habitat	2 560 000	772 172	1 030 000		1 802 172
908 - Transports	611 778 422	527 673 900	215 192 142		742 866 042

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**433 064 363**	**23 030 707**	**431 401 363**	**396 716 847**	**851 148 917**
935 - Aménagement des territoires et habitat	725 000	97 247	422 000		519 247
938 - Transports	432 339 363	22 933 460	430 979 363	396 716 847	850 629 670

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

A) Ports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**16 992 400**	**13 895 337**	**1 911 400**		**15 806 737**
908 - Transports	16 992 400	13 895 337	1 911 400		15 806 737

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**12 528 947**	**1 234 958**	**11 768 947**		**13 003 905**
938 - Transports	12 528 947	1 234 958	11 768 947		13 003 905

1) Investissement Ports

La direction en charge des ports tient à jour un atlas de l'état patrimonial des ouvrages portuaires, selon la méthode des visites simplifiées, méthode techniquement et scientifiquement éprouvée et reconnue dans l'univers portuaire. Les pathologies observées, conjuguées à la criticité des ouvrages, permettent de prioriser les opérations afin de garantir la sécurité et la sureté d'exploitation tout en répondant à nos obligations de propriétaire et à la qualité de service portuaire attendue par les usagers-clients du port régional. C'est ce processus qui aboutit au Plan Pluriannuel des Travaux (PPT).

- « Exploitation maintenance des ports »

Ce programme couvre l'équipement, l'exploitation et la maintenance courante sur les ouvrages portuaires pour un montant de **4 539 244,23 € de crédits de paiement** en 2024. Il œuvre à la sécurisation des ouvrages et au maintien du niveau de service public portuaire.

2 030 000 € permettent des interventions de maintenance et de sécurisation relativement rapides par des entreprises externes sur les infrastructures (programme 2024 – travaux de désamiantage, de rejointoiement, de maçonnerie…). Cette opération est présentée en fin d'exercice afin de passer certaines prestations dès le 1er janvier, notamment la coordination de la sécurité et de protection de la santé.

- « Développement des ports – Domaine »

Les dépenses en investissement de ce programme permettront la poursuite de la mise en sécurité des sites industriels nouvellement acquis par une solution digitale innovante pour un montant de **595 000€** ; à Boulogne sur Mer, **670 000 €** de subventions pourront être versées pour la construction d'un bâtiment

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

halieutique, d'une descente à bateaux (sous maitrise d'ouvrage CAB) et pour le financement d'opérations menés par la SEPD dans la mise en œuvre de son PPI 2023-2027.

- « Aménagement des ports. »

Ce programme réunit une série d'opérations pour **8 002 493 € de crédits de paiement** dont on peut préciser :

- **3 000 000 €** de CP pour des travaux de génie civil à l'écluse Carnot à Calais, qui donne accès au bassin de commerce et de construction navale Carnot. Les investigations menées sur l'ouvrage (mis en service en 1889) montrent la nécessité de mener des travaux de régénération sur le génie civil de l'ensemble de l'écluse.
- **915 000 €** de CP pour la poursuite des travaux de réparation des demi-chevêtres du quai de l'Europe afin d'assurer la stabilité et donc l'intégrité de ce quai dédié au commerce de vracs. La présence de désordres à chaque joint de dilatation contraint l'exploitation de l'ouvrage.
- **681 500 €** de CP pour la continuité des travaux de protection par peinture des ouvrages : l'opération a pour but la mise en œuvre de protections cathodiques et de systèmes de peinture sur des ouvrages métalliques qui présentent des signes de corrosion avancée.
- **960 000 €** de CP pour le lancement des premières étapes préalables au développement d'une filière de gestion des sédiments à terre dans le cadre de l'article 85 de la loi n°2016-816 du 20 juin 2016 pour l'économie bleue.

- « Opérations immobilières portuaires »

Deux opérations en investissement et relevant de l'immobilier portuaire spécifique sont portées par le pôle supports techniques. Il s'agit de la construction de la nouvelle capitainerie de Calais (travaux) et de la construction du pôle exploitation et maintenance du site de Boulogne-sur-Mer (étude et travaux). Il est proposé, l'inscription de **CP à hauteur de 2 000 000 €** pour la poursuite de l'opération sur le pôle exploitation maintenance et répartis à concurrence de 200 000 € pour la capitainerie et 1 800 000 € pour le pôle exploitation et maintenance.

2) Fonctionnement Ports

Les dépenses de fonctionnement de la délégation ports sont rigides. Elles couvrent les dépenses de dragage essentielles pour entretenir les fonds et garantir l'accès des navires, la maintenance assurée par les équipes de régie (H24 7/7), les taxes foncières et des études.

- « Exploitation maintenance des ports »

Ce programme rassemble les opérations de dragage indispensables pour assurer l'accessibilité des navires et garantir la sécurité de la navigation sur les plans d'eau.
Le dragage d'entretien des zones navigables du port de Boulogne-sur-Mer – Calais est estimé à **5 836 488 € de CP** avec un volume annuel dragué de 750 000m^3 en deux campagnes de dragage.
Les fournitures nécessaires à l'entretien en régie des ouvrages, les frais et services externalisés ainsi que les dépenses engendrées par les nouvelles acquisitions foncières pour une surface totale de 73,4 ha sur le site de Calais sont estimées à **2 754 062 €.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- « Développement des ports – Domaine »

Les dépenses de fonctionnement liées à ce programme recouvrent les taxes foncières à la charge de la région sur le port (montant en augmentation au-delà de la conjoncture fiscale compte tenu des achats de terrains réalisées ces deux dernières années) et d'études et analyses à engager dans le cadre des perspectives d'aménagement, des modes de gestion envisageables, des conditions de mise à disposition… Elles sont estimées en **crédit de paiement** à **4 313 355,15 €.**

- « Aménagement des ports. »

Les dépenses envisagées dans ce programme appartiennent au domaine des frais et services externalisés (prélèvements et analyses, campagne de levés topographiques, gestion des DT/DICT (Déclaration de Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), vérification de la capacité portante des ouvrages portuaires…), le paiement des intérêts moratoires. Les **crédits de paiement** sont évalués à **100 000 €.**

Les dépenses en investissement prises en charge par le Pôle Supports Techniques s'élèvent à 2 000 000 € pour la construction du Pôle Exploitation Maintenance du site portuaire de Boulogne-sur-Mer, et le solde de la construction de la Capitainerie de Calais.

Une AP de 500 000 € est prévue pour la poursuite de l'opération sur le Pôle Exploitation Maintenance.

B) Transports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**594 786 022**	**513 778 562**	**213 280 742**		**727 059 304**
908 - Transports	594 786 022	513 778 562	213 280 742		727 059 304

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**419 810 416**	**21 698 502**	**419 210 416**	**396 716 847**	**837 625 765**
938 - Transports	419 810 416	21 698 502	419 210 416	396 716 847	837 625 765

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

1) Services de Transports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**433 808 874**	**416 584 706**	**205 485 753**		**622 070 459**
908 - Transports	433 808 874	416 584 706	205 485 753		622 070 459

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**417 631 516**	**20 141 357**	**417 631 516**	**396 686 847**	**834 459 720**
938 - Transports	417 631 516	20 141 357	417 631 516	396 686 847	834 459 720

Les actions régionales engagées au titre des services de transport (déplacements par TER et par autocar) sont en adéquation avec les objectifs de la troisième révolution industrielle (**REV3**) en facilitant le développement de l'usage des transports collectifs. Pour parvenir à cet objectif, tous les leviers sont mobilisés : le financement d'un matériel roulant dernière génération, le développement des outils d'information-voyageur, la mobilisation de ressources appropriées à une exploitation de qualité. Au total, c'est donc une très grande majorité des dépenses effectuées pour les services de transport qui peuvent être comptabilisées au titre de l'ambition REV3.

I- Dépenses consacrées à la compétence Transports Interurbains et Scolaires (TIS)

1) Fonctionnement

Le BP 2024 s'élève à **396,6 M€**. Il est rappelé que l'offre n'a pas évolué significativement, quelques aménagements ont été opérés à la marge.

- 66 % du budget sont consacrés à l'exploitation du réseau de transport interurbain, scolaire et régions limitrophes pour un montant de **262,1 M€**
- 20 % sont destinés à la compensation des charges de transfert des Départements du versant Nord (**75,5 M€).** Pour le versant Sud, c'est une recette de 30,8 M€ qui est attendue chaque année.
- 13 % du budget sont consacrés aux transports au sein des ressorts territoriaux par les AOM/AO2 qui assurent le transport des élèves pour le compte de la Région. (**53,4 M€**).

L'augmentation de 9 M€ entre le BP 23 et 24 s'explique par une indexation limitée à 3 % sur les contrats d'exploitation, le reste des programmes restant stables. Ces revalorisations sont prévues dans les DSP et COSP.

2) Investissement

Les investissements 2024 d'un montant de **1,206 M€** en CP (3 M€ en AP) seront consacrés :

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- À la sécurité des points d'arrêt pour 200 000 €. Cette somme est inscrite dans le rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE.
- À la mise en place de poteaux d'informations voyageurs : 400 000 €
- Au matériel billettique embarqué dans les cars pour améliorer le parcours client : 506 288 €.
- A l'investissement dans le transport routier : 100 000 € (achat de cuves)

II - Organisation du Transport Ferroviaire Régional (TER)

1) Fonctionnement

La proposition budgétaire 2024 à été recalculée à **517,7 M€ en CP** :

- **Contrats TER :**

SNCF Voyageurs a envoyé le devis 2024 tardivement (en septembre). En effet il a été décidé le transfert d'une quote-part de charges de péages d'infrastructures facturées à SNCF Voyageurs par SNCF Réseau en section d'investissement (= capexisation) d'un montant de **32 M€** d'où l'effet induit à la hausse sensible sur la contribution d'investissement de la convention TER HDF et de la baisse en conséquence en fonctionnement. Cependant, ce devis est toujours en négociation entre la Région et SNCFV afin de prendre en compte tous les paramètres inscrits dans l'avenant de prolongation et pour proposer une délibération permettant de solder les années antérieures à 2023.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'inscrire un montant de **486,2 M€ relatif au devis 2024** dont 79,8 M€ au titre de la sécurité et la sureté dans les transports (cette somme est inscrite dans le rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE).

Pour information l'acompte de février 2022 rattaché est toujours bloqué sur le budget régional. Le déblocage de cette somme sera effectué en 2024 en même temps que les soldes de tout compte des années 2020 à 2022, sous réserve du retour à un service d'exploitation normal.

6,3 M€ sont consacrés à la desserte ferroviaire interrégionale pour la ligne Vallée de la Marne (Montant forfaitaire) et **0,421 M€** pour la réciprocité tarifaire avec la Région Grand Est

Des contrôles « qualité » sont effectués pour le TER et le marché vient d'être renouvelé pour 3 ans, **0,613 M€** sont consacrés à ce dispositif.

En attendant l'exploitation de l'Etoile d'Amiens (contrat signé en mars 2023), **15,14 M€** sont destinés à payer les charges de mise en exploitation pour l'Etoile d'Amiens.

- **Autres dispositifs :**

Le dispositif « d'aide au transport des lycéens urbains » permet d'aider les communautés d'agglomération dans le coût de fonctionnement des transports urbains des lycéens sur leur ressort territorial. **5,7 M€** sur cette thématique sont prévus au budget.

Les dispositifs Eter et Mon Abo TER sont reconduits à l'identique pour un montant total de **0,610 M€**

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence **0,25 M€** sont inscrits pour les études de Maîtrise d'ouvrage. **0,5 M€** ont été reportés pour les études sur la refonte des grilles horaire du Y Picard avec SNCF Réseau.

2) Investissement

Cette politique a fait l'objet d'investissements importants depuis 2021 avec des CP conséquents jusqu'en 2026 (acquisition de 33 nouvelles rames, rénovation mi-vie, changement des organes majeurs et l'acquisition des TET). La création de la Société Public Locale (SPL) offrira un cadre efficace au pilotage technique et financier du matériel roulant. Elle sera opérationnelle en septembre 2024 (reprise d'actifs). Une mécanique financière est d'ores et déjà prévue pour tenir compte de cette reprise.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Les investissements 2024 sur le ferroviaire s'élève à **621,1 M€** dont **505,882 M€** seront repris par la SPL et **54 M€** seront destinés à la contribution aux charges de capital de la SPL (AP 66 M€) dont 50 M€ d'apport de capital. (Un montant de 0,6M€ est également inscrit en section de fonctionnement au titre des charges d'exploitation 2024 de la SPL)

Les montants dans la proposition du budget ferroviaire 2024 sont donc calculés sans la reprise SPL.

Programme contrat TER pour un montant de CP de **71,23 M€** dont :

- **54,43 M€** sur la contribution des charges de capital à la convention TER dont capexisation (32 M€) correspondant à la part de financement des infrastructures de péage dans les redevances
- **4,86 M€** de charges de mise en exploitation pour l'Etoile d'Amiens
- **1,68 M€** sur les outils billettique et d'info voyageurs
- **2,1 M€** de la convention Grand Est pour la ligne Vallée de la Marne,
- **1,1 M€** pour le remplacement obligatoire des équipements de distribution 239 DBR (Distributeurs Billetterie Régionale) et valideurs
- **6,8 M€** pour le transfert de propriété des sites de maintenance d'Amiens.

Programme Matériel roulant pour un montant de CP de **547,91 M€ ramenés à 493,91 M€** (hors apport en capital pour la SPL) dont :

- **314,5 M€** pour l'acquisition de 33 nouvelles rames
- **83,3 M€** pour la rénovation mi-vie.
- **43 M€** pour le remplacement des organes majeurs des trains (essieux, boggie, usure, sécurisation, non-conformité…) avec 167 M€ d'AP prévus pour 3 ans.
- **1,7 M€** pour le solde de l'expérimentation des rames bi-mode diesel en rames bi-mode batterie-caténaire
- **4,47 M€** pour les travaux de multiplexage des locomotives (AP de 7,3 M€ votée en 2023 pour 6 locomotives, 5,2 M€ sont prévus en AP pour 2024 pour les 9 locomotives restantes). Cette opération permet un gain de temps en permettant la réversibilité des locomotives.
- **1,6 M€** pour le changement des éclairages des trains (obligation européenne)
- **3,4 M€** pour l'acquisition d'une rame électrique Normandie
- **1,67 M€** dans le cadre de l'Ouverture à la concurrence (OVC) études et 1er travaux de libération des terrains
- **13 M€** pour le transfert du matériel roulant de SNCF permettant à la Région d'être propriétaire et ainsi de confier à la SPL l'entretien de celui-ci.
- **26,45 M€** seront consacrés aux travaux sur les sites de maintenance avec une priorité pour les sites de Beauvais et Landy Pleyel

Programme Train Equilibre du Territoire : Il reste 10 M€ à payer dont 1,9 M€ en 2024.

Enfin pour exécuter ce programme des recettes sont prévues à hauteur de **575,9 M€** dont 505,8 M€ au titre des droits d'entrée de la SPL en fin d'année 2024.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

2) Infrastructures et mobilité (CSNE inclus)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**127 477 148**	**96 993 856**	**7 794 989**		**104 788 845**
908 - Transports	127 477 148	96 993 856	7 794 989		104 788 845

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**2 178 900**	**1 557 145**	**1 578 900**	**30 000**	**3 166 045**
938 - Transports	2 178 900	1 557 145	1 578 900	30 000	3 166 045

Les différents programmes ci-après sont en adéquation avec les objectifs de la troisième révolution industrielle (**REV3**) en facilitant le développement de l'usage des transports collectifs par la **régénération des voies** et **l'accessibilité aux gares**, par le déploiement d'outils numériques dans le cadre de la démarche PassPass, en favorisant les **mobilités actives** dans les pratiques de loisirs des habitants et des touristes par **la pratique du vélo**, du **covoiturage** et du **report modal**. De plus, les actions en faveur de la **mobilité solidaire** permettent de répondre pour tout ou partie, à l'axe sectoriel 4 de la Feuille de route rev3 en matière de mobilité durable.

Un **Appel à Projet (AAP)** est mis en place sur la période 2024-2028. Ainsi, la Région accompagne les territoires dans la mise en œuvre de **solutions de mobilité** présentant un **intérêt régional**, participant à une meilleure coordination des actions comme discuté à l'échelle des **bassins de mobilité** et visant une **mobilité durable et décarbonée**. Les modalités d'accompagnement pourront être révisées chaque année pour répondre au mieux aux besoins réels des territoires et aux priorités régionales.

La Région intervient une nouvelle fois directement dans ce budget 2024 auprès des habitants pour faciliter leurs déplacements hors TER via le dispositif Aide aux Transports des Particuliers (ATP).

Par ailleurs, le protocole d'accord relatif au **CPER 2021-2027 portant sur les mobilités** a été voté le 23 novembre. Le BP 2024 anticipe l'accord qui devrait être trouvé sur l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Laon-Hirson, la poursuite des travaux d'amélioration du nœud de Creil, préalable à la liaison Roissy-Picardie ainsi que les études sur le SERM, comprenant plus particulièrement celles de la Liaison Lille Sambre-Avesnois.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend les infrastructures ferroviaires, fret, routières, fluviales, cyclables, et également les gares et leurs pôles d'échanges.

- **Infrastructures ferroviaires :**

AP 106,9M€ - CP 57,3M€

Les opérations inscrites sur l'AP 2024 d'un montant de 106,8M€ comprennent notamment les phases Travaux de régénération de voies de la ligne Laon/Hirson, le Nœud de Creil (Tranche 2), les ouvrages d'art de la ligne Beauvais/Abancourt/Le Tréport (phase2). Il est inscrit également la poursuite des études (PRO) de la ligne Lille Sambre Avesnois (LSA) et du **SERM** (Service Express Régional Métropolitain).
57,3M€ dont 51,2M€ sont inscrits en CP pour les opérations déjà engagées notamment sur les opérations suivantes qui seront en pleine phase « **travaux** » : la ligne Douai/Cambrai, le Nœud de Creil (Tranche 1), les travaux anticipés de la ligne Boves/Compiègne, la Modernisation de la Voie Mère de Calais (VMC) (écrans acoustique, menuiseries des riverains), et la poursuite des études **SERM.**
Des CP sont également inscrits pour l'opération **Roissy Picardie** dont la Région est en attente de la convention de la phase Travaux.

- **Infrastructures ferroviaires fret :**

AP 5,2M€ - CP 7,1M€

Sur les **capillaires fret**, les AP sont prévues pour la participation régionale aux études AVP de 4 capillaires fret, à la Voie Mère de Calais, au point frontière de la ligne Valenciennes/Blanc Misseron, au raccordement ferroviaire du futur port intérieur de Marquion (Canal Seine Nord Europe) et aux demandes de subventions pour la remise en état d'**ITE** (Infrastructures Terminal Embranchée).
Les CP permettront de répondre aux appels de fonds des 4 **GIC** (Gestionnaires d'Infrastructures Conventionnés) conventionnés sur les lignes de Compiègne/Lamotte, d'Hesdigneul/Desvres, de Mézy/Artonges et de St Omer/Lumbres.

- **Gares et pôles d'échanges multimodaux (PEM)** :

AP 10,7M€ - CP 14,4M€

La poursuite des opérations inscrites au Schéma D'Accessibilité Programmé (**Sd'AP**) est prévue en 2024. Les opérations en AP concernent notamment les gares de Boulogne-sur-Mer, Bailleul, Douai, Pérenchies, Santes, Dunkerque, Creil et Orry pour les phases études, la gare de Chantilly en phase REA et également pour la modernisation des gares. 0,3M€ sont prévus en AP pour les pôles multimodaux qui sont inscrits dans **l'AAP.**

En CP, 12,4M€ sont inscrits sur les opérations engagées les années précédentes, dont notamment la mise aux normes des **quais et des bâtiments voyageurs des gares** de Compiègne, Pont-Ste-Maxence, Crépy-en-Valois, St Quentin, Béthune.
De plus, la poursuite du déploiement de la **vidéosurveillance** des gares et leurs abords est également inscrite à hauteur de 1,73 M€ en CP et 0,55 M€ en AP dont 0,100M€ dans le cadre de l'**AAP**.
Cette somme est inscrite dans le rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE.

- **Infrastructures routières :**

AP 0,1M€ - CP 15,2M€

0,1M€ d'AP sont inscrits afin de cofinancer des aires de covoiturage, inscrites dans l'**AAP**.
15M€ de CP permettront de régler les appels de fonds des conventions déjà engagées sur la RN2.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- **Véloroutes - Voies Vertes :**

AP 2M€ - CP 1,7M€

Les AP sont inscrites à hauteur de 2M€ et sont intégrées dans l'**AAP**, Elles permettent la poursuite du développement du **réseau de véloroutes voies vertes.** 1,679€ de CP sont fléchés pour le règlement des projets déjà engagés.

- **Fluvial et Canal Seine Nord Europe (CSNE) :**

AP 3M€ - CP 2,9M€

Il est inscrit 2,5M€ en AP sur le **fluvial** afin d'engager la remise en navigation sur la Somme de la section Offoy/St Simon.
Concernant le **CSNE** : un premier remboursement d'emprunt aura lieu en 2024 pour un montant de 1,38M€ à la SCSNE. Quant aux **4 ports intérieurs du CSNE**, les études se poursuivent et les dépenses sont inscrites à hauteur de 1,7 M€ de CP. De même, il est prévu 0,5M€ d'AP dans le cadre des **contrats de territoires**.

- **Autres :**

0,4M€ de CP sont prévus pour le solde de l'opération PCRS (Plans Corps de Rue Simplifiés).
4,8M€ de CP sont inscrits sur un solde d'opérations concernant les Transports Collectifs en Site Propre (TCSP).
2,5M€ de CP sont inscrits pour la première partie des travaux des ouvrages d'art sur la voie ferrée régionale fret St Quentin/Origny-Sainte-Benoîte.

FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement concernent principalement les règlements des **dotations statutaires** des syndicats mixtes, l'entretien de la voie ferrée St Quentin/Origny-Sainte-Benoîte, les intérêts d'emprunt relatifs au **CSNE** mais également les actions en lien avec la **LOM** (Loi d'Orientation des Mobilités) dont les subventions de la mobilité inclusive et l'élaboration des PAMS (**plans d'action en matière de mobilité solidaire**).

- **Etudes** :

AE 0,200M€ - CP 0,223M€

Pour exercer sa compétence Transports, la Région doit réaliser des études sous forme de contre-expertises (par exemple, état des voies capillaires fret ou régénération d'axes ferroviaires), études opérationnelles, conseils stratégiques, audit financier, analyses juridiques.
0,19M€ de CP 2024 sont inscrits pour le paiement des futurs bons de commande de l'accord cadre Assistance à maîtrise d'ouvrage techniques, économiques et financiers dans les domaines de l'exploitation des services de transport et des infrastructures de mobilité du pôle notamment pour une étude sur les derniers kilomètres des vélo voies vertes et des études concernant le fret.

Une AE de 0,150M€ est inscrite afin que la Région puisse accompagner les partenaires dans leurs prises de compétences de la LOM. Cette enveloppe est inscrite dans l'**AAP.**

Dans le cadre de l'**ORT** (Observatoire Régional des Transports), la Région pourrait être maître d'ouvrage de certaines études pour lesquelles sont inscrits 50 000€ en AE et 10 000€ en CP.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

De plus, 20 000 € de CP hors AE sont inscrits afin de gérer les petites manifestations/événementiels de la direction tels que les rencontres régionales du vélo et les différents **ateliers PAMS** sur les **bassins de mobilité** dans le cadre de la LOM.

- **Véloroutes - Voies Vertes :**

AE 0,07M€ - CP 0,03M€

20 000€ d'AE/CP sont inscrits pour les participations aux **comités d'itinéraire** de l'EuroVelo 4 et l'EuroVelo 3. De plus, il est inscrit 50 000€ en AE et 10 000€ de CP pour la mise en œuvre des actions du plan vélo.

Par ailleurs, 10 000 € de CP hors AE sont prévus afin de **cotiser** à l'association Vélo et Territoires.

- **CSNE intérêts d'emprunt :**

AE 0,693M€ - CP 0,693M€

En 2024, la Région remboursera une première échéance pour **l'emprunt du CSNE** dont les frais sont inscrits en section de fonctionnement à hauteur de 693 000€.

- **Fluvial :**

AE 0M€ - CP 0,20M€

0,02M€ de CP sont inscrits pour le volet 2 (schéma directeur) de la Directive régionale d'aménagement du CSNE.

- **Participations statutaires régionales** :

AE 0,866M€ - CP 0,866M€

Les **participations statutaires** régionales aux syndicats mixtes **aéroportuaires et multimodaux** sont inscrites pour le Syndicat Mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé (SMABT) (128 400€), le Syndicat mixte pour la réalisation de la plate-forme multimodale de niveau européen de Dourges (87 500€), le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités (500 000€) et le nouveau Syndicat Mixte des ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe (150 000€).

- **Voies ferrées d'intérêt local :**

AE 0M€ - CP 0,6M€

0,6M€ de CP sont inscrits pour l'entretien et la maintenance 2024 concernant la gestion des **voies ferrées d'intérêt local** (VFIL) de St Quentin/Origny-Ste-Benoîte et Berry-au-Bac/Guignicourt.

- **Mobilité inclusive :**

AE 0,35M€ - CP 0,698M€

Les subventions aux **plates formes de mobilité** sont inscrites à hauteur de 0,35M€ d'AE et inclus dans l'**AAP** ; 0,363M€ de CP sont prévus pour le versement des subventions 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

L'élaboration des **Plans d'Actions en matière de Mobilité Solidaire** (**PAMS**) sur les **bassins de mobilité** se poursuivra en 2024 et 0,33M€ de CP sont prévus pour la rémunération de l'AMO.

3) Le Patrimoine et de la Sûreté

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**33 500 000**	**200 000**			**200 000**
908 - Transports	33 500 000	200 000			200 000

En investissement, le centre maintenance ferroviaire de Beauvais sera construit comme toute opération neuve dans la démarche REV3.

Les dépenses en investissement prises en charge par le Pôle Supports Techniques s'élèvent à 200 000€ pour les études du Centre de Maintenance Ferroviaire de Beauvais. Une AP 2024 de 33 500 000 € est également prévue pour cette opération.

C) Mer et littoral

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**2 560 000**	**772 172**	**1 030 000**		**1 802 172**
905 - Aménagement des territoires et habitat	2 560 000	772 172	1 030 000		1 802 172

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**725 000**	**97 247**	**422 000**		**519 247**
935 - Aménagement des territoires et habitat	725 000	97 247	422 000		519 247

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

L'adaptation au changement climatique et les énergies renouvelables sont deux exemples d'enjeux doublement inscrits dans la délégation mer & littoral et la concertation portée par le parlement de la mer Hauts-de-France.

La politique mer & littoral intervient – historiquement – en contribution régionale à tous les éléments de planification (par exemple le document stratégique de façade) et en appui des acteurs et maîtres d'ouvrages compétents (par exemple la stratégie de long terme Bresle-Somme-Authie). Elle est donc rythmée par la réalité d'exécution de projets complexes d'une part et par des opérations ponctuelles suite à des évènements climatiques notamment d'autre part. La vision de l'exécutif positionne un nouveau cadre : d'une part une gouvernance renouvelée avec le parlement de la mer pour nourrir la concertation et la vision de long terme ; un cadre opérationnel en cours de construction d'autre part pour intervenir concrètement dans un calendrier mieux maîtrisé.

Investissement

- Programme n°55000001. « Développement des ports - Littoral »

  La Région assure une politique littorale et maritime qui a trait à la gestion des risques littoraux, à la gestion et l'aménagement durable du littoral. La Région accompagne la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) au niveau de la submersion marine, de l'érosion littorale et d'éboulements de falaises. Les opérations d'études portant sur les systèmes d'endiguement se termineront en 2024.

  La Région s'engage également au côté de la SNSM pour le remplacement de canots de sauvetages essentiels pour assurer la sécurité en mer et l'assistance sur la façade maritime de la Région Hauts-de-France.

Pour les mesures antérieurement décidées, les principales opérations sont les suivantes :

Libellé opération	CP 2024
SUBV Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard BAS CHAMPS (3 opérations)	**12 974,92 €**
SUBV Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard SE SOMME AUTHIE (6 opérations)	**37 876,59 €**
SUBV SNSM ACQUISITION EMBARCATION 5 stations	**193 290,00 €**

Pour les Mesures Nouvelles :

Libellé opération	AP/AE	CP 2024
2024Economie maritime	**60 000,00 €**	**30 000,00 €**
2024Gestion Trait de côte (hors SL BSA)	**1 070 000,00 €**	**285 000,00 €**
2024Stratégie Littorale BSA	**1 250 000,00 €**	**625 000,00 €**
Travaux perré Le Portel	**180 000,00 €**	**90 000,00 €**

La dépense en crédits de paiement 2024 en investissement sera de **1 802 171,60 €.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Fonctionnement

- Programme n°55000001. « Développement des ports - Littoral »

La Région participe à une série d'études portant sur la connaissance des phénomènes d'érosion dans le cadre de la mise en place de stratégies de suivi et de gestion durable du trait de côte et de diagnostic et de définition de scénarios de confortement ou de réfection.

La région contribue annuellement au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts de France » (ROLNHDF) qui accompagne les territoires dans l'appropriation des connaissances sur les problématiques littorales.

Pour les mesures antérieurement décidées, les principales opérations sont les suivantes :

Libellé opération	CP 2024
SUBV CCTC2C PROJET TERR BAIE WISSANT FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES	**30 126,05 €**
Mise en œuvre d'une stratégie de suivi fiable, homogène, récurrent et pérenne du littoral Manche-est Mer du Nord - phase 3	**57 120,80 €**

Pour les Mesures Nouvelles :

Libellé opération	AP/AE	CP 2024
2024Economie maritime	**50 000,00 €**	**10 000,00 €**
2024Gestion du trait de côte	**300 000,00 €**	**100 000,00 €**
2024Milieux marins	**50 000,00 €**	**32 000,00 €**
2024Nouvelles activités maritimes (EMR)	**30 000,00 €**	**30 000,00 €**
2024Observation, données, connaissance	**90 000,00 €**	**45 000,00 €**
2024 FNT SML	**45 000,00 €**	**45 000,00 €**
cotisation 2024 au GIP ROL	**160 000,00 €**	**160 000,00 €**

La dépense en crédits de paiement 2024 en fonctionnement sera donc de **519 246,85 €.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

3ème VICE-PRESIDENCE

Madame Florence BARISEAU

RURALITE, PROXIMITE, SOLIDARITES ET POLITIQUE DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**34 660 000**	**24 922 215**	**12 535 000**		**37 457 215**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	350 000		200 000		200 000
905 - Aménagement des territoires et habitat	33 460 000	24 057 820	12 235 000		36 292 820
907 - Environnement	850 000	864 395	100 000		964 395

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**23 623 300**	**11 476 132**	**7 207 237**		**18 683 369**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5 666 000	3 374 333	1 123 667		4 498 000
935 - Aménagement des territoires et habitat	1 367 300	846 340	1 007 300		1 853 640
936 - Action économique	16 350 000	7 117 376	5 022 624		12 140 000
937 - Environnement	240 000	138 083	53 646		191 729

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

A) Aménagement du territoire

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**29 650 000**	**23 872 618**	**8 425 000**		**32 297 618**
905 - Aménagement des territoires et habitat	29 650 000	23 872 618	8 425 000		32 297 618

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		**555 340**			**555 340**
935 - Aménagement des territoires et habitat		555 340			555 340

Forte de 3 788 communes, dont 3 249 ont moins de 2 000 habitants, la région Hauts-de-France est riche de ses villages, bourgs et villes qui font vivre le quotidien des habitants des Hauts-de-France. Structurées en 90 intercommunalités, ces communes sont aujourd'hui au cœur des priorités régionales.

La Région a ainsi défini le cadre de son intervention d'aide aux collectivités pour la période 2023-2027 au travers de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) adoptée lors de la Séance Plénière du 29 septembre 2022 et présentée dans chacun des 26 arrondissements des Hauts-de-France à l'automne 2022.

Cette nouvelle politique répond à une triple volonté :

- Disposer d'un nouveau dispositif qui décline les orientations stratégiques du SRADDET pour tenir compte de l'armature régionale, renforcer les pôles intermédiaires et les différents espaces ruraux ;
- Fédérer et mobiliser nos territoires autour du projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires et contribuant à l'ambition Rev3 ;
- S'appuyer sur un pilotage simple et souple comprenant des appels à projets annuels pour s'articuler au mieux avec les autres partenaires financeurs, notamment l'Etat et les Départements.

« ACTes » vise à offrir aux collectivités locales des possibilités d'aides sur les projets d'aménagement qui complètent les dispositifs régionaux existants mobilisables dans d'autres champs thématiques.

Ainsi, la politique ACTes accompagne les projets des communes et des territoires contribuant aux objectifs prioritaires du SRADDET et qui s'inscrivent également dans la dynamique Rev3 :

- Accélérer de façon avérée les dynamiques de transition territoriale (énergétique, numérique, économique…) ;
- Soutenir l'émergence de projets qui répondent à un objectif de sobriété foncière (gestion économe de l'espace, lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces agricoles et naturels) ;
- Préserver les ressources (biodiversité, eau, continuités écologiques, paysages) et améliorer la qualité de vie des habitants de la région ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- Apporter un dispositif opérationnel adapté aux problématiques des territoires régionaux dans leurs diversités rurales et urbaines.

L'ensemble de la politique d'aménagement des territoires, comprenant ACTes et ses différents volets, ainsi que les soutiens aux projets d'aménagement des territoires inscrits dans les contractualisations spécifiques pour les territoires prioritaires (Pacte Sambre Avesnois & Thiérache, Engagement pour le renouveau du bassin minier, Convention de développement de Calais) représente un volume budgétaire de l'ordre de 60 M€ par an et s'inscrit ainsi dans la continuité de l'effort régional des années précédentes.

Dans le cadre de la politique ACTes, cette partie du budget « Aménagement » permettra de poursuivre la mise en œuvre en 2024 :

- L'appel à projets relatif au **Fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales des Hauts-de-France**. Les communes de moins de 2 000 habitants peuvent ainsi bénéficier d'un soutien régional au titre de l'aménagement du territoire pour leurs projets cohérents avec la démarche Rev3 dans le cadre d'un appel à projets annuel lancé par la Région.
- Le volet **« projets d'aménagement urbain » de la politique renouvelée de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs** destiné à soutenir et consolider un maillage local essentiel au développement économique, à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Par ailleurs, ce budget permet de poursuivre l'accompagnement des communes labellisées « Action cœur de Ville ».

Ce budget permettra, par ailleurs, de continuer à :

- Accompagner les communes rurales dans le maintien de leurs commerces de proximité ;
- Aider les collectivités touchées par des évènements climatiques exceptionnels à réparer les dégâts occasionnés sur les espaces ou équipements publics au titre du fonds d'intervention « inondations / tempêtes » ;
- Poursuivre un accompagnement des communes dans l'installation d'un premier équipement numérique contribuant à la vidéo protection.

B) Aménagement numérique du territoire

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**3 810 000**	**185 203**	**3 810 000**		**3 995 203**
905 - Aménagement des territoires et habitat	3 810 000	185 203	3 810 000		3 995 203

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 367 300**	**291 000**	**1 007 300**		**1 298 300**
935 - Aménagement des territoires et habitat	1 367 300	291 000	1 007 300		1 298 300

Au-delà des soutiens FEDER aux réseaux intelligents, et du socle que constituent les infrastructures numériques, deux volets du budget 2024 contribuent directement à la rev3 :

1) Les tiers lieux sont des lieux de proximité permettant aux habitants et acteurs de trouver des réponses pour leurs projets relatifs aux transitions énergétiques, écologiques, économiques, numériques…
2) La fresque du climat du numérique proposée à toutes les intercommunalités, notamment les plus petites, vise à inciter l'ensemble des territoires connectés à se doter de mesures pour un numérique plus responsable et sobre en énergie.

L'aménagement numérique des territoires sur crédits régionaux est organisée en trois lignes principales :

- L'achèvement de la couverture en infrastructures de fibres optiques très haut débit dans les zones rurales ou péri-urbaines qui est opéré par quatre syndicats mixtes, socle indispensable au développement des usages numériques,
- Le développement de tiers lieux multifonctions dans l'ensemble des territoires notamment ruraux, lieux d'incarnation de l'appui à la transition numérique, comme aux autres transitions, pour les habitants et acteurs des territoires,
- L'aide à l'émergence d'expérimentations numériques (internet des objets, intelligence artificielle, big data…) notamment en territoires ruraux en prenant appui sur des structures d'appui mutualisées.

1) Infrastructures numériques

Le soutien 2024 au développement des réseaux très haut débit par fibres optiques prévoit un investissement à hauteur de 3 810 000 € en AP (3 810 000 € de CP nouveaux) et en fonctionnement de 810 000 € d'AE (810 000 € de CP nouveaux).

Les infrastructures de fibre très haut débit sont le socle nécessaire pour développer les usages numériques (offre de services privés, publics et accès grand public) avec équité territoriale.

La couverture est à la charge d'opérateurs privés (Orange, SFR…) dans les zones urbaines et à la charge d'opérateurs publics (quatre syndicats mixtes pour les Hauts-de-France) pour les zones rurales et périurbaines

La Région a pris l'engagement d'assurer par ses crédits (et ceux européens quand cela était possible) une équité de soutien aux opérateurs publics, pour s'assurer de l'équité territoriale :

- en mode de subvention pour les syndicats mixtes de l'Oise, la Somme et l'Aisne,
- en étant membre de celui couvrant le Nord et le Pas-de-Calais.

Les Hauts-de-France ont la deuxième plus grande couverture de France métropolitaine après l'Île de France :

- la couverture de l'Oise est achevée depuis 2021,
- celle de l'Aisne depuis 2022,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- le syndicat mixte de la Somme appelle une dernière fois des fonds pour 2024, date d'achèvement de son réseau,
- la couverture est achevée pour le Nord-Pas de Calais, la Région doit participer au fonctionnement du syndicat mixte, remboursement d'un emprunt et au financement des raccordements finaux des usagers (le dernier kilomètre).

Un soutien exceptionnel est prévu pour la couverture en fibre d'une intercommunalité à cheval entre Hauts-de-France et Normandie (la CC d'Aumale Blangy), en réciprocité du soutien normand d'il y a dix ans à la couverture de l'autre intercommunalité à cheval, la CC des Villes sœurs.

2) Tiers-lieux numériques

Le soutien aux tiers lieux prévoit un besoin 2024 en investissement à hauteur de 185 203 € en CP sur AP historiques et en fonctionnement à hauteur de 330 000 € en AE et de 361 000€ en CP (291 000€ de CP historiques, 70 000€ de CP nouveaux).

Les tiers lieux sont des espaces multifonctions ancrés dans leurs territoires, où les habitants et acteurs peuvent trouver des conseils et des mises en relation concernant les grandes transitions et dispositifs afférents. Cependant, malgré l'intérêt de ces lieux, tous les territoires ne s'en sont pas encore dotés.

Ces crédits permettront le solde des anciens soutiens et surtout la relance du dispositif après évaluation, via le lancement d'un appel à expressions d'intérêt pour identifier des territoires intercommunaux encore dépourvus mais souhaitant une aide pour faire émerger un tiers lieu (identification des partenaires, définition du besoin et de l'offre de service, amorçage de l'action…).

Cette aide sera accompagnée d'une animation interterritoriale et d'une autre entre les politiques régionales contribuant aux transitions pouvant trouver dans ces lieux de proximité des points d'articulation avec les acteurs et habitants.

3) Usages et Innovations numériques dans les territoires, en appui aux collectivités

Le soutien à l'émergence des expérimentations prévoit un budget en fonctionnement de 227 300€ en AE et 127 300€ en CP nouveaux.

Les technologies numériques se renouvellent sans cesse (internet des objets, données, algorithmes, intelligence artificielle, réalité augmentée…). Elles ouvrent large les possibilités d'usages dans le cadre des politiques et de la gestion publique locale. Cependant elles nécessitent une technicité croissante pour en faire bon usage, notamment pour en réduire les impacts négatifs (souveraineté des données, impact environnemental…). Notamment dans les territoires dépourvus d'ingénierie numérique.

Pour appuyer une dynamique d'appels à manifestation d'intérêt suivi d'ateliers de co-définition de projets d'expérimentations via la levée de crédits FEDER « expérimentation » (essaimables via d'autres axes FEDER « feuilles de routes intercommunales » et « mutualisation d'échelle minimale départementale »), la Région entre dans des réseaux nationaux ou européens pour identifier les tendances et meilleures pratiques transposables, et soutient un centre d'expertise technologique d'appui aux collectivités.

En compatibilité avec la priorité rev3, sera organisé un événement régional « la fresque numérique du climat » avec l'ensemble des responsables (élus et techniciens) du numérique intercommunal. Cette journée visera à la fois la prise de conscience des effets collatéraux négatifs possibles du numérique et surtout leur anticipation par l'appui de dispositifs ou mesures aisément mobilisables (numérique responsable, accessible, durable, sobre en énergie…).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

C) Solidarités

INVESTISSEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**350 000**		**200 000**		**200 000**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	350 000		200 000		200 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**22 016 000**	**10 491 709**	**6 146 291**		**16 638 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5 666 000	3 374 333	1 123 667		4 498 000
936 - Action économique	16 350 000	7 117 376	5 022 624		12 140 000

Dans la continuité de la politique initiée en 2016, la Région confirme sa double vocation de collectivité stratège et de collectivité de proximité ; comme les années précédentes, elle maintient en 2024 son volontarisme en matière de lutte contre la pauvreté et de levée des freins à l'emploi des personnes plus fragilisées, et renforce même ses efforts dans les domaines du handicap et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les aides individuelles, dispositifs et appels à projet portés par la délégation Solidarités constituent autant d'éléments de réponse essentiels et immédiats à ces problématiques, particulièrement dans notre contexte actuel de réduction du pouvoir d'achat.

1) Aide au travail

a) Aide au permis de conduire

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**5 000 000**	**3 070 000**	**762 000**		**3 832 000**
933- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5 000 000	3 070 000	762 000		3 832 000

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

En juillet 2021, la Région a décidé de mettre fin au dispositif d'aide au permis de conduire sous forme de prêt et de créer à titre expérimental une aide individuelle afin de favoriser davantage la mobilité des jeunes et de maximiser leurs chances de trouver un emploi.

La phase d'expérimentation ayant été concluante, l'aide individuelle a donc été confirmée dès 2022.

En 2024, une AE de 5 000 000 € et 3 832 000 € de crédits de paiement permettront de continuer à accompagner les nouveaux bénéficiaires.

b) Aide à la garde d'enfants

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**850 000**	**650 000**	**200 000**		**850 000**
936 - Action économique	850 000	650 000	200 000		850 000

L'aide à la Garde d'Enfants est gérée par année scolaire, donc par campagne de septembre de l'année N à juillet de l'année N+1.

Depuis la campagne 2022–2023, l'aide est versée en une fois, dès accord de la demande. Ces nouvelles modalités de versement décidées et initiées par délibération de juin 2022 ont permis de réduire considérablement le nombre de rejets de versements suite à un changement de coordonnées bancaires des bénéficiaires en cours de campagne.

Les CP à mandater s'échelonneront sur 2 exercices glissants, au gré de l'instruction des demandes. L'aide versée annuellement par famille est estimée à 257 € en moyenne.

Depuis avril 2023, les familles composées d'un parent et/ou d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap bénéficient d'une majoration de l'aide à hauteur de 10€ par enfant en situation de handicap et/ou de 10 € dès lors que l'un des parents est en situation de handicap.

Une AE de 850 000 € est proposée au BP 2024 en vue de la campagne 2024-2025.

2) Aide aux transports de particuliers

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**15 500 000**	**6 467 376**	**4 822 624**		**11 290 000**
936 - Action économique	15 500 000	6 467 376	4 822 624		11 290 000

Depuis le 1er mars 2016, la Région a mis en place un dispositif d'Aide au Transport aux Particuliers. Cette aide régionale de 20€/mois soutient les salariés contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Depuis le 1er janvier 2023, les dossiers sont validés pour une année complète (année glissante) et non plus au prorata du nombre de mois de l'année en cours. Ainsi, l'année suivante, le dépôt de renouvellement ne se fait pas automatiquement au 1er janvier.

En 2024, il est proposé d'inscrire 15,5M€ d'AE et 11,29M€ de CP.

3) Violence faites aux femmes

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**310 000**	**146 500**	**163 500**		**310 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	310 000	146 500	163 500		310 000

Les Hauts-de-France sont particulièrement touchés par le fléau des violences faites aux femmes et plus spécifiquement par les violences conjugales. La sensibilisation et l'action contre les violences faites aux femmes demeurent donc, plus que jamais, nécessaires. Dans la région, ces violences se traduisent majoritairement par des violences sexuelles et des coups et blessures volontaires dans la sphère intrafamiliale.

Le phénomène s'est amplifié avec la crise COVID-19 et les mesures de confinement successives ont été un accélérateur de violences dans la sphère familiale au niveau national et bien sûr, en Hauts-de-France. Fin 2020, une étude du Ministère de l'intérieur sur les morts violentes survenues au sein du couple soulignait, s'agissant de la Métropole, que la région Hauts-de-France était la plus exposée avec 19 faits recensés sur 125 au national.

Plusieurs associations du territoire régional restent mobilisées et sont particulièrement investies dans l'accompagnement des publics confrontés à cette problématique.

La Région confirmera donc en 2024 sa volonté d'agir, à travers un budget dédié revalorisé, auprès de ces acteurs associatifs (Fédération Régionale des CIDFF, SOLFA…) qui œuvrent au plus près des habitants contre ce fléau.

4) Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**356 000**	**157 833**	**198 167**		**356 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	356 000	157 833	198 167		356 000

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Première région à adopter une Service d'intérêt économique général (SIEG) de l'inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme, la Région Hauts-de-France fait de ces enjeux une priorité citoyenne, économique et écologique.

La crise sanitaire et la dématérialisation des services ont depuis 2020 amplifié les besoins, les attentes et les pratiques numériques des habitants. Télétravail, télémédecine, relations sociales, commerce, enseignement, recherche d'emploi, loisirs… l'accélération des pratiques numériques est fulgurante. Cette accélération est également liée à un taux de couverture exceptionnel (93%) du territoire régional couvert par le très haut débit.

La première priorité du SIEG est d'accompagner les habitants aux usages du numérique. En effet, dans les Hauts de France, le taux d'illectronisme est supérieur à la moyenne nationale. On peut estimer à 1,5 M de personnes qui ne se sont pas à l'aise avec le numérique dans les domaines de compétences tels que la recherche d'information sur internet, l'utilisation d'un logiciel, savoir communiquer ou résoudre un problème.

La seconde priorité du SIEG est de créer pour des publics fragiles des réseaux de distribution d'une offre solidaire d'accès aux équipements numériques dans les Hauts-de-France.

Face à ces constats, la Région a désormais mis en place six niveaux de réponse qui lui permettent d'agir en direct et d'insuffler une dynamique régionale :

- Structurer un écosystème régional de l'inclusion numérique grâce au Service d'intérêt économique général (SIEG) de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme, voté le 27 janvier 2022.
- Développer le volet inclusion numérique des feuilles de route du numérique de chaque EPCI. 70 EPCI ont une feuille de route (octobre 2023)
- Agir en distribuant depuis 2022 des Pass Numériques. Il est remis à des personnes rencontrant des difficultés avec le numérique, afin de leur permettre de s'initier dans des lieux de médiation numérique labellisés .Le dispositif permet ainsi de rendre plus lisible ces lieux de médiation numérique auprès des publics .Ce PASS se présente sous la forme d'un chéquier de 5 ou 10 « chèques », d'une valeur unitaire de 10€.Le public ciblé par cette aide de la Région est constitué de demandeurs d'emploi, de seniors de 60 ans et plus, de bénévoles associatifs, d'étudiants des formations sanitaires et sociales et de jeunes de 18 à 30 ans, en cours d'insertion (stagiaires de la formation professionnelle, apprentis, suivis par une mission locale, Contrat Engagement Jeune, pris en charge par une structure d'insertion par l'activité économique, etc).
- Mesurer par la mise en place en 2022 d'un indice de fragilité numérique du territoire actualisable, fiable, interopérable et robuste. Une enquête permanente de terrain auprès des publics fragiles vient le compléter. Cet indice permet de mesurer le niveau de risque de fragilité pour mieux accompagner l'aide à la décision des acteurs privés et publics. Une actualisation de l'indice est en cours de réalisation pour une publication en 2024
- Soutenir: mobilisation des fonds régionaux et européens en faveur des projets structurants d'inclusion numérique portés par de nombreux acteurs tels que les Assembleurs, les fédérations des Centres sociaux connectés Nord-Pas de Calais et Pays Picards, l'Association des Paralysés de France, le Mouvement associatif Hauts-de-France, l'URIOPSS, la Croix Rouge, le CRAJEP, Emmaüs Connect, Reconnect, Badgeons les Hauts-de-France, CRII de l'Aisne …
- Equiper : un bilan de l'expérimentation d'une filière de réemploi des ordinateurs destinée à équiper les publics fragiles, la Collecte.Tech d'Emmaüs Connect a été réalisée. Ce bilan permet de déboucher sur une étape de massification grâce à la structuration d'une filière régionale du réemploi et du recyclage des matériels à usage numérique. En parallèle, une étude action est en cours dans le cadre de Rev3. Elle est réalisée en partenariat avec l'université de Lille et l'APES (Acteurs Pour une Economie Solidaire) et porte sur la recherche de nouveaux modèles économiques du réemploi, reconditionnement et recyclage des produits gris à destination des publics fragiles.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Par ailleurs, **la région Hauts-de-France est un territoire particulièrement touché par la problématique de l'illettrisme, avec 400 000 personnes concernées, soit 11 % de la population,** quand la moyenne nationale s'établit autour de 7 % de la population française âgée de 18 à 65 ans.

La Région souhaite poursuivre son action en faveur de la lutte contre l'illettrisme en accompagnant les associations qui mettent en place des projets pour lutter contre cette problématique et en soutenant la filière livre. La Région a lancé en septembre 2023 un nouveau SIEG « s'engager vers l'emploi » au titre de sa politique de formation. Chaque stagiaire de la formation concerné par ce SIEG sera désormais évalué à l'entrée de son parcours grâce à l'outil EVA mis en place en partenariat avec l'ANLCI. Ce SIEG vise une coordination des actions des organismes de formation avec les associations locales en amont et les employeurs potentiels en aval.

Les acteurs de prévention et lutte contre l'illettrisme ont rejoint un comité élargi, créé au sein du PACTE linguistique en mars 2023. Il permet d'optimiser la coordination des actions en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme avec l'Etat (Ministère de la Culture, Ministère de l'Education Nationale, ANLCI…) et les principaux acteurs territoriaux (notamment les Départements et grandes collectivités de la strate communale). Une cartographie des acteurs du Pacte linguistique a d'ores et déjà été mise en place et a vocation à devenir un outil dynamique de pilotage et d'orientation des publics.

5) Politique en faveur du handicap

INVESTISSEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**350 000**		**200 000**		**200 000**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	350 000		200 000		200 000

La Région a adopté en mars 2023 le premier volet de sa feuille de route handicap visant à mieux intégrer les enjeux du handicap dans l'ensemble de ses politiques régionales à l'horizon du mandat.

Plusieurs premières mesures concrètes ont ainsi été adoptées à cette occasion, essentiellement sous la forme de bonification de dispositifs de droit commun destinés à contribuer à la compensation des surcoûts induits par la situation de handicap en matière de mobilité, de garde d'enfant, d'inclusion numérique…

Début 2024, un deuxième volet de la feuille de route handicap sera proposé, avec la double ambition de poursuivre la dynamique initiée et de continuer à améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leur entourage.

C'est dans ce cadre que la Région mettra en place un nouveau dispositif de soutien à l'investissement destiné à accompagner des projets de maisons de répit (ou maison des aidants) et des projets de modernisation et de développement des ESAT, ainsi qu'à participer aux frais d'acquisition d'équipements spécifiques des collectivités et de leurs groupements.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

D) Politique de l'eau

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**850 000**	**864 395**	**100 000**		**964 395**
907 - Environnement	850 000	864 395	100 000		964 395

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**240 000**	**138 083**	**53 646**		**191 729**
937 - Environnement	240 000	138 083	53 646		191 729

Le territoire régional présente des particularités et des enjeux forts autour des questions liées à l'eau. Il est concerné par deux grands bassins hydrographiques. Ses fleuves côtiers, ses grandes vallées, ses estuaires présentent des milieux naturels remarquables et des spécificités en matière de gestion hydraulique. L'eau et ses milieux associés sont le support de nombreuses activités humaines. Mais ces milieux ont subi au cours du temps de nombreuses modifications ; les zones humides connaissent de fortes pressions et continuent de régresser ; l'état de la ressource est dégradé voire préoccupant dans certains secteurs. Les changements climatiques en cours devraient exacerber certaines tensions sur la ressource et les milieux aquatiques et humides.

Pour autant, des exemples de restauration de cours d'eau et de zones humides donnent des résultats convaincants quant à la capacité de résilience de ces écosystèmes. La préservation et la restauration des milieux naturels sont également un moyen efficace de réduire les risques naturels. La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau vise à la fois à assurer la préservation des écosystèmes et des zones humides et à contribuer à la prévention des risques naturels, tout en prenant en compte les adaptations nécessaires au changement climatique. Cette gestion permet de satisfaire ou de concilier au mieux les exigences de la vie biologique du milieu récepteur, le libre écoulement des eaux, la protection des biens et des personnes et les activités humaines.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

4ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Daniel LECA

EUROPE, STRATEGIE TERRITORIALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**15 210 000**	**31 220 339**	**3 960 000**		**35 180 339**
905 - Aménagement des territoires et habitat	15 000 000	31 193 405	3 750 000		34 943 405
907 - Environnement	210 000	26 933	210 000		236 933

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**9 797 600**	**1 507 171**	**8 530 100**	**2 139 147**	**12 176 418**
930 - Services généraux	1 097 600	291 971	840 100	2 139 147	3 271 217
937 - Environnement	8 700 000	1 215 201	7 690 000		8 905 201

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

A) Europe

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 097 600**	**291 971**	**840 100**	**300 917**	**1 432 988**
930 - Services généraux	1 097 600	291 971	840 100	300 917	1 432 988

La politique rev3 menée par la Région Hauts-de-France est au cœur des priorités européennes et se décline dans l'ensemble des programmes européens que ce soit dans le cadre de la politique de la cohésion, de la PAC ou encore des programmes sectoriels directement gérés par la Commission.

Dans son rôle d'Autorité de gestion, la Direction Europe intervient de façon indirecte dans le financement des projets rev3 au travers la mise en œuvre de son programme régional FEDER/FSE, FEADER, une partie du FEAMP, des programmes INTERREG, du Programme EUI sur la période 2021-2027. En effet, l'ensemble de ces programmes contribue à développer et cofinancer des projets pleinement en lien avec la rev3, notamment dans les domaines de la décarbonation, de l'économie des ressources, de l'économie circulaire – bâtiment durable, mobilité durable, bio économie par exemple – de l'emploi et du bien-être social et ce notamment par le soutien à la recherche et à l'innovation, le soutien à l'emploi et aux entreprises, le développement des compétences, etc…

Par ailleurs, la participation au réseau de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes) et notamment à ses groupes de travail sur les transports ou le changement climatique peut également aider la Région à promouvoir ses intérêts et renforcer son rôle et son implication dans les domaines en lien avec la rev3 grâce notamment à l'échange avec d'autres régions européennes.

Grandes lignes du budget :

Le budget est composé de trois parties :
➥ L'une consacrée aux initiatives locales et participations
➥ Une autre consacrée aux programmes opérationnels
➥ Une dernière consacrée à la représentation de la Région à Bruxelles

Seules des propositions en section de fonctionnement sont formulées.

1) Politique « Initiatives locales et participations »

- **« Soutien aux réseaux d'information » : AE de 420 K€**

Parmi les opérations couvertes figurent :

- l'adhésion aux ***Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT)*** « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et « West-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale » ; le montant de l'adhésion constitue une obligation statutaire : coût total 165 K€

- le financement du programme d'activité des ***maisons de l'Europe*** (Dunkerque et Littoral, Grande Thiérache à Fourmies, Interphaz à Lille et maison Douaisienne, maison de l'Artois, et maison du Hainaut), accueil partenaires et de l'info point Europe d'Amiens : coût total 255 K€;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Le financement de ces structures fait partie intégrante des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens pour la période 2022 – 2024. Le financement des structures est critérisé en fonction de la labellisation ou non.

- **« Accompagnement des programmes INTERREG» : AE de 77,6 K€**

Sur la période de programmation 2014-2020 qui sera clôturée en 2023/2024 et sur la période de programmation 2021-2027, la Région endosse des responsabilités dans la gestion et la gouvernance de plusieurs programmes de coopération européenne et doit contractuellement honorer une participation :

- en tant qu'autorité de gestion de 3 programmes de coopération territoriale européenne : INTERREG Europe du Nord, INTERREG Europe pour les 2 périodes et INTERREG des 2 Mers (jusque 2025/2026),
- en tant qu'autorité nationale des programmes INTERREG Flandre-Wallonie-France, Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe pour les 2 périodes, INTERREG 2 Mers jusque 2024 et INTERREG Mer du Nord pour la programmation 2021-2027 ;
- en tant que partenaire du programme France (Manche)-Angleterre jusque 2023,
- en gestion indirecte des Initiatives Urbaines Européennes.

Le besoin en CP est de 358 629,28 € car il comprend les engagements pluriannuels antérieurs (notamment la participation aux loyers du Gecotti en Hors AE, et la contribution de la Région au budget d'assistance technique pour la part qui lui incombe du programme de coopération transfrontalière INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen). Pour les autres programmes, l'Etat, au travers de l'ANCT, prendra intégralement en charge les contributions nationales aux budgets d'assistance technique.

En complément, la Région :

- Cotise annuellement à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (70 K€) pour défendre et promouvoir les intérêts de la région, notamment dans le cadre de ses responsabilités importantes dans la politique de cohésion ; dépenses issues du reliquat de recettes européennes du programme France Manche Angleterre
- a un budget pour le contrôle de 1er niveau au titre de l'assistance technique « missions animation et contrôle Interreg 2 Mers, ENO, Europe et FWF », à hauteur de 2 000 €
- bénéficie d'un service d'aide à la traduction pour permettre aux directions opérationnelles le nécessitant d'instruire les dossiers Interreg uniquement en anglais (abonnement annuel de 600€) ;
- a un budget pour l'organisation de certaines réunions des programmes Interreg (5 K€) qui se tiendront en région (par exemple : Accueil de comités de suivi des programmes ou autres réunions partenariales transfrontalières).

- **« Soutien aux projets européens – préparation » (AE de 192 K€)**

Il s'agit d'assurer le financement :

- de l'ingénierie des projets européens grâce au FRAPPE (Fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens) sous forme de mise à disposition de journées de consultants auprès des porteurs de projets européens de la région avec des recettes européennes très importantes pour le territoire
- de l'accueil des partenaires

- **« Soutien aux projets européens – réalisation » (AE de 108 K€)**

Le dispositif FRAPPE est complété par le dispositif d'appui aux projets qui consiste en l'attribution d'une subvention pour les porteurs de projet n'ayant aucune expérience dans les programmes européens, pour les aider à constituer le partenariat ou pour leur apporter une contrepartie (AE 48 k€)

En complément, la Région finance des projets sélectionnés par des programmes européens tels que Innocom ou SmartCon (AE 60 k€), et perçoit les recettes au titre du programme pour la participation aux projets.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

2) Programmes opérationnels (PO) – AE de 300 K€

Le **programme n° 06 « Sensibilisation et Communication »** vise à permettre la mise œuvre d'actions en matière de communication et de représentation et les frais de comitologie dans le cadre de l'assistance technique du programme.

Ces dépenses encourues constituent une obligation au regard de la Commission Européenne et sont cofinancées au titre de l'assistance technique du programme.

3) Représentation de la Région à Bruxelles – Hors AE de 65 K€

Le budget 2024 doit permettre de couvrir les besoins induits par :

- une régie de dépenses permettant de couvrir les dépenses courantes de la Mission de l'UE (16 K€),
- la rémunération annuelle d'un jeune inscrit dans le dispositif « volontariat international en entreprise » affecté à la MUE (36 K€),
- l'organisation de manifestations concourant à valoriser la marque Hauts-de-France à Bruxelles (13 K€).

B) Prospective

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**1 838 230**	**1 838 230**
930 - Services généraux				1 838 230	1 838 230

L'Agence HDF 2020-2040 concourt à l'accompagnement des grandes transitions pour transformer les Hauts-de-France et répondre aux trois grands enjeux rev3 que sont les défis énergétiques, économiques et sociétaux. Elle a pour mission de :

- penser le long terme, et organiser la réflexion prospective sur les transitions à l'horizon 2040
- coordonner l'action régionale en matière d'aménagement durable du territoire
- adapter l'action régionale aux contextes territoriaux des Hauts-de-France
- accompagner la mise en œuvre locale des stratégies régionales et mesurer les impacts territoriaux
- expérimenter de nouveaux modèles d'action publique

Le budget de l'Agence HDF 2020-2040 finance des missions d'aide à la décision pour la déclinaison de la feuille de route rev3 :

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- mise à disposition des services de compétences pour l'aide à la décision : cartographie, réalisation d'application de valorisation de données, conception et gestion de données, calcul d'indicateurs, expertise technique sur les données,
- pilotage de l'outil GEO2France qui vise à préserver la souveraineté de la région en matière d'aide à la décision,
- développement de la connaissance régionale et territoriale pour une vision partagée des enjeux et une aide à l'élaboration des stratégies et des politiques publiques,
- mutualisation de la production des données de contexte et de ses usages entre les acteurs et partage et diffusion de la connaissance avec l'ensemble des acteurs
- Il finance des missions de planification des objectifs rev3 :
- élaboration, animation de la mise en œuvre, adaptation du SRADDET (au travers de procédures de modification ou de révision), outil de planification central de la déclinaison de rev3 sur les nombreux volets climat, air, énergie et déchets, ainsi que sur le foncier,
- accompagnement des territoires de SCoT pour traduire les ambitions régionales dans leurs projets de planification et d'aménagement notamment avec les Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement (ARAA)
- appui à l'élaboration des politiques publiques et animation de plusieurs outils de contractualisation, dont le CPER 2021-2027 et plus spécifiquement l'axe 1 accompagnement de la transition grâce à l'objectif de décarbonation de l'économie tout en préservant les ressources et les milieux naturels.

Ce budget finance également l'animation des deux feuilles de route : Climat air énergie et Prévention et gestion des déchets, volets thématiques stratégiques de rev3 :

- élaboration et animation des schémas et mise en œuvre des orientations régionales,
- portage du secrétariat du CRé (Commission de régulation de l'énergie) visant à la planification stratégique des nouvelles filières énergétiques,
- sensibilisation, information et animation des partenariats,
- promotion du développement de filières d'avenir sur les volets énergies, déchets en lien avec l'économie circulaire.

De par la nature de ses missions, réalisées essentiellement en régie, de son positionnement transversal et de sa fonction support pour de nombreuses directions de la collectivité, mais aussi pour des partenaires et acteurs régionaux, l'Agence HDF 2020 – 2040 s'inscrit dans les objectifs rev3.

Son budget de fonctionnement contribue pour une majeure partie à la déclinaison de la feuille de route.

C) Stratégie territoriale

INVESTISSEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL/	**15 000 000**	**31 193 405**	**3 750 000**		**34 943 405**
905 - Aménagement des territoires et Habitat	15 000 000	31 193 405	3 750 000		34 943 405

La politique d'aménagement a été redéfinie en 2023 en vue d'intégrer les priorités rev3 et d'accompagner les collectivités dans la prise en compte de cette dynamique (ACTes).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

La Région Hauts-de-France est forte de 90 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont une métropole européenne.

La Région a ainsi défini le cadre de son intervention d'aide aux collectivités pour la période 2023-2027 au travers de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) adoptée lors de la Séance Plénière du 29 septembre 2022 et présentée dans chacun des 26 arrondissements des Hauts-de-France à l'automne 2022.

Cette nouvelle politique répond à une triple volonté :

- Disposer d'un nouveau dispositif qui décline les priorités stratégiques du SRADDET pour tenir compte de l'armature régionale, renforcer les pôles intermédiaires et les différents espaces ruraux ;
- Fédérer et mobiliser nos territoires autour du projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires et contribuant à l'ambition rev3 ;
- S'appuyer sur un pilotage simple et souple comprenant des appels à projets annuels pour s'articuler au mieux avec les autres partenaires financeurs, notamment l'Etat et les Départements.

« ACTes » vise à offrir aux collectivités locales des possibilités d'aides sur les projets d'aménagement qui sont complémentaires des dispositifs régionaux existants mobilisables dans d'autres champs thématiques.

Ainsi, la politique ACTes accompagne les projets des communes et des territoires contribuant aux objectifs prioritaires du SRADDET et qui s'inscrivent également dans la dynamique rev3 :

- Accélérer de façon avérée les dynamiques de transition territoriale (énergétique, numérique, économique…) ;
- Soutenir l'émergence de projets qui répondent à un objectif de sobriété foncière (gestion économe de l'espace, lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces agricoles et naturels) ;
- Préserver les ressources (biodiversité, eau, continuités écologiques, paysages) et améliorer la qualité de vie des habitants de la Région ;
- Apporter un dispositif opérationnel adapté aux problématiques des territoires régionaux dans leurs diversités rurales et urbaines.

Dans le cadre de la politique ACTes, cette partie du budget « Aménagement » permettra de renouveler en 2024 le **Fonds de soutien aux projets structurant pour l'aménagement du territoire**, ouvert aux communes et aux intercommunalités. Il permet de soutenir les projets de plus grande envergure assortis d'un haut niveau d'exigence au regard de leur contribution à la démarche rev3 et leur articulation avec les stratégies territoriales. Un appel à projets sera lancé en 2024 afin de poursuivre le déploiement de ce volet de la politique ACTes. 10 M€ d'AP (budget prévisionnel) sont proposés au BP 2024 pour lancer ce dernier.

Ce budget permettra également de mettre en œuvre les engagements spécifiques visant les territoires vulnérables, dont les engagements inscrits dans le Contrat de plan Etat-Région :

- Le soutien aux projets d'aménagement du territoire portés par les collectivités concernées par le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois &Thiérache.

- La mise en œuvre de la requalification des espaces publics et urbains des cités dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Pour mémoire, 100 M€ d'autorisations de programmes pluriannuels pour la période 2022-2027 ont été adopté au budget 2022, ce qui permet de déployer ce dispositif jusqu'en 2027.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

D) Les Parcs naturels régionaux (PNR) :

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL/	**210 000**	**26 933**	**210 000**		**236 933**
907 - Environnement	210 000	26 933	210 000		236 933

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL/	**8 700 000**	**1 215 201**	**7 690 000**		**8 905 201**
937 - Environnement	8 700 000	1 215 201	7 690 000		8 905 201

La Région est compétente dans la mise en œuvre de la politique des Parcs Naturels Régionaux (PNR).

Le territoire des Hauts-de-France réunit **5 Parcs naturels régionaux** :

- Avesnois (Nord)
- Baie de Somme Picardie Maritime (Somme)
- Caps et Marais d'Opale (Pas-de-Calais et Nord)
- Parc naturel interrégional Oise Pays de France (Oise et Val-d'Oise)
- Scarpe-Escaut (Nord).

Les enveloppes budgétaires dédiées à la politique régionale des Parcs comprennent à la fois les cotisations statutaires apportées par la Région aux cinq Syndicats mixtes de gestion des Parcs ainsi qu'au Syndicat mixte des Espaces Naturels Régionaux (ENRx) et des subventions dédiées aux programmes d'actions et définies dans les conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2025 que la Région a conclues avec chaque PNR. Les Parcs Avesnois et Scarpe-Escaut sont par ailleurs engagés dans une démarche de renouvellement de leur label et donc dans la révision de leur Charte.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

5ème VICE-PRESIDENCE

Madame Manoëlle MARTIN

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, ORIENTATION ET CREFOP

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**18 430 000**	**31 549 000**	**1 071 000**		**32 620 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 500 000	19 395 000	225 000		19 620 000
906 - Action économique	9 930 000	12 154 000	846 000		13 000 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**32 945 000**	**17 734 933**	**3 256 067**		**20 991 000**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14 595 000	6 041 433	1 949 567		7 991 000
936 - Action économique	18 350 000	11 693 500	1 306 500		13 000 000

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

A) Enseignement supérieur

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**8 500 000**	**19 095 000**	**225 000**		**19 320 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 500 000	19 095 000	225 000		19 320 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**12 529 000**	**5 356 933**	**1 273 067**		**6 630 000**
932 - Enseignement supérieur, Formation Professionnelle, Apprentissage	12 529 000	5 356 933	1 273 067		6 630 000

Le soutien de la Région aux projets immobiliers universitaires dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 qui vise à améliorer l'accueil des étudiants et renforcer l'attractivité et le rayonnement des établissements des Hauts-de-France poursuit l'objectif des baisses des dépenses énergétiques en cohérence avec les enjeux de transition énergétiques portés par rev3.

Enfin les déploiements des contrats étudiants et le soutien aux initiatives étudiantes permettent notamment la mise en place d'actions de sensibilisation à destination des étudiants et des personnels des universités sur ces sujets de transition.

La région Hauts-de-France compte 7 universités et 30 écoles et grandes écoles, réparties sur plusieurs pôles universitaires reconnus, dans lesquels plus de 250 000 étudiants suivent une formation d'enseignement supérieur.

Ces atouts formidables pour l'avenir de la région doivent s'appréhender au regard de constats à prendre en compte comme un taux d'accès aux études longues inférieur à la moyenne nationale, un taux de boursiers supérieur à la moyenne française, et des jeunes moins mobiles.

Dans ce cadre, le budget primitif 2024 doit répondre à des enjeux cruciaux à la fois pour les établissements d'enseignement supérieur et pour les étudiants qu'ils accueillent. Pour la politique Enseignement supérieur, le Budget Primitif 2024 vise donc les objectifs principaux inscrits dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) qui se déclineront sur toute la durée de ce schéma jusqu'en 2028.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

1) Soutenir les établissements d'enseignement supérieur (1,68 M€ AE et 1,50 M€ AP ; CP/AE : 0,48 M€ et CP/AP : 1,92 M€)

Ces programmes concernent plus particulièrement le soutien aux universités et écoles d'enseignement supérieur afin de favoriser leur développement, leur rayonnement et leur attractivité au niveau national et international ainsi que l'innovation et l'insertion professionnelle. Concrètement, il s'agit de poursuivre un appel à manifestation d'intérêt (AMI) destiné à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur des Hauts-de-France afin d'accompagner leurs initiatives menées dans le cadre du SRESRI.

Ainsi, l'AMI « Structuration et développement de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France » vise à apporter une réponse aux demandes de soutien des établissements dans la réalisation d'actions ou projets visant à soutenir :

- le maintien et l'attractivité des établissements ou antennes déconcentrées, l'émergence d'initiatives répondant aux enjeux du territoire, l'insertion professionnelle des étudiants, l'attractivité des campus déconcentrés, l'ouverture au monde économique pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et l'innovation pédagogique ;
- l'investissement ou soutien à la réalisation d'investissement en équipements pédagogiques et numériques dans les campus.

En 2024, les AE seront également fléchées vers des projets s'incluant dans le SRESRI (arbitrages effectués en Comité d'orientation stratégique en date du 29 juin 23) voire un soutien aux missions régionales.

2) Soutenir les constructions universitaires (7 M€ AP ; CP/AP : 17,40 M€)

Dans le cadre de la contractualisation CPER 2021-2027, ces AP permettront de suivre les engagements budgétaires inscrits dans le volet campus et contribueront au lancement de plusieurs projets de rénovation, réhabilitation et modernisation du parc immobilier universitaire. L'exécution du CPER mobilise l'intégralité des AP de 7 M€ (correspondant à 1/7ème du CPER 2021-2027).

Par ailleurs, une réflexion pourrait être menée pour identifier l'opportunité de mobiliser d'autres formes de soutien (avance remboursable, garantie d'emprunt) notamment pour les établissements privés qui n'ont pas accès au CPER. Cela sera étudié pour les années 2025 et suivantes.

Les CP de 17, 40 M€ (MAD) serviront notamment à couvrir les dépenses liées à la construction du plateau technique santé (UPJV) en maîtrise d'ouvrage régionale (1,30 M€) et aux décaissements attendus sur les projets CPER programmés depuis 2021.

3) Accompagner les étudiants (10,85 M€ d'AE; CP/AE : 6,15 M€)

a. Contrats étudiants et Etudiants relais santé (1,92 M€ AE ; CP/AE : 0,99 M€)

La réussite des parcours de formation, l'insertion et l'employabilité des étudiants passent nécessairement par le renforcement de leurs compétences et expériences, à la fois transversales et adaptables, contribuant ainsi à leur professionnalisation. A cette fin, la Région a mis en place les dispositifs « Contrats Etudiants Région » et « Etudiants Relais Santé » qui donnent aux étudiants l'opportunité d'un emploi qui, au-delà d'être une source de revenu, offre une expérience professionnelle dans le cadre d'une mission d'intérêt général pouvant être valorisée par la suite.

Les Etudiants Relais Santé accompagnent des actions de prévention santé, d'accès aux droits et de détection des situations à risque au sein de la population étudiante, notamment la détresse psychologique.

La crise sanitaire a mis en évidence l'importance de ce dispositif dans la lutte contre la précarité étudiante. En effet, les Contrats Etudiants Région et Etudiants Relais Santé sont des dispositifs clés de

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

la politique enseignement supérieur visant à procurer aux étudiants des revenus complémentaires pour une activité non préjudiciable à la poursuite et à la réussite de leurs études.

En 2023, ce sont quelques 420 contrats qui ont été signés.

Par ailleurs, la Région au travers des Etudiants Relais Santé accompagne les actions de prévention santé, d'accès aux droits et de détection des situations à risque au sein de la population étudiante, notamment la détresse psychologique. (cf. écho au rapport récent du CESER sur la santé des jeunes et particulièrement des étudiants).

1,78 M€ d'AE seront consacrées aux contrats étudiants, 0,14 M€ d'AE seront consacrées aux étudiants relais santé.

b. Oser et réussir en enseignement supérieur (1,50 M€ AE ; CP/AE : 0,54 M€)

Au titre de sa compétence relative au Service Public Régional de l'Orientation, la Région accompagne les étudiants dans leur parcours de formation et leur projet professionnel vers la Licence et les études longues, en favorisant activement leur orientation, en luttant contre le décrochage et en visant la réussite dans l'enseignement supérieur. Pour ce faire, les trois volets du Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) reposent sur un partenariat étroit avec les établissements universitaires et grandes écoles, ainsi que sur l'implication des pairs (étudiants tuteurs).

Pour information, le FSE + au titre du PO 2021-2027 a déjà été et sera encore mobilisé pour un déploiement encore plus massif du PRREL.

c. Mobilité internationale - Bourses MERMOZ (5 M€ AE ; CP/AE : 3,09 M€)

Afin d'aider les étudiants à se préparer au contexte européen et international de leur future activité professionnelle, de répondre aux exigences de l'organisation des études dans le continuum Licence-Master-Doctorat, la Région accompagne la mobilité internationale des jeunes pour en faire un levier de développement du territoire régional, via les bourses Mermoz.

Après un ralentissement lié aux restrictions de mobilité afférentes à la crise sanitaire, les mobilités ont repris.

Le budget primitif 2024 propose d'augmenter cette AE à 5 M€ pour l'année universitaire 2024-2025 et de revenir à des capacités d'affectation identiques à celles d'avant 2020.

Sur les 5 M€ d'AE consacrées aux bourses de mobilité, il convient de relever que 30 K € seront affectés au dispositif Bourse d'excellence qui permet d'accorder 6 bourses à des étudiants de la région poursuivant un cursus de formation au sein d'un établissement d'enseignement supérieur de renommée internationale.

d. Aides aux étudiants (2,28 M€ d'AE ; CP/AE : 1,37 M€)

En 2020, la Région a étendu le dispositif « aide à la restauration et aide sociale d'urgence » à l'ensemble du territoire régional : 12 900 étudiants ont bénéficié de l'aide à la restauration et 2 500 aides d'urgences ont été accordées. Il est à noter que la période de confinement et la mise en œuvre des formations à distance ont logiquement impacté le déploiement de l'aide à la restauration et explique la sous-réalisation observée, mais il faut s'attendre à une fréquentation soutenue des restaurants universitaires avec un maintien du budget (1,68 M€ d'AE et 1,03 M€ de CP).

L'aide sociale d'urgence montre également toute sa pertinence afin d'apporter une solution ponctuelle et individualisée à des étudiants en grande difficulté (600 K€ d'AE et 0,34 M€ de CP).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

e. Animer la vie étudiante (0,15 M€ AE ; CP/AE : 0,15 M€)

Il s'agit de reconduire le soutien aux initiatives citoyennes et sociales des étudiants et leur accès à la vie culturelle et sportive, et particulièrement des actions visant à dynamiser les campus et contribuer à la vie étudiante. Il permet également d'accompagner la précarité étudiante. Par ailleurs, le soutien au tissu associatif étudiant contribue à améliorer la lisibilité de l'action régionale auprès de la population étudiante.

Dans ces 150K€ d'AE, 30K€ permettront l'émergence de réponses à la précarité étudiante par le biais du dispositif régional « Epicerie Solidaire ».
Le projet de budget 2024 de la politique « Education, Lycée et orientation » s'inscrit dans le cadre d'un projet régional pour les lycées dont les principaux objectifs sont de :

- Inscrire les lycées dans l'ambition « rev3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économie d'énergie,
- Créer les dynamiques entre formation, emploi et innovation, les lycées agricoles et l'approvisionnement local,
- Faire le lien entre lycées, entreprises et territoires,
- Faire des lycées des lieux de vie sécurisés, modernes et connectés répondant aux exigences actuelles de limitation de l'impact carbone et en capacité de répondre aux nouvelles manières d'enseigner,
- Faire des lycées des campus de la transition écologique,
- Donner aux lycées les moyens de leur autonomie,
- Etre aux côtés des familles,
- Faire baisser le chômage des jeunes en endiguant le décrochage et en aidant au choix d'orientation en les informant sur les métiers d'avenir et les formations qui y mènent,
- Miser sur l'ouverture culturelle et citoyenne pour la « génération lycée ».

B) Recherche

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**9 930 000**	**12 154 000**	**846 000**		**13 000 000**
906 - Action économique	9 930 000	12 154 000	846 000		13 000 000

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**18 350 000**	**11 693 500**	**1 306 500**		**13 000 000**
936 - Action économique	18 350 000	11 693 500	1 306 500		13 000 000

La politique Recherche est très liée à rev3. Plusieurs domaines d'activités stratégiques et pistes de spécialisation de la stratégie recherche - innovation sont directement articulés autour de rev3 (Transition sociétale et maîtrise des risques – Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux – Efficacité énergétique décarbonée…). De nombreux programmes de recherche contribuent à la dynamique rev3, car ils portent sur l'anticipation des mutations à venir, les transitions énergétiques, numériques, économiques (économie circulaire…).

Si la région Hauts-de-France présente un véritable potentiel de recherche et d'innovation, ainsi qu'un positionnement géographique unique aux frontières de l'Europe du Nord, elle doit poursuivre les efforts engagés pour favoriser l'attractivité et le rayonnement scientifique des Hauts-de-France tout en préparant l'avenir de son économie. Ainsi, la Région entend promouvoir sur l'ensemble de son territoire une dynamique d'excellence, un écosystème de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation structuré et visible, ainsi que la spécialisation de ses territoires. En ce sens, le soutien à la recherche et à l'innovation doit contribuer au déploiement de l'excellence scientifique, par l'accompagnement de projets, tout en stimulant la chaîne de valeurs de la recherche fondamentale jusqu'à l'innovation.

Pour la politique Recherche, le Budget Primitif 2024 vise les objectifs principaux inscrits dans le précédent SRESRI 2022-2028 :

- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, moteurs d'excellences régionales
- l'audace scientifique pour explorer de nouveaux horizons et innover
- une volonté collective d'amplifier la communauté scientifique
- le partage des savoirs, condition essentielle pour la création de valeurs
- l'ouverture au transfrontalier et à l'international : un impératif catégorique

Les politiques régionales en faveur de la recherche et de l'innovation s'inscrivent dans la stratégie recherche innovation pour une spécialisation intelligence (SRI-SI) ou smart specialisation strategy (S3), et en cohérence avec le Programme Régional des fonds structurels européens 2021-2027. Elles appuient également la dynamique rev3, à la croisée entre transition énergétique, innovation numérique et nouveaux modèles économiques.

1) Renforcer la structuration et le capital humain de la recherche (16,15 M€ d'AE et 6,73 M€ d'AP ; CP/AE : 9,17 M€ et CP/AP : 8,45 M€)

a. Grands projets structurants - CPER (6 M€ AE + 6 M€ AP ; CP/AE : 0,34 M€ et CP/AP : 7,45 M€)

Afin d'accompagner des projets partenariaux associant acteurs académiques et acteurs socio-économiques, de soutenir des projets de recherche interdisciplinaires et/ou exploratoires, de compléter les équipements scientifiques en région, de développer des plateformes technologiques et des structures d'appui, de contribuer au renforcement des infrastructures nationales de recherche, la Région

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Hauts-de-France et l'Etat sont engagés dans un CPER 2021-2027. Il a été réparti à un tiers en fonctionnement et deux tiers en investissement car les besoins sont plus élevés en investissement en début de programmation.

b. Partenariats et contractualisations avec les acteurs de la recherche (1.5 M€ AE et 0,73 M€ AP ; CP/AE : 1,12 M€ et CP/AP : 1 M€)

La contractualisation avec les universités publiques et privées du territoire ainsi qu'avec les organismes de recherche permet à la Région de poser les bases de partenariats pérennes et équilibrés. Il s'agit ici de mettre en avant des projets ciblés correspondant aux spécificités et besoins de notre territoire, avec des retombées attendues à court et moyen terme.

La Région entend plus généralement contribuer à la structuration de la recherche et amplifier son attractivité, en aidant à l'ancrage et à l'implication des organismes nationaux de recherche en Hauts-de-France et leur mobilisation autour d'objectifs répondant aux ambitions régionales inscrites dans le SRESRI.

En fonctionnement comme en investissement, le BP 2024 prévoit la prise en charge des montants prévus dans le cadre des protocoles signés avec la FUPL, le CNRS, l'Université Gustave Eiffel, l'INRIA, l'ANSES, l'INSERM ; voire avec les organismes pour lesquels la contractualisation est en réflexion : l'ONERA, l'INRAe, l'IFREMER.

c. Soutien au capital humain de la recherche (8,65 M€ AE ; CP/AE : 7,71 M€)

Les Hauts-de-France ont la proportion la plus faible de doctorants au niveau national. Afin de renforcer le capital humain des laboratoires régionaux et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues, **la Région finance plus de 100 allocations de recherche en faveur des doctorants chaque année dans le cadre d'un appel à projets sur fonds régionaux, avec une montée de puissance depuis 2022 (165 allocataires), voulue par l'Exécutif régional (objectif de 1200 thèses cofinancées durant le mandat).**

Par ailleurs, le budget doit également permettre de couvrir une réévaluation de la rémunération des doctorants fixée par décret, par déclinaison de la Loi de Programmation de la Recherche.

Le PO FEDER 2021-2027 sera aussi mobilisé pour les thèses menées avec des entreprises (dans ce cas, aucune contrepartie régionale ne sera prévue).

2) Soutenir des projets de Recherche Développement Innovation (RDI) en lien avec les enjeux régionaux (1,3 M€ AE et 2,9 M€ AP ; CP/AE : 2,83 M€ et CP/AP : 2,86 M€)

a) Soutien aux projets de recherche en lien avec les acteurs économiques (0,75 M€ AE ; 2,4 M€ AP ; CP/AE : 0,60 M€ et CP/AP : 1,34 M€)

Une des ambitions portées par le SRESRI est de favoriser la création de valeurs via la RDI et de renforcer les collaborations public-privé. Cela se traduit par le financement, via le FRRI (Fonds Régional Recherche Innovation) de projets collaboratifs de R&D impliquant des laboratoires de recherche, (appel à projets national décliné en région) et le financement de projets portés par les établissements et organismes de recherche dans le cadre du dispositif « Start-AIRR » qui a pour objectif l'accompagnement de projets de recherche académique dont les résultats pourraient présenter un potentiel de maturation en vue de leur transfert vers le monde socio-économique.

Depuis 2020, un volet Recherche a été spécifiquement créé au sein du Fonds Régional pour l'industrie du futur géré par la BPI pour soutenir les laboratoires académiques impliqués dans des projets collaboratifs avec des entreprises, après sélection dans le cadre de l'appel à projets régional Industrie du futur.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Un volet ressourcement figure par ailleurs dans la convention liant la Région et la plateforme de transfert de technologie CEA tech.
Au-delà des programmes contractualisés et de ses dispositifs ou appels à projets, la Région entend pouvoir soutenir des projets majeurs en lien avec ses priorités.

En fonctionnement, en complément des programmes contractualisés et des dispositifs ou appels à projets (AAP), la Région entend pouvoir soutenir des projets majeurs en lien avec ses priorités : dans les domaines stratégiques de rev3 (transition environnementale : économie circulaire, mobilité, énergie ; transition numérique…) sur des projets portés par la plateforme de transfert de technologie CEA tech ou encore mettre en visibilité des opérations stratégiques du territoire, en lien avec les master plan, feuilles de route... ex économie circulaire, mode durable... L'articulation avec d'autres politiques régionales doit être envisagée.

En investissement, il s'agira de permettre le soutien aux projets collaboratifs laboratoires/entreprises, pour certains interrégionaux, de grande envergure.

b. Soutien aux projets thématiques ou structurants (0,55 M€ AE et 0,5 M€ AP ; CP/AE : 2,23 M€ et CP/AP : 1,52 M€)

La Région contribue à la RDI indispensable au développement économique, ainsi qu'au rayonnement international de sa recherche et de ses établissements par la production de connaissances nouvelles et l'émergence de nouvelles voies de recherche.

Pour ce faire, elle accompagne la recherche non seulement fondamentale (dispositif STIMulE volet exploratoire) mais aussi partenariale ; en veillant à rapprocher les acteurs de l'ESR autour de projets multidisciplinaires ou collaboratifs public/privé (dispositif STIMulE volet partenarial) qui pourront associer un laboratoire académique et une entreprise.

La structuration de collectifs de recherche est également encouragée via l'appel à projets « SACRe ».

3) Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la recherche au niveau européen et international (0,8 M€ AE et 0,3 M€ AP ; CP/AE : 1,01 M€ et CP/AP : 0,46 M€)

Par son soutien à des manifestations et éditions scientifiques, la Région contribue à la visibilité et au rayonnement de la recherche et de la valorisation de la communication scientifique. Il s'agit notamment de permettre le soutien régional à des manifestations et éditions scientifiques (dispositif ValoRIS). Une évolution du cadrage du dispositif sera proposée pour une mise en application en 2024.

La Région poursuit son soutien à l'accueil de talents de la recherche scientifique qui vise à inciter des scientifiques prometteurs, confirmés et/ou de grande renommée à s'installer en région et à favoriser l'insertion des équipes de recherche des Hauts-de-France dans des réseaux européens et/ou internationaux ; dont les dispositifs STaRS et Fullbright.

4) Valoriser la recherche par l'animation et la communication via des missions d'expertises de projets de recherche (0,1 M€ AE)

L'accompagnement de la Région sera poursuivi pour le déploiement et l'animation du portail de la recherche, afin que non seulement toutes les forces de recherche régionales y soient bien référencées, mais aussi que l'outil soit bien connu et utilisé par les publics visés (entreprises, académiques, acteurs de l'innovation…).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

5) Mettre en œuvre des opérations immobilières (hors CPER) (CP/AP : 1,23 M€)

Les crédits de paiement sont notamment prévus pour permettre les décaissements relatifs aux marchés conclus pour la construction du Plateau technique santé de l'UPJV ; opération portée par la Région en tant que maître d'ouvrage. Le chantier a été ralenti au moment de la crise sanitaire, puis la passation des marchés a été retardée en raison de l'infructuosité de lots. Aussi, des décaissements prévus à l'origine en 2021 ont été décalés sur 2022 et 2023 au gré de la passation des bons de commande.

Le dossier sera soldé en 2024 et générera des mandatements à hauteur de 1,2 M€. Les CP restant serviront à régler des soldes de dossiers à envergure plus modestes.

C) Aider au choix d'orientation des jeunes des Hauts-de-France

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		**300 000**			**300 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage		300 000			300 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**2 066 000**	**684 500**	**676 500**		**1 361 000**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 066 000	684 500	676 500		1 361 000

La mission Proch'Orientation sensibilise les publics cibles aux enjeux des filières d'avenir stratégiques, innovantes et créatrices de richesses et d'emploi en s'associant à la dynamique rev3 et en ciblant les domaines d'activités stratégiques (les mobilités, la santé-nutrition, la bio économie, les industries culturelles et créatives, les matériaux, les énergies et le numérique).

La compétence régionale liée aux missions d'information sur les formations et les métiers qui est exercée au travers du dispositif Proch'Orientation, **entre dans sa quatrième année budgétaire de fonctionnement.**

Le budget prévisionnel 2024 proposé vise à consolider les démarches et outils existants et à animer auprès du public conséquent à toucher (collégiens, lycéens, décrocheurs, étudiants ou futurs apprentis

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

mais aussi parents et responsables légaux**) une politique d'information vivante et pédagogique, ancrée dans la réalité économique de la région.**

Ce projet de budget s'inscrit également **dans une dimension concrète** fixant des objectifs réalisables (crédits État, CPER et notamment FSE + du Programme Opérationnel Régional (POR) FEDER/FSE+ 2021 / 2027).

La valeur faciale de ce budget est donc en diminution (en fonctionnement) par rapport à l'an dernier, les dépenses appellent différentes recettes.

<u>Priorité 1</u> : Agir et Innover pour une orientation davantage choisie via une information régionale vivante sur les métiers et les formations

AE : 300 000 € **CP : 300 000 €**

- Production d'outils et de guides à l'usage des équipes éducatives, des familles et des jeunes pour lesquels l'Etat verse à la Région une compensation annuelle de 103 425 € (recette de fonctionnement attendue au titre des charges de fonctionnement et d'investissement) pour les Hauts-de-France, l'impression et la diffusion des supports.

- Amélioration de l'environnement numérique de Proch'Orientation pour outiller les publics en matière d'aide à l'orientation, permettre des interactions fluides entre le réseau des ambassadeurs Proch'Orientation, les établissements demandeurs d'intervention et les référents départementaux, et une visibilité plus forte de l'action régionale portée par Proch'Orientation.

- Organiser des évènements ou des rencontres autour de la thématique « information sur les métiers et les formations ».

- Maintenance du site Proch'Orientation pour assurer la transition avec le nouveau site à venir.

AE : 800 000 € **CP : 250 000 €**

La gestion des WorldSkills, est un outil de promotion de la voie professionnelle dans toutes ses composantes (avec des candidats issus de l'apprentissage, de la voie scolaire, voire continue). Ces actions restent à développer avec la 48ème édition à venir, et la poursuite des 47ème, avec les finales internationales de Lyon, en septembre 2024. La valorisation des métiers reste au cœur de l'action de la MPO.

<u>Priorité 2</u> : Agir pour une proximité de l'information et de l'action de Proch'Orientation dans les territoires

AE : 516 000 € **CP : 521 000 €**

AP : 0 € **CP : 300 000 €**

Afin de démultiplier les actions de terrain, de faire converger l'investissement régional et celui de ses partenaires sur ce champ de l'information sur les métiers et les formations, il est nécessaire de renforcer les moyens existants en développant des partenariats cofinancés et en s'appuyant sur les priorités du FSE, ce qui permettra de soutenir des actions d'orientation des jeunes facilitant leur accès à la formation et à l'employabilité.

- Poursuite et amplification des actions partenariales concourant à l'information pour l'orientation des jeunes (Cadets de la gendarmerie, Eurofrance Association et le concours Je filme le métier qui me plait, Conseillers jeunesse de la CMA Hauts de France, opération Numériqu'elles du CORIF, autres)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- Organisation par des structures locales de forums et événements Orientation sur l'ensemble du territoire régional, en vue d'apporter une réelle proximité aux familles et jeunes

- Lancement d'appels à projets auprès des structures locales visant à renforcer les territoires en animateurs Proch'orientation et permettant un déploiement à une maille plus fine que le département, de la politique régionale d'information sur les métiers et les formations

- Projets FSE+ : Projet de renforcement et d'accompagnement du réseau des ambassadeurs Proch'Orientation, Lancement d'Outils mobiles d'innovation sociale et de territorialisation de l'action régionale : **les mini bus proch'Orientation** pour favoriser l'accès à l'information des familles et des jeunes avec la mise en place d'une évaluation du projet d'innovation sociale, remplacement d'un applicatif sur le site Proch'Orientation (recettes d'investissement attendues de 180 000 € FSE+).

Priorité 3 : Agir pour sécuriser les parcours des jeunes et favoriser, en cas de rupture, leur retour en formation ou leur accès à l'emploi régional

AE : 450 000 € CP : 290 000 €

Proch'Orientation, continuera en 2024 et via des cofinancements FSE de la Priorité 8 du Programme Opérationnel Régional, des appels à projets pour territorialiser sa stratégie en matière d'animation des solutions de raccrochage et de coordination des nombreux acteurs agissant dans ce champ (recettes de fonctionnement attendues de 300 000 € de l'Etat) :

- Mise en place et développement des coordinateurs territoriaux des solutions de raccrochage et élaboration de cartographies territoriales actualisées,
- Soutien par des appels à projets des solutions individualisées et innovantes, complémentaires du droit commun,
- Soutien aux projets d'information sur les métiers et les formations portés par les EPLE (collèges et lycées) des Hauts-de-France afin de lutter contre les ruptures de parcours des jeunes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

6ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Laurent RIGAUD

EDUCATION ET LYCEE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**184 464 237**	**126 640 773**	**27 722 500**		**154 363 273**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	184 464 237	126 640 773	27 722 500		154 363 273

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**271 031 413**	**121 761 233**	**78 847 280**	**1 200 000**	**201 808 513**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	271 031 413	121 761 233	78 847 280	1 200 000	201 808 513

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Le projet de budget 2024 de la politique « Education et Lycée » s'inscrit dans le cadre d'un projet régional pour les lycées dont les principaux objectifs sont de :

- Inscrire les lycées dans l'ambition « rev3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économie d'énergie,
- Créer les dynamiques entre formation, emploi et innovation, les lycées agricoles et l'approvisionnement local,
- Faire le lien entre lycées, entreprises et territoires,
- Faire des lycées des lieux de vie sécurisés, modernes et connectés répondant aux exigences actuelles de limitation de l'impact carbone et en capacité de répondre aux nouvelles manières d'enseigner,
- Faire des lycées des campus de la transition écologique,
- Donner aux lycées les moyens de leur autonomie,
- Etre aux côtés des familles,
- Miser sur l'ouverture culturelle et citoyenne pour la « génération lycée ».

A) Assurer le fonctionnement des EPLE

Face aux divers défis (climatiques, énergétiques, économiques, biodiversité etc.), la Région souhaite engager l'ensemble des établissements dans la dynamique régionale REV 3, permettant de changer durablement les pratiques au quotidien, de sensibiliser les jeunes générations à ces enjeux, et d'engager avec les établissements toutes les actions permettant une maitrise énergétique.

La Région, à travers le fonctionnement des EPLE est engagée sur plusieurs volets du service public d'éducation, volets essentiels au bon fonctionnement des établissements :

L'énergie avec la mise en place dans les lycées de Plans de Maitrise Energétique, le développement de mix énergétiques et la systématisation du raccordement des lycées aux réseaux de chaleur urbains (51 *lycées sont raccordés aux réseaux de chaleur urbains)*. La suppression des ultimes chaudières au fioul (5) et l'étude de toutes les solutions alternatives au gaz (Pompes à chaleur, Géothermie …) dans le cadre des rénovations doivent permettre de limiter durablement l'empreinte carbone des lycées.

La restauration, avec le dispositif « Je mange Local au lycée » qui a pour objectif :
*d'amener les restaurants scolaires à s'approvisionner à hauteur de 70% en produits locaux dont 20% de produits d'une alimentation saine,
*de diminuer le rejet de CO2 en favorisant l'achat de proximité,
* et d'accompagner l'agriculture régionale.
La gestion des bio déchets issus des restaurations scolaires constitue également un défi pour la collectivité, les établissements à la fois pour agir en amont en limitant le gaspillage alimentaire et agir en aval pour accompagner les établissements sur la recherche de solutions locales et territoriales.

S'agissant de la mobilisation des agents techniques dans les lycées, et particulièrement les agents en charge de l'entretien des surfaces, la généralisation de la méthode de nettoyage par pré imprégnation amorcée en 2023 va permettre de limiter les troubles musculo squelettiques et de limiter la consommation d'eau et de produits d'entretien.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**180 553 753**	**108 895 678**	**7 821 950**	**1 200 000**	**117 917 628**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	180 553 753	108 895 678	7 821 950	1 200 000	117 917 628

Cette politique recouvre l'ensemble des contributions de la Région qui visent à la prise en charge du fonctionnement général des établissements publics locaux d'enseignement.

Cela concerne principalement (1) la dotation globale de fonctionnement, (2) les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région, (3) Le Service de Restauration et d'Hébergement.

Le financement des parcours Emploi compétences au vu de sa spécificité est abordée dans la partie C.

1) La dotation globale de fonctionnement

La Région a la charge des établissements d'enseignement publics, des établissements d'éducation spéciale (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté : EREA et Ecoles Régionales du Premier Degré : ERPD), des établissements maritimes et agricoles situés sur son territoire.

Elle assure ainsi le fonctionnement de ces établissements au travers de la « dotation globale de fonctionnement » qui vise, aux termes de l'article L214-6 du code de l'éducation, à assurer le fonctionnement des lycées, à l'exception des dépenses pédagogiques restant à la charge de l'Etat.

Le calcul des dotations est basé sur le fonctionnement réel d'un établissement :

- Charges de viabilisation (énergie, eau, gaz, électricité),
- Adaptation de l'environnement adéquat à l'acte pédagogique et à la vie de l'élève,
- Charges courantes de fonctionnement et de logistique (frais postaux, fournitures administratives, etc.),
- Dépenses liées aux prestations de maintenance garantissant la préservation des locaux et des équipements.

A ce titre, la méthode de calcul des dotations se base sur la réalité des dépenses et des recettes des trois dernières années de fonctionnement de chaque établissement, ainsi que sur leurs capacités financières, appréciées par leur fonds de roulement.

Ainsi, la dotation de fonctionnement est composée d'une dotation de fonctionnement dite « initiale », et éventuellement d'une dotation de fonctionnement dite « complémentaire » versée tout au long de l'année 2024 en fonction des besoins des EPLE.

Outre le calcul mécanique de la dotation globale de fonctionnement effectué à partir des comptes financiers transmis par les établissements jusqu'au 30 mai 2023, une analyse approfondie des comptes permet d'ajuster la dotation à leurs besoins spécifiques.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Par ailleurs, des dialogues individualisés et/ou de gestion sont organisés tout au long de l'année afin de tenir compte des besoins de fonctionnement supplémentaires et/ou exceptionnels intervenant en cours d'année scolaire.

En 2023, avec la guerre en Ukraine et la crise de l'énergie, les établissements ont dû faire face à l'explosion du prix de l'énergie et de certaines matières premières, occasionnant de grandes tensions budgétaires.

L'exercice 2024 s'annonce encore tendu sur le plan financier pour des raisons identiques à l'exercice 2023.

L'incertitude sur la situation financière réelle des établissements est encore forte, au regard de la facture énergétique 2023 (30% des établissements n'ont pas encore été facturés en gaz), et de la capacité des EPLE à faire face à l'inflation hors énergie.

Au vu du contexte incertain, et notamment sur la facture énergétique 2024, il est proposé de délibérer sur une DGF initiale encore forte, reposant sur :

- Le maintien d'une approche individualisée basée sur les 3 derniers comptes financiers connus des établissements (2020-2021-2022) ;
- Maintenir l'engagement de prise en charge de 60% du surcoût énergétique sur la dépense prévisionnelle globale de 78M€ (soit 37 M€ * 60% par rapport à 2021)
- L'harmonisation du taux de prise en compte des surcoûts pédagogiques des exploitations agricoles avec celui des coûts de l'ensemble des lycées, à 95% de la moyenne des 3 dernières années.
- La garantie de 80% de la dotation de fonctionnement 2022
- L'ajustement du mécanisme de fonds de roulement garantis par la Région (seuils et plafonds) au profit d'une notion unique de seuil.

Les seuils sont ainsi fixés :

- o Pour les établissements d'enseignement technique ou industriel à 30 jours de fonctionnement
- o Pour les établissements d'enseignement général à 30 jours de fonctionnement
- o Pour les établissements d'enseignement agricole à 60 jours pour le Lycée et 60 jours pour l'EPLA.

Ces seuils tiennent compte de la masse salariale à sécuriser pour permettre aux EPLE de fonctionner sans apport de trésorerie.

- L'étalement du paiement de la DGF en trois fois : 50% (janvier), 20% (mai), 30% (septembre).

Par ailleurs, la Région a invité les établissements à s'engager dans une démarche de maîtrise énergétique, d'optimisation de la Dotation Globale de Fonctionnement et de rationalisation de leur budget 2023, dans le respect des préconisations du décret 76-1305 du 28 décembre 1976 relative à l'organisation administrative et financière des […] lycées :
« Le budget des lycées est établi dans la limite des ressources des établissements. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'établissement examine le montant des recettes et décide des crédits budgétaires afférents aux dépenses en tenant compte en priorité de celles qui revêtent un caractère obligatoire, telles qu'elles sont définies à l'article 37.
Sont obligatoires pour […] les lycées les dépenses correspondant :
- A l'entretien dont ils ont la charge et au fonctionnement courant des immeubles qu'ils occupent ;
- Aux rémunérations et charges sociales y afférentes du personnel payé sur le budget de l'établissement dont le recrutement a été autorisé dans les conditions définies par l'arrêté interministériel prévu à l'article 28 ci-dessus ;
- Aux impôts et taxes prévus par la législation en vigueur ;
- A l'acquittement des dettes exigibles, ainsi que toutes les dépenses mises à la charge des établissements par une disposition législative ou réglementaire. »

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Les services assurent une veille soutenue de la situation financière des établissements, des alertes des établissements et du contexte énergétique.

Il a été proposé aux membres de la Commission Enseignement, Recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche) d'émettre un avis favorable à l'attribution des DGF initiales a minima et de venir la compléter au fur et à mesure par la DGF complémentaire avec des éléments factuels sur les besoins. Le montant affecté pour la DGF initiale est de 102 198 603 € d'AE et CP pour 2024. Il est également proposé d'inscrire une dotation complémentaire de 5 000 000 € d'AE et CP.

A la dotation globale de fonctionnement, il convient d'ajouter d'autres contributions financières de la Région telles que le dispositif « Transports des internes et demi-pensionnaires », pour les EPLE qui ne disposeraient pas d'internat ou de restauration sur place. L'enveloppe reste constante et s'élève à environ 0,710 M€ d'AE et CP comme en 2024. Inscription également de la démutualisation des personnels transférés pour les cuisines centrales/EMOP pour un montant de 1.2 M€ de CP en hors AE.

2) Les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région

L'enveloppe « Contrats et marchés Région pour le fonctionnement des EPLE » augmente de manière très importante sur 2024 en AE afin de pouvoir notifier le marché énergie dit P 2 P 3.

Ce marché d'une durée de 6 ans, va être proposé à l'ensemble des EPLE pour un démarrage du marché prévu au 1er janvier 2025. A ce jour seuls 124 établissements adhèrent au marché actuellement en cours. Les autres mobilisent un prestataire de manière directe ou s'appuient sur les équipes mobiles de la collectivité. Ce marché tout à fait stratégique pour la collectivité va permettre d'harmoniser les pratiques de maintenance, de renforcer la connaissance de notre patrimoine, de contribuer à son amélioration et de renforcer l'efficacité énergétique de nos lycées.

Cette enveloppe intègre donc la mise en œuvre des marchés d'exploitation de chauffage dans les lycées de la Région, mais également la gestion des déchets et l'acquisition des équipements de protection individuelle pour les agents des lycées.

Le montant proposé s'élève pour 2024 à 70.2M€ d'AE et 6,6 M€ de CP.

3) Le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)

Depuis la loi du 13 août 2004, la Région a la compétence pleine et entière en matière de restauration et d'hébergement. Dans ce cadre, il revient à la collectivité régionale de définir les tarifs de restauration et d'hébergement ainsi que les conditions et modalités devant être appliquées à l'ensemble des usagers de ces services et les communiquer aux lycées pour mise en œuvre.

En revanche afin de garantir l'égalité des familles et des usagers devant le service public, la Région Hauts-de-France poursuit la démarche d'harmonisation progressive des tarifs re-amorcée en juillet 2022. Cette démarche confirmée pour la rentrée 2023-2024 s'applique uniquement aux EPLE n'ayant pas atteint les tarifs cibles (3, 85 euros à la prestation) ; ils sont au nombre de 79 établissements.

Le SRH faisant l'objet d'une comptabilité distincte, dans un contexte où l'instruction comptable des EPLE prohibe le financement du SRH par la dotation globale de fonctionnement, la Région s'est dotée d'un instrument financier spécifique permettant d'apporter un financement aux lycées dont le SRH est en difficulté. Ces crédits sont, comme pour les dotations complémentaires de fonctionnement, activés après un contrôle approfondi de la situation de l'établissement, et notamment après s'être assuré

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

qu'aucun autre levier (amélioration des approvisionnements, meilleure maîtrise des quantités…) n'était susceptible de permettre un rééquilibrage des comptes.

A côté de cette évolution, l'action « je mange local en lycée » largement impactée par la crise, et par les dispositions de la loi Egalim a été relancée. Le dernier appel à candidatures lancé en 2022 permet de relancer le dispositif après la crise sanitaire et à 100 établissements de rejoindre le mouvement.
A noter également la mise en place du connecteur entre ApproLocal.fr et le logiciel métier Restauration qui permet aux établissements de passer leurs commandes directement auprès des producteurs régionaux avec rapidité et simplicité. Ce dispositif se poursuit en 2023/2024 pour consolider les efforts faits pour développer le manger sain et le manger local.

Cette enveloppe permet également d'accompagner des situations particulières comme la participation de la Région à l'internat d'Excellence de Noyon ou à la restauration scolaire de Douai gérée par la Ville de Douai pour le Lycée Edgar Morin.

Cette enveloppe globale s'élève à 2 310 000 € d'AE et 2 030 345 € de CP. Une recette de 14 M€ est à percevoir.

B) Equiper les EPLE en matière de restauration

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**7 700 000**	**6 350 000**	**3 850 000**		**10 200 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	7 700 000	6 350 000	3 850 000		10 200 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 150 000**	**237 500**	**912 500**		**1 150 000**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 150 000	237 500	912 500		1 150 000

L'enveloppe de fonctionnement sur ce segment permet d'accompagner les restaurations en cas de casse de matériel : FURECR (Fonds d'Urgence de Réparation) et de poursuivre le déploiement de la GPAO (Gestion de la Production Assistée par Ordinateur). Ces deux dispositifs sont essentiels pour le pilotage de Politique Régionale de Restauration et d'hébergement et permettent d'intervenir en urgence pour maintenir la production et le service mais aussi de renforcer le pilotage de cette politique majeure.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Il est en effet essentiel d'avoir un pilotage plus resserré du nombre de repas produits, de renforcer la traçabilité des approvisionnements, en particulier bio et locaux mais également de sécuriser les menus et la qualité nutritionnelle des repas.

Cette généralisation reste à conforter et nécessite d'être accompagnée. L'objectif est de le généraliser à l'ensemble des restaurations en 2024. La légère hausse par rapport à 2023 s'explique par un ajustement du FUREC qui revient à un montant avant COVID.

L'enveloppe en investissement intègre :

- La ligne de remplacement des équipements de restauration
- La ligne d'investissements sur les laveries,
- La gestion des systèmes de contrôle d'accès aux restaurants scolaires (bornes de réservation, distributeurs de plateaux).

Cette enveloppe s'élève pour l'investissement à 7 700 000 € d'AP et à 10 200 000 € de CP, pour le fonctionnement à 1 150 000 € d'AE et de CP.

C) Participer au financement et à l'accompagnement des Parcours Emplois Compétences dans les lycées

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**3 601 660**	**1 126 830**	**2 474 830**		**3 601 660**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3 601 660	1 126 830	2 474 830		3 601 660

Les volumes financiers consacrés à cette politique sont ajustés aux engagements de l'Etat.

Dans le cadre de cet engagement historique essentiel au fonctionnement des établissements la collectivité :

- Contribue au financement des Parcours Emplois Compétences recrutés par les lycées sur les missions d'entretien, de restauration ou de maintenance informatique.
- Déploie un dispositif d'accompagnement visant au retour à l'emploi pérenne de ces personnes, qui a été étendu à l'ensemble du territoire régional.

Une vigilance particulière sur cette politique directement liée aux orientations de l'Etat en matière de politique de l'emploi. Les taux de participation de l'Etat ont été ajustés à la baisse ce qui impacte également le nombre de PEC dans les EPLE à la rentrée scolaire 2023 : 430 PEC maximum sont proposés.

Les montants inscrits sont de 3 601 660 € d'AE et de CP.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

D) Participer au financement des lycées privés sous contrat

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**10 000 000**	**6 000 000**	**3 000 000**		**9 000 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	10 000 000	6 000 000	3 000 000		9 000 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**50 600 000**		**49 800 000**		**49 800 000**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50 600 000		49 800 000		49 800 000

1) Les forfaits régionaux d'externat

La Région finance le fonctionnement des lycées privés par le biais de « forfaits régionaux d'externat » (FRE) prévus à l'article L442-9 du Code de l'Education.
Ces forfaits sont calculés sur la base des dépenses supportées par la collectivité pour l'externat des lycées publics au cours de l'année n-2, les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration étant exclues :

- Dépenses liées au fonctionnement matériel
- Dépenses de rémunération des personnels techniques qui interviennent dans les lycées pour en assurer le fonctionnement.

Ces dépenses sont ramenées à l'élève de l'enseignement public et multipliées par le nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement privé.

L'intervention du Conseil régional, juridiquement encadrée, vise les mêmes objectifs que le financement des lycées publics, dans le cadre des conventions cadres adoptées pour la période allant de 2023 à 2028.

Pour rappel, l'augmentation des tarifs de l'énergie qui a eu des impacts importants sur le niveau de la DGF 2022, en aura également sur le FRE 2024, celui-ci étant basé sur les dépenses constatées en N-2.

Les Forfaits Régionaux d'Externat représentent 50 600 000 € d'AE et 49 800 000 de CP au budget 2024.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

2) Le soutien aux investissements des lycées privés

Le dispositif d'aides à l'investissement des lycées privés permet de participer au financement des établissements privés sous contrat avec l'Etat dans le cadre des conventions cadre conclues avec les réseaux et couvrant la période 2023-2028, la Région accompagne les établissements pour la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements.

Les crédits proposés s'inscrivent dans le cadre des enveloppes fixées dans les conventions cadres. L'augmentation des CP s'explique par l'évolution du bouquet d'aides, avec l'introduction de prêts à taux 0, prêts que nous devons décaisser en totalité mais pour lesquels la Région va percevoir des recettes de remboursement sur 5 à 10 ans, selon les projets. Les remboursements sont inscrits en recettes pour 287 941.80 € en 2024.

Ce soutien aux investissements des lycées privés représente 10 000 000 € d'AP et 9 000 000 € de CP.

L'engagement en direction des familles dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement privé est confirmé, ainsi que la politique volontariste de soutien à l'investissement des lycées privés dont rev3 est le fil rouge.

E) La Région aux côtés des jeunes et des familles

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**8 220 000**	**240 000**	**7 460 000**		**7 700 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 220 000	240 000	7 460 000		7 700 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**26 026 000**	**6 506 720**	**13 425 000**		**19 931 720**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	26 026 000	6 506 720	13 425 000		19 931 720

1) Aider financièrement les familles pour faire face aux frais liés à la scolarité et soutenir les dispositifs d'intégration scolaire et de réussite éducative

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Dans le cadre d'une politique volontariste, la Région poursuit ses efforts sur l'accompagnement financier et matériel des jeunes et des familles et veille à l'amélioration régulière des conditions de réussite éducative des lycéens.

La Région est aux côtés des familles et des jeunes des Hauts-de-France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.

La carte génération HDF permet d'apporter une aide universelle à cette rentrée à des centaines de milliers de jeunes de 100 euros pour ceux qui entrent dans un cycle d'études et 55 euros pour ceux qui abordent les années suivantes.

Elle conforte également le dispositif carte Génération HDF en développant les services offerts (outre les aides financières, développement des bons plans facilitant l'ouverture à la culture, l'accès aux locaux et au service de restauration …). Seront mobilisés en 2024, 16.5 M€ d'AE et 12M€ de CP pour la carte et 1 M€ d'AE et 730 K€ de CP pour la gestion de la carte.

A cela, il faut aussi ajouter, **l'aide complémentaire** aux lycéens dont les familles rencontrent des difficultés financières (AE et CP : 500 000 €) ainsi que les **dispositifs d'aide à la scolarité** pour les publics qui sont en situation de handicap ou en interruption scolaire pour raison de santé ; il s'agit de maintenir ces jeunes dans un cadre scolaire adapté à leur situation et d'éviter ainsi toute rupture dans leur parcours de formation avec 110 000€ AE et 90 000 € de CP en fonctionnement et 60 000€ d'AP et 40 000€ de CP en investissement.

2) Favoriser l'ouverture culturelle, sportive, citoyenne

L'ouverture des lycéens à la culture constitue également un axe prioritaire pour la collectivité. Outre **l'enveloppe forfaitaire liée aux actions éducatives** (2 900 000€ en AE et 2 000 000€ en CP) permettant aux établissements scolaires de réaliser les projets éducatifs en lien avec leur projet d'établissement, la Région développe également **de multiples dispositifs** tels que le dispositif Génération+ projets emblématiques et citoyen, le planning familial, le travail de mémoire, la participation aux olympiades de la chimie, la participation au FIGRA et festival d'Arras. Ces dispositifs représentent 726 000 € d'AE et 606 720 € de CP.

3) Développer les usages numériques et doter les lycées d'équipements numériques adaptés

Depuis la crise sanitaire, l'espace numérique de travail (ENT) NEO ONE HDF est le premier vecteur d'information des familles, de communication et de collaboration pour la communauté éducative répondant aux besoins d'enseignement à distance et d'hybridation et s'inscrivant dans les nouveaux usages développés par les enseignants. Il convient d'en poursuivre le développement avec l'inscription d'une AE de 1 610 000€ et 1 460 000 € de CP.

Ce programme budgétaire concerne également la mise à disposition d'un bouquet de ressources éducatives en ligne au profit des membres de la communauté éducative et des élèves et un partenariat avec Canopé portant notamment sur l'accompagnement des familles dans la prise en main de l'ENT HDF, des services numériques proposés par la Région et l'acculturation au numérique.

Cette politique consiste également à veiller à une qualité de service liée au développement des usages au sein des établissements, notamment par l'achat de licences informatiques, la sécurisation des outils et la sauvegarde de données. Cela correspond à 2 090 000 € d'AE et de CP 2024.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Enfin **en investissement**, un effort est fait pour l'équipement numérique des lycées en l'adaptant à l'évolution des usages et en tenant compte des spécificités de certaines formations et du besoin de cours en distanciel. Pour 2024, il s'agit pour la dotation informatique de 6 520 000€ d'AP et 6 020 000 € de CP.

Le programme d'accompagnement aux usages des TIC concerne la fourniture d'équipements et le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures numériques et téléphoniques des lycées (serveurs, onduleurs, équipements réseaux, autocommutateurs téléphoniques…) destinés à assurer le bon fonctionnement des infrastructures et équipements numériques au sein des lycées. Il augmente de 0.3 M€ soit 1 M€ en AP et CP par rapport au montant 2023, compte tenu du remplacement de certains équipements usagés.

4) Accompagner les projets innovants et expérimentaux

Les Espaces d'Innovation Partagés (EIP) constituent également un élément central de la stratégie d'innovation et de sensibilisation à l'entreprenariat au sein des lycées. Depuis octobre 2016, la Région a mis en place un réseau de près de 90 (EIP). La poursuite d'un déploiement équilibré sur le territoire est en cours et s'articule avec les projets des EPLE, des Campus des Métiers et des Qualifications et des territoires.

Les EIP sont devenus une composante de la stratégie des Campus d'Excellence. En fonction des partenariats noués avec les acteurs locaux, les EIP montrent déjà qu'ils sont à l'origine d'une dynamique territoriale ayant pour objectifs l'innovation et à la création d'activités à forte valeur ajoutée.

Soit un **total en investissement de 640 000€ d'AP et 540 000 € de CP.**

Treize « **Campus des Métiers et des Qualifications »**, dont six labellisés excellence irriguent le territoire régional et ont pour objectif de valoriser l'enseignement professionnel et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes autour de pôles de compétences clés soutenus par les collectivités et les milieux économiques.

Les crédits régionaux permettront de cofinancer à la fois le fonctionnement et l'accompagnement des actions des campus des métiers et des qualifications, ainsi que les actions de transfert de compétences et d'animation des Espaces d'Innovation Partagée (EIP).

Soit un **total en fonctionnement de 590 000 € d'AE et de 455 000 € de CP/AE.**

F) Placer le patrimoine des lycées au cœur des dynamiques régionales

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**158 544 237**	**114 050 773**	**13 412 500**		**127 463 273**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	158 544 237	114 050 773	13 412 500		127 463 273

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**9 100 000**	**4 994 505**	**4 413 000**		**9 407 505**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	9 100 000	4 994 505	4 413 000		9 407 505

Le Plan Pluriannuel d'Investissement doit répondre aux objectifs suivants :

1. Favoriser l'amélioration des niveaux de qualification en accompagnant l'acquisition des compétences par les élèves par la mise à disposition des plateaux et d'équipements pédagogiques performants et adaptés, en ciblant davantage les investissements sur des pôles de formation lisibles et en prise avec les pôles de compétitivité et d'excellence de notre Région.

2. Faciliter l'accès aux formations, encourager la mobilité et prévenir le décrochage par la création de places d'internat dédiées aux formations à recrutement large et l'aménagement de locaux attractifs, sensibilisant les jeunes aux pratiques citoyennes (maisons des lycéens…), apportant un cadre de vie convivial et adapté à l'ensemble de la communauté éducative.

3. Assurer le respect des normes et de la sécurité des usagers, qu'il s'agisse de l'accessibilité de la sécurité incendie, de la sécurité des machines-outils ou encore de la sécurité alimentaire. Il s'agit également de préserver le patrimoine en état normal de fonctionnement par la maintenance efficiente des bâtiments permettant d'éviter une dégradation qui occasionnerait à terme des travaux plus lourds de remise en état.

4. Inscrire les lycées dans le « rev3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économie d'énergie, en ajustant le parc immobilier des lycées, en investissant pour regrouper des sites de formation en entités de taille critique et en les dotant d'infrastructures informatiques performantes.

A ce titre, la nouvelle thématique « Décarbonation » a débuté en 2023. Elle s'inscrit dans l'accompagnement de REV'3 mais doit également viser à préparer la transition des lycées vers davantage de sobriété énergétique, de préservation de l'eau.

Elle doit permettre de poser les diagnostics et les plans d'accompagnement des travaux à opérer dans les choix de gestion énergétique.

Des expérimentations en termes de désimperméabilisation des sols pourront être conduites par exemple au lycée Saint Exupéry à HALLUIN, au lycée Dupleix à LANDRECIES… mais également d'autres expérimentations (abri vélos solaire, cuve pour la récupération d'eau, peinture anti-chaleur (cool roofing), isolation en bio-sourcé (paille) …

Il est envisagé pour 2024 un montant d'AP de 1 M€ et 300 000 € de CP sur cette thématique.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Ce budget global en investissement de 127.5 M€ est complété par un budget de fonctionnement, représentant un peu plus de 9 millions d'euros cette année.

Les programmes d'intervention consacrés aux lycées publics ont été répartis selon 8 typologies :

1) Les opérations lourdes de restructuration ou « grosses opérations » (GOP)

La stabilisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) avec un contenu partagé des priorisations des opérations, permet d'envisager plus aisément les AP (études et travaux). De nombreuses opérations restent à réaliser dans les années à venir dont parmi elles :

- 53 opérations pour lesquelles les travaux s'achèveront en 2024 et pour lesquels les crédits sont déjà engagés. Les crédits de paiement 2024 pour ces opérations à hauteur de 36,7 M € ont été prévus dans le cadre du BP 2024,

Près de 70 opérations pour lesquelles des travaux devraient démarrer ou être conséquents en 2024, par exemple :

  - Lycée Elisa Lemonier (ex lycée Rabelais) à DOUAI : coût d'opération TDC : 3.662 M€
  - Lycée Darchicourt à HENIN BEAUMONT : coût d'opération TDC : 0.7 M€
  - Lycée Félix Faure à BEAUVAIS : coût d'opération TDC : 4 M€
  - Lycée Alfred Manessier à Flixecourt : coût d'opération TDC : 2.445 M€
  - Lycée agricole d'Aumont à COUCY-LA-VILLE : coût d'opération TDC : 1,941 M€
  - Lycée Eugène Thomas Le Quesnoy Phase 1 : 0.57 M€

- Les opérations émargeant au fond vert (TILLOY LES MOFFLAINES Lycée agro environnemental ; Soissons Lycée Gérard de NERVAL,

Les crédits de paiement 2024 vont permettre de poursuivre en partie le programme des travaux engagés au sein de nos lycées.

Parallèlement aux grosses opérations patrimoniales financées en investissement, il est proposé dans le cadre du BP 2024 d'inscrire une AE de 400 000 € et 300 000 € de CP pour les prévisions de taxes et redevances liées aux opérations de construction (taxes d'urbanisme, participation d'assainissement, taxes permis de construire, plomberie, égout…) pour l'école européenne de Lille Métropole entre autres.

2) Les opérations de rénovation et de maintenance (dont le Programme Annuel de rénovation et de maintenance (PARM))

Les travaux menés dans le cadre des opérations lourdes de restructuration sont complétés par d'autres dispositifs de rénovation et de maintenance comme le Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance (PARM).

Jusqu'à 2022, les différentes phases de programmes annuels de maintenance programmées ont porté sur des enveloppes maximales affectées par secteurs géographiques. En 2022, le PARM a été délibéré selon une liste prédéfinie de travaux à établir dans la programmatique.

Le PARM demeure un volet très important dans la rénovation du patrimoine et notamment la remise en état du clos et couvert des bâtiments régionaux. A compter des affectations 2022, ce dernier inclut les dépenses résiduelles de garde – corps, sanitaires, logements de fonction.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

En 2024, les CP consacrés au PARM sont de 55.56 M€ afin de prendre en compte les thématiques antérieurement spécifiques désormais intégrées au PARM telles que les travaux dans les logements de fonction, les sanitaires, la mise au norme des gardes corps….

Afin d'assurer une réalisation substantielle des travaux dès la première année, il convient de voter cette enveloppe globale en décembre.

Les projets s'attacheront à préserver la sécurité des personnes et des biens, à réaliser des économies d'énergie, à prendre en compte les attentes du référentiel REV'3 et à encourager la désimperméabilisation des sols.

Ces interventions sont complétées en fonctionnement par des chantiers menés en régie, soit par le biais des équipes mobiles ou des agents des lycées répartis sur tout le territoire des Hauts-de-France : un montant total de 4.5 M € en AE et 4.135 M€ en CP seront donc mobilisés en 2024.

3) Les subventions gérées en maîtrise d'ouvrage communale

Ce programme concerne plus spécifiquement des participations régionales sous forme de subventions d'investissement sur des projets gérés en maîtrise d'ouvrage communale ou d'EPCI.

Des soldes d'opérations (réhabilitation énergétique de la salle des sports Guy Mollet à ARRAS, salle Dumez à HENIN-BEAUMONT) sont encore à financer sur le BP 2024 en crédits historiques.

Les demandes nouvelles en AP sur cette thématique à hauteur de 6,7 M€ concernent les projets de salle de sports et VRD à BAVAY (1,6 M€), les nouvelles salles de sport du lycée Noordover à GRANDE SYNTHE (1 M€), à SALLAUMINES (2.5 M€) ou encore les places de parkings à BOULOGNE-SUR-MER (1.6 M€).

4) Les travaux liés aux installations thermiques

Les dépenses d'investissement 2024 concernent non seulement les travaux programmés pour le renouvellement des installations thermiques mais également les grosses réparations et les dépenses d'investissement au titre du futur contrat P3 avec l'ensemble des EPLE.

Les 38 400 000 € d'AP 2024 (pas de CP 2024 prévus) permettront de notifier le futur contrat qui sera effectif en janvier 2025. A noter 8.92 M€ supplémentaires d'AP sont prévus pour la rénovation des installations thermiques et d'eau chaudes sanitaires 2024-2025 dont 3M€ de CP 2024.

5) Les charges d'exploitation des bâtiments

La gestion du patrimoine immobilier des lycées recouvre parallèlement l'ensemble des charges d'exploitation des bâtiments telles que la vérification périodique des ascenseurs, le respect des normes liées à la qualité de l'air ou encore la mise à jour des diagnostics techniques amiante (...).

La collectivité travaille en partenariat avec un cabinet sur un plan d'action afin de répondre aux obligations qui s'imposent à la Région selon 3 axes :

- la sensibilisation du personnel en place sur la qualité de l'air,
- l'action sur le patrimoine de manière ciblée et adaptée aux enjeux,
- l'évolution des comportements dans les locaux pour améliorer la qualité de l'air.

Le budget 2024 prévoit en fonctionnement un montant de 1,050M€ d'AE et 1.8 M€ en crédits de paiement pour financer ces interventions.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

6) La prise en charge des travaux urgents non programmables

L'enveloppe de travaux urgents et/ou non programmables assure en priorité la continuité du service public pour faire face aux multiples demandes urgentes de réparation et d'aménagements dans les lycées.

De surcroît, elle permet de répondre aux demandes des EPLE ainsi que de parer à des travaux non programmés d'entretien courant. Les dépenses sont maîtrisées par secteur d'intervention à hauteur d'un fonds annuel de 5.5 M€ d'AP en 2024 (et 5.4 M€ en CP) et 2,350 M€ d'AE (et 2,420 M€ en CP) pour couvrir en fonctionnement le fonds d'urgence régionale et les frais et services liés aux interventions (Diagnostic, prélèvements, …).

7) Les travaux de restauration dans les lycées

Ce programme permet de financer les travaux de restauration et d'équipements dans les laveries pour l'ensemble des établissements concernés.

En 2024, sur les bases d'une programmation stabilisée et anticipée et avec des outils de commande renouvelés (accords-cadres d'immobilier par destination, accords-cadres travaux), les opérations pourront se dérouler sereinement.

Il est proposé d'inscrire au budget 2024 1,5M€ d'AP et un peu plus de 2 M € de crédits de paiements.

8) L'acquisition d'équipements (pédagogiques, mobiliers, fonctionnement général)

Les équipements sont également au cœur de l'action régionale. Les nouvelles politiques régionales viseront à renouveler et à valoriser l'équipement des filières générales, professionnelles et technologiques et à moderniser le cadre de vie des apprenants.

Les achats d'équipements sont de trois ordres :

1) Les achats d'équipements de fonctionnement général représentant au BP 2024 une enveloppe globale de 2,2 M€ d'AP et 1,749 M€ de CP.

En 2024, l'enveloppe sera consacrée essentiellement à l'expérimentation de la généralisation des entretiens de premier niveau avec les agents techniques territoriaux ainsi qu'aux dépenses relatives aux défibrillateurs, aux engins de levage, au renouvellement des équipements d'entretien des sols et des espaces verts et aux véhicules.

2) Les achats d'équipements mobiliers permettant d'acquérir du mobilier manquant, de renouveler le mobilier vétuste, cassé voire endommagé par un sinistre (dites « Petites Opérations » : POP) ainsi que d'acquérir ou de renouveler du mobilier pour accompagner la livraison d'opérations lourdes de restructuration (dites « Grosses Opérations » : GOP).

2,7 M€ sont prévus en AP 2024 au global sur les petites et grosses opérations patrimoniales, dont 2,423 M€ de CP 2024.

En CP 2024, les dépenses envisagées couvrent essentiellement :

- Les achats d'équipements pour les Espaces d'innovation partagés ;
- Les acquisitions de mobiliers GOP et POP ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- L'accompagnement de sections de rentrée scolaire.

3) Les achats d'équipements pédagogiques atteignant 8,250 M€ d'AP et 10,3 M€ de CP au BP 2024. Les principaux équipements financés seront consacrés à :

- La seconde phase du bac Pro MELEC (Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés);
- L'accompagnement de la rentrée scolaire ;
- Les achats de matériels de filières dédiées (CIRA, conduite routière, EXAO, Soins à la personne (ASSP), labo de langues, transports, maintenance automobile) ;
- Les fonds (subventions) à destination du renouvellement et des urgences des EPLE.

Les CP 2024 atteignent 10,3 M€ : notons 3,7 M€ pour la filière MELEC (3,2 M€ de crédits historiques et 500 000 € de CP nouveaux) et 1.09 M€ de crédits historiques pour les structures métalliques.

Les achats d'équipements pédagogiques sont complétés en fonctionnement par un fond d'urgence de réparation versé aux EPLE qui font réparer en direct leurs équipements : une AE de 800 000 € et plus de 680 000 € de CP en fonctionnement sont consacrés à ce fonds.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

7ème VICE-PRESIDENCE

Madame Marie-Sophie LESNE

AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET PECHE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**21 675 600**	**7 050 422**	**5 580 580**		**12 631 002**
906 - Action économique	21 675 600	7 050 422	5 580 580		12 631 002

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**12 457 955**	**8 144 904**	**3 244 141**		**11 389 045**
936 - Action économique	12 457 955	8 144 904	3 244 141		11 389 045

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

A) Agriculture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**18 822 000**	**6 744 770**	**3 628 704**		**10 373 474**
906 - Action économique	18 822 000	6 744 770	3 628 704		10 373 474

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**11 007 955**	**7 561 542**	**2 947 141**		**10 508 683**
936 - Action économique	11 007 955	7 561 542	2 947 141		10 508 683

Dans la continuité d'une année 2023 qui a vu se concrétiser la montée en puissance de la Région comme partenaire incontournable de l'agriculture régionale dans le cadre des réflexions du Projet de Loi d'Orientation Agricole ou comme maître d'œuvre des aides non surfaciques des programmes européens FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) au service d'une agriculture régionale plus forte et plus résiliente, la région Hauts de France poursuivra en 2024 son engagement, au côté des agriculteurs et de tous les acteurs de la filière et ce malgré une situation budgétaire plus tendue.

Aussi, le budget présenté permettra la mise en œuvre des priorités et actions répondant à 5 enjeux de la stratégie agricole régionale :

- soutenir le développement des exploitations et la professionnalisation des agriculteurs ;
- valoriser les productions agricoles des Hauts-de-France ;
- développer la qualité et la diversification des productions ;
- favoriser l'innovation ;
- valoriser le métier d'agriculteur et l'image de l'agriculture des Hauts-de-France.

A ce titre, la Région déploiera des actions de soutien pour accompagner les agriculteurs tout au long de la vie des exploitations agricoles : de l'installation à la transmission, en passant par la transition agro-écologique et l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de leur résilience technico-économique, sans oublier le soutien aux plus fragiles, et ce tant par des actions multi filières que spécifiques à certaines filières, notamment les filières d'élevage qui demeurent en 2024 une priorité régionale majeure.

1) Fonctionnement

a) *Faciliter la création et la transmission des exploitations*

- **Accueil, accompagnement et suivi des jeunes agriculteurs**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Cette politique, dédiée au renouvellement des générations en agriculture, constitue un enjeu majeur pour le maintien de l'agriculture régionale. Elle permet d'apporter un soutien aux nouveaux installés via un soutien aux structures qui les accompagnent et conseillent les candidats à l'installation et à la transmission des exploitations, aux travers 3 dispositifs : *« ACTIV'ton installation, prépares ta transmission »,* le **P**oint **A**ccueil Installation Transmission et le Programme Régional à la **C**réation et à la **T**ransmission en **A**griculture Hauts-de-France).

AE : 1 080 000 € CP : 765 666,50 €

b) Soutenir les agriculteurs en difficulté

- **Accompagnement des agriculteurs en difficulté**

Ce budget permettra de soutenir les programmes d'actions de 4 associations qui accompagnent les agriculteurs en situation difficile : Arcade ruraux solidaires, Solidarité Paysans Picardie, Réagir Oise et Réagir Aisne et faire face à des situations particulières.

AE : 454 000 € CP : 320 800 €

c) Encourager les nouvelles pratiques agricoles

- **Plan agro-écologie**

Cette politique, a pour objectif d'accompagner la transition de l'agriculture régionale pour répondre aux attentes sociales et environnementales des citoyens et des consommateurs. Elle vise à faire des agriculteurs des acteurs susceptibles d'optimiser leur système de production tout en protégeant l'environnement et en améliorant le bilan carbone. Elle accompagne :

- L'évolution des exploitations vers la triple performance (économique, sociale et environnementale) ;
- La transition agroécologique des exploitations.

Il est ainsi proposé de :

- Poursuivre le soutien aux programmes d'expérimentation et de diffusion de pratiques nouvelles, notamment en matière de réduction des intrants et économes en ressources naturelles, pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau, la biodiversité et les sols (programme Déphy Expé, Agrotransfert, AFAC Hdf agroforesterie, stations de recherches…) ;
- La mise en place d'actions du Plan Agroécologie : Clim3agir, diagnostics agro-écologiques des exploitations, projets protéines végétales, Hub de référence agro-écologie. ;
- Mener une réflexion sur l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

AE 2 181 000 € CP : 1 506 097,77 €

d) Soutenir le plan BIO

- **Pôle d'accompagnement BIO**

La Région est copilote du plan de développement de l'agriculture biologique 2 signé en mars 2023. Il prévoit de soutenir et encourager les actions d'animations auprès des filières et des agriculteurs, conduites via les programmes d'actions des associations A Pro Bio (association de promotion de l'agriculture bio), Bio HDF et de la Chambre régionale d'agriculture.

AE : 1 022 497 € CP : 801 065 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

e) Soutenir les filières à forte valeur ajoutée

La Région soutient, la promotion de la gastronomie et de la filière alimentaire locale, le développement de circuits courts dans les territoires, et la création de valeur ajoutée à la ferme via des aides à l'ingénierie ou aux structures d'animation. Ce soutien se décline au travers des dispositifs suivants.

- **Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local**

Ce dispositif lancé en 2018 et révisé en 2020 a été profondément revu en 2023, afin d'optimiser l'accompagnement de la structuration de filières : démarche CAP FIL'AGRI visant à accompagner les filières différenciantes, structurantes ou nouvelles et à potentiel de développement aussi bien pour l'amont (production agricole) que pour l'aval (logistique, transformation, commercialisation) à l'échelle du territoire régional ou infrarégional.

Le dispositif « Valorisation Production Agricole et Approvisionnement Local » continue de soutenir des projets en veillant à la complémentarité avec le dispositif Pass'Agri Filière et les appels à projet FEADER de la nouvelle programmation 2023-2027, et d'autre part, de renforcer la coopération avec les agriculteurs dans le cadre du développement de circuits d'approvisionnement courts, de marchés locaux avec approvisionnements auprès des producteurs des Hauts de France. Ces orientations sont en phase avec les besoins remontés lors des états régionaux de l'approvisionnement local qui se sont tenus en 2022. Le nouveau volet CAP FIL'AGRI en faveur des filières génère de nouveaux besoins financiers.

AE : 1 152 000 € CP : 1 030 462,12 €

- **Accompagnement de la diversification**

Le plan *Activ'ta diversification* permet de conseiller et d'accompagner les investissements des agriculteurs pour la création de valeur ajoutée à la ferme (transformation, commercialisation, accueil à la ferme…). Les programmes d'activités des partenaires soutenus sont AMAP HDF(Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) , Campus Vert, CIVAM (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) , Accueil paysan, chambre d'agriculture, ARVD (association régionale des vendeurs directs) et Savoir Vert. Les projets des exploitations en diversification sont orientés vers des dispositifs régionaux comme le Pass'Agri Filières ou les appels à projets du FEADER.

AE : 732 750 € CP : 638 429.64 €

- **Promotion des produits de qualité**

Les consommateurs, de plus en plus exigeants sur l'origine, réclament également une meilleure transparence sur les conditions d'élaboration des produits alimentaires (respect des règles sanitaires et de traçabilité, respect du bien-être animal et de l'environnement...) ainsi que sur la qualité organoleptique et l'authenticité des produits. En proposant des produits de qualité certifiée, les Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) constituent une opportunité de se différencier, de créer de la valeur ajoutée et d'accéder plus facilement au marché et de susciter des dynamiques collectives positives.
Cette politique a donc pour objectif de développer et de promouvoir les produits sous signe officiel de qualité, dont la région est en fort déficit, alors que la loi EGALIM donne la priorité à ces productions dans l'approvisionnement de la restauration collective.
Ce budget soutient les programmes d'activité du GRQA (Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire) et le volet « grand public » du programme du comité de promotion des produits régionaux porté par la chambre régionale d'agriculture.

AE : 1 041 000 € CP : 719 191.77 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- **Aide à la certification SIQO**

Encourager les agriculteurs à produire mieux est une priorité de la stratégie agricole régionale. Elle a été affirmée dans le Plan d'actions pour le développement de filières sous systèmes de qualité (dit Plan SIQO) et s'inscrit également dans le cadre du Plan Bio 2023-2027

AE : 45 000 € CP : 112 500 €

f) Maintenir l'élevage et les herbages

- **Animation et accompagnement des filières d'élevage**

Cette politique se traduit par le Plan régional pour l'élevage (PRE).
L'objectif opérationnel principal du programme est la montée en compétence des éleveurs en termes de gestion technico-économique de leur exploitation, mais il cible également d'autres thématiques comme l'amélioration de l'image du métier ainsi que l'accès à des références technico-économiques actualisées. Les actions qui en découlent, menées et financées dans le cadre du PRE, s'adressent aux différents acteurs de la filière, et principalement aux éleveurs par le biais des structures de conseil, dans leur rôle d'accompagnement des éleveurs au quotidien.
Elle permet d'apporter un soutien spécifique aux filières en déficit d'éleveurs pour reconquérir des parts de marchés infra régionales : ovins, lapins, porcins, volailles, cuniculture, apiculture....

L'attractivité de l'élevage à l'herbe par la démonstration de ses performances économiques, écologiques et techniques est aussi soutenue. Il s'agit notamment d'accompagner la diffusion des techniques et des indicateurs et d'encourager la valorisation des filières à l'herbe auprès des industriels, des distributeurs et des consommateurs.

AE : 768 708 € CP : 726 841 €

- **Initiatives bas carbone**

Le soutien à la Ferme Laitière Bas Carbone s'inscrit au croisement du soutien à l'élevage et de l'adaptation des entreprises au changement climatique, deux priorités régionales.
Il a été élaboré dans le but d'offrir aux éleveurs des formations, des outils et méthodes pour appréhender les problématiques « énergie / gaz à effet de serre » au service de l'environnement tout en valorisant le lait produit au regard des attentes des consommateurs. In fine, cette démarche permet aux éleveurs de réaliser des économies et peut aussi aboutir à une rémunération complémentaire, via le système de vente de crédits carbone.

AE : 320 000 € CP : 309 800 €

- **Plan cheval**

Après un premier plan cheval 2019-2022 largement plébiscité par la filière, la Région s'est engagée dans un nouveau plan cheval pour la période 2023-2026, qui reprend et optimise les actions du 1er plan au regard de l'expérience et du retour terrain. Principales actions du plan financées par le budget de la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Programme d'activités du Conseil des chevaux Hauts de France
- Soutien aux races locales ;
- Autres : études territoriales, références micro-économiques, soutien à l'organisation de concours, amélioration génétique.

AE : 826 000 € CP : 565 200 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

g) Communiquer sur l'agriculture et ses métiers

- **Manifestations, salons agricoles**

La Région soutient les manifestations qui permettent de valoriser l'image de l'agriculture, des agriculteurs, des produits agricoles et agroalimentaires. Elles constituent un levier pour rétablir le lien avec le consommateur et le citoyen, et la confiance dans la qualité et la sécurité sanitaire des productions régionales.
Ce dispositif doit être révisé afin d'optimiser l'enveloppe.

AE : 200 000 € CP : 146 300 €

h) Encourager la gestion durable de la forêt

- **Animation et accompagnement de la filière forestière**

La filière bois-forêt des Hauts-de-France représente 8 800 entreprises et 42 000 emplois, 428 000 ha de forêts, 4 millions de m3 de bois produits par an et 120 000 propriétaires se partageant les 72 % de forêt privée.

La filière forêt-bois est un enjeu économique, mais aussi un régulateur déterminant des effets du changement climatique et un pourvoyeur d'aménités sociales et environnementales. L'amont de la filière, et notamment la forêt privée, a donc pour responsabilité d'alimenter en matière première durable toute une filière régionale.

Le soutien de la Région incite à une gestion durable des forêts, pour en concilier les fonctions économiques, sociales et environnementales.

AE : 550 000 € CP : 544 000 €

i) Contrepartie FEADER

- **Contrepartie FEADER**

Ces crédits permettent de mobiliser des crédits du FEADER via des appels à projets pour soutenir des projets innovants (PEI), l'engagement des agriculteurs en agroécologie (MAEC transition) et des actions de formation et d'information des agriculteurs.

AE : 635 000 € CP : 1 090 000 €

A noter un besoin en CP de 1 232 329.64 € pour solder des MAD sur les dossiers historiques sans besoin d'AE 2024.

2) Investissement

a) Faciliter la création et la transmission des exploitations

Accueil, accompagnement et suivi des jeunes agriculteurs

Cette politique est dédiée au renouvellement des générations en agriculture, enjeu majeur pour le maintien de l'agriculture régionale. Elle permet d'apporter un soutien aux nouveaux installés via des aides directes aux jeunes non éligibles à la dotation jeunes agriculteurs, ainsi que des prêts d'honneur.

AP : 700 000 € CP : 658 000 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

b) Encourager les nouvelles pratiques agricoles

- **Plan agroécologie**

AP : 5 000 € CP : 9 876.15 €

c) Soutenir les filières à forte valeur ajoutée

La Région soutient, la promotion de la gastronomie et de la filière alimentaire locale, le développement de circuits courts dans les territoires et la création de valeur ajoutée à la ferme via des aides directes aux agriculteurs ou aux structures d'animation. Ce soutien se décline au travers des dispositifs suivants.

- **Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local**

Lancé en 2018, révisé en 2020 et 2023, ce dispositif permet notamment de cofinancer des projets soutenus par LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) et des projets dans les Programmes Alimentaires Territoriaux, s'agissant de projets portés par des entités non-agricoles mais qui valorisent et s'approvisionnent auprès de producteurs locaux.

AP : 460 000 € CP : 601 657.34 €

- **Accompagnement de la diversification**

Ce programme alimente le dispositif Pass'Agri Filières, révisé en 2023, qui soutient les projets des agriculteurs pour la création de valeur ajoutée à la ferme (diversification des productions, transformation, commercialisation, accueil à la ferme…). Il est cofinancé par plusieurs Départements. Pour 2024, le PAFI va « intégrer » les petits investissements de la filière ovine qui constituaient jusqu'alors un dispositif ad hoc.

AP : 1 400 000 € CP : 813 663.41 €

d) Maintenir l'élevage et les herbages

- **Animation et accompagnement des filières d'élevage**

Les crédits investissement de ce programme financent l'aide à la régénération des prairies, aide particulièrement pertinente dans le contexte de changement climatique, pour aider les éleveurs à faire face aux périodes de sécheresse en rendant leurs prairies plus résilientes.

AP : 100 000 € CP : 166 237.71 €

- **Plan cheval**

Les crédits investissement de ce programme alimenteront les dispositifs investissement du futur plan cheval, en particulier les appels à projets ou dispositifs en investissements spécifiques à la modernisation des élevages, centres équestres et hippodromes.

AP : 500 000 € CP : 519 172.87 €

e) Aider à la modernisation et l'innovation agricole

- **Investissement agricole (avance remboursable)**

Cette enveloppe permettra d'alimenter le dispositif « avance remboursable » pour soutenir les projets d'envergure, des agriculteurs qui investissent pour développer, diversifier ou commercialiser leur production. Dispositif devenu attractif du fait de l'augmentation des taux d'intérêts.

AP : 750 000 € CP : 1 067 132.33 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

f) Encourager la gestion durable de la forêt

- **Aides forestières**

Ces crédits permettent de soutenir l'élaboration de documents de gestion durable de la forêt au bénéfice des propriétaires privés, dans un contexte où la gestion durable des espaces forestiers devient essentielle pour atténuer les effets du changement climatique, produire de l'énergie renouvelable et éviter les incendies.

AP : 50 000 € CP : 65 000 €

g) Contrepartie FEADER

Ces crédits permettent de mobiliser des crédits du FEADER via des appels à projets principalement en matière d'installation, de modernisation et de développement des exploitations agricoles (PCAE « plan de compétitivité agricole des exploitations » qui devient Pré'ad « Plan de résilience et d'Adaptation » sur la programmation 23-27,) et forestières, ainsi que la diversification des activités à la ferme, créatrice de valeur ajoutée et donc de résilience des exploitations.

En 2024, se conjuguent les besoins d'affectations en contreparties régionales liés à la fin de programmation du programme 14-22 et ses deux années de transition, avec la prolongation, notamment de la DJA jusqu'en mars 2024, et au lancement des appels à projets de la nouvelle programmation de la période 23-27.

Concernant les crédits de paiement, par un effet mécanique, les montants en investissement des appels de fonds de l'ASP, croissent de manière importante en 2024 et 2025, la totalité du versement des fonds aux agriculteurs relatifs à la période 2014-2022 devant intervenir avant la mi 2025 (les 6 derniers mois de l'année 2025 étant dédiés aux contrôles de l'ASP- Agence de services de Paiement de l'Etat).

Ainsi sur les 7 957 K€ restant à verser sur la précédente programmation, 5 200 K€ sont attendus et le reste en 2025.

Quant à la nouvelle programmation, les appels à projets lancés en 2023 et début 2024 appelleront des crédits de paiement essentiellement à partir de 2025 et années suivantes mais avec de premières demandes d'acomptes intervenant probablement dès la fin de 2024, notamment pour l'Aide aux Jeunes Agriculteurs.

Pour ces différents besoins, les inscriptions demandées sont :

AP : 14 857 000 € CP : 6 200 000 €

A noter un besoin en CP de 272 734.19 € pour honorer les engagements historiques déjà pris en la matière.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

B) Pêche et aquaculture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
	2 853 600	**305 652**	**1 951 876**		**2 257 528**
906 - Action économique	2 853 600	305 652	1 951 876		2 257 528

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
	1 450 000	**583 362**	**297 000**		**880 362**
936 - Action économique	1 450 000	583 362	297 000		880 362

Le plan d'actions sur le volet pêche et aquaculture, voté en 2023, favorise le développement de REV 3, notamment sur la transition énergétique et le développement de l'algoculture et aquaponie (ressources plus durables).

Des appels à manifestation d'intérêt (AMI) spécifiques pourront aussi être lancés afin d'accélérer le développement de certaines thématiques comme ce fut le cas en 2023.

Enfin avec la création de la Direction de la Transformation de l'Economie Régionale, les principes de l'économie circulaire, des nouveaux modèles économiques sont placés au centre des objectifs de l'ensemble des accompagnements de la Région.

Ce budget permettra la mise en œuvre et de déploiement de la feuille de route REV3 sur la filière halieutique.

1) Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture

Ce programme permet de financer les projets d'investissement portés par les entreprises de la filière via les contreparties du Fonds européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA). L'année 2024 devrait être rythmée par les premiers paiements du FEAMPA.

Le FEAMPA est un outil au service du plan d'action pour la filière des produits aquatiques. A ce titre, ce programme permettra d'accompagner les entreprises et les partenaires de la Région pour développer encore davantage la filière halieutique.

En fonctionnement, ce programme vise à accompagner les entreprises de la filière pêche et aquaculture de manière individualisée selon leurs besoins.

Il permet également de financer les frais de fonctionnement des groupes d'action locale pêche et aquaculture (GALPA). 3 GALPA ont été sélectionnés pour la programmation FEAMPA. L'ensemble du littoral régional est désormais couvert.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

2) Fonds d'urgence pêche

Cette enveloppe vise notamment à anticiper d'éventuelles mesures de court terme visant à amortir les conséquences du BREXIT, de la crise énergétique sur l'exploitation des armements ou tout autre aléa que pourrait vivre la filière. En effet, de nombreux navires risquent d'être confrontés à des difficultés de trésorerie importantes. La Région pourrait mobiliser des aides dans le cadre du régime « de minimis ».

3) Financement de projet et d'évènement

En investissement, ce programme est destiné au financement de projets innovants pour la filière dont notamment :

- L'hybridation et l'exploitation des énergies renouvelables à bord des navires
- Les expérimentations dans le domaine de l'aquaculture : ostréiculture sur le littoral, algoculture
- La valorisation des co-produits, sous-produits de la pêche et de l'aquaculture.

En fonctionnement, ce programme permet de financer l'organisation d'évènements sur le territoire à destination des professionnels de la filière et de financer le matériel associé (réalisation de kakemonos, supports de communication etc).

4) Recherche développement halieutique

Cette enveloppe vise à financer :

- En investissement, des projets destinés à améliorer la connaissance de la ressource sur le littoral régional (études liées aux mortalités de coquillage par exemple).
- En fonctionnement, ce programme vise à financer des études, visant à mieux comprendre les interactions avec le milieu et d'améliorer la durabilité des activités sur le territoire et à faire évoluer les pratiques.

5) Animation des filières halieutiques

L'accompagnement des structures d'intérêt régional pour la pêche et l'aquaculture sera poursuivi pour :

- Le comité régional des pêches (CRPMEM)
- Le comité régional de la Conchyliculture (CRC)
- Le Groupe d'Etudes des Milieux Estuariens et Littoraux (GEMEL)
- Le syndicat des Pisciculteurs
- Qualimentaire pour son accompagnement à la certification des produits halieutiques
- Autres structures d'animation de l'écosystème le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

8ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS

RELATIONS AUX ENTREPRISES ET EMPLOI

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**79 785 000**	**54 942 000**	**34 048 000**	**200 000**	**89 190 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	3 246 000	1 110 000	1 956 000		3 066 000
906 - Action économique	76 539 000	53 832 000	32 092 000	200 000	86 124 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**333 748 582**	**229 974 179**	**133 632 254**	**1 152 000**	**364 758 433**
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	285 768 466	212 440 000	113 845 000	300 000	326 585 000
936 - Action économique	47 980 116	17 534 179	19 787 254	852 000	38 173 433

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

A) Développement économique

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**76 639 000**	**53 882 000**	**32 142 000**		**86 024 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	100 000	50 000	50 000		100 000
906 - Action économique	76 539 000	53 832 000	32 092 000		85 924 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**41 831 098**	**14 286 353**	**17 201 823**	**369 000**	**31 857 176**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50 000		50 000		50 000
936 - Action économique	41 781 098	14 286 353	17 151 823	369 000	31 807 176

Une partie du budget du développement économique permet de soutenir le Fonds Régional d'accélération de la 3ème révolution industrielle pour les volets « économie circulaire » et « nouveaux modèles économiques et de consommation ».

Volet économie circulaire

Il s'agit d'accompagner la feuille de route économie circulaire votée fin 2020. Ce programme porte l'ambition d'accompagner une nouvelle économie régionale basée sur des boucles de valeurs circulaires, de nouveaux modes de production et de consommation et des nouveaux modèles économiques (fonctionnalité). L'investissement est priorisé sur certaines filières stratégiques : plastiques, textile, métaux rares et stratégiques, bâtiment durable (déconstruction et réutilisation).

2023 était l'occasion du bilan de la feuille de route économie circulaire, en 2024, l'accent sera donc porté sur les sujets identifiés qui n'auront pas suffisamment été adressés en 2023.

Volet nouveaux modèles économiques et de consommation

Ce programme permet de financer des démonstrateurs sur les thématiques de l'économie circulaire afin de franchir une première étape pour ensuite massifier les actions et leurs impacts (exemple de l'AMI recyclage des batteries). Il s'agit d'appuyer les pôles d'excellence et de compétitivité (Fibois, Team2, Cd2E, etc…), mais aussi des acteurs académiques, des collectifs opérationnels ressources. Enfin, le programme appuie aussi la réalisation d'études ou de volets d'animation territoriale à partir des collectivités et ou de groupements d'entreprises. 2023 était l'occasion du bilan de la feuille de route économie circulaire, en 2024, l'accent sera donc porté sur les sujets identifiés qui n'auront pas suffisamment été adressés en 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Par ailleurs, les aides directes économiques octroyées par la Région génèrent des effets leviers très importants sur d'autres interventions financières : celles des autres collectivités, celles du système bancaire et des organismes de financement, celles des fonds propres des entreprises. Il convient donc d'avoir à l'esprit que l'effet d'entrainement du budget régional des aides économiques dépasse largement son calibrage initial, le tout au profit de l'emploi et des territoires.

Afin de leur permettre de se développer et de se transformer, la Région propose aux entreprises une large palette d'outils et de dispositifs pour maintenir et renforcer leur position sur les marchés nationaux et internationaux, réinvestir l'outil productif en le modernisant et le flexibilisant. L'offre régionale doit permettre aux entreprises de s'adapter aux nouveaux paradigmes économiques, en faisant évoluer leurs modes de production dans une démarche de décarbonation (certains dispositifs d'aides intègrent directement cet objectif avec des bonus ou un ciblage des investissements et des outils financiers sont dédiés à la thématique) et contribuer ainsi au maintien et à la création d'emplois pérennes.

Investissement

1) Déploiement des nouveaux cadres d'intervention votés en 2023 en lien avec le SRDE2I

Ces aides interviennent aux différentes phases de vie de l'entreprise, ils permettent aussi d'accompagner l'implantation de giga-Factory.

- Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles (START UP).

Cette aide forfaitaire est conditionnée à la création minimum de trois emplois et son montant maximum est de 200 000 euros si le projet prévoit la création de quarante emplois et s'inscrit dans la dynamique Rev3.

- Les aides au développement qui se répartissent en deux catégories :

- **Aide développement des grandes entreprises** (ADGE) pour franchir une étape cruciale de leur développement et faciliter la prise de décision d'investissement en région Hauts-de-France
- **Aide au développement des PME** (PME +) nouvelle aide (ex IPIN) qui comprend deux volets : projets d'investissement avec un impact technologique (avec bonification rev3 possible) et projets créateurs d'emplois dans le domaine des services, tourisme, hôtellerie

- Les aides à l'implantation d'entreprises dont l'objectif est de gagner la décision d'implantation lorsqu'il existe une concurrence forte avec d'autres régions ou pays.

- Les aides à la consolidation financière dont l'objectif est d'accompagner les entreprises qui subissent un accident de la vie et rencontrent des difficultés financières ponctuelles. Ces aides se répartissent en trois catégories :

- **Les aides aux entreprises en consolidation financière** pour les PME de plus de 10 salariés et les grandes entreprises afin de mettre en œuvre leur stratégie économique de retournement.
- **Le fonds 1er secours** en partenariat avec les tribunaux de commerce. Ce dispositif vise à traiter des situations d'entreprises dans le cadre de la prévention des entreprises en difficultés. Il permet à l'entreprise de reconstituer son fonds de roulement et ainsi passer un cap difficile. Il se décline dorénavant en deux dispositifs :
  - F1PS pour les moins de 25 salariés avec des prêts inférieurs à 50 000 €
  - F1PS + pour les moins de 50 salariés avec des prêts de 50 000 € à 100 000 €
- **Hauts-de-France Prévention** (dispositif créé et financé en partenariat avec la CCIR). Il permet d'octroyer des prêts de 50 000 € à 300 000 €.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

2) Des financements via des partenaires

Hauts-de-France Financement

Hauts-de-France Financement apporte des solutions de financement aux entreprises à chaque étape de leur vie (amorçage, création, développement, transmission…) et quel que soit le besoin (investissement, innovation, trésorerie…).

Les fonds qui interviennent en fonds propres, prêts et garantie auprès des entreprises sont dotés par la Région aux côtés de partenaires privés. Ces fonds se recyclent ou génèrent des recettes pour la Région. De plus ils permettent un effet levier systématique. Les budgets affectés concernent des créations de fonds, des augmentations de besoin ou, dans une moindre mesure l'érosion, liée aux pertes.

Les besoins de Hauts-de-France Financement fluctuent, traditionnellement, d'une année sur l'autre, en fonction de la redotation de fonds existants et/ou de lancement de nouveaux outils.
Le Programme Opérationnel 21-27 est mobilisé en complément. Sur le volet fonds propres des autorisations de programme Région sont nécessaires et font ensuite l'objet d'un remboursement partiel du FEDER.

- **Le financement en fonds propres (capital)**

La Région est actionnaire ou souscripteur de fonds qui interviennent en fonds propres auprès des entreprises (en capital ou en obligations convertibles). Les entreprises sont ainsi particulièrement soutenues dès l'amorçage des projets, pour leur création, leur développement, leur transmission.
Pour les outils de capital, il s'agira de renforcer les capacités d'intervention sur la thématique rev3 mais aussi de répondre à de nouveaux besoins pas ou insuffisamment couverts par le privé.

- **Le financement en garantie**

La Région dispose de 3 outils de garantie pour faciliter l'accès des entreprises aux emprunts bancaires : France Active Garantie, le fonds de garantie bpifrance et Le Fonds Régional de Garantie (FRG Hauts-de-France), seul outil qui permet d'accompagner les établissements de taille intermédiaire(ETI).
Leurs interventions concernent les entreprises de toute taille, à chaque étape de leur vie et pour des projets de tout type (création, reprise/transmission, développement, renforcement de trésorerie). Ils permettent de garantir en moyenne 80 M€ par an.

- **Le financement en prêt**

Les fonds de prêts destinés aux entreprises couvrent également de nombreux besoins (innovation, international, création, transmission…). Chaque année, en fonction de la consommation, la Région abonde les fonds de prêts (gérés par bpifrance avec un coefficient multiplicateur) ainsi que les fonds de prêts d'honneur dédiés aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

France 2030 Régionalisé (ex PIA4 régionalisé) volet entreprises

La Région Hauts-de-France a confirmé sa volonté de participer au volet territorialisé du Programme d'Investissement d'Avenir sur sa quatrième vague dit « PIA4 régionalisé » et renommé depuis France 2030 régionalisé. 2023 sera la troisième année
Sur le plan financier, ce sont 26,7M€ de crédits Région qui vont être mobilisés en complément des crédits de l'Etat (26,7M€), soit 53,4 M€ sur la période 2022-2023.
L'Etat et la Région interviendront à parité dans le financement des projets d'innovation des entreprises.

Industrie du Futur

La Région Hauts-de- France a lancé un appel à projets collaboratifs d'innovation, centré sur les enjeux de l'industrie du futur, destiné à faciliter la collaboration entre les laboratoires de recherche publics régionaux et les entreprises, sur des projets à fort degré d'innovation porteurs de retombées économiques significatives à horizon 3 ans maximum.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Le dispositif est renouvelé afin d'accompagner une quinzaine de projets collaboratifs structurants destinés à dessiner l'Usine de demain en Hauts-de-France.

Fonctionnement

1) Accompagner les créateurs d'entreprises

La Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France est le nouveau marqueur du volontarisme régional en matière d'appui aux entrepreneurs.

La Région est en effet fortement engagée aux côtés des habitants qui souhaitent créer leur entreprise. Son action s'articule autour de deux volets :

- La sensibilisation des jeunes à la prise d'initiatives et à l'entrepreneuriat : il s'agit ici de proposer aux jeunes scolaires (prioritairement lycéens) et étudiants des accompagnements déployés par des réseaux spécialisés et des chefs d'entreprise en vue de les sensibiliser et de l'accompagner dans des projets de création d'entreprises. Sur la base d'un partenariat unique en France Région – Rectorat – Universités, ces actions préparent les jeunes à devenir de futurs créateurs d'entreprises. Cela permet de toucher 30 000 scolaires et 30 000 étudiants par an.

- L'accompagnement à la création d'entreprise en tant que telle : la Maison des Entrepreneurs se déploie depuis avril 2023 avec pour ambition d'accompagner toute personne qui souhaite s'engager dans la création d'entreprise (plus de 30 000 personnes accompagnées par an).

Il s'agit d'un nouveau parcours d'accompagnement des porteurs de projets (autodiagnostic, appui au montage, accompagnement au financement, suivi de la jeune entreprise, mentorat, coaching). Une attention particulière est également portée dans ce cadre aux territoires fragiles et à des publics spécifiques (femmes avec le Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF), jeunes).

A travers ces accompagnements, la Région a pour ambition d'amplifier la dynamique de création et maximiser les chances de réussite des créateurs d'entreprise (avec la mobilisation d'une ingénierie spécialisée).

2) Accompagnement des initiatives territoriales

Il s'agit d'accompagner des initiatives territoriales repérées et engagées dans le cadre du conventionnement stratégique SRDEII avec les intercommunalités.

L'appel à projets initiatives territoriales de développement économique voté en juin 2023 et ayant vocation à financer des projets de développement économique portés par les EPCI, sera renouvelé en 2024 avec pour objectif de financer à minima 5 projets.

3) Soutenir l'écosystème d'appui aux entreprises

Les défis à affronter collectivement aujourd'hui sont considérables et imposent une transformation profonde de l'économie régionale sur de nombreux aspects : énergie, économie circulaire et circuits courts, empreinte carbone, souveraineté économique, redéfinition des chaines de valeur à l'échelle mondiale, pénuries et inflation…

Les Hauts-de-France bénéficient d'un écosystème de soutien au développement des filières économiques riche et le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation) a acté une refonte de cet écosystème par thématiques : les « Ambitions » qui

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

permettent de mieux coordonner et mutualiser ces acteurs autour d'une feuille de route collective. Cette démarche permettra également de positionner rev3 au centre des actions d'accompagnement des entreprises.

- **Accompagnement de la transformation des entreprises**

Le Booster PME avait été lancé en 2020 grâce aux fonds React EU et permettait un accompagnement personnalisé du chef d'entreprise aboutissant à un plan d'action sur un sujet clé de la compétitivité de l'entreprise. Les thématiques identifiées : stratégie, rev3 (ACV, énergie...), logistique et supply chain, digitalisation, coopérations inter-entreprises…
Après un bilan et une évaluation des expérimentations, il s'agira en 2024 d'aller plus loin dans la construction d'actions de massification de la transformation des entreprises régionales, notamment sur la base du référentiel rev3 entreprises.

Le dispositif d'aide au plan de formation (DEVRH) a pour objectif de mieux répondre aux besoins des entreprises en matière de ressources humaines, quelle que soit la phase de vie de l'entreprise (développement, réorganisation, restructuration).
Il s'agit d'accompagner les entreprises dont les projets de développement ont une incidence sur leur plan de formation, le reclassement du personnel ou encore nécessitant une expertise RH (dans le cas de réorganisation par exemple).
Il est également prévu d'accompagner, sur le plan RH, les reprises d'entreprises, les restructurations ou cessions de sites, mais également l'implantation d'entreprises qui, outre l'aide directe que la Région leur accorderait, afin de faciliter au mieux leur arrivée et leur intégration dans le territoire régional.

4) Favoriser l'internationalisation des entreprises régionales

Cet enjeu connait une nouvelle ambition à travers l'avènement de la bannière « Hauts-de-France international ».

Il s'agira en 2024 de mieux articuler les actions conduites en région, au croisement de l'attractivité économique du territoire (via Nord France Invest), de la diplomatie économique (direction des relations internationales) et du développement à l'export de nos entreprises (direction de la transformation de l'économie régionale et CCI International).

Dans ce cadre, en complément d'une programmation « export » portée traditionnellement par le service « Appui à l'export » de la DTER, une programmation dédiée « Hauts-de-France International » viendra donc cadrer ces actions.

Ces dernières s'orienteront principalement à destination des pays voisins ou encore avec lesquels la Région entretient des liens de coopération (Maryland, Québec, Rhénanie du Nord Westphalie, Pays-Bas, Grande-Bretagne etc…).

- **La prospection et accueil d'investisseurs**

Financement annuel de l'agence régionale « Nord France Invest » pour faire la promotion économique du territoire et favoriser les investissements étrangers : accueil et accompagnement des investisseurs (implantation et développement).

- **La détection et accompagnement individuel des entreprises pour le développement à l'export**

Le dispositif CIE (Compte Individuel Export) permet aux entreprises de suivre un parcours individualisé de préparation à l'export mis en œuvre par CCI International et financé à 50 % par la Région.

Le dispositif PARI (Programme Artisanal Régional International) vise à répondre aux attentes des artisans inscrits au répertoire des métiers et à les aider à franchir les obstacles de l'exportation. Ce dispositif financé par la Région à 50 % est géré par la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- **<u>L'accompagnement des entreprises à l'export – VIE</u> : (programme Hauts-de-France Export - PHFE)**

Le programme « Pro-Business VIE et programme France export - PFE », apporte un soutien technique et financier aux TPE-PME-ETI dans leurs démarches de prospection à l'export grâce :

- Au Programme France Export « PFE » et sa déclinaison régionale le programme Hauts-de-France Export « PHFE », pour faciliter l'appropriation collective de nouveaux marchés internationaux.

- Au Volontaire International en Entreprise (VIE), pour favoriser le recrutement de ressources humaines dédiées à l'export.

- Au Volontaire International en Entreprise à temps partagé, pour favoriser le recrutement de ressources humaines et les groupements d'entreprises dédiés à l'export.

- **<u>L'internationalisation des filières d'avenir</u>**

La crise Covid-19 a montré la nécessité de s'appuyer sur les partenaires des filières régionales pour optimiser nos modalités d'accompagnement export et améliorer l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises, dont les primo-exportatrices : connaissance du tissu entrepreneurial, compétences spécifiques des structures d'animation des filières régionales.

A ce titre, le service régional « appui à l'export », au-delà d'impliquer encore plus ces partenaires qui animent les filières, veillera également à leur apporter davantage d'éléments stratégiques dédiés aux opportunités que peuvent leur offrir certains marchés internationaux.

B) <u>IndustriLAB</u>

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**200 000**	**200 000**
906 - Action économique				200 000	200 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /				**483 000**	**483 000**
936 - Action économique				483 000	483 000

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

La plateforme Régionale IndustriLAB (localisée à Méaulte – 80), est dédiée au maintien de la performance industrielle et la transformation de l'économie régionale.

Une subvention de 200 000 € en investissement et de 483 000 € en fonctionnement vient équilibrer le budget annexe IndustriLAB.

C) Proch'emploi

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**6 199 018**	**3 247 826**	**2 635 431**		**5 883 257**
936 - Action économique	6 199 018	3 247 826	2 635 431		5 883 257

La Direction de l'emploi a vocation à répondre aux ambitions du pôle travail entreprises et emploi : servir au mieux les entreprises de la région Hauts-de-France et accompagner les demandeurs d'emploi à retrouver une activité professionnelle. Ces ambitions sont par ailleurs portées par les textes stratégiques que sont le Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'orientation Professionnelles (CPRDFOP).

La direction de l'emploi s'inscrit dans une double approche pour viser le rapprochement de l'offre et de la demande :

- L'accompagnement des entreprises (prioritairement les TPE-PME) sur le volet RH ;
- L'accompagnement des publics vers l'emploi sur les territoires en lien avec les acteurs de l'emploi-formation et de l'insertion

Pour ce faire, la direction s'appuie sur une organisation territorialisée dans les Hauts-de-France. Elle déploie les deux approches avec des équipes implantées sur les territoires qui collaborent activement et étroitement avec des partenaires économiques et emploi-Formation.

1) Les plateformes Proch'emploi en lien avec les entreprises

23 plateformes territoriales Proch'Emploi en lien avec les entreprises sont déployées sur l'ensemble de la Région Hauts-de-France. Elles sont les interlocutrices privilégiées des entrepreneurs des Hauts-de-France, pour l'emploi et la formation à l'échelle du bassin d'emploi. 21 plateformes sont portées par des structures extérieures à la Région dont leurs interventions ont une importance non négligeable dans la réussite du projet. Elles participent à accompagner les entreprises sur la « marque employeur » afin de travailler sur leur attractivité pour attirer de nouveaux talents et maintenir les salariés.

Les 3 missions principales dévolues à la plateforme Proch'emploi en lien avec les entreprises sont :

- Favoriser la prospection mutualisée des entreprises pour recueillir les offres d'emploi, et l'accompagnement dans leur problématique RH
- Mobiliser des "chefs de file métier", dirigeants d'entreprise ou DRH.
- Animer les "circuits-courts" Proch'Emploi.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Afin de maintenir le nombre d'ETP à l'identique, au sein des 21 plateformes financées, le budget de ce programme est de 2 655 445 € en AE.

2) Les espaces Proch'info formation

24 espaces Proch'Info-Formation (PrIF) sont répartis sur les zones d'emploi de la région. Ce dispositif permet d'informer les actifs et les entreprises de l'offre de formation sur le territoire (conditions d'accès, certifications présentes sur le territoire…), de sensibiliser les demandeurs d'emploi sur les métiers qui recrutent et sur les filières stratégiques des Hauts-de-France, ainsi que sur les évolutions des compétences. Ils proposent un suivi personnalisé et collaborent activement avec les opérateurs de formation ainsi que les conseillers en évolution professionnelle. Enfin ils organisent des animations collectives sur des thématiques ciblées répondant à des besoins identifiés sur chaque territoire (information VAE, compte personnel de formation, etc). L'ensemble des PrIF sont portées par des organismes extérieurs.

Début 2024 un nouveau cadre d'intervention et une nouvelle convention cadre d'objectifs et de moyens sera soumis au vote des élus. Ce nouveau cadre d'intervention détaillera les attendus des missions des Proch'info Formation pour 2024/2028 en privilégiant davantage la sensibilisation et l'information sur les filières et métiers qui recrutent en Région Hauts-de-France. Les deux journées « Portes Ouvertes » des PRIFs seront maintenues.

Pour cela le budget de ce programme est de 1 526 000 € en AE.

3) Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

La Région souhaite poursuivre son soutien aux 28 PLIE de la Région Hauts-de-France en 2024 dans un cadre qui a été voté en 2023 autour de trois axes : favoriser la reprise d'emploi ; sensibiliser les publics cible aux métiers ; renforcer l'accessibilité à la formation. Les publics les plus éloignés de l'emploi rencontrent des situations très diverses et cumulent plusieurs freins d'accès à la formation ou à l'emploi. Il s'agit de proposer des actions de remobilisation qui pourront répondre aux pénuries de main d'œuvre dans les entreprises.

Le budget de ce dispositif est de 1 357 573 € en AE.

4) Aide au recrutement des seniors

En 2023, le dispositif d'aide à l'embauche de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a été lancé par la Région. Il s'agissait d'une expérimentation de soutien des TPE-PME pour 100 contrats conclus après le 31 mars 2023. Le dispositif connaît un succès croissant et constitue un véritable levier pour le recrutement de cette cible de demandeurs d'emploi particulièrement touchée par le chômage.

Il s'agit donc de poursuivre et d'augmenter le nombre de contrats en 2024. Pour cela le budget de ce programme est de 450 000 € en AE.

5) Aide régionale pour le développement d'activités nouvelles (ARDAN)

Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles (ARDAN), est un dispositif au cœur de la stratégie du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Il vise l'activation de projets structurants des TPE/PME, et favorise ainsi le développement

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

économique et l'emploi. ARDAN permet de faciliter l'intégration de nouvelles compétences dans l'entreprise pour sécuriser la réussite d'un projet nouveau et/ou innovant en bénéficiant de conditions financières attractives. Malgré des difficultés pour atteindre les objectifs fixés (150 missions en 2023) la CCI de Région a engagé des actions au dernier trimestre 2023 afin de relancer ce dispositif.

C'est pourquoi afin de poursuivre le déploiement de ce dispositif porté par la CCI régionale, le budget de ce programme est de 180 000 € en AE en 2024. Ce financement doit permettre l'objectif de 100 missions.

6) Evénements, expertises

Il s'agit de poursuivre le financement de salons et d'évènements dans les territoires pour faire connaître l'offre de services de la direction de l'emploi en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises. Ainsi, la direction de l'emploi sera amenée à prendre en charge certains besoins spécifiques en communication pour un montant de 30 000 € (kakemonos, kit de com pour les opérateurs, pour les stands des salons professionnels notamment).

D) Formation professionnelle

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**3 146 000**	**1 060 000**	**1 906 000**		**2 966 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	3 146 000	1 060 000	1 906 000		2 966 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**285 718 466**	**212 440 000**	**113 795 000**	**300 000**	**326 535 000**
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	285 718 466	212 440 000	113 795 000	300 000	326 535 000

L'enjeu très opérationnel pour la politique de formation professionnelle est de pouvoir anticiper et accompagner les ressources humaines des filières Rev3, les besoins en compétences et les formations.

À cet effet, une animation opérationnelle et concertée, inter-directions et multi partenariale, est mise en œuvre selon 3 axes d'intervention, dans une logique de parcours :

- Demande et engagement des entreprises,
- Offre de formation,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- Promotion emploi – formations – métiers en capitalisant sur la force de frappe de l'écosystème emploi-formation en Hauts-de-France.

Trois projets lancés en 2023 seront poursuivis :

- Coordonner les projets « Métiers d'avenir Rev3 ».
- Sensibiliser aux enjeux économiques, RH et sociétaux de Rev3.
- Observer et diagnostiquer les filières, métiers et formations d'avenir Rev3.

Deux autres seront amorcés en 2024 :

- Mobiliser et orienter les marchés et financements existants / préparer des marchés ad hoc « métiers d'avenir Rev3 ».
- Déployer le « marqueur Rev3 » et renforcer les exigences « Rev3 » dans le futur PRF.

La politique de formation professionnelle, inscrite dans les orientations du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), est déclinée dans le cadre d'un dialogue permanent avec les branches professionnelles, permettant de coordonner les efforts pour l'ensemble des voies de formation professionnelle et en cohérence avec les orientations du SRDEII. Ce lien très fort établi depuis 2016 entre le développement économique et la formation a pris sa pleine ampleur ces trois dernières années. Ce principe d'un lien fort et d'une recherche de cohérence entre les schémas a été repris pour le CPRDFOP 2022– 2028 dont l'élaboration menée durant l'année 2022 a reposé en majeure partie sur de nombreuses concertations, notamment territoriales.

Le budget 2024 tient compte des crédits du PACTE 2019-2023 liés à la fin d'exécution des conventions financières 2021 à 2023 ; il ne comprend pas les éventuels crédits du nouveau PACTE 2024-2027 qui est en cours de négociation avec l'Etat.

Pleinement compétente sur le champ de la formation professionnelle, la Région l'organise et la déploie autour du triptyque information-orientation-formation. A ce titre, la Région assure la mission d'animer un certain nombre de fonctions et dispositifs permettant à tout citoyen, jeune ou adulte, en recherche d'emploi, de bénéficier de mesures permettant de construire et de sécuriser son parcours professionnel tout au long de sa vie.

En plus des publics dont elle a la charge, l'intervention de la Région et sa mobilisation sur certains sujets ou problématiques doit permettre de fluidifier et simplifier le champ de la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. La politique de formation professionnelle se situe donc à la croisée de plusieurs politiques : développement économique, développement équilibré des territoires et développement de l'emploi.

1) Développer les savoirs et compétences de bases

Le nouveau dispositif compétences clés « S'engager vers l'emploi » a pour objectif d'accompagner les publics à l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable, tenant compte des acquis des personnes accompagnées, des compétences validées et de celles nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, tout en prenant en considération le contexte économique territorial au sein duquel le bénéficiaire envisage d'accéder à l'emploi. Il vise à faciliter les transitions entre formations aux savoirs de base et parcours qualifiants de formation tout en aidant les individus à mieux identifier les caractéristiques des métiers et à davantage maîtriser leur environnement.

Les indicateurs de maîtrise des compétences clés et le taux d'illettrisme en région Hauts-de-France imposent de maintenir une politique de formation forte et ambitieuse dans ces domaines.

Le soutien aux Ecoles de la deuxième chance sera par ailleurs maintenu en 2024.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

2) Mettre en place les parcours d'accès à la qualification et à l'emploi

La Région Hauts-de-France est dotée d'un programme régional de formation comprenant les dispositifs suivants :

- Un programme qualifiant sous forme de marchés publics destinés à se former ou à se spécialiser pour un métier. Il s'agit de formations qualifiantes, modulaires, permettant un accès rapide à l'emploi tout en ne négligeant pas la nécessité d'élever son niveau de qualification. Ce programme intègre un volet spécifique pour les personnes détenues ainsi que des modalités particulières d'accompagnement de la validation des acquis de l'expérience. Des dispositifs d'aide à la création et à la reprise d'entreprises sont également proposés.
- Les Pass emploi et les Pass formation destinés à accompagner des projets de recrutement d'entreprise ou des projets individuels qui ne trouvent pas de réponse dans l'offre qualifiante régionale. Ces programmes doivent s'inscrire en complémentarité des actions présentes dans les marchés de formation.
- Un programme de formation dans l'enseignement supérieur qui vise à accompagner des personnes souhaitant réorienter leur carrière professionnelle en accédant à l'enseignement supérieur ou en cherchant à élever leur niveau de qualification.

L'ambition de la Région est de mobiliser l'ensemble de ses dispositifs de formation au plus près des besoins des territoires et de celui des entreprises, afin de maintenir un nombre de personnes en recherche d'emploi formées d'environ 52 000.

3) Accompagner les stagiaires de la formation professionnelle

Les mesures destinées à accompagner les publics et à sécuriser leur parcours, notamment les aides à la mobilité et la rémunération, sont confortées pour permettre à celles et ceux qui en ont le plus besoin de poursuivre leur projet de formation dans les meilleures conditions.
Il est à noter que l'État a décidé de revaloriser les barèmes de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle à partir de mai 2021 et qu'une nouvelle revalorisation est annoncée dans le courant de l'année 2024. Autant la revalorisation mise en œuvre en 2021 est compensée par l'État au travers d'une part de la TICPE, autant la compensation de la revalorisation annoncée en 2024 n'est pour l'instant pas acquise.

La participation à l'hébergement et à la restauration des stagiaires sera maintenue mais mise en œuvre sous une nouvelle forme de contractualisation, tenant compte de nos obligations juridiques en la matière.

4) Orienter et aider aux choix professionnels, financer les réseaux d'accueil

Les 42 missions locales réparties sur le territoire régional ont pour mission l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans. La Région leur assigne notamment, en plus de leurs missions habituelles, des objectifs d'accès à l'apprentissage et à la formation continue dans une perspective d'accès à la qualification puis à l'emploi. Ces partenaires sont également parties prenantes dans le déploiement de « Proch'emploi », des Proch'info formation, mais également dans le portage du dispositif des PLIE.
Un partenariat avec l'AREFIE permet d'accompagner le réseau des missions locales dans les évolutions de l'intervention régionale.

L'année 2024 confirme les modalités de financement mises en œuvre en 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

5) Valider et reconnaitre les acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience offre aux individus la possibilité d'accéder à une certification sur la base de l'expérience acquise.

La modalité de soutien à la validation des acquis de l'expérience est intégrée au cadre des aides individuelles à la formation via le « Pass formation » et devrait permettre de soutenir environ 800 parcours.

6) Innovation et expérimentation

Le numérique, mais aussi les changements importants dans le champ de la formation professionnelle, donnent la possibilité de tester de nouvelles approches pédagogiques, de nouvelles manières de former ou de transmettre le savoir. La Région permet, dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt, d'accompagner des projets portés par des opérateurs de formation, ou des structures désireuses de proposer des nouvelles manières de faire.

A l'instar du soutien qu'elle apporte aux filières économiques et aux entreprises de son territoire, la Région souhaite accompagner le développement des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, encourager la coopération entre organismes en soutenant des projets novateurs, ingénieries innovantes susceptibles de renforcer la qualité des prestations proposées et de renforcer l'accès à l'emploi des personnes. Les conditions d'éligibilité et les critères sont proposés dans un cadre d'intervention régionale.

Dans le cadre du budget 2024, la Région reconduit par ailleurs la possibilité de financer des équipements en lien avec des projets d'innovation.

Enfin, la Direction des Systèmes d'Information de la Région inscrit de nouveaux crédits budgétaires liés à l'amélioration et à la modernisation des outils utiles à la gestion et au développement de la politique de formation. Ces crédits viennent finaliser la mise en œuvre et/ou la maintenance de nouveaux outils, tels que ceux portant sur la dématérialisation des émargements des stagiaires ou sur la modernisation de l'outil actuel de gestion des actions de formation. Ces différents outils et projets bénéficient du financement de l'État dans le cadre du PACTE 2019-2023.

7) Appui aux contrats de branche

Les crédits mobilisés permettront de répondre aux besoins identifiés dans le cadre des comités de pilotage :

- Identification des besoins, prospective métiers, outils d'observation, études.
- Appui à des événements d'information sur les métiers et la formation, animation de l'articulation économie-innovation-formation.
- Mise en relation des acteurs de la formation, de l'entreprise et de l'accompagnement au bénéfice des demandeurs d'emploi.

L'année 2024 sera une année de refonte de ce dispositif afin de reposer clairement les objectifs et la nature du soutien et de mieux l'articuler avec les dispositifs d'innovation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

8) Soutien régional aux transitions professionnelles

Transitions Pro, anciennement Fongecif, est une structure paritaire dirigée par les partenaires sociaux qui s'engagent en faveur du développement des compétences, de la transition professionnelle pour permettre aux salariés de concrétiser un nouveau projet professionnel : changement de métier, création ou reprise d'entreprise… Le projet de transition professionnelle (PTP), ou CPF de transition, permet au salarié de s'absenter pour suivre une formation certifiante lui permettant de changer de métier ou de profession.

Le salarié bénéficie alors d'un congé spécifique lorsqu'il suit cette formation en tout ou partie durant son temps de travail.

40 % des dossiers présentés par des salariés, jugés viables par Transitions Pro, ne peuvent pas être financés.

Afin de répondre à la demande de créer un nouveau cadre permettant de soutenir la formation des salariés, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 2 M€ pour accompagner environ 300 personnes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

9ème VICE-PRESIDENCE

Madame Anne PINON

SANTE, FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**12 400 000**	**3 151 030**	**3 368 961**		**6 519 991**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	7 400 000	909 991	610 000		1 519 991
904 - Santé et Action Sociale (Hors RSA)	5 000 000	2 241 039	2 758 961		5 000 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**179 304 259**	**41 021 280**	**133 395 647**		**174 416 927**
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	175 504 259	39 087 245	131 429 682		170 516 927
934 - Santé et Action Sociale (Hors RSA)	3 800 000	1 934 035	1 965 965		3 900 000

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

A) Formations sanitaires et sociales

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**7 400 000**	**909 991**	**610 000**		**1 519 991**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	7 400 000	909 991	610 000		1 519 991

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**175 504 259**	**39 087 245**	**131 429 682**		**170 516 927**
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	175 504 259	39 087 245	131 429 682		170 516 927

Le secteur sanitaire et social représente plus de 13 % de l'emploi régional (320 000 actifs) et la qualification de ces personnels. Au-delà des enjeux de santé et de cohésion sociale, ce secteur participe à la performance des structures publiques, associatives et privées, comme au tissu économique régional et au développement de l'emploi.

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales intégré au Contrat de plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle(CPRDFOP) répondra *a minima* aux enjeux suivant :

- besoins de montée en qualification de la population régionale, jeunes et adultes.
- une carte des formations répondant aux besoins des territoires les plus en manque de personnels, et notamment dans les territoires ruraux et les zones blanches.
- renforcement de la place et la participation des employeurs dans leur rôle du dispositif de formation et de certification.
- travail partenarial avec l'ensemble des acteurs concernés, l'Etat, la Région, les employeurs, les écoles, les étudiants …

Dans ce cadre, le budget primitif 2024 vise à permettre l'accès à des formations de qualité, sur l'ensemble du territoire, dans un secteur professionnel. Ce budget vise à faciliter l'accès des publics à ces formations de proximité, qui conduisent elles-mêmes à des embauches de proximité fidélisant ainsi ces professionnels de santé dans les territoires.

Chaque année, ce sont plus de 23 000 étudiants qui sont inscrits dans ces formations, très souvent en promotion sociale, dont de très nombreux salariés en reprise d'études. 59% de ces apprenants se préparent aux métiers du soin, 17% aux professions de la filière éducative. L'accompagnement social vient, avec 10% des effectifs, en 3e position.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Ces futurs professionnels sont au cœur des enjeux de santé publique et des défis de notre territoire : vieillissement des populations, maladies chroniques, développement du numérique, médecine personnalisée, handicap, pauvreté... et plus récemment en tant de crise sanitaire majeure. Les formations sanitaires et sociales se conçoivent en articulation avec les grandes orientations régionales en matière de santé publique ainsi qu'en fonction de la répartition des professionnels de santé dans les différents territoires des Hauts-de-France selon les besoins identifiés.

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés, conformément à un choix de l'exécutif régional depuis la fusion des Régions.

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et permet de :

- contribuer aux charges d'exploitation relatives aux personnels et aux autres charges d'exploitation courantes,
- couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement ;
- contribuer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,
- et le cas échéant, contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.

Au titre de cette compétence obligatoire, les dépenses encourues font à ce jour l'objet d'une compensation partielle de la part de l'Etat. Le montant de la compensation de l'Etat n'est pas encore connu.

De plus, le BP 2024 ne permet pas pour l'heure – faute d'informations précises sur cette réforme nationale - d'afficher des montants qui seront consubstantiels à la réforme du parcours de formation en soins infirmiers.

1) Soutien au fonctionnement et à l'investissement des instituts et écoles de formation aux métiers du sanitaire et social (128,41 M€ AE et 7,4 M€ AP, CP/AE : 128,65 M €, CP/AP : 1,52 M€)

La loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a confié aux Régions des compétences nouvelles en matière de formations sociales, paramédicales et de sages-femmes. Ces compétences ont été réaffirmées dans la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 avec notamment l'inscription de ces formations dans le Service Public Régional de Formation (SPRF) et le transfert aux Régions de la compétence de délivrance des agréments des formations sociales par décret n° 2017-537 du 13 avril 2017.

Le budget proposé finance les quelques 55 établissements support des formations sanitaires et sociales pour l'organisation des études et de l'alternance des étudiants et élèves en formation initiale ou en formation continue (demandeurs d'emploi), avec des partenariats très forts entre les milieux professionnels et les instituts de formation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

a) ***Pour les instituts et écoles de formation sanitaire publics et privés (105,42 M € AE +5,6 M€ AP, CP/AE : 105,68 M €, CP/AP : 1,16 M €)***

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L.4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés.

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et vise à :

- contribuer aux charges d'exploitation relatives au personnel,
- couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement dans le cadre de certaines formations,
- participer aux autres charges d'exploitations courantes,
- participer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,

et, le cas échéant, de contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.

Dans le cadre de travaux d'harmonisation et dans un souci de bonne gestion des fonds publics, les modalités de calcul des subventions régionales ont été révisées en 2019 et se sont poursuivies sur 2023 pour répondre à ces besoins.

Le soutien de la Région aux instituts et écoles représente près de 63% des crédits de paiement de la politique des formations sanitaires et sociales.

Au titre de cette compétence obligatoire exercée par la Région, les dépenses encourues font à ce jour l'objet d'une compensation partielle de la part de l'Etat. A ce stade, les modalités de compensation de l'Etat de la mesure impactant le référentiel de formation des infirmiers ne sont pas identifiées ; elles devront être ajoutées en lien avec Régions de France dans les demandes portées au niveau de la Commission Consultative d'Evaluation des Charges (CCEC).

Le budget primitif 2024 prend en considération :

- une augmentation mécanique de la part salariale incluse dans les coûts de fonctionnement (+ 1%/an) ;
- dans le cadre de la décision gouvernementale applicable du 1er juillet 2022 de dégeler le point d'indice (+ 3,5 %) pour les agents publics (et donc concernant les agents des organismes de formation du sanitaire public), les CP inscrits au BP 2024 intègrent une partie (50 %) du versement la part de cette revalorisation au titre du solde de la subvention 2023. Les AE ont été votées lors du BS 2023 à hauteur de 909 K€ et 457 756 € de CP
- les revalorisations du point d'indice pour les personnels publics annoncées avec une application au 1er juillet 2023 (+ 1,5%) et au 1er janvier 2024 (+ 5 points);
- une part de 8,3 M€ de fonctionnement issue du protocole Etat-Région, signé le 14 mars 2022 entre le Premier Ministre et la Présidente de Régions de France; ce montant devrait être intégralement compensé par une recette de l'Etat à venir.

La Région octroie annuellement une subvention d'aide à l'équipement, à l'issue d'un appel à projets annuel, à l'ensemble des établissements déjà financés au titre du fonctionnement. Ces établissements peuvent dès lors se voir dotés d'équipements administratifs, pédagogiques ou visant à l'amélioration du cadre de vie étudiant. Un nouveau cadre d'intervention a été adopté en janvier 2023.

L'appel à projets se scinde désormais en 2 volets annuels, lancés simultanément :

- **l'un dit « initial » sur la base de montants plafonds accordables à chaque établissement** par la Région et communiqués en début d'année, avant le lancement de l'appel à projets et la réception des demandes des établissements (qui devront établir ces demandes initiales sur la base de ces montants),
- **l'un dit « complémentaire », en réponse à une ou plusieurs priorités ciblées par la Région** et exprimées en parallèle de l'appel à projets « initial » :

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- de premiers équipements d'aménagement de nouveaux locaux ou d'extensions,
- liés aux évolutions de référentiels de formations ou d'augmentation d'effectifs qui imposent de nouveaux équipements ,
- déterminés en fonction de l'évolution des orientations politiques régionales (lien avec rev3, numérisation des formations, handicap etc.),
- etc.

Le budget primitif 2024 permet également d'engager des dépenses à hauteur de 4 M€ d'AP et 800 K € de CP pour soutenir l'investissement des établissements de formation sanitaire (prévu dans le protocole susvisé).

Issues du protocole d'accord Etat-Région doté de 13 M€ pour l'année 2024, une recette de fonctionnement de 8.3 M€ (cité ci-dessus) viendra compenser les efforts d'augmentation de places en formations, l'augmentation salariale et les surcoûts pédagogiques ; ainsi qu'une recette de 4,5 M€ en investissement.

b) *Pour les établissements de formation en travail social (22,98 M€ AE et 1,3 M€ AP, CP/AE : 22,96 M €, CP/AP : 80 K €)*

La Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux. Depuis 2017, la Région est compétente pour délivrer les agréments aux établissements dispensant ces formations. Elle assure enfin le financement des formations initiales et continues (demandeurs d'emploi), dans la limite du nombre de places financées, qui est précisé dans les arrêtés d'agrément.

Les établissements dispensant des formations initiales sont ainsi financés par la Région. L'aide financière à ces établissements est constituée d'une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité pédagogique.

Dans ce cadre, la Région notamment :

- contribue au financement du fonctionnement des établissements de formation en travail social,
- prend en compte les évolutions réglementaires des diplômes du travail social.

Dans le cadre de travaux d'harmonisation et dans un souci de bonne gestion des fonds publics, les modalités de calcul des subventions régionales de fonctionnement régional ont été harmonisées depuis 2020 pour répondre à ces besoins.

La politique d'équipement s'inscrit dans le cadre d'intervention évoqué supra.

1,3 M€ d'AP seront consacrées au soutien de la deuxième tranche du financement de la restructuration de l'APRADIS d'Amiens.

2) Le soutien aux étudiants dans leur parcours de formation par l'attribution de bourses sur critères sociaux et autres aides individuelles (47,09 M€ AE, CP/AE : 41,86 M€)

Concernant le soutien de la Région auprès des apprenants concernés par la politique des formations sanitaires et sociales, le dispositif des bourses régionales des formations sanitaires et sociales (46,44 M€) a été décentralisé concomitamment à celui sur les formations. La principale aide versée aux étudiants de ce secteur est constituée par la bourse attribuée sur critères sociaux en fonction de barèmes et de taux minimaux fixés par différents décrets.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Le versement de bourses d'études sanitaires et sociales relève d'une obligation légale. En 2023-2024, 10 500 étudiants y étaient éligibles ; ce nombre sera sensiblement le même pour l'année scolaire 2024-2025.
A compter de la rentrée de septembre 2022, le Ministère a annoncé une augmentation des bourses sur critères sociaux de 4%, qui s'applique aux bourses d'études sanitaires et sociales (BESS).

Le BP 2024 intègre la revalorisation de 6,2 % décidée par un arrêté en date du 13 avril 2023 et une augmentation mécanique des BESS pouvant aller jusqu'à 5,2 % par an au regard de la revalorisation annuelle des barèmes de bourses (+4%) et de l'augmentation annuelle du nombre de boursiers (+1,2%).

Le BP intègre par ailleurs une partie des AE et CP (3,62 M€ sur 6,2 M€) permettant de prendre en charge une partie de l'augmentation de la revalorisation au titre de l'année universitaire 2023-2024 ; une première fraction de 2,58 M€ d'AE et de CP a été proposée lors de la DM 2023. L'affectation complémentaire, à la faveur du BP 2024, aura lieu au cours du premier semestre 2024.

Le budget primitif intègre également l'aide à la restauration (445 K€) et le fonds d'aide d'urgence (200 K€).

B) Santé

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**5 000 000**	**2 241 039**	**2 758 961**		**5 000 000**
904 - Santé et Action Sociale (Hors RSA)	5 000 000	2 241 039	2 758 961		5 000 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**3 800 000**	**1 934 035**	**1 965 965**		**3 900 000**
934 - Santé et Action Sociale (Hors APA /RSA/Régularisation de RMI)	3 800 000	1 934 035	1 965 965		3 900 000

La situation de crise a renforcé la nécessité d'accompagner les transitions y compris dans le domaine de la santé ou influant sur la santé. Les impacts de la pandémie liée à la covid 19 ont pointé la fragilité de nos systèmes de santé publique. Cet état de fait a accentué la nécessité d'accompagner les transitions (rev3) qui sont au cœur de l'ambition politique régionale : réduire les émissions de gaz à effet de serre, décarbonner le système de santé, réduire la consommation de soins en accompagnant les leviers apparus comme les plus efficaces (la mobilité quotidienne, le numérique, le logement…) . Un tel système cherche à préserver les conditions communes d'une bonne santé individuelle et collective par la mise en avant des liens de cause à effet entre la préservation de l'environnement et notre santé.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Soutenir une transition vers un système préventif plutôt que curatif, c'est opérer une transition vers un système de santé plus sobre dans les pratiques de soins. Cette approche valorise les co-bénéfices en termes de santé, de climat et de réduction des inégalités qui existent entre la transformation de l'économie française et l'évolution vers un système de santé plus résilient.

Dans le cadre du soutien au financement des maisons pluri professionnelles de santé la réactualisation du cadre d'intervention a permis de définir des critères qualitatifs permettant de répondre aux exigences de la démarche rev3 :

- Construction en maitrise de l'artificialisation des sols
- Niveau de performance énergétique des bâtiments, gain énergétique dans le cadre d'une réhabilitation
- Provenance et qualité des matériaux utilisés
- Gestion des déchets

Dans le cadre de l'appel à projet annuel prévention innovation santé environnement, les actions soutenues ont pour objectif d'accompagner et de favoriser l'adoption de comportements permettant de limiter l'exposition aux risques pour la santé. Ces actions permettent notamment de participer à :

- La lutte contre la pollution extérieure
- La limitation d'utilisation de produits ayant in impact écologique (pesticides, nanomatéraux…)
- Le développement d'une agriculture raisonnée et favoriser la production locale.

Les causes multifactorielles de l'état sanitaire de notre territoire nécessitent d'agir simultanément sur différents leviers et appellent à une approche coordonnée des différents acteurs (institutionnels, professionnels, usagers…).

Les interventions de la Région au titre de sa politique santé s'inscrivent ainsi, à la fois en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques régionales (vision holistique et intégrée de la santé en Région), et dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les grands acteurs de la santé publique que sont l'État, l'Agence régionale de santé (ARS), les Départements et les autres collectivités.

Il s'agit de permettre une nouvelle approche de l'action publique, en coordination et en complémentarité, voire en concentration, pour répondre au mieux aux besoins récurrents et émergents en matière de santé dans les territoires, dans un dialogue permanent avec les territoires dont les priorités et les interventions rejoindraient les axes de la politique régionale de santé.

Cette ambition qu'a posé la Région lors de la réactualisation de la politique régionale de santé en 2022 se décline en trois objectifs stratégiques pour lesquels un budget spécifique est proposé :

- Un plan de prévention priorisé ;
- Un accès aux soins facilité ;
- La promotion de l'excellence, de l'innovation.et de la recherche.

1. Un plan de prévention pour la Région : comment prévenir et encourager les comportements favorables à la santé

La prise en charge en matière de soin dans les délais souhaitables, pour les soins programmés ou non programmés dans des conditions qualitatives optimales, l'accès aux soins pour tous ne sont plus garantis en région Hauts-de-France. Le défi pour notre territoire nécessite d'ancrer l'action publique en matière de santé autour des questions de prévention. La prévention n'est plus une priorité mais une nécessité. Il s'agit pour chacun de rester en bonne santé le plus précocement et le plus longtemps

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

possible en adoptant les bons comportements. C'est pourquoi la Région Hauts-de-France a décidé de dédier la part la plus importante de son budget en matière de santé aux actions de prévention primaires et secondaires.

Sachant que la survenue de nombreuses pathologies (cancers, maladies cardiovasculaires, obésité, diabète) est favorisée par l'adoption de comportements à risques (consommation de tabac et d'alcool, sédentarité, déséquilibre alimentaire...) ou d'exposition à certains risques (perturbateurs endocriniens, polluants, pesticides,...), la prévention et l'éducation à la santé jouent un rôle majeur dans la protection de la santé globale, elle-même constituant un déterminant de l'insertion sociale et professionnelle et du maintien dans l'emploi.

A ce titre, la Région poursuit le soutien aux actions de prévention et de réduction des inégalités d'accès à la santé, notamment en direction des publics fragiles qui s'inscrivent dans des démarches durables innovantes et adaptées au contexte socio-sanitaire : les publics précaires, les jeunes, les femmes.

En matière de prévention, le contexte sanitaire exige que les moyens qu'elle met en œuvre fassent l'objet d'une priorisation au tour de quatre grandes priorités :

- La lutte contre surpoids (l'obésité, diabète) et les maladies cardiovasculaires,
- L'action en faveur pour la santé environnement, en lien avec le plan régional de santé environnement 4,
- La lutte contre les maladies sexuellement transmissibles le VIH/Sida,
- La lutte contre les cancers.

Cet engagement se concrétisera par :

- le lancement d'appels à projets dédiés permettant d'incarner un plan de lutte contre le surpoids et un plan de santé environnement
- des dotations spécifiques permettant de mener des actions de prévention
- le déploiement d'un programme d'actions de prévention VIH/Sida et IST (dotations, plan de communication et actions de prévention)
- la poursuite de l'accompagnement des Espaces Ressource Cancer
- et la poursuite des conventions pluriannuelles d'objectifs en lien avec les acteurs principaux qui œuvrent en matière de prévention santé et dont les actions sont structurantes ayant un rayonnement intercommunal, départemental, voire régional.

Afin d'améliorer la prise en charge, la connaissance des patients, la consolidation des parcours de soins, …, la Région pourrait être amenée à accompagner le soutien d'actions expérimentales, d'appels à manifestation d'intérêt.

2. Un accès aux soins facilité : comment favoriser l'égalité d'accès à des soins de qualité en luttant contre la désertification médicale et en développant une offre de santé de proximité

La Région en tant que chef de file de l'aménagement du territoire poursuivra son engagement à garantir une offre de soin au plus près des territoires. A ce titre, elle poursuivra son soutien à l'aménagement et l'équipement des maisons de santé pluri professionnelles et des centres de santé en zones sous dotées identifiées par une géographie prioritaire définie par l'Etat dont le zonage a été arrêté en mai 2022 (zone d'intervention prioritaires, zones d'accompagnement complémentaire et zones d'accompagnement régional).

Afin de répondre à la problématique de mobilité mais également à la mise en place de conditions favorables à l'accueil des professionnels de santé et des étudiants stagiaires, la Région poursuivra sa politique de soutien au logement au sein des structures d'exercice coordonnées, et des collectivités.

Afin de compléter cette initiative et ne pas laisser les territoires en difficulté dans une situation d'inéquité s'agissant de la déficience de l'organisation de l'offre de soin, la Région pourra également, au cas par cas, accompagner les structures d'exercice coordonnées en devenir (équipes de soins primaires…),

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

les expérimentations menées par l'ARS (centres de soins non programmés…) mais également des initiatives portées ou accompagnées par les communautés professionnelles territoriales de santé dans ce domaine et, notamment à travers des solutions numériques.

La Région souhaite également renforcer l'attractivité des territoires et donc l'installation des professionnels de santé en soutenant les centres hospitaliers dans leurs projets d'acquisition d'équipements performants répondant aux priorités de santé régionales : les matériels en lien avec les dépistages, l'imagerie et le soin des cancers seront privilégiés d'abord sur les territoires les plus en difficulté.
Enfin, la Région a fait le choix, pour ancrer la démographie médicale (les spécialités en tension, la recherche…) sur le territoire régional et auprès des hôpitaux périphériques, de soutenir les assistants à temps partagés et les chefs de clinique en Région.

3. La promotion de l'excellence, de l'innovation et de la recherche en santé : comment faire de notre région un territoire de référence

La recherche clinique, facteur de progrès médical, représente un enjeu sanitaire important pour la population. Cet enjeu sanitaire interagit avec un enjeu d'aménagement du territoire et d'excellence scientifique, l'objectif étant également de tisser un maillage territorial de la recherche. L'appel à projets « Recherche clinique dans les établissements de santé en région Hauts-de-France » permettra également de répondre aux enjeux de dynamisation de la recherche clinique hospitalière, améliorer la qualité des soins Diffuser les innovations et favoriser les échanges.

A ces trois grands objectifs identifiés, pour accompagner la mise en œuvre de sa politique de santé, la Région continuera d'investir en matière d'observation, de caractérisation et d'objectivation des problématiques de santé à travers ses propres outils développés dans le champ du sanitaire et du social, mais également en s'appuyant sur les réseaux et outils développés par les acteurs concernés. L'Observatoire Régional de la Santé et du Social est le principal partenaire de ce champ sur lequel la région s'appuie pour disposer des indicateurs de santé sécurisés, de diagnostics territorialisés, de données générales ou thématiques, d'expertises particulières nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'une politique au plus proche des problématiques rencontrées en Hauts-de-France et notamment par ses habitants les plus fragiles (santé des apprentis, observatoire de la santé environnement, formations sanitaires et sociales, démographie médicales…).

En l'espèce, il s'agit de développer les outils d'appui et d'accompagnement de la politique régionale de Santé dans le domaine sanitaire et social au plan régional et infra régional tels que le propose l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) et la plateforme sanitaire et sociale. Il s'agira également de mener des études prospectives.

A ce titre, la Région accompagne le programme annuel d'actions décliné par l'OR2S dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale et multi partenariale partagée avec l'ARS Hauts-de-France et la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

10ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur François DECOSTER

CULTURE, PATRIMOINE, LANGUES REGIONALES ET RELATIONS INTERNATIONALES

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**27 480 000**	**21 004 363**	**6 178 233**	**915 000**	**28 097 596**
900 - Services généraux	340 000	266 890	102 000		368 890
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	26 840 000	20 630 461	5 908 245	915 000	27 453 706
906 - Action économique	300 000	107 012	167 988		275 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**88 709 790**	**37 404 607**	**47 965 656**	**1 029 351**	**86 399 614**
930 - Services généraux	1 762 000	585 989	758 500	45 125	1 389 614
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86 797 790	36 816 418	47 107 156	984 226	84 907 800
936 - Action économique	150 000	2 200	100 000		102 200

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

A) Culture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**27 140 000**	**20 737 473**	**6 076 233**	**895 000**	**27 708 706**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	26 840 000	20 630 461	5 908 245	895 000	27 433 706
906 - Action économique	300 000	107 012	167 988		275 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**86 947 790**	**36 818 618**	**47 207 156**	**974 226**	**85 000 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86 797 790	36 816 418	47 107 156	974 226	84 897 800
936 - Action économique	150 000	2 200	100 000		102 200

1) Culture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**23 990 000**	**16 370 461**	**5 908 245**	**15 000**	**22 293 706**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	23 990 000	16 370 461	5 908 245	15 000	22 293 706

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**86 797 790**	**36 816 418**	**47 107 156**	**25 000**	**83 948 574**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86 797 790	36 816 418	47 107 156	25 000	83 948 574

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Depuis 2016 et la création des grandes régions, la Région Hauts-de-France s'est positionnée en faveur des arts et de la Culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme :

- Une région inventive, accélérateur du développement culturel ;
- Une région créative, catalyseur des filières et de projets artistiques ;
- Une région équilibrée, au service du développement culturel des territoires ;
- Une région participative, en agissant au plus près des habitants, et notamment des jeunes.

Ainsi, en cinq ans, la Région Hauts-de-France est devenue la 1ère région de France au titre de son accompagnement, ayant permis le déploiement d'une politique culturelle ambitieuse, la sécurisation du développement des filières artistiques et patrimoniales et la reconnaissance d'une identité culturelle forte au service des territoires et des habitants des Hauts-de-France.

La nouvelle politique culturelle s'inscrit dans cette continuité tout en ayant l'ambition d'agir sur deux évolutions majeures :
- la rendre plus lisible, plus claire pour simplifier et sécuriser la relation aux opérateurs ;
- lui permettre d'accompagner les mutations sociétales en cours révélées par les crises successives de ces dernières années (sanitaires, économiques, écologiques, énergétiques, sociales etc).

Celle-ci a donc été recentrée autour de deux axes d'intervention phare :

L'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel, en plaçant la création et la diversité des expressions artistiques et patrimoniales comme point d'entrée central dans son accompagnement et en considérant le secteur culturel en tant que secteur d'activités professionnel générant des richesses, créant des emplois, soutenant des parcours professionnels ;

L'attention portée aux habitants et à leur espace de vie, en favorisant l'intégration de la culture dans la vie quotidienne des habitants, dans les dynamiques de leurs territoires, afin de donner à tous la possibilité de s'exprimer, de découvrir, de pratiquer et de participer au développement de notre région.

Par ailleurs, la politique culturelle a également été repensée aux regards des enjeux et contraintes actuels et en cohérence avec la feuille de route du mandat régional en matière de proximité et solidarité ainsi que de stratégie et vision d'avenir.
Ainsi deux priorités sont réaffirmées :

- **le principe d'équité** vis-à-vis des filières artistiques, vis-à-vis des territoires, vis-à-vis des habitants ;
- **la transition écologique** et les mutations environnementales, dans la dynamique rev3.

La politique culturelle s'appuie également sur la mobilisation d'un ensemble de leviers qui seront particulièrement déployés en 2024 et les années suivantes au service de l'action culturelle, de l'ambition régionale d'être un partenaire essentiel des évolutions majeures dans le secteur culturel et dans la société.

Ces leviers sont au nombre de cinq :

- **Porter et agir**, avec l'évolution de la « feuille de route » en matière d'inventaire général du patrimoine ;
- **Initier et agir**, au travers d'aides spécifiques pour emmener les acteurs et les territoires dans l'intérêt du secteur professionnel, des territoires et des habitants ;
- **Accompagner et financer,** en maintenant un budget ambitieux pour la culture et le patrimoine ;
- **Dialoguer et collaborer**, pour s'articuler de manière cohérente avec l'ensemble des partenaires publics et privés, notamment au travers de la CTAP et du COREPS ;
- **Sécuriser et structurer**, pour construire une collaboration durable, sécurisante et prenant en compte les enjeux de mutations des modèles économiques des différentes filières : renouvellement des accords-cadres avec le Centre National des Musiques et le Centre National du Cinéma, nouveaux accords-cadres avec le Centre National du Livre et avec l'Office National de Diffusion Artistique pour le spectacle vivant, signature, dès 2024, des 1ères conventions triennales de partenariat culturel pour sécuriser les opérateurs structurants.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

2) La coordination technique de la stratégie « devoir de mémoire »

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**300 000**	**107 012**	**167 988**		**275 000**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs					
906 - Action économique	300 000	107 012	167 988		275 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**150 000**	**2 200**	**100 000**		**102 200**
936 - Action économique	150 000	2 200	100 000		102 200

Au regard de l'ambition régionale d'affirmer l'image et la notoriété des Hauts-de-France comme la région de la 1ère Guerre Mondiale, la Région poursuivra avec détermination la mise en œuvre des orientations politiques définies au titre du Devoir de Mémoire par délibération du 28 juin 2018.

Ce budget permettra la mise en œuvre d'actions de cette stratégie régionale tant sur la valorisation des sites et équipements et leur mise en réseau au travers des chemins de mémoire afin de poursuivre le programme voté par la Commission permanente du 22 novembre 2022.

La politique d'investissement dans le domaine du devoir de mémoire, se traduira également :

- Par la poursuite des dispositifs en faveur de la rénovation des monuments aux morts et des drapeaux pour les associations d'anciens combattants,
- Le développement du projet « Chemins de mémoire en HDF »,
- L'aménagement des espaces d'accueil du musée néo-zélandais du Quesnoy

Par ailleurs, l'accompagnement des projets de modernisation et d'amélioration de la qualité de l'accueil et des services des équipements et sites mémoriaux emblématiques des HDF pour concrétiser l'image de la Région en tant que région de la 1ère Guerre Mondiale sera également poursuivi. A ce titre, est donc inscrite au budget 2024 en investissement la somme de 300 000 € en AP et 275 000 € en CP.

De plus en 2024, année de mise en œuvre de la 2ème génération de contrat avec les territoires au travers des contrats de destination touristique, les enjeux afférents au tourisme de mémoire seront intégrés dans les objectifs des contrats sur les destinations où ces enjeux sont prégnants.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Enfin, en 2024, les outils de valorisation des chemins de mémoire seront finalisés au travers d'un magazine et d'un portail présentant l'offre et les produits des Hauts-de-France.

3) Grands projets culturels et Gestion Patrimoniale en Culture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**2 850 000**	**4 260 000**		**880 000**	**5 140 000**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 850 000	4 260 000		880 000	5 140 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**949 226**	**949 226**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				949 226	949 226

Les dépenses afférentes à ces programmes concernent :

- En fonctionnement : essentiellement les fluides, les travaux de maintenance programmée, les travaux d'urgence et les diagnostics divers sur les bâtiments culturels,

- En investissement : la poursuite de travaux (IPP, CHM de Lewarde, Studio le Fresnoy…), le lancement de nouvelles opérations (désenfumage du PNS, Louvre Lens…), et ainsi que des interventions d'urgence et d'entretien visant au maintien du bon fonctionnement des sites et à leur sécurisation.

Pour mémoire, en janvier 2023 a été adopté un programme d'investissement de 2.7 M€ sur la performance énergétique du patrimoine régional culturel.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

B) Parc de matériel scénique

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**20 000**	**20 000**
903 - Culture, Vie Associative, Jeunesse, Sports, Loisirs				20 000	20 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**10 000**	**10 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				10 000	10 000

Les dépenses correspondent à l'entretien, la réparation et à la maintenance du matériel.

C) Relations internationales

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**340 000**	**266 890**	**102 000**		**368 890**
900 - Services généraux	340 000	266 890	102 000		368 890

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 762 000**	**585 989**	**758 500**	**45 125**	**1 389 614**
930 - Services généraux	**1 762 000**	**585 989**	**758 500**	**45 125**	**1 389 614**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Les demandes formulées au titre du BP 2024 favorisent la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie des relations internationales qui se déclinent en 3 grandes thématiques : diplomatie économique, Mobilité européenne et internationale, Energies pour l'Afrique auxquels s'ajoute un volet d'intervention territoriale en appui aux actions du territoire de la Région.

Une nouvelle dimension « pays voisins » est introduite progressivement dans la stratégie relations internationales (pays cibles, mobilité transfrontalière des jeunes favorable à un meilleur apprentissage des langues étrangères, missions économiques renforcées).

Dans cette nouvelle proposition de budget 2024, les CP 2024 de 1.39 M€ sont couvertes par des recettes qui s'élèvent à 951 K€ soit 68 % des CP 24.

L'année 2024 va permettre de poursuivre et d'adapter nos ambitions en matière de politique internationale en renforçant le lien avec les besoins et les dynamiques des territoires.

1) Energie pour l'Afrique - AP de 340 K€ et AE de 152 K€

Pour 2024, Il est proposé la reconduction de l'appel à projets « acteurs de l'énergie pour l'Afrique » afin de poursuivre l'accompagnement de la Région auprès des acteurs publics et privés qui soumettent un projet en consortium multi acteur (associations, universités, entreprises) mobilisant au moins une entreprise de la Région Hauts-de France.

L'enveloppe globale de fonctionnement s'établira à 440 750 euros en 2023.

Le programme poursuivi avec le pôle de compétitivité MEDEE dès 2017 sera maintenu pour 2024 à hauteur de 46 250 euros.

Les propositions en section d'investissement concernent exclusivement le volet Energies pour l'Afrique et pourront permettre une intervention complémentaire à celle du fonctionnement.

2) Mobilité européenne et internationale AE de 1.43 M€

En 2024, il s'agira notamment :

- De poursuivre le soutien à l'information des jeunes sur les opportunités et bénéfices d'une mobilité internationale dans leur parcours vers l'emploi, notamment au travers le forum « Cap sur le Monde»
- De poursuivre les dispositifs de soutien à la mobilité, au travers :
    - L'appel à projets Génération + mobilité (AE de 0.44 M€), depuis la rentrée 2023, certaines destinations avec lesquelles le territoire régional développe des liens sont mises en valeur par l'application d'une majoration de 10% pour les mobilités vers les « pays voisins » ainsi que vers les zones avec lesquelles la Région Hauts-de-France entretient des accords de coopération.
    - Le dispositif MOBINOV Erasmus :
        - Une recette supplémentaire 22_23 de 250 000 euros, couvertes par des AE équivalentes, a été obtenue auprès de **l'Agence France Erasmus+ France,** afin

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

de ne pas casser la dynamique des stages en entreprises en Europe pour les jeunes JAMO des lycées professionnels et CFA, membres du consortium MOBINOV, animé par la Région (40% des mobilités de la voie professionnelle en HDF), couvrant ainsi la période de janvier à mai 2024.

- Une nouvelle recette sera sollicitée pour démarrer le nouveau **programme MOBINOV 24-25** à hauteur de 700 000 € (couvertes par des AE équivalentes), retrouvant ainsi le niveau d'avant Covid et entraînant un renforcement de la qualité des stages en Europe autour de la stratégie des pays voisins.

- De poursuivre le **renforcement de la mobilité des jeunes entrepreneurs au Québec**, suite à la signature de la convention entre l'office franco-québécois pour jeunesse et la région Hauts de France 2023.2025 en avril 2023.Développement d'une nouvelle convention avec l'OFAJ 2024-2027.

-

3) Diplomatie Economique une AE de 65 K€ et des crédits de paiement HAE de 45 K€

Poursuite de la politique engagée au titre de la diplomatie économique, il s'agit :

- D'accompagner et de renforcer l'internationalisation des acteurs du territoire régional
- De favoriser la création d'emploi en Hauts de France
- De contribuer au rayonnement international de la Région Hauts de France

La Région est aujourd'hui engagée **dans sept grands partenariats** aux Etats-Unis, au Maroc, Québec, Pologne et en Allemagne, et dans un accord trilatéral dans le cadre du Triangle de Weimar. Elle est par ailleurs en cours d'élaboration d'accords avec les Pays Bas et la Corée du Sud, Japon.

Il est préconisé de maintenir les objectifs et les actions de la diplomatie économique et de réorienter une partie de l'axe diplomatie économique vers une nouvelle stratégie des « pays voisins », frontaliers de la région comme la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et les îles britanniques. Cette nouvelle stratégie devrait permettre des coopérations renforcées sur des sujets communs à l'Europe et aller de pair avec les coopérations qui sont déjà poursuivies à l'échelle européenne avec l'Allemagne et la Pologne. **Les missions et événements recensés** en hors AE participent à cette réorientation et au maintien des objectifs de la diplomatie économique (45 125 euros).

4) Intervention territoriale AE 115 K€

Ce volet vise à soutenir des acteurs publics et privés impliqués dans les relations internationales, (à contribuer au développement et au fonctionnement d'outils (plateformes, labels) ou encore à animer les partenariats.

Poursuite des financements d'associations du type CRAJEP, LIANES COOPERATION: Il s'agit notamment d'assurer un soutien ciblé à Lianes coopération (70 K€) -Réseau Régional Multi Acteurs des Hauts de France- et au CRAJEP (45 K€) (plateforme R2M).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

11ème VICE-PRESIDENCE

Madame Marie-Noëlle DELAIRE

ARTISANAT, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**11 000 000**	**4 579 000**	**4 134 000**		**8 713 000**
906 - Action économique	11 000 000	4 579 000	4 134 000		8 713 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**8 446 000**	**2 821 000**	**2 735 000**		**5 556 000**
936 - Action économique	8 446 000	2 821 000	2 735 000		5 556 000

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises artisanales, via la Maison des Entrepreneurs, une attention particulière est portée à la prise en compte des évolutions énergétiques et économies de ressources. Pour les TPE existantes, un module transition énergétique est proposé dans le booster TPE.
Les dispositifs « aide à l'amélioration de l'accueil de la clientèle des points de vente fixe artisanal, commercial ou de service » et « aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services » au cas par cas selon les investissements et/ou l'activité intègrent la dynamique rev3.

De même, pour l'économie sociale et solidaire, l'ensemble des outils ont été ajustés et votés en 2023 pour une meilleure intégration rev3 et une prise en compte des orientations du SRDE2I.

A) Artisanat

L'artisanat constitue un enjeu du SRDEII et un secteur essentiel au développement de l'économie de proximité. Les activités artisanales se déploient sur l'ensemble du territoire régional et permettent d'apporter aux habitants des Hauts-de-France des services de première nécessité.

Au titre de sa politique de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité, la Région déploie des interventions pour accompagner en ingénierie les entreprises concernées (Booster TPE, Artimarchés, Artisans de Qualité, Métiers d'arts) et en aides directes.

En investissement, de nouveaux cadres de soutien aux artisans et commerçants ont été votés et s'appliqueront en 2024 afin de tenir compte de l'évolution des besoins des entreprises et des propositions d'actions reprises dans le nouveau SRDEII.

1) Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services

Un nombre important de TPE sont de statut artisanal. 3 objectifs sont particulièrement recherchés ici :

- Accompagner les entreprises artisanales dans leurs projets de développement situés plus particulièrement dans les territoires ruraux.
- Favoriser la création et le maintien d'emplois sur le territoire régional.
- Aider les TPE à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

2) Soutien régional au commerce et à l'artisanat

Ce programme est destiné à aider l'artisanat des villes de moins de 10 000 habitants, dès lors que l'activité artisanale est conjuguée avec un point de vente, avec 2 volets :

- Le volet amélioration des points de vente fixe (REHA), subvention plafonnée à 12 000 €
- Le volet amélioration des points de vente mobile (MOBI), subvention plafonnée à 20 000 €

Ce dispositif vise tout naturellement les entreprises artisanales dont on connait l'importance pour la vie des bourgs et du milieu rural, en particulier pour ce qui concerne les camions de tournées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

3) Aide à la digitalisation des TPE et des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Le numérique représente aujourd'hui une très forte opportunité de croissance pour les entreprises. Beaucoup d'entreprises doivent en effet faire évoluer leurs pratiques pour intégrer le numérique dans leurs process ou trouver de nouveaux marchés via la vente en ligne
Parmi les facteurs qui freinent aujourd'hui la transition numérique, les entreprises mettent en avant l'absence de financement et d'aide dans ce domaine.

Cette nouvelle aide dédiée remplace INAC/ INESS et CELE et est déployée depuis octobre 2023. L'objectif est de soutenir financièrement les artisans et commerçants qui souhaitent investir dans un projet de transformation numérique de leur activité et dans le développement de la vente en ligne.

Ce dispositif est un outil opérationnel au service du plan artisanat-commerce et de l'enjeu de redynamisation des centres villes et centres-bourgs des territoires. Il s'articule par ailleurs aux accompagnements proposés via le plan Booster TPE et vise à proposer aux petites entreprises un parcours complet d'accompagnement par la Région et ses partenaires pour réussir de bout en bout leur transition numérique.

En fonctionnement, la Région déploie plusieurs dispositifs d'accompagnement des TPE

1) L'accompagnement des TPE

Le Booster TPE est l'outil principal d'intervention de la Région pour l'accompagnement des artisans et commerçants (financements CMA et CCI), mais la Région soutient aussi quelques actions spécifiques proposées par la CMAR (Artimarchés, métiers d'art, artisans de qualité…).

Ces différents dispositifs sont en cours d'ajustement au regard des orientations reprises dans le nouveau SRDEII.

2) Le programme « centre-ville centre-bourg »

Ce programme a permis d'accompagner les 114 communes labellisées par la Région dans le cadre du dispositif centre-ville centre bourg au titre du développement économique pour la période 2019 -2022. La Région apporte ainsi un soutien en matière d'ingénierie (poste de manager de centre-ville, études) ou de financement d'actions d'animation commerciale.

Ce soutien sera de nouveau mis en œuvre sur la période 2023 -2027 auprès des 103 communes de nouveau labellisées. Des premières décisions de financement ont été validées fin 2023 et d'autres seront proposées en 2024.

B) Economie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur important de l'économie régionale (près de 10% des entreprises et des emplois). Les entreprises de l'ESS sont des acteurs engagés dans le développement de l'économie de proximité, et apportent des réponses nombreuses aux habitants des Hauts-de-France en particulier en terme de service (éducation, service à la personne, accueil de jeunes enfants, activités culturelles, activités médico – sociales).
Les principaux outils de la politique régionale de soutien à l'ESS permettent un accompagnement des porteurs de projet et des entreprises de l'ESS sur différents volets (ingénierie d'accompagnement, financement via les aides directes de la Région ou les outils financiers, appui spécifique sur l'innovation sociale).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

En investissement :

- Des aides à l'investissement et au développement des entreprises de l'ESS,
- Le financement des Dispositifs d'Appui aux structures de l'ESS (DASESS) ainsi que les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA).

En fonctionnement

1) Accompagnement des porteurs de projets et entreprises de l'ESS

Un nouveau dispositif « ACC'ESS » : financement d'un réseau d'opérateurs spécialisés dans l'accompagnement à la création d'entreprise de l'économie sociale et solidaire (objectif 500 porteurs accompagnés par an)

Le soutien au réseau France Active pour le déploiement de plusieurs outils : le Fonds d'Investissement pour le Développement de l'ESS (FIDESS), l'accès aux outils de garantie…

2) Financement des têtes de réseau de l'ESS

Le réseau de l'ESS tels que la CRESS, l'APES, l'URSCOOP et l'IRIAE participent à la promotion de l'ESS et accompagnent également des entreprises de l'ESS.

3) Soutien au projet Territoriaux

Une refonte du dispositif « Accélérateur de coopérations territoriales économiques » qui vise à accompagner les initiatives d'acteurs de l'ESS souhaitant se regrouper et mutualiser en vue de développer de nouvelles activités. Ce dispositif devient une aide aux coopérations territoriales économiques pour le volet « entreprises » et une aide aux coopérations territoriales économiques pour le volet « territoires ».

Poursuite du dispositif de soutien spécifique aux Entreprises à But d'Emplois habilitées par l'Etat dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro chômeur.

4) Financement des projets / entreprises par :

Une nouvelle aide au développement par l'innovation sociale a été adoptée pour cibler davantage les projets de développement et de transition portés par des entreprises de l'ESS ou des entreprises au statut classique mais à forte utilité sociale.

Des aides à l'émergence de nouvelles activités de l'ESS (BUSIN'ESS). Par ailleurs l'année 2024 permettra de poursuivre les travaux avec les intercommunalités afin de leur permettre de développer des interventions financières auprès des TPE et des acteurs de l'ESS.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

12ième VICE-PRESIDENCE

Monsieur Arnaud DECAGNY

POLITIQUE DE LA VILLE, LOGEMENT, RENOVATION URBAINE ET APPRENTISSAGE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**35 708 200**	**42 439 033**	**5 673 779**	**335 000**	**48 447 812**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	26 154 200	25 282 421	617 779	335 000	26 235 200
905 - Aménagement des territoires et habitat	4 554 000	16 971 112	56 000		17 027 112
907 - Environnement	5 000 000,00 €	185 500,00 €	5 000 000,00 €		5 185 500,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**32 231 579**	**13 728 093**	**22 053 453**	**130 000**	**35 911 546**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	27 960 089	7 297 476	20 410 661	130 000	27 838 137
935 - Aménagement des territoires et habitat	4 271 490	6 430 617	1 642 792		8 073 409

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

A) Apprentissage

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**26 154 200**	**25 282 421**	**617 779**	**335 000**	**26 235 200**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	26 154 200	25 282 421	617 779	335 000	26 235 200

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**27 960 089**	**7 297 476**	**20 410 661**	**130 000**	**27 838 137**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	27 960 089	7 297 476	20 410 661	130 000	27 838 137

Le budget proposé pour 2024 est de 54 073 337 euros de crédits de paiements composé :

- D'une section de fonctionnement de 27 838 137 euros consacrés au financement des CFA notamment par le biais du fonds de soutien, au versement des aides aux apprentis et au financement de politiques en faveur du développement et de la promotion de l'apprentissage,
- D'une section d'investissement de 26 235 200 euros consacrés au versement des subventions antérieurement votées et aux nouveaux projets d'investissement des CFA au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique.

La thématique Rev 3 est enclenchée au sein de la politique apprentissage sur les investissements et équipements notamment dans le cadre :

- De la transformation numérique des CFA,
- Des constructions et rénovations en développement durable,
- De l'acquisition d'équipement vertueux tels que l'acquisition de flotte de véhicules à énergie non carbonée.

En fonctionnement, des dossiers pourraient être concernés par la thématique Rev 3 concernant la mobilité douce et les formations métiers d'avenir dans le cadre du fonds de soutien aux CFA (Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique)

FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

1) Maintenir le pouvoir d'achat des apprentis

La Région a maintenu ses aides aux apprentis : Aide à l'achat de matériel scolaire et professionnel via la carte génération ; Aides au transport, à l'hébergement, à la restauration ; Dispositif « Reprise des apprentis » ; Fonds de Solidarité des Apprentis (FSA) mobilisable sous conditions en cas de difficulté financière de l'apprenti mettant en péril la poursuite de sa formation.

Une AE de 18 354 989 euros et CP équivalents sont inscrits au budget 2024 pour poursuivre ces différents dispositifs à destination des apprentis, représentant presque 66% du budget de fonctionnement.

2) Soutenir une offre de formation de proximité et équilibrée sur le territoire des Hauts-de-France

La Région Hauts-de-France a adopté un cadre d'intervention régionale en matière de fonctionnement au titre du fonds de soutien pour le développement de l'apprentissage en Hauts-de-France.

Une AE de 8 305 100 euros et CP équivalents sont inscrits au budget 2024 pour ce fonds de soutien, une recette d'Etat sera versée à la Région dans le cadre d'une convention avec France Compétences.

Ce montant représente presque 30% du budget de fonctionnement. France compétences permet une fongibilité de crédits entre le fonctionnement et l'investissement à hauteur de 80% maximum de l'enveloppe fonctionnement. Les besoins exprimés par les CFA étant plus importants en investissement qu'en fonctionnement, une fongibilité de 4M d'euros est mise en place pour ce budget 2024.

3) Promouvoir l'apprentissage

➢ L'appui à la création / reprise d'entreprise, à l'innovation

Par ses actions en faveur de l'apprentissage, la Région souhaite également encourager l'emploi et le développement économique : la sensibilisation à la création, la reprise d'entreprises, ou l'entreprenariat auprès des publics apprentis sera poursuivie en 2024, de même que le soutien à des initiatives en faveur des TPE-PME tels que le dispositif INOPME-recherche qui met à disposition des PME, des apprentis chercheurs leur permettant de bénéficier d'une cellule d'innovation et de recherche propice au développement de leur activité.

200 000 euros d'AE et 159 000 euros de CP seront dédiés pour financer ces mesures.

➢ La valorisation de l'apprentissage et le rapprochement offre / demande

La Région poursuit ses efforts concernant la valorisation de l'apprentissage. Les objectifs sont les suivants :

- Soutenir des initiatives territoriales de rapprochement de l'offre et de la demande de contrat en alternance (financement de jobs-dating, salons emplois-formation, forums, etc…).
- Soutenir toute action d'accompagnement vers l'alternance et d'insertion dans l'emploi,
- Apporter un soutien financier et développer des partenariats territoriaux pour favoriser le développement et maintenir la qualité de l'apprentissage (ex : ANAF, Communauté d'Agglomération du Douaisis, etc.).
- Soutenir les écoles de production

1 100 000 euros d'AE et 868 100 euros de CP sont dédiés à ces mesures.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

➢ Le soutien à l'apprentissage dans le secteur public

Suite à la loi n°2019-828 du 06 août 2019 portant transformation de la fonction publique, complété par le décret du 27 juin 2020, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) prend en charge une partie du coût de la formation des apprentis du secteur public pour les contrats signés à partir du 2 janvier 2020. Ce financement de la formation des apprentis employés par les collectivités territoriales est à hauteur de 50% du montant plafonné du coût de la formation annuelle (plafonds définis entre le CNFPT et France Compétences).

Suite au constat des freins que représente le reste à charge du recrutement d'un apprenti pour une collectivité locale, la Région soutient le développement de l'apprentissage dans le secteur public.

20 948 euros de CP sont dédiés à ce dispositif pour les plus anciens dossiers. Une autre partie des dossiers sont financés par le biais du fonds de soutien. Pour les contrats débutants à compter de 2022, la Région Hauts-de-France n'intervient plus sur ce dispositif, le financement étant désormais de la responsabilité du CNFPT.

Opérations gérées en maîtrise d'ouvrage régionale :

En fonctionnement, 130 000 euros de CP sont inscrits au budget pour des dépenses de réparations courantes (petites interventions nécessaires à l'entretien courant des bâtiments) sur des biens immobiliers hébergeant des activités de formation par apprentissage et dont la Région est propriétaire.

INVESTISSEMENT

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » maintient aux Régions la possibilité de financer les CFA en matière d'investissement « quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient ». La Région Hauts-de-France consacre chaque année un budget conséquent aux opérations de construction, d'extension, de rénovation, de mise aux normes et de financement d'équipements des centres de formation afin de permettre aux apprentis de bénéficier de conditions d'accueil adaptés.

En 2024, le budget dédié à cet effort de modernisation d'un montant total de 26 154 200 euros d'AP et 26 235 200 euros de CP (recette France compétences en investissement de 22 154 200 euros + fongibilité de 4 000 000 euros du fonctionnement) permettra d'honorer les engagements antérieurs et d'affecter des crédits à de nouvelles opérations afin de poursuivre cette mission d'accompagnement aux investissements maintenue par la loi.

Opérations gérées en maîtrise d'ouvrage régionale :

Sur le patrimoine immobilier dont la Région est propriétaire, se rapportant à l'apprentissage, 998 112 € euros de crédits de paiement en gestion pluriannuelle sont inscrits au budget (notamment pour la poursuite de travaux au CEFMA de Tourcoing, et également pour des travaux d'urgence et des réparations).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

B) Politique de la ville et logement

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**9 554 000**	**17 156 612**	**5 056 000**		**22 212 612**
905 - Aménagement des territoires et Habitat	4 554 000	16 971 112	56 000		17 027 112
907 - Environnement	5 000 000	185 500	5 000 000		5 185 500

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**4 271 490**	**6 430 617**	**1 642 792**		**8 073 409**
935 - Aménagement des territoires et Habitat	4 271 490	6 430 617	1 642 792		8 073 409

La politique de ville a intégré les objectifs et priorités rev3 dans son cadrage.

La politique de renouvellement urbain contribue aux objectifs rev3, suivant l'axe bâtiment durable et son efficacité énergétique et en particulier en matière de gestion économe du foncier (reconstruire la ville sur elle-même).

1) Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Dans le cadre de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) vise en priorité les quartiers de la Politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements les plus importants.

En Hauts-de-France, l'ANRU a retenu 25 quartiers d'intérêt national en plus des 32 quartiers d'intérêt régional sélectionnés dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région.

Au regard des enjeux de ce programme, la Région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire majeur actant le principe de soutenir les 57 quartiers d'intérêt national et régional identifiés sur son territoire. Elle mobilise à cet effet un budget spécifique de 240 M€ sur la période concernée. La Région a confirmé les modalités techniques et financières de son intervention et approuvé des enveloppes pluriannuelles prévisionnelles mobilisables par EPCI par délibération du 29 juin 2017.

Les crédits « Renouvellement urbain » peuvent être mobilisés sur les priorités régionales suivantes :

- Le développement économique et l'accès à la formation, à l'apprentissage et à l'emploi des habitants des quartiers
- La mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- L'amélioration de l'attractivité des quartiers.

Après l'aboutissement des négociations entre partenaires (ANRU, les EPCI et la Région), l'année 2023 a été marquée par la montée en puissance des sollicitations des porteurs de projet pour le financement des opérations d'investissement de ce programme. En 2024 et au-delà, la programmation va poursuivre sa montée en puissance progressivement.

Les 50 M€ d'autorisations de programmes 2022-2024 adoptées lors du BP 2022 permettront la poursuite de cette politique en 2024.

2) Politique de la Ville (Hauts-de-France)

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a revu en profondeur les instruments de la Politique de la ville et instauré un contrat de ville unique porté par les Agglomérations. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des politiques publiques concernées dans les quartiers prioritaires. La Région qui en est obligatoirement signataire a, par délibérations cadres des 13 octobre et 14 décembre 2016, fixé les modalités de son engagement en matière de Politique de la ville sur les 40 contrats de ville élaborés en Hauts-de-France. Ces contrats qui concernent 199 quartiers prioritaires et de la ville touchent près de 900 000 habitants.

Les contrats de ville, prolongés d'une année, arrivent à échéance au 31 décembre 2023. Le 05 octobre 2023, la Séance plénière a adopté le nouveau cadre d'intervention en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la ville sur la base des bilans et évaluations qui ont été menés. Des dispositifs et modalités d'intervention seront redéfinis en 2024. Ce budget permettra d'engager en 2024 la mise en œuvre de ce nouveau cadre de soutien régional à la citoyenneté et à l'animation de la Politique de ville (Nos Quartiers d'Eté, Projets d'Initiative Citoyenne) et de soutien régional aux programmations des contrats de ville.
Il permettra également de mettre en œuvre la participation statutaire pour le centre de ressources politique de la ville - IREV ainsi que le soutien au CRPRS (Centre Régional de Prévention des Radicalités Sociales).

3) Politique Habitat / Logement

Dans le cadre législatif posé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui confère aux Régions la compétence « soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat », la Région Hauts-de-France a défini sa stratégie d'intervention en faveur de l'habitat et du logement via la délibération cadre du 18 mai 2017. Il s'agit de mettre en œuvre une politique transversale au travers des différentes compétences régionales en soutenant la réhabilitation du parc existant et donc l'emploi par le renforcement des filières du bâtiment (notamment celle de l'éco-rénovation).

Le budget 2024 permettra de poursuivre :

- La déclinaison de l'appui spécifique engagé en novembre 2022 au titre du PACTE Sambre-Avesnois-Thiérache. Il s'agit de soutenir l'innovation de bailleurs sociaux pour inventer de nouveaux modèles en territoire « détendu » ;
- La finalisation des engagements d'accompagnement des bailleurs sociaux dans le cadre de l'Engagement Régional pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord - Pas de Calais (ERBM) au bénéfice de 35 cités prioritaires;
- La mise en œuvre du PREE (Programme Régional pour l'Efficacité Energétique) signé avec l'Etat et l'ADEME le 12 février 2020. Il constitue la feuille de route de la stratégie régionale dans un objectif de massification de la rénovation énergétique des logements. Ce programme poursuivra sa déclinaison en 2024 avec la poursuite du dispositif AREL (Aide à la Rénovation Energétique des Logements), aide directe aux ménages modestes et très modestes pour les travaux de rénovation énergétique, le déploiement des Guichets Uniques de l'Habitat (GUH) dont le co-

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

financement des postes de Conseillers France Renov' afin d'assurer une couverture homogène du territoire des Hauts-de-France. Par ailleurs, le Service d'Amélioration de la Rénovation Energétique (programme SARE) adopté à la Séance plénière du 24 septembre 2020 sera poursuivi en 2024 via notamment la mobilisation des crédits délégués à la Région dans ce cadre (Certificats Economie Energie).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

13ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE

FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE LA SECURITE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**9 050 000**	**9 140 000**	**290 000**	**363 483 360**	**372 913 360**
900 - Services généraux				245 000	245 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 000 000	7 500 000		120 000	7 620 000
908 - Transports	1 050 000	1 640 000	290 000		1 930 000
923 - Dettes et autres opérations financières				363 118 360	363 118 360

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**80 808 500**	**994 500**	**79 918 750**	**136 831 564**	**217 744 814**
930 - Services généraux				798 000	798 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	1 008 500	994 500	118 750		1 113 250
938 - Transports	79 800 000		79 800 000		79 800 000
941 - Autres impôts et taxes				2 200 000	2 200 000
943 - Opérations financières				130 186 564	130 186 564
945 - Provisions et autres opérations mixtes				3 647 000	3 647 000

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

A) Sécurité / Sureté dans les lycées

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**8 000 000**	**7 500 000**			**7 500 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 000 000	7 500 000			7 500 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 008 500**	**994 500**	**118 750**		**1 113 250**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 008 500	994 500	118 750		1 113 250

Faire des lycées des lieux de vie sécurisés pour les élèves, les agents de la Région et les personnels de l'Education Nationale est une priorité institutionnelle.

1) Sûreté

Le Conseil Régional réuni en séance plénière le 18 mai 2017 a décidé d'adopter un Plan de sûreté au sein des EPLE (Délibération n° 20170468 du 18 mai 2017).

29 millions d'euros ont depuis été affectés à cette politique. Une Autorisation de Programme de 3 500 000 € et des Crédits de Paiement de 3 250 000 € sont proposés dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2024.

Après l'avoir expérimenté puis évalué, le programme correspondant est désormais généralisé à l'ensemble du patrimoine éducatif et permet ainsi d'apporter une réponse technique et économique conforme à la situation de chaque établissement.

2) Sécurité incendie

S'agissant de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique, le maintien auprès des Commissions de sécurité des « Avis favorables » à l'exploitation de nos lycées constitue également une priorité politique de l'Institution régionale.

Ce qui se traduit pour 2024 par l'inscription en investissement d'une Autorisation de Programme de 4 500 000 € et des Crédits de Paiement de 4 250 000 € ainsi qu'en fonctionnement d'une Autorisation d'Engagement de 1 008 500 € et des Crédits de Paiement de 1 113 250 €.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

B) Sécurité / Sureté dans les bâtiments

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**365 000**	**365 000**
900 - Services généraux				245 000	245 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				120 000	120 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**160 000**	**160 000**
930 - Services généraux				160 000	160 000

Les dépenses en fonctionnement prises en charge par le Pôle Supports Techniques s'élèvent à 160 000 € pour les contrôles et vérifications périodiques dans les bâtiments hors lycée, et la maintenance des extincteurs.

365 000 € sont prévus en investissement, dont 245 000 € pour la réalisation d'opérations visant à sécuriser les bâtiments administratifs et 120 000 € pour sécuriser les CFA.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

C) Sécurité / Sureté dans les transports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 050 000**	**1 640 000**	**290 000**		**1 930 000**
908 - Transports	1 050 000	1 640 000	290 000		1 930 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**79 800 000**		**79 800 000**		**79 800 000**
938 - Transports	79 800 000		79 800 000		79 800 000

Au titre de la convention TER en fonctionnement, une enveloppe de 79,8 M€ est consacrée :

- d'une part au dispositif de sureté en lien avec la gendarmerie et la SUGE. La Sûreté ferroviaire composée essentiellement de la Surveillance générale est la police ferroviaire de la SNCF dont la mission est de protéger, assister et sécuriser tant les voyageurs que le personnel et les biens sur l'ensemble du réseau SNCF. (6,3 M€)
- D'autre part à l'accompagnement des agents ASCT (73,5 M€). les agents du service commercial train (ASCT) ont pour missions principales la sécurité et la sûreté des usagers à bord des trains.

Au titre des services interurbains, une enveloppe de 0,2 M€ en investissement est consacrée à :

La sécurisation des points d'arrêts du réseau interurbain régional des Hauts-de-France. Ce dispositif consiste à la mise en place de la signalisation de l'emplacement par un zigzag jaune, la stabilisation de l'aire d'attente, l'implantation de panneaux de signalisation de l'arrêt et la mise en place d'un passage piéton.

De plus, la poursuite du déploiement de la **vidéosurveillance** des gares et leurs abords est également inscrite à hauteur de 1,73 M€ en CP et 0,55 M€ en AP.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

D) Contrôle de gestion et évaluation

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**265 000**	**265 000**
930 - Services généraux				265 000	265 000

Le budget 2024 consacré au contrôle de gestion et à l'évaluation des politiques publiques ainsi qu'aux actions ou démarches expérimentales de transformation et d'innovation publiques, s'élève à 265 000 €.

Il permet de finaliser les évaluations obligatoires au titre des fonds européens (sur les anciens Programmes opérationnels), de poursuivre l'accompagnement à la mise en œuvre du système d'information décisionnel de la collectivité, d'engager quelques actions ou démarches expérimentales de transformation et d'innovation publiques, visant in fine l'amélioration du service délivré aux usagers.

E) Finances (hors crédits d'Ordre)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**363 118 360**	**363 118 360**
923 - Dettes et autres opérations financières				363 118 360	363 118 360

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**136 406 564**	**136 406 564**
930 - Services généraux				373 000	373 000
941 - Autres impôts et taxes				2 200 000	2 200 000
943 - Opérations financières				130 186 564	130 186 564
945 - Provisions et autres opérations mixtes				3 647 000	3 647 000

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

1) Les crédits liés à la dette et à la trésorerie

Frais financiers (section de fonctionnement) :

Il est prévu au BP 2024 un montant de 127,9 M€ en augmentation de + 19,0 M€ par rapport au budget voté 2023, soit + 17,5% et +30 M€ / au BP 2023.

Cette forte hausse des frais financiers s'explique par celle des taux. Même si la hausse des taux de la BCE semble pour le moment stabilisée, les taux variables sont autour de 4% tandis que les taux fixes atteignent 4,5%. La hausse des frais financiers s'explique donc par l'augmentation du coût des emprunts variables, du coût de la trésorerie (NEU CP, revolving et lignes de trésorerie) et du coût de financement des nouveaux emprunts.

Amortissement du capital (section d'investissement) :

Les crédits prévus pour l'amortissement du capital de la dette s'élèvent à 189,4 M€ pour 2024 soit + 11,2 M€ par rapport aux crédits votés 2023, en hausse de + 6,3%.

Trésorerie :

Un montant de 172,7M€ est inscrit en investissement (équilibré en dépenses et en recettes) pour les mouvements neutres sur les emprunts assortis d'une option de tirage sur lignes de trésorerie (revolving).

2) Les provisions pour risques et charges

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien encore d'étaler une charge. La nomenclature M57 prévoit une évaluation du montant des provisions au regard de l'estimation de la sortie de ressources.

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation.

Le montant total des dotations aux provisions pour risques et charges s'élève en 2024 à **3 647 000 €** et diminue de – **36,02 %** de BP à BP (5 700 000 €) et de – **56,18 %** au regard des crédits votés 2023 (8 322 071 €).

Provisions pour litiges et contentieux

S'agissant des provisions pour litiges et contentieux, elles doivent être constituées dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste.

Pour 2024, il est proposé de prévoir une provision complémentaire pour litiges et contentieux à hauteur de **500 000 €.**

Un ajustement pourra être réalisé courant 2024 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours**.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Autres provisions pour risques

S'agissant des provisions pour créances irrécouvrables, l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, il y a lieu de constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Afin de couvrir les risques liés à cette perte probable, il convient de prévoir en 2024 une provision à hauteur de **3 147 000 €** au titre des créances douteuses.

Cette somme permettra de couvrir les montants restant à rembourser de la part de structures ayant bénéficié de prêts ou avances remboursables et pour lesquelles, dans la plupart des cas, des procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées au cours du remboursement. Elle permettra également de couvrir des cas plus marginaux pour lesquels un risque d'irrécouvrabilité existe. Ce niveau de provision sera ajusté à l'issue de la procédure par une recette qui couvrira, le cas échéant, la dépense induite par l'admission en non-valeur.

Un ajustement pourra être réalisé courant 2024 sur la base d'un suivi de l'évolution en cours des risques d'irrécouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale et l'agence des Entreprises**.**

La reprise sur provision pour risques et charges

Le montant prévisionnel inscrit au titre de la reprise sur provision 2024 est proposé à **2 500 000 €** et est en hausse de + 1,37 % par rapport au BP 2023 (2 466 109,06 €).

La reprise sur provision est réalisée lorsque la perte latente diminue ou disparait s'agissant :

- du risque de condamnation pour la Région concernant les litiges en cours en matière de subvention, marchés publics, ressources humaines et autres ;
- des montants restants à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Ce montant correspond à une première évaluation des créances éteintes susceptibles de s'enregistrer en 2024 suite aux procédures de liquidations judiciaires en cours de finalisation.

Un ajustement pourra être proposé courant 2024 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours et des risques d'irrécouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale**.**

3) Cotisations, gestion de créances et reversement de fiscalité

Un montant de 373K€ est également inscrit en vue de couvrir, principalement, la cotisation relative à l'adhésion de la Région à l'association Régions de France.

Un montant de 2,3M€ en fonctionnement et 1M€ en investissement est inscrit pour la gestion des créances (prévisions d'admissions en non-valeur) et les annulations de titres sur exercice clos.

Et un montant de 2,2M€ en fonctionnement est inscrit pour les reversements de fiscalité correspondant à la contribution au fonds de solidarité des Régions.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

14ème VICE-PRESIDENCE

Madame Véronique TEINTENIER

BIODIVERSITE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**2 650 000**	**2 336 893**	**597 762**		**2 934 655**
907 - Environnement	2 650 000	2 336 893	597 762		2 934 655

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**4 864 000**	**3 157 773**	**940 000**	**8 000**	**4 105 773**
937 - Environnement	4 864 000	3 157 773	940 000	8 000	4 105 773

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

La politique de préservation et de reconquête de la biodiversité intègre les principes de la transition environnementale et de REV3. Un certain nombre d'actions menées contribuent ainsi directement à la feuille de route REV3 :

- Les dispositifs visant à développer les plantations d'arbres et d'arbustes sur l'ensemble du territoire (plan arbres) qui en tant que solutions fondées sur la nature contribuent à l'adaptation au changement climatique et favorisent la captation du carbone ;
- Les actions portées par des structures associatives ou les lycées qui visent l'appropriation et la diffusion citoyennes des sujets de transitions. Le dispositif lycée et nature ou encore le partenariat entre la Région et les CPIE (centres permanents d'initiatives pour l'environnement) participent à cette dynamique.

Les impacts du changement climatique sur le fonctionnement des écosystèmes, la modification des aires de répartition des espèces, le développement d'espèces exotiques envahissantes.

Si la Région Hauts-de-France présente des indicateurs relativement dégradés en matière de biodiversité (taux de boisement, fragmentation…), elle offre néanmoins une diversité de milieux naturels, et un ensemble de milieux remarquables qu'il est d'autant plus important de préserver et de développer.

La biodiversité représente un véritable enjeu à l'échelle du territoire régional. Elle fournit des biens irremplaçables tels que l'oxygène, les denrées alimentaires, de nombreuses matières premières... Les milieux naturels et les espèces animales et végétales associées rendent de nombreux services : pollinisation, qualité de l'air, épuration de l'eau, prévention des risques naturels, amélioration du cadre de vie, impacts sur la santé…

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB, adossée au SRADDET) identifie ainsi les enjeux majeurs pour le territoire régional :

- Affirmer la place de la biodiversité dans le développement local et l'aménagement régional pour les territoires et les projets locaux ;
- Renforcer l'utilisation et la gestion rationnelle des services écosystémiques, en lien avec les activités utilisatrices et leur nécessaire performance ;
- Préserver et mettre en valeur les milieux naturels remarquables de la région ;
- Assurer une place durable de la biodiversité avec l'action touristique et les activités de nature ;
- Assurer une meilleure connaissance scientifique pour aider les prises de décision et favoriser une prise de conscience des habitants des enjeux liés à la biodiversité ;
- Renforcer la gouvernance, l'échange et l'implication de chacun autour des questions de biodiversité.

Les réponses pour préserver et restaurer la biodiversité sont multiples (la protection et la restauration des habitats et des espèces, une gestion concertée de la nature, une meilleure connaissance, une évolution des modes de transport, de production, de consommation, des pratiques agricoles, de l'occupation du sol…) et nécessitent d'impliquer un maximum d'acteurs des territoires : collectivités, industriels, agriculteurs, forestiers, aménageurs, associations de protection de l'environnement, usagers de la nature, habitants…C'est dans ce sens que la Région, cheffe de file des collectivités pour la biodiversité a créé aux côtés de l'Office français de la biodiversité, de l'Etat et des Agences de l'eau, une Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB).

En 2024, la Région inscrira son action dans la continuité des actions engagées, en particulier : la reconquête de la biodiversité, partout où cela est possible, en milieu urbanisé comme dans les espaces ruraux, le développement de la nature en ville comme source de bienfaits (lutte contre les îlots de chaleur, amélioration de la qualité de l'air…), l'appui sur les solutions fondées sur la nature, qui contribuent à l'adaptation au changement climatique. La restauration des écosystèmes et leur préservation en bon état, la protection des réservoirs de biodiversité et le renforcement du réseau écologique, la protection des espèces en danger et la lutte contre les espèces invasives sont autant d'objectifs poursuivis. Ceci implique de mobiliser tous les acteurs et les citoyens, de leur offrir un accès facilité à la nature mais aussi de mieux connaître la biodiversité et de mieux diffuser ces connaissances.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Les crédits mobilisés permettront :

- de poursuivre les dispositifs existants en matière de restauration de milieux naturels (terrestres, aquatiques et humides), de plantation d'arbres et d'arbustes (dans le cadre du plan arbres);

- d'accompagner la stratégie d'acquisition de la connaissance sur la biodiversité et l'accès à cette connaissance ;

- de proposer des actions d'envergure régionale visant à mobiliser les habitants, et en particulier Hauts-de-France Propres et le festival Arbre et Nature dont le format va évoluer pour une plus grande mobilisation des habitants ;

- de faire des lycées des lieux d'exemplarité en matière de biodiversité ; grâce à la mise en œuvre du projet « lycée et nature » ;

- de financer la gestion conservatoire de milieux remarquables, des actions de sauvegarde des espèces et de lutte contre les espèces envahissantes ;

- de suivre le réseau Natura 2000 terrestre et de cofinancer l'élaboration ou la révision des documents d'objectifs, l'animation et les mesures de conservation déployées sur ces sites ;

- de soutenir le plan d'actions de l'Agence régionale de la Biodiversité.

La Région s'appuiera notamment sur les partenariats existants avec les conservatoires (espaces naturels et botaniques), les centres permanents d'initiative pour l'environnement (CPIE), les fédérations de pêche et des chasseurs, des associations ou structures de protection de l'environnement ou agissant dans le domaine de la gestion de l'eau, qui bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

15ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Antoine SILLANI

SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**28 850 000**	**15 960 475**	**7 190 000**	**280 000**	**23 430 475**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	28 850 000	15 960 475	7 190 000	280 000	23 430 475

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**21 864 714**	**7 602 496**	**14 395 260**	**3 052 244**	**25 050 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	21 864 714	7 602 496	14 395 260	3 052 244	25 050 000

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

A) Jeunesse

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**2 164 000**	**1 073 934**	**1 116 066**		**2 190 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 164 000	1 073 934	1 116 066		2 190 000

Avec près de 1,1 M de jeunes âgés de 15 à 29 ans, la Région Hauts-de-France compte la population de moins de trente ans la plus importante de France métropolitaine (37,7% de ses habitants). Les jeunes de 15 à 29 ans y représentent 18,5% de la population, contre 17,5% en moyenne nationale (dernières sources INSEE).

La publication « Etudes et Recherches » (septembre 2022) de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire indique que les jeunes semblent bénéficier d'une reprise du marché du travail ; il n'en demeure pas moins que nombre d'entre eux continuent d'affronter des difficultés d'insertion professionnelle, de recherche de logement pérenne, de mobilité (et ce notamment en milieu rural), de santé…

Par ailleurs, les Hauts-de-France sont particulièrement touchés par l'**ILLETTRISME**, puisque 11% de sa population âgée de 11 à 65 ans y est confrontée, contre 7% à l'échelle nationale, ce qui expose ses jeunes au risque d'exclusion sociale.

Depuis 2017, la Région Hauts-de-France structure son intervention en matière de politique Jeunesse au regard des **TRAJECTOIRES** de jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle, une orientation confortée par la tenue d'Assises de la Vie associative et des acteurs de jeunesse en octobre 2022.

La Région Hauts-de-France a ainsi conforté son ambition et procédé à la modernisation de sa feuille de route, fort de ces retours de terrain et a délibéré en janvier 2023 son cadre d'intervention en matière de politique Jeunesse.
Elle continue ainsi de structurer son intervention au regard des **TRAJECTOIRES** de jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle et s'appuiera pour ce faire, sur l'expertise et la mobilisation des acteurs associatifs de terrain.

Ces **TRAJECTOIRES** s'organisent en 4 leviers (**LES 4T**) que la Région Hauts-de-France s'engage à mettre en œuvre aux côtés des acteurs du territoire, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent.

Ainsi, la Région :

- soutient les acteurs qui luttent contre l'illettrisme ou contribuent à l'acquisition, par les jeunes, des aptitudes (savoirs, savoir-faire et savoir-être) nécessaires à cette insertion sociale et professionnelle en faisant de chaque jeune un citoyen autonome et ayant accès à une information de qualité sur les opportunités qui lui sont ouvertes (**TREMPLIN**) ;

- agit par ailleurs en faveur de leur accès à l'emploi (**TRAVAIL**), à la mobilité (**TRANSPORT**) et au logement (**TOIT**).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

1) Qualifier l'information à destination des jeunes et accompagner les acteurs jeunesse

Il s'agira, pour la Région de permettre l'accès de tous les jeunes à une information de qualité et de les accompagner pour transformer cette information en action. La Région Hauts-de-France poursuivra ainsi son soutien à la mise en réseau des structures information jeunesse afin de dispenser, sur tous les territoires et pour tous les jeunes et leur entourage, une information qualifiée et dynamique sur tous les aspects de leur vie (travail, mobilité, logement, droits, citoyenneté, santé…), de favoriser leur autonomie et leur engagement.

Par ailleurs, la Région soutiendra sur les territoires, au plus près des acteurs associatifs locaux, le déploiement d'outils, de ressources, de méthodologies… permettant de qualifier et professionnaliser les structures accompagnant les publics jeunes, source d'insertion professionnelle.

2) Accompagner les trajectoires d'insertion socio-professionnelles des jeunes

La Région entend poursuivre son travail partenarial avec les acteurs du territoire qui, dans le cadre de projets ponctuels ou de démarches pérennes, contribuent à la « Trajectoire d'insertion sociale et professionnelle » des jeunes, tout en tentant de répondre aux différentes problématiques rencontrées sur les territoires en matière de logement, de transport, d'insertion professionnelle, de citoyenneté, de santé, d'éducation aux médias…

De nouveaux modes de faire et d'agir en lien avec les évolutions sociétales peuvent être soutenus au travers d'un dispositif permettant d'inciter à l'innovation et à l'émergence de pratiques en faveur de la jeunesse.

La Région soutiendra des projets ponctuels ou pérennes s'inscrivant dans un large panel thématique : entreprenariat, sport, santé, environnement, citoyenneté, numérique, mobilité, éducation aux médias … en lien avec les 4 leviers régionaux en matière de jeunesse et/ou la lutte contre l'illettrisme chez les jeunes.

En outre, elle poursuivra son soutien aux chantiers de jeunes bénévoles, par lesquels les jeunes découvrent des métiers et savoir-faire à travers des expériences de vie collective et de service de l'intérêt général, projet qui pourront intégrer et encourager les objectifs poursuivis par Rev3.

Enfin la Région Hauts-de-France soutiendra les structures qui déploient localement l'outil CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets des jeunes) qui ont vocation à accueillir et accompagner qualitativement de façon individuelle et personnalisée les jeunes désirant monter des projets et valoriser leur esprit d'initiative.

3) Accompagner l'expression des jeunes

Il s'agira de permettre à des jeunes de s'exprimer et de s'impliquer dans la prise de décisions, sur des sujets qui les concernent, voire d'adopter ou de faire des recommandations sur des sujets d'importance ou d'actualité portant sur la jeunesse. Au travers des temps de rencontres mis en place, des expériences d'apprentissage non formel à la citoyenneté active voient le jour et permettent de contribuer à l'éducation des jeunes ainsi qu'à leur connaissance et sensibilisation des contextes nationaux, européens et internationaux.

Elle continuera par ailleurs, de soutenir les démarches de Dialogue Structuré sur son territoire, démarches par ailleurs inscrites au Contrat de Plan Etat-Région.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

B) Sports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**27 850 000**	**15 762 475**	**6 690 000**	**280 000**	**22 732 475**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	27 850 000	15 762 475	6 690 000	280 000	22 732 475

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**15 083 180**	**4 485 540**	**10 442 216**	**372 244**	**15 300 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	15 083 180	4 485 540	10 442 216	372 244	15 300 000

En 2024, la Région va poursuivre l'impulsion engagée en 2023 pour concrétiser son ambition d'être une Région « en forme, qui forme, qui performe ».

A l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, cette ambition dispose d'une finalité claire : laisser une empreinte, une marque sportive profonde et durable dans la vie des habitants des Hauts-de-France et dans les territoires.

1) Développer la pratique des activités physiques et sportives pour une population en meilleure santé

Prévention des pathologies chroniques, augmentation de l'espérance de vie, retardement des processus délétères liés au vieillissement, préservation de l'autonomie, amélioration de la santé mentale… les bienfaits de l'activité physique et sportive pour la santé sont nombreux, si bien que la Haute Autorité de Santé (HAS) reconnaît l'activité physique et sportive comme une thérapeutique non médicamenteuse.

Le sport étant devenu aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique, la Région souhaite montrer l'exemple et mener une politique sport santé ambitieuse, notamment en développant, dans un premier temps, un plan d'action progressif, réaliste, collectif et transversal à destination de la qualité de vie au travail et de la bonne santé de ses propres agents. L'idée étant de faire du sport en entreprise un des points d'amorçage de la politique régionale en matière de sport santé.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

2) Former les futurs sportifs de haut niveau et professionnaliser l'encadrement

Avec près de 1000 sportifs sur les listes ministérielles et 90 structures de formation (dont 17 centres de formation de clubs professionnels), la région Hauts-de-France est indéniablement une région de formation de sportifs de haut niveau.

La Région poursuivra ainsi son soutien :

- aux structures de haut niveau, notamment celles s'inscrivant dans les projets de performance des fédérations ;
- aux clubs et à leurs centres de formation, d'où émergent les futurs talents ;
- ainsi qu'aux sportifs eux-mêmes, qu'ils soient formés au CREPS de Wattignies ou dans une autre région quand la structure de formation répondant à leurs besoins n'existe pas en Hauts-de-France.

Par ce soutien, elle souhaite s'assurer que les jeunes puissent bénéficier d'un suivi médical adapté et des meilleures conditions pour construire leur double projet, sportif et scolaire ou professionnel.

La Région poursuivra par ailleurs son soutien à la formation et à la professionnalisation de l'encadrement, permettant ainsi de mieux structurer les clubs et de mieux accompagner les sportifs.

3) Soutenir les sportifs pour leur permettre de performer au plus haut niveau et de faire rayonner le territoire

En 2024, *la TEAM Hauts-de-France* poursuivra son soutien élargi aux athlètes listés, inscrits sur les listes ministérielles « Senior », « Elite » (ainsi que « Relève » pour les parasports), préparant de grandes échéances internationales, dont les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, puis de Milan - Cortina d'Ampezzo 2026, de Los Angeles 2028… La Région s'attachera, en lien avec la Maison Régionale de la Performance et les entreprises du territoire, à ne laisser aucun de ces sportifs sur le bord du chemin qui mène aux Jeux. Avec ses partenaires, elle fera en sorte de leur offrir un accompagnement leur permettant d'optimiser leurs performances et d'aborder leur après-carrière avec sérénité.

Par ailleurs, la Région poursuivra son soutien aux clubs évoluant au plus haut niveau afin de les aider à se structurer davantage, d'être ainsi encore plus performants et de développer leur modèle économique.

Enfin, elle continuera de soutenir les organisateurs de compétitions de niveau national et international, facteurs d'attractivité, de rayonnement, de développement sportif, économique, touristique.

4) Inventer le sport de demain en adaptant les équipements sportifs et le fonctionnement des clubs aux nouvelles aspirations des pratiquants

Dans le cadre des travaux menés par la CRDS (conférence régionale du sport), le projet sportif territorial (PST) des Hauts-de-France a permis de définir la stratégie régionale de développement du sport pour les 5 prochaines années. Il est axé sur plusieurs ambitions : développer une pratique attractive, pérenne et responsable pour les jeunes ; passer d'une terre d'émergence à une terre d'excellence ; passer d'une culture du curatif à une culture de la prévention (via le développement du sport santé) ; garantir la pérennité des associations sportives (par le soutien et la valorisation du bénévolat).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Dans un premier temps, ce PST se traduira concrètement à travers une expérimentation : « créer les conditions du possible d'un parcours sportif tout au long de la vie ». La Région s'y inscrira pleinement et impulsera cette démarche expérimentale consistant à identifier les motivations et freins à la pratique et à envisager les solutions pour lutter contre le décrochage de la pratique sportive, notamment chez les jeunes et les femmes.

5) La politique sportive relève les défis des transitions énergétiques et sociétales avec Rev3

Afin de contribuer à une économie plus durable, décarbonée et créatrice d'activité et d'emplois, les dispositifs de la politique sportive intégreront de nouveaux critères, pour des manifestations sportives plus écoresponsables, des équipements sportifs moins énergivores, des structures sportives plus durables et plus vertueuses dans leur fonctionnement.

6) Soutenir le parasport pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap

Le développement du parasport sera également une des priorités en 2024. La Région souhaite en effet que les personnes en situation de handicap puissent accéder plus facilement à la pratique sportive.

En cohérence avec la politique Handicap formalisée en 2023, elle engagera les travaux et réflexions nécessaires à l'accessibilité de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap : accessibilité des équipements sportifs (depuis la loi de 2005), maillage territorial des associations sportives en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap, formation des éducateurs, présence des activités physiques et sportives dans les projets des établissements et services médico-sociaux (ESMS)...

7) Fonctionnement des structures sportives

1. STAB

La Région Hauts-de-France engage avec le Département du Nord et la commune de Roubaix un nouveau cycle de 7 ans avec la Société Publique Locale d'Exploitation (SPL) du Vélodrome Couvert régional. Elles ont renouvelé le contrat de délégation de service public pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2030.

Propriétaire de l'équipement et actionnaire majoritaire de la SPL, la Région et les autres collectivités délégantes ont co-construit un nouveau contrat répondant aux enjeux :

- de qualité du service rendu, des engagements, des moyens et efforts mis en œuvre pour assurer l'exploitation du vélodrome couvert régional,
- de l'efficience économique du modèle proposé, de l'engagement de performance économique du délégataire tant en matière de recettes, de charges, que de performances opérationnelles,
- du renouvellement du projet d'établissement « Sprint 2030 ».

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

2. Aréna Stade couvert Régional de Liévin

Membre majoritaire du Syndicat Mixte pour l'exploitation de l'Aréna Stade Couvert Régional à Liévin, la Région maintiendra ses engagements auprès de cette structure afin de lui permettre de poursuivre la réalisation de ses missions de formation, de pratique et de promotion du sport de haut niveau, ainsi que d'animation, de rayonnement et d'attractivité territoriale.

La Région poursuivra ainsi son intervention au sein des instances de gouvernance de ces deux différentes structures afin d'assurer leur développement, leur rayonnement régional, national et international.

8) La Région soutient la création et la rénovation des équipements sportifs

Les principales orientations de la politique d'investissement de la Région sont de permettre la diversité et l'accessibilité des équipements sportifs aux habitants des Hauts-de-France, de maintenir la priorité régionale en faveur de l'aisance aquatique et de l'apprentissage de la natation, d'accompagner les projets d'installations sportives du territoire aux services de ces habitants et de poursuivre l'initiative entreprise en faveur des équipements sportifs d'excellence.

En 2024, La Région Hauts-de-France poursuivra notamment son engagement de modernisation et d'augmentation du nombre des équipements sportifs maillant son territoire. Elle marquera ainsi son empreinte par sa contribution à l'offre des pratiques sportives, à la satisfaction des besoins et attentes des pratiquants et au développement équilibré du territoire.

Cette empreinte durable répond positivement aux défis des transitions énergétiques, économiques et sociétales qui s'inscrivent dans la dynamique Rev3. Aussi les équipements sportifs accompagnés répondront :

- à l'effectivité de la transition énergétique tant sur la réduction des consommations énergétiques qu'au travers du déploiement des énergies renouvelables ;
- aux enjeux de sobriété foncière ;
- à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la Région.

Ils contribueront en outre également au rayonnement du territoire régional.

Enfin, la Région assurera les interventions indispensables au bon fonctionnement de ses bâtiments dédiés au sport et poursuivra les travaux de rénovation et d'entretien du CREPS des Hauts-de-France à Wattignies.

C) Communication sportive

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**2 680 000**	**2 680 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				2 680 000	2 680 000

Le budget alloué à la communication sportive se monte à 2 680 000 €.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

La Région Hauts-de-France a la volonté de valoriser l'image du territoire régional, de développer la notoriété de l'institution mais également de mettre en évidence l'implication de la politique sportive régionale auprès du grand public, par l'intermédiaire de clubs sportifs régionaux de haut niveau inscrits dans des compétitions nationales offrant un important retour médiatique.

Au titre de la saison 2024/2025, la région continuera de mettre en place des marchés négociés de prestations de communication appelés plus communément « contrats d'image » à travers les clubs professionnels régionaux de sport collectif tant masculins que féminins et dispensant des disciplines de haut niveau.

D) Vie associative

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 000 000**	**198 000**	**500 000**		**698 000**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 000 000	198 000	500 000		698 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**4 617 534**	**2 043 022**	**2 836 978**		**4 880 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 617 534	2 043 022	2 836 978		4 880 000

En Hauts-de-France, près de 100 000 acteurs associatifs proposent des services pour améliorer le quotidien des habitants de l'ensemble du territoire. Portées par l'engagement de près d'un million de bénévoles, appuyées par près de 200 000 salariés, les associations de la région contribuent activement au développement social et économique de l'ensemble des territoires ruraux et urbains.

Si depuis 2020, les conditions sanitaires et économiques ont fortement impacté le fonctionnement de nombre d'entre elles, les associations ont néanmoins continué, malgré la crise, à dispenser leurs services, au bénéfice notamment des personnes les plus démunies. A ce jour, elles continuent d'être un pilier du développement économique et social des territoires.

A noter, que la consultation numérique, menée de mai à août 2022 via la plateforme *« citoyens-en-commun.org »*, a démontré que les grandes orientations de la politique vie associative continuaient de répondre aux besoins des acteurs associatifs de la région, ce que les Assises de la Vie associative et des acteurs de la jeunesse, organisées le 12 octobre 2022, ont confirmé, en pointant du doigt le fait que les dispositifs mis en place devaient être renforcés, modernisés et enrichis.

La Région Hauts-de-France a donc procédé à la modernisation de son cadre d'intervention fort de ces retours de terrain et a délibéré en janvier 2023 son cadre d'intervention en matière de Vie associative.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

1) Soutien à l'emploi associatif

L'emploi associatif reste un véritable enjeu économique et social pour la région.

Les plus de 10 000 associations employeuses en Hauts-de-France, salarient près de 200.000 personnes : soit plus de 145 000 Emplois Equivalent temps Plein (ETP) et 10,5% des emplois du territoire régional. Il développe, y compris dans des territoires isolés, des services le plus souvent non rentables et non délocalisables et ce notamment à destination d'habitants souvent en grande difficulté. La Région Hauts-de-France continue d'agir pour l'emploi associatif.

2) Accompagnement à la structuration de la vie associative

Les enjeux de la mise en réseau des associations sont essentiels et multiples.

Il s'agit notamment de :
- remédier à l'isolement des associations pour mieux les outiller face à un environnement de plus en plus mouvant et complexe,
- développer la solidarité associative et la mutualisation en regroupant les entités et les compétences,
- conforter le tissu régional de façon territoriale et thématique,
- qualifier et professionnaliser l'action associative.

A ce titre, en 2024, la Région poursuivra aussi son soutien volontariste aux Têtes de réseaux associatives, qui offrent aux associations des espaces d'échange, des services, des outils, voire parfois une forme de « labellisation » de leurs projets.

En outre, elle soutiendra les Guid'Asso généralistes et spécialistes de son territoire qui permettent de dispenser dans les territoires, d'informations gratuites et de qualité, d'accompagner les associations pour mener à bien des projets en réponse aux besoins des habitants.

3) Appuyer les dynamiques dans les territoires

En 2024, la Région Hauts-de-France continuera d'apporter son soutien aux événements organisés sur ses territoires, notamment les plus ruraux, afin de contribuer à leur dynamique de lien social ainsi qu'à leur rôle déterminant dans la préservation et la promotion des patrimoines locaux.

Elle poursuivra ainsi le dispositif « Hauts-de-France en Fête » et maintiendra son soutien aux acteurs associatifs développant des projets en lien avec les priorités Régionales (Rev3, valorisation de l'engagement, prévention de la radicalisation…).

4) Poursuivre le soutien aux Têtes de réseau caritatives (volets investissement et fonctionnement)

Dans le sillage de son action depuis plusieurs années, la Région renforcera en 2024 son engagement auprès des associations caritatives dans leurs projets d'investissement et complètera cette intervention en fonctionnement dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs avec les Têtes de réseaux d'associations caritatives agissant en Hauts-de-France. Ce partenariat étroit permettra ainsi de les aider dans leur fonctionnement quotidien actuel, mais aussi à répondre et à s'adapter aux nouveaux besoins des habitants les plus démunis de nos territoires.

5) Qualifier les rapports de la Région avec les associations

Les associations manifestent un besoin de communication permanent avec les institutions : informations actualisées, échanges, remontées des principales problématiques de terrain et des besoins, partage d'enjeux.

Ce dialogue partenarial s'entend à l'échelle locale, en s'appuyant sur les antennes Régionales et sur les espaces dédiés à l'accompagnement et à l'échange entre associations. Il s'ancre par ailleurs dans une démarche plus globale de dialogue permanent, dans le cadre de la Commission Régionale de la

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Vie Associative (CRVA), co-présidée par l'Etat et la Région) et réunissant aux côtés de divers partenaires publics, les principaux représentants associatifs en région.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

PRESIDENT DE LA MISSION REV3

Monsieur Frédéric MOTTE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**3 061 000**	**2 793 500**	**1 341 500**		**4 135 000**
907 - Environnement	3 061 000	2 793 500	1 341 500		4 135 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**3 316 000**	**3 371 245**	**955 755**	**30 000**	**4 357 000**
936 - Action économique	658 910	327 660	259 490		587 150
937 - Environnement	2 657 090	3 043 585	696 265	30 000	3 769 850

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

REV3 constitue le marqueur fondamental du mandat. Il irrigue l'ensemble du budget 2024 des vices-présidences et porte une ambition institutionnelle et territoriale forte qui projette la Région vers son avenir !

En effet, depuis juin 2022, la Feuille de route rev3 a permis de lancer une nouvelle étape dans la mise en œuvre de cette démarche, qui a pour ambition de répondre aux enjeux majeurs qui touchent notre région, comme l'ensemble de la planète : climatiques, énergétiques, économiques, sociétaux…

Cette Feuille de route met ainsi l'accent sur les filières à structurer, la nécessaire « territorialisation » de rev3, mais également l'intégration systématique de rev3 dans les politiques régionales ainsi que dans le fonctionnement et l'organisation mêmes de notre Institution. A cet effet, des outils ont été mis en place et sont en cours de déploiement : marquage rev3 des délibérations, adoption de feuilles de route rev3 par pôle, définition d'indicateurs, actions de sensibilisation et de formation des agents régionaux, etc.

Ainsi, pour tout le mandat, REV3 irrigue l'ensemble des politiques régionales : chaque budget, politique et dispositif régional est « revisité » et doit prendre en compte ces enjeux des transitions. Un suivi spécifique des financements dédiés a été spécifiquement déployé en 2023.

La politique portée par la direction REV3 (DREV3) et sa déclinaison budgétaire, en particulier au titre du FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle), s'inscrivent par définition totalement dans la feuille de route rev3 votée en juin 2022, dont la direction assure l'animation et la coordination interne et transversale, en lien avec l'ensemble des pôles et des directions de la Région.

En juin 2022, le vote de la Feuille de route rev3 a permis de lancer une nouvelle étape dans la mise en œuvre de cette démarche, qui a pour ambition de répondre aux enjeux majeurs qui touchent notre région, comme l'ensemble de la planète : climatiques, énergétiques, économiques, sociétaux…

Cette Feuille de route met ainsi l'accent sur les filières à structurer, la nécessaire « territorialisation » de rev3, mais également l'intégration systématique de rev3 dans les politiques régionales ainsi que dans le fonctionnement et l'organisation mêmes de notre Institution. A cet effet, des outils ont été mis en place et sont en cours de déploiement : marquage rev3 des délibérations, adoption de feuilles de route rev3 par pôle, définition d'indicateurs, actions de sensibilisation et de formation des agents régionaux, etc.
L'objectif visé est d'intégrer rev3, marqueur du mandat, dans l'ensemble des politiques régionales : chaque budget, politique et dispositif régional est « revisité » et doit prendre en compte ces enjeux des transitions. Un suivi spécifique des financements dédiés a été spécifiquement déployé en 2023.

Concernant plus spécifiquement le budget de la DREV3, celui-ci s'inscrit quant à lui presque exclusivement dans le cadre du CPER et de la convention d'application du FRATRI signée avec l'Etat (ADEME), qui en fixe les modalités de cogestion.

1) FONCTIONNEMENT

Efficacité énergétique, ENRR Energie Renouvelable et Récupération : AE 1 481 300 € - CP 1 234 825 €

Il s'agit d'appuyer des structures relais de l'action publique régionale sur les ENR partagées, notamment les pôles d'excellence en lien avec les programmes d'actions d'autres directions régionales, les collectifs opérationnels (méthanisation, REI, hydrogène, solaire, bois...), mais aussi la réalisation d'études ou d'animation territoriale à partir des collectivités et/ou de groupements d'entreprises.

Nouveaux modèles économiques et de consommation : AE 0 € - CP 1 229 300 (MAD < 2023)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées avant 2023 relevant de l'économie circulaire, dans l'appui à la feuille de route régionale de 2020. En 2024, la Direction de la transformation des entreprises (DTER) prend en charge les nouvelles actions, ainsi que les MAD de l'année 2023 (programme 61000001).

Stratégies régionales et territoriales : AE 1 175 790 € – CP 1 134 225 €

Il s'agit d'appuyer des structures relais de l'action publique régionale sur les stratégies territoriales et citoyennes en transition (par exemple le CERDD, la MRES…) mais aussi des acteurs académiques, des collectifs opérationnels. Enfin, le programme appuiera aussi la réalisation d'études ou des volets d'animation territoriale à partir des collectivités et/ou de groupements d'entreprises (zones d'activités, emploi et compétences par exemple) dans le cadre de l'écologie industrielle et territoriale.

Promotion et qualification des projets : AE 658 910 € - CP 579 150 €

En 2024, ce programme sera centré sur des actions d'appropriation citoyenne notamment pour les jeunes (engagement des lycées et des lycéens, de publics en difficultés, en particulier avec des partenariats avec les centres sociaux, l'IRTS, etc…) ainsi que sur l'accompagnement des travaux de transformation des métiers liés à rev3 et de la centrale d'achats des bornes d'électromobilité.

Il convient enfin, à côté de l'expertise des agents, de s'appuyer sur une expertise externe tant les sujets sont nouveaux et spécifiques (hydrogène, terres rares et métaux stratégiques, décarbonation de l'industrie), complexes et souvent globaux (nouvelles coopérations d'acteurs).

Ces assistances à maîtrise d'ouvrage sont mises à disposition de porteurs de projets de toute taille et de tout type (collectivités, entreprises...) avec une typologie d'intervention large : appui à la stratégie, ingénierie technique et/ou financière…

Par ailleurs, la Région est partenaire dans le projet européen « GEAR UP » piloté par la Région des Marches (Italie), au titre du programme DEAR (*Development Education and Awareness Raising*), qui se déploiera sur 2024/2027. Des crédits seront nécessaires pour :

- dans un premier temps, la création d'un dispositif financier de soutien à des projets visant la participation active des jeunes (15 à 30 ans) dans des projets et politiques locales de transition.
- la mise en œuvre d'actions de formation et d'échange, à l'échelle régionale comme à l'échelle européenne, afin de renforcer les capacités des porteurs de projets ciblés par le dispositif financier.

Communication, information, promotion rev3 : CP 30 000 €

Code-programme en gestion annuelle qui permet d'accompagner les opérations de promotion de la politique rev3.

Programmes historiques : CP 149 500 €

En complétement, un montant de 149 500 € est inscrit au titre des mesures antérieurement décidées.

2) INVESTISSEMENT

Efficacité énergétique, ENRR Energie Renouvelable et Récupération : AP 2 318 000 € - CP 2 135 000 €

Le budget permet d'accompagner l'investissement dans des démonstrateurs des énergies alternatives (solaire, méthanisation, géothermie, bois…) et partagées (réseaux intelligents, bâtiment producteur d'énergie…), d'accompagner le développement de l'hydrogène en région, l'efficacité énergétique en entreprise ou la mobilité décarbonée (bio gnv par exemple) dans une logique de filières et d'emplois locaux. Cette entrée innovation a été retenue au regard des possibilités budgétaires, le déploiement massif des ENR étant renvoyé sur des instruments financiers (SEM Energies) ou le FEDER.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Nouveaux modèles économiques et de consommation : AP 0 € - CP 885 000 € (MAD < 2023)

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées avant 2023 relevant de l'économie circulaire, dans l'appui à la feuille de route régionale de 2020. En 2024, la Direction de la transformation des entreprises (DTER) prend en charge les nouvelles actions, ainsi que les MAD de l'année 2023 (programme 61000001).

Stratégies régionales et territoriales : AP 293 000 € – CP 265 000 €

Le programme se centre sur l'accompagnement des transitions citoyennes et territoriales pour apporter du mieux vivre aux habitants et à leur territoire face aux transitions en cours et pour permettre aux plus fragiles de trouver les solutions adéquates. Il s'agit donc d'investir dans des projets de territoires (mobilité partagée, alimentation durable…) ou de structures (par exemple lycées ou universités/grandes écoles) facilitant l'appropriation des enjeux mais aussi la mise en actions pour les territoires et les citoyens.

Prévention des risques technologiques : AP 50 000 € - CP 50 000 €

Il s'agit d'un financement réglementaire à mobiliser aux côtés de l'Etat dans le cas d'une enquête sur la prévention des risques technologiques (site SEVESO par exemple).

Dispositif régional d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules roulant à l'essence : AP 400 000 € - CP 400 000 €

Compte tenu de la baisse récurrente des dossiers déposés en 2023, il est proposé une baisse en conséquence des crédits.

Programmes historiques : CP 400 000 €

En complément, un montant de 400 000€ est inscrit au titre des mesures antérieurement décidées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

BUDGET PRIMITIF 2024

Conseiller régional délégué

Monsieur Daniel FASQUELLE

TOURISME

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**4 600 000**	**1 430 000**	**2 050 000**		**3 480 000**
906 - Action économique	4 600 000	1 430 000	2 050 000		3 480 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**9 994 480**	**3 251 816**	**6 878 184**		**10 130 000**
936 - Action économique	9 994 480	3 251 816	6 878 184		10 130 000

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Le tourisme en région Hauts-de-France représente près de 80 000 emplois, soit 4,2% de l'emploi total en région. Les enjeux sont donc fondamentaux pour l'attractivité de notre région en termes d'emploi et de développement économique, de formation, d'aménagement du territoire et d'innovation.

Il s'agit par ailleurs d'un secteur d'activités où les enjeux de la 3ème révolution industrielle sont prégnants et pour lesquels l'accompagnement de la Région est essentiel tant en termes de mobilités douces (vélotourisme, tourisme fluvestre et fluvial, …) que de prise en considération de réduction des consommations énergétiques ou encore de développement des circuits courts.

Les Hauts-de-France possèdent des atouts majeurs qu'il faut valoriser pour renforcer l'attractivité de notre territoire tels que la mémoire de la 1ère Guerre Mondiale avec les sites funéraires et de mémoire récemment labellisés par l'UNESCO, la découverte de nos patrimoines et espaces naturels, le tourisme d'affaires ou encore le littoral et les grands sites et équipements de la Région.

Nous disposons également d'une réelle richesse dans la diversité des territoires composant la région qu'il faut préserver et faire connaître auprès des habitants et des visiteurs en affirmant la générosité naturelle de la région et de ses habitants.

Par ailleurs, le tourisme est en pleine révolution : il doit faire face à de nouveaux modes de consommations et de nouvelles tendances sociétales, marqués par l'importance croissante du digital dans les choix et achats des visiteurs et *l'ubérisation* de l'économie touristique.

Dans ce contexte, la Région demeurera plus que jamais attentive aux aspirations de la demande et veillera à améliorer la corrélation entre l'offre touristique et cette demande en pleine mutation.

Notre **stratégie de développement touristique au service de l'attractivité** répond à 5 objectifs :

- Optimiser les retombées économiques
- Adapter l'offre touristique à la demande et aux nouvelles tendances de consommation
- Développer le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants
- Faire des Hauts-de-France une région attractive
- Accueillir les visiteurs comme des amis et leur faire vivre une expérience

Elle se déploie par 3 moyens d'actions intégrant le tourisme durable et l'innovation sous toutes ses formes :

- La territorialisation de la politique de développement touristique mis en œuvre dans le cadre de contrat avec les destinations touristiques
- Le pilotage de projets régionaux sur les sujets d'attractivité touristique tels que la mémoire, le tourisme gourmand, le tourisme de savoir-faire, l'itinérance (vélo, cheval, bateau)
- L'attractivité et le marketing touristique au service de la stratégie régionale mis en œuvre avec Hauts-de-France Tourisme, comité régional du tourisme et des congrès (CRTC) et la Plateforme des Organismes de Tourisme (POT')

Au regard du bilan des actions engagées depuis 2017, du contexte et des perspectives d'évolution de la demande, l'action de la Région va ainsi se poursuivre sur les enjeux du tourisme durable et de l'innovation sous toutes ses formes, en lien avec rev3, sur les marqueurs de l'attractivité que sont l'identité régionale, la notoriété, la visibilité et l'image.

1) La territorialisation de la politique de développement touristique

Le tourisme, compétence régionale partagée avec les Départements et le bloc local, est également un vecteur de développement et d'aménagement du territoire. Le dialogue avec les territoires joue ici un rôle fondamental pour développer le potentiel touristique de la région en adaptant l'offre aux attentes et besoins des visiteurs, en valorisant l'identité et les atouts des territoires dans une logique de proximité.

2024 sera l'année de démarrage de la 2ème génération des contrats avec les territoires dans le cadre de contrats de destination touristique plus axés sur les attentes de la clientèle dans un objectif de

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

transformation de l'offre pour y répondre et en faire des destinations uniques par leur identité et leur authenticité.

26 contrats sont en cours de définition et ils couvriront plus de 90% de l'espace régional.

Une AE de 900 000 € est donc proposée pour renouveler ce dialogue avec **les territoires** et soutenir leurs actions en matière de développement touristique. Cette AE est complétée par des CP d'un montant de 793 201 €

En investissement, une AP de 3 200 000 € est également proposée avec des CP d'un montant de 2 067 067 €.

2) Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique

Cet axe concerne directement **les professionnels et les acteurs** du tourisme avec un objectif de développement d'une offre nouvelle et de renforcement de la performance économique de l'offre existante au regard des attentes des clientèles dans le cadre d'un appel à projets permanent.

Cet appel à projets sera doté d'une AP de 500 000 € pour accompagner des projets répondant aux priorités régionales d'investissement touristique sur les territoires, notamment ceux ne bénéficiant pas d'un contrat de destination touristique, et les filières (mémoire, affaires, écotourisme, patrimoines). AP complétée par des CP d'un montant de 842 931€.

3) Le marketing territorial

Pour accroître sa puissance d'attractivité et valoriser son image en Europe et à l'international, la Région Hauts-de-France doit construire une stratégie globale de marketing territorial qui intègre toutes les forces, à la fois économiques, touristiques, culturelles, sportives, associatives et institutionnelles autour d'une marque de territoire dont il faudra assurer le déploiement et l'animation.

Outil de mise en œuvre de la politique globale de marketing territorial de la Région, le **comité régional du tourisme et des congrès Hauts-de-France** (CRTC) a redéfini en 2022 sa plateforme de marque avec une marque unique, **Hauts-de-France Tourisme** et une nouvelle signature : ***la générosité naturelle*** afin de valoriser la destination et les territoires avec un positionnement à la fois légitime, spécifique et en lien avec les nouvelles tendances et valeurs sociétales et de développer la fierté d'appartenance des habitants en leur transmettant les arguments et les outils pour être ambassadeurs de leur région.

En appui sur les filières d'excellence et les facteurs-clés d'attractivité régionale, Hauts-de-France Tourisme contribue ainsi à améliorer l'image concurrentielle de la région, en s'appuyant notamment sur une stratégie de marketing territorial dont une des concrétisations est le portail *www.tourisme-en-hautsdefrance.com* qui est une des composantes de l'écosystème digital construit par le CRTC pour capter et fidéliser les clientèles.

Ce portail a été complété en 2023 par un guichet unique en capacité de fédérer toute l'offre de services disponible pour accompagner les socioprofessionnels et les porteurs de projets dans leurs mutations et transformations.

En complément, la Région développe un partenariat avec la **plateforme des organismes de tourisme (POT') Hauts-de-France**.

Cette plateforme, fédérant l'ensemble des offices de tourisme est un acteur essentiel notamment dans la territorialisation de la politique régionale et dans la mise en œuvre des process de personnalisation de l'offre déployés par Hauts-de-France Tourisme.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Pour permettre le déploiement de la **stratégie de marketing territorial auprès des clientèles internationales, de voisinage et de proximité**, une AE est proposée pour un montant de 7 673 080 € avec une enveloppe de CP de 7 571 921,50 €. Une AP de 150 000 € avec une enveloppe de CP de même montant est également proposée.

4) L'attractivité touristique régionale

Il s'agit ici d'accompagner les filières touristiques, les aider à se structurer et se professionnaliser par le développement de projets régionaux pilotés par la Région en lien avec les partenaires identifiés pour accélérer leur mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que sont déployés les projets concernant :

- le développement du tourisme gourmand avec la poursuite d'actions structurantes suite à l'année 2023 consacrée au déploiement du label « région européenne de la gastronomie », notamment le projet de création d'une cité de la bière en Hauts-de-France pour révéler l'identité culinaire des Hauts-de-France et faire de cette filière un vecteur d'attractivité régionale.
- la poursuite du développement de la plateforme Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT) dont l'objectif est de miser sur l'innovation et les transitions pour agir sur la transformation de l'écosystème, des méthodes et des acteurs en lien avec les orientations de rev3.
- la mise en tourisme des grands événements sportifs internationaux (JO) par la mise en place d'actions de marketing auprès des délégations et des spectateurs pour ancrer la destination « Hauts-de-France » dans leur carnet de voyage.
- La mise en tourisme des itinéraires doux et notamment des véloroutes en lien avec le Plan Vélo et de la Route d'Artagnan en lien avec le Plan Cheval

Enfin, les partenariats déployés sur le **tourisme durable** et le **tourisme de savoir-faire** dans le cadre du plan Destination France - partenariat ayant permis à la Région de mobiliser une aide de l'Etat de 500 000 € pour mettre en œuvre le programme de développement des visites d'entreprises - seront poursuivis et développés en 2024.

Une AE de 1 421 400 € est donc proposée pour répondre à ces objectifs, AE complétée par des CP d'un montant de 1 754 648 €.

En investissement, une AP de 750 000 € est proposée, AP complétée par des CP d'un montant de 420 002 €.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2014-2020

FONDS	NPdC	Picardie	Total Hauts-de-France
FEDER	854,95M€	308,64 M€	1 163,60 M€
FSE	149,56 M€	72,57 M€	222,13 M€
IEJ	34,25 M€	11,46 M€	45,71 M€
FEADER	168,13 M€	196,46 M€	364,59 M€
FEAMP			16,84 M€
Total	**1 206,89 M€**	**589,13 M€**	**1 812,87 M€**

La Région Hauts-de-France est Autorité de Gestion de deux Programmes Opérationnels (PO) FEDER/FSE/IEJ sur la période 2014-2020. Représentant un peu plus de **1,81 Mds d'euros**, ces fonds participent au financement de projets en matière de recherche, de développement économique, de transition énergétique, d'aménagement urbain, de numérique ou encore d'enseignement et de formation.

Pour la nouvelle initiative **React-EU**, la Région a bénéficié d'une enveloppe complémentaire globale de FEDER à hauteur de **266,81 M€** pour les deux PO.

Ce volet régional s'ajoute au volet national du Plan de relance européen, estimé pour sa part à environ 40 Mds d'euros et mis en œuvre par l'Etat, dans le cadre de France relance.

La Région est également autorité de gestion de deux Programmes de Développement Rural (PDR) FEADER (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural). Les modalités de gestion sont exercées de manière partagée avec l'État.
En raison du retard du règlement relatif au Plan stratégique national (PSN) de la PAC, ces deux programmes de la période 2014-2020 ont été prolongés de 2 ans, ainsi une enveloppe complémentaire FEADER et un fonds de relance FEADER ont été attribués pour un montant global de **111,32 M€** au titre des deux PDR (Picardie et Nord pas de Calais).
Ces deux programmes représentent une enveloppe de **364,59 M€** pour le territoire des hauts de France sur la période 2014-2020.

Aussi, la Région Hauts de France s'est vue confier par l'Etat, la gestion déléguée de certaines mesures du Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).
Le FEAMP représente une enveloppe de **16,84 M€** pour le territoire des Hauts-de-France sur la période 2014-2020.
En raison de la bonne programmation et de la bonne certification du FEAMP Hauts-de-France, ce fonds a été abondé du niveau national vers notre maquette pour un montant de **0,91 M€.**

A l'exception du FEAMP, les fonds européens mobilisables en Région Hauts-de-France restent territorialisés à l'échelle des deux anciens périmètres régionaux, l'accord de partenariat liant la France à l'Union Européenne pour la période 2014-2020 ayant été approuvé avant la loi de création des nouvelles Régions.

La mise en œuvre des fonds reste donc assurée par versant, seul le FEAMP disposant d'une enveloppe commune à l'échelle des Hauts-de-France.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2021-2027

Sur la programmation 2021-2027, l'ensemble des Fonds européens mobilisables ne seront plus territorialisés et sont contractualisés à l'échelle de la région des Hauts-de-France, à l'exception du Fond de Transition mobilisable uniquement sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais et de dispositifs territorialisés spécifiques (appels à projets urbains et ruraux, dédiés au bassin minier, Investissements Territoriaux Intégrés pour les métropoles de Lille et d'Amiens).

La Région Hauts-de-France est autorité de gestion du Programme Régional FEDER/FSE+/FTJ (Hauts-de-France) sur la période 2021-2027.

La Région des Hauts de France aura de nouveau accès aux quatre fonds européens intervenant traditionnellement sur notre territoire :

- **FEDER, FTJ et FSE +** : A ce jour, **1,36 Md €** seront mobilisables à travers le Programme régional Hauts-de-France 2021-2027 sur le FEDER, le FSE+ et le Fonds de transition juste (FTJ).

FONDS	Hauts de France
FEDER	897,42 M€
FTJ	227,83 M€
FSE +	232,45 M€
FEAMPA	17,94 M€
FEADER	144,00 M€
total	**1 519,64 M€**

Il est à noter que le **Fonds de transition juste (FTJ)** intégré comme priorité, prévu pour la période 2021-2027, résulte de la communication de la Commission européenne du 11 décembre 2019 sur le pacte vert européen (feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie de l'UE durable avec un objectif : l'amélioration de l'empreinte environnementale par la mutation industrielle des territoires).
Le Fonds pour une transition juste est l'un des principaux outils dont dispose l'Union pour soutenir les régions dans leur transition vers la neutralité climatique d'ici à 2050.

Le Fonds pour une transition juste est essentiel pour soutenir les territoires les plus touchés par la transition vers la neutralité climatique et éviter l'aggravation des inégalités régionales. Ses principaux objectifs sont d'atténuer les effets de la transition en finançant la diversification et la modernisation de l'économie locale.

En Hauts de France, le FTJ finance des projets qui s'inscrivent dans une logique de diversification économique découlant de la transition vers une économie bas carbone. Il agit à travers une mobilisation des filières génératrices de valeur ajoutée associée à l'économie circulaire. En voici quelques exemples :

1. La mise en œuvre à l'échelle industrielle d'unités de production de molécules biosourcées et leur transformation en molécules d'intérêt ou matériaux innovants à plus forte valeur ajoutée
2. Le développement de plateformes de préparation et mise en circulation des matériaux issus de la déconstruction/rénovation des bâtiments, et des chantiers de travaux publics
3. Le recyclage des métaux stratégiques peut être soutenu comme les catalyseurs, le recyclage de chutes ou de déchets d'alliage à forte valeur ajoutée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Le montant de ce fonds alloué dans le cadre du programme Régional HdF 2021/2027 s'élève à **227,83 M€** pour soutenir les territoires du Nord et du Nord-Pas-de-Calais dans leur transition vers la neutralité climatique.

- Le fonds consacré à la pêche et à l'aquaculture qui change de nom : **Fonds européen pour les Affaires maritimes, la Pêche et l'aquaculture - FEAMPA**. Il s'inscrit également dans le calendrier 2021-2027 et qui, comme pour la période actuelle, fait l'objet d'un programme national dont une part de l'enveloppe est déléguée en gestion aux Conseils régionaux.
  L'enveloppe allouée à la Région Hauts-de-France, en tant qu'autorité de gestion déléguée, s'élève à **17,94 M€** pour cette période**.**
  Le FEAMPA doit permettre d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action régional pour la filière halieutique qui a été voté le 22 juin 2023, notamment sur le volet innovation de l'ensemble de la filière. Ces innovations viseront notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique des navires, des entreprises aquacoles ou de transformation des produits halieutiques. Par ailleurs, le FEAMPA accompagnera les investissements permettant l'amélioration des conditions de travail pour rendre attractive l'ensemble de la filière.

- **Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** 2023-2027 est entré en vigueur le 1er janvier 2023, au même titre que la nouvelle réforme de la politique agricole commune (PAC) avec une enveloppe de **144,00 M€** allouée à la Région.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Prévisions 2024 présentation croisée (dépenses/recettes)

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FSE + IEJ	**30 115 222,61 €**	**30 115 222,61 €**	**- €**	**- €**
05100007 - PO 2021 2027 FSE	10 363 805,14 €	10 363 805,14 €	- €	
FSE HDF Programmation 2021/2027	**10 363 805,14 €**	**10 363 805,14 €**	**- €**	**- €**
61N00001 - Egalité accès apprentissage-N	3 233 805,03 €		- €	
61N00002 - Egalité accès à l'Ens Sup-N	1 155 706,07 €		- €	
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	4 983 593,08 €	4 389 511,10 €	- €	
61N00004 - FSE (NORD)	4 983 593,08 €	9 967 186,16 €	- €	
FSE PO NPDC Programmation 2014/2020	**14 356 697,26 €**	**14 356 697,26 €**	**- €**	**- €**
61S00001 - ESS (SUD)	110 623,33 €	2 569 803,11 €	- €	
61S00002 - Initiative Emploi Jeunes FSE-S	- €	2 824 917,10 €	- €	
61S00005 - SAS Apprentissage	2 824 917,10 €		- €	
61S00006 - Développeurs apprentissage	2 459 179,78 €		- €	
FSE PO PICARDIE Programmation 2014/2020	**5 394 720,21 €**	**5 394 720,21 €**	**- €**	**- €**
FEDER	**143 933 423,13 €**	**143 933 423,13 €**	**336 575 402,99 €**	**336 575 402,99 €**
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	33 783 869,93 €	39 863 869,93 €	78 229 029,83 €	90 389 029,83 €
052000032 - Fonds de transistion Juste	6 080 000,00 €		12 160 000,00 €	
FEDER HDF 2021/2027	**39 863 869,93 €**	**39 863 869,93 €**	**90 389 029,83 €**	**90 389 029,83 €**
052N0026 - React-EU (Nord)	22 010 669,52 €	22 010 669,52 €	60 892 444,85 €	60 892 444,85 €
FEDER REACT-UE NPDC	**22 010 669,52 €**	**22 010 669,52 €**	**60 892 444,85 €**	**60 892 444,85 €**
62N00001 - Infra développement R&I -N	15 201 945,80 €		5 007 812,83 €	
62N00002 - Invest entreprises R&I - N	9 785 003,67 €		3 220 804,15 €	
62N00003 - Favoriser esprit ent - N	5 650 376,48 €		- €	
62N00005 - Croiss PME sur les marchés -N	1 739 066,60 €		1 118 246,92 €	
62N00007 - Applications TIC (NORD)	4 652 769,41 €		643 930,84 €	
62N00008 - Prod distrib énergie renouv -N	- €		12 228 439,67 €	
62N00009 - Eff énergétique, ENR ent -N	2 905 880,71 €		13 661 387,60 €	
62N00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-N	- €		3 646 363,44 €	
62N00011 - Eff énergétique,ENR lgt -N	1 951 294,00 €		8 147 224,70 €	
62N00014 - Strat faible Em carbo Trans -N	- €		23 170 851,43 €	
62N00015 - Strat fble Em carb Nat ville-N	467 524,00 €		1 681 232,32 €	
62N00016 - Tech fble em carbo-Valo éco -N	- €		2 433 241,51 €	
62N00017 - Tech faible em carbone-REC -N	1 053 812,82 €		718 875,59 €	
62N00018 - Patrim naturel et culturel -N	- €		20 248 589,14 €	
62N00019 - Protect Biodiversité & sol -N	486 541,63 €		1 020 814,43 €	
62N00020 - Environn urbain et friches -N	- €		8 030 355,97 €	
62N00021 - Adaptation chgt climatique -N	- €		6 962 297,34 €	
62N00024 - FEDER (NORD)	- €	44 264 060,88 €	- €	111 940 467,88 €
62N00025 - Assistance technique FEDER -N	369 845,76 €		- €	
FEDER PO NPDC Programmation 2014/2020	**44 264 060,88 €**	**44 264 060,88 €**	**111 940 467,88 €**	**111 940 467,88 €**
052S0026 - React-EU (Sud)	20 608 172,77 €	20 608 172,77 €	34 454 020,98 €	34 454 020,98 €
FEDER REACT-UE PICARDIE	**20 608 172,77 €**	**20 608 172,77 €**	**34 454 020,98 €**	**34 454 020,98 €**
62S00001 - Infra développement R&I - S	4 827 171,03 €		5 836 948,29 €	
62S00002 - Invest entreprises R&I - S	1 721 410,38 €		468 862,90 €	
62S00003 - Favoriser esprit entreprise-S	1 580 022,16 €		1 600 000,00 €	
62S00004 - Favo esprit ent : ESS - S	2 440 415,95 €		604 841,13 €	
62S00005 - Croissance PME marchés -S	1 261 421,11 €		1 500 000,00 €	
62S00006 - Très Haut Débit (SUD)	- €		744 000,00 €	
62S00007 - Applications TIC (SUD)	1 785 939,11 €		1 375 740,73 €	
62S00008 - Prod distri énergie renouv -S	35 152,00 €		5 779 697,47 €	
62S00009 - Eff énergétique, ENR ds ent -S	- €		1 181 625,94 €	
62S00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-S	- €		1 563 856,36 €	
62S00011 - Eff énergétique,ENR lgt soc -S	- €		7 541 502,04 €	
62S00012 - Eff énergéti, ENR lgt priv -S	702 267,68 €		988 703,94 €	
62S00013 - Filiere Eco Batiment (SUD)	9 505,69 €		- €	
62S00014 - Strat faible Em carbo Trans -S	83 164,67 €		1 020 298,44 €	
62S00018 - Risques naturels (SUD)	415 102,17 €		1 232 266,37 €	
62S00019 - Protect Biodiversité & sol -S	2 046 826,98 €		767 385,45 €	
62S00020 - Environn urbain et friches -S	- €		1 283 309,28 €	
62S00022 - Service en milieu urbain (SUD)	- €		3 430 585,35 €	
62S00023 - Hebergement d urgence (SUD)	- €		1 979 815,76 €	
62S00024 - FEDER (SUD)	- €	17 186 650,03 €	- €	38 899 439,45 €
62S00025 - Assistance technique FEDER -S	278 251,10 €		- €	
FEDER PO PICARDIE Programmation 2014/2020	**17 186 650,03 €**	**17 186 650,03 €**	**38 899 439,45 €**	**38 899 439,45 €**
FEADER	**8 750 000,00 €**	**8 750 000,00 €**	**60 000 000,00 €**	**60 000 000,00 €**
630N0001 - FEADER NORD	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	25 000 000,00 €	25 000 000,00 €
PDR NPDC	**4 000 000,00 €**	**4 000 000,00 €**	**25 000 000,00 €**	**25 000 000,00 €**
630S0001 - FEADER SUD	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	35 000 000,00 €	35 000 000,00 €
PDR PICARDIE	**4 750 000,00 €**	**4 750 000,00 €**	**35 000 000,00 €**	**35 000 000,00 €**
FEAMP	**900 000,00 €**	**900 000,00 €**	**3 760 289,48 €**	**3 760 289,48 €**
63100001 - FEAMP	700 000,00 €	700 000,00 €	1 760 289,48 €	1 760 289,48 €
04100003 - FEAMPA	200 000,00 €	200 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
TOTAL FEAMP	**900 000,00 €**	**900 000,00 €**	**3 760 289,48 €**	**3 760 289,48 €**
	183 698 645,74 €	**183 698 645,74 €**	**400 335 692,47 €**	**400 335 692,47 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Prévisions de dépenses pour l'année 2024

Les prévisions de dépenses en matière de fonds européens sur l'exercice 2024 s'élèvent à **584,03 M d'euros dont 400,34 M d'euros en investissement et 183,70 M d'euros en fonctionnement**, tous programmes et tous fonds confondus.

L'exercice 2024 est marqué par ;

- Le début de la programmation 21-27
- La fin de la programmation 14-20 prévoyant ainsi un apurement des AP/AE sur 2024/2025.
- Augmentation des crédits de paiement FEADER des deux PDR compte tenu de la programmation du FEADER Relance.
- La fin de programmation du FEAMP 14-20
- Le début de programmation du FEAMPA 21-27

Pour 2024, **les 584,03 M€ de crédits européens prévus se répartiront à 68,55 % sur de l'investissement et à 31,45 % sur du fonctionnement**. Seuls le FSE et l'IEJ (initiative pour l'emploi des jeunes), au regard de la nature des actions qu'ils financent, ne portent que sur du fonctionnement.

FONDS	Investissement (chap. 9005) & (chap. 900)	Fonctionnement (chap. 9305) & (chap. 930)	Total Hauts-de- France
FEDER 14-20	246,19 M€	104,07 M€	350,26 M€
FEDER 21-27	78,23 M€	33,78 M€	112,01 M€
Fond JUSTE	12,16 M€	6,08 M€	18,24 M€
FSE/IEJ	0 M€	19,75 M€	19,75 M€
FSE+	0 M€	10,36 M€	10,36 M€
FEADER	60,00 M€	8,75 M€	68,75 M€
FEAMP	1,76 M€	0,70 M€	2,46 M€
FEAMPA	2,00 M€	0,20 M€	2,20 M€
Total	**400,34 M€**	**183,70 M€**	**584,03 M€**

Avec **462,27** M€, la part du **FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)** représentera à elle seule 79,15% du soutien européen sur le territoire des Hauts de France. Les crédits européens **FEDER** prévus se répartiront à 70,18**% sur de l'investissement (324,42 M d'euros)** et à 29,82**% sur du fonctionnement (137,85 M d'euros)**.

Le FEDER soutient des projets ayant un effet structurant sur l'économie et les territoires. Il intervient à travers 3 thématiques :

L'Objectif stratégique 1 Une Europe plus compétitive et plus intelligente : tourné vers la transformation économique, l'innovation et les TIC
L'Objectif stratégique 2 Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone
L'objectif stratégique 5 Une Europe plus proche des citoyens : tourné vers les projets des territoires.

A titre d'exemple :

- 8,46 M€ pour le développement des TIC et du haut débit ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

- 11,84 M€ dans la croissance des PME ;
- 46,07 M€ dans la recherche et le développement de la R&I,
- 41,58 M€ participeront à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des logements,
- 43,25 M€ financeront des actions visant à l'adaptation au changement climatique,

Le **FSE (Fonds Social Européen),** l'**IEJ (Initiative Emploi des Jeunes)** et le **FSE+** participeront au financement de la politique régionale de formation professionnelle pour **30,11 M€** en fonctionnement.

Le **FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)** consacrera **60,00 M€** en investissement pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des exploitations agricoles, les exploitations agricoles s'engageant dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale à travers les mesures agro-environnementales et climatiques et les aides pour l'agriculture biologique. Tandis que les **8,75 M€** en fonctionnement permettront de soutenir l'animation des sites Natura 2000 et de cofinancer les moyens mis en œuvre par la région dans ses missions d'Autorité de gestion.

Les interventions des fonds sur l'investissement s'accompagneront d'un levier financier sur le fonctionnement visant notamment à soutenir l'ingénierie nécessaire au développement des filières d'avenir et à la création des emplois de demain.

Le **FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche)** consacrera **2,46 M€** de crédits européens pour soutenir l'investissement productif dans l'aquaculture et la transformation des produits.

Le **FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture)** consacrera **2,20 M€** de crédits européens pour encourager une pêche et une aquaculture durable, innovante et compétitive, améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale, encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Détail des dépenses d'investissement :

Programmes	Dépenses aux CHAP 9005 & 900 (pour le FEAMPA)
052- FEDER	336 575 402,99 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	78 229 029,83 €
052000032 - Fonds de transistion Juste	12 160 000,00 €
052N0026 - React-EU (Nord)	60 892 444,85 €
62N00001 - Infra développement R&I -N	5 007 812,83 €
62N00002 - Invest entreprises R&I - N	3 220 804,15 €
62N00003 - Favoriser esprit ent - N	- €
62N00005 - Croiss PME sur les marchés -N	1 118 246,92 €
62N00007 - Applications TIC (NORD)	643 930,84 €
62N00008 - Prod distrib énergie renouv -N	12 228 439,67 €
62N00009 - Eff énergétique, ENR ent -N	13 661 387,60 €
62N00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-N	3 646 363,44 €
62N00011 - Eff énergétique,ENR lgt -N	8 147 224,70 €
62N00014 - Strat faible Em carbo Trans -N	23 170 851,43 €
62N00015 - Strat fble Em carb Nat ville-N	1 681 232,32 €
62N00016 - Tech fble em carbo-Valo éco -N	2 433 241,51 €
62N00017 - Tech faible em carbone-REC -N	718 875,59 €
62N00018 - Patrim naturel et culturel -N	20 248 589,14 €
62N00019 - Protect Biodiversité & sol -N	1 020 814,43 €
62N00020 - Environn urbain et friches -N	8 030 355,97 €
62N00021 - Adaptation chgt climatique -N	6 962 297,34 €
052S0026 - React-EU (Sud)	34 454 020,98 €
62S00001 - Infra développement R&I - S	5 836 948,29 €
62S00002 - Invest entreprises R&I - S	468 862,90 €
62S00003 - Favoriser esprit entreprise-S	1 600 000,00 €
62S00004 - Favo esprit ent : ESS - S	604 841,13 €
62S00005 - Croissance PME marchés -S	1 500 000,00 €
62S00006 - Très Haut Débit (SUD)	744 000,00 €
62S00007 - Applications TIC (SUD)	1 375 740,73 €
62S00008 - Prod distri énergie renouv -S	5 779 697,47 €
62S00009 - Eff énergétique, ENR ds ent -S	1 181 625,94 €
62S00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-S	1 563 856,36 €
62S00011 - Eff énergétique,ENR lgt soc -S	7 541 502,04 €
62S00012 - Eff énergéti, ENR lgt priv -S	988 703,94 €
62S00014 - Strat faible Em carbo Trans -S	1 020 298,44 €
62S00018 - Risques naturels (SUD)	1 232 266,37 €
62S00019 - Protect Biodiversité & sol -S	767 385,45 €
62S00020 - Environn urbain et friches -S	1 283 309,28 €
62S00022 - Service en milieu urbain (SUD)	3 430 585,35 €
62S00023 - Hebergement d urgence (SUD)	1 979 815,76 €
0580- FEADER	60 000 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	25 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	35 000 000,00 €
0581- FEAMP	3 760 289,48 €
63100001 - FEAMP	1 760 289,48 €
04100003 - FEAMPA	2 000 000,00 €
TOTAL	400 335 692,47 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Détail des dépenses de fonctionnement :

Programmes	Dépenses aux CHAP 9305 & 930 (pour le FEAMPA)
051 - FSE	**30 115 222,61 €**
05100007 - PO 2021 2027 FSE	10 363 805,14 €
61N00001 - Egalité accès apprentissage-N	3 233 805,03 €
61N00002 - Egalité accès à l'Ens Sup-N	1 155 706,07 €
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	4 983 593,08 €
61N00004 - FSE (NORD)	4 983 593,08 €
61S00001 - ESS (SUD)	110 623,33 €
61S00005 - SAS Apprentissage	2 824 917,10 €
61S00006 - Développeurs apprentissage	2 459 179,78 €
052- FEDER	**143 933 423,13 €**
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	33 783 869,93 €
052000032 - Fonds de transistion Juste	6 080 000,00 €
052N0026 - React-EU (Nord)	22 010 669,52 €
62N00001 - Infra développement R&I -N	15 201 945,80 €
62N00002 - Invest entreprises R&I - N	9 785 003,67 €
62N00003 - Favoriser esprit ent - N	5 650 376,48 €
62N00005 - Croiss PME sur les marchés -N	1 739 066,60 €
62N00007 - Applications TIC (NORD)	4 652 769,41 €
62N00009 - Eff énergétique, ENR ent -N	2 905 880,71 €
62N00011 - Eff énergétique,ENR lgt -N	1 951 294,00 €
62N00015 - Strat fble Em carb Nat ville-N	467 524,00 €
62N00017 - Tech faible em carbone-REC -N	1 053 812,82 €
62N00019 - Protect Biodiversité & sol -N	486 541,63 €
62N00025 - Assistance technique FEDER -N	369 845,76 €
052S0026 - React-EU (Sud)	20 608 172,77 €
62S00001 - Infra développement R&I - S	4 827 171,03 €
62S00002 - Invest entreprises R&I - S	1 721 410,38 €
62S00003 - Favoriser esprit entreprise-S	1 580 022,16 €
62S00004 - Favo esprit ent : ESS - S	2 440 415,95 €
62S00005 - Croissance PME marchés -S	1 261 421,11 €
62S00007 - Applications TIC (SUD)	1 785 939,11 €
62S00008 - Prod distri énergie renouv -S	35 152,00 €
62S00012 - Eff énergéti, ENR lgt priv -S	702 267,68 €
62S00013 - Filiere Eco Batiment (SUD)	9 505,69 €
62S00014 - Strat faible Em carbo Trans -S	83 164,67 €
62S00018 - Risques naturels (SUD)	415 102,17 €
62S00019 - Protect Biodiversité & sol -S	2 046 826,98 €
62S00025 - Assistance technique FEDER -S	278 251,10 €
0580- FEADER	**8 750 000,00 €**
630N0001 - FEADER NORD	4 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	4 750 000,00 €
0581- FEAMP	**900 000,00 €**
63100001 - FEAMP	700 000,00 €
04100003 - FEAMPA	200 000,00 €
TOTAL	**183 698 645,74 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Prévisions de recettes pour l'année 2024

Les recettes européennes sont constituées des remboursements effectués par la Commission européenne sur la base des dépenses remontées par l'ensemble des bénéficiaires d'une aide au titre de chaque fonds.

La Région, en tant qu'autorité de gestion des programmes opérationnels 14/20 et du programme régional 21/27, réalise ainsi plusieurs appels de fonds par an auprès de la Commission européenne. Les appels de fonds restent en revanche de la responsabilité de l'Etat pour le FEADER et le FEAMP.

Pour la nouvelle programmation 2021-2027, il a été acté que les missions de la fonction comptable, jusqu'alors exercées par l'autorité de certification, seraient transférées à l'autorité de gestion. La Région réalisera désormais ces appels de fonds pour le FEDER et le FSE+.

Au stade de la préparation budgétaire, et comme le prévoit l'instruction interministérielle du 11 février 2015 relative au traitement budgétaire et comptable des fonds européens pour la période 2014 à 2020, « *les recettes attendues de l'Union européenne en contrepartie des dépenses exposées au titre de la gestion des programmes européens sont à considérer comme des recettes certaines* ». Les montants et la ventilation des recettes européennes prévues pour 2024 sur la fonction « Gestion des fonds européen » sont donc identiques aux montants et à la ventilation des dépenses, soit **587,03 M€ dont 183,70 M€** en fonctionnement et **400,33 M€** M d'euros en investissement.

Par ailleurs, la Région est bénéficiaire directe de recettes européennes pour les projets menés sous sa propre maîtrise d'ouvrage. Ces fonds européens cofinancent à titre d'exemple les dépenses de formation professionnelle portées par la Région ; recette prévue de **10 M€** sur le chapitre 932 « enseignement, formation professionnelle, apprentissage » ou encore l'assistance technique de la Région, c'est-à-dire l'ingénierie mise en place pour la gestion et le suivi du fonds ESI ; recette prévue de **4 M€** sur le chapitre 930 « services généraux ».

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Détail des recettes d'investissement :

Programmes	Recettes Dépenses aux CHAP 9005 & 900 (pour le FEAMPA)
052- FEDER	**336 575 402,99 €**
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	90 389 029,83 €
052N0026 - React-EU (Nord)	60 892 444,85 €
62N00024 - FEDER (NORD)	111 940 467,88 €
052S0026 - React-EU (Sud)	34 454 020,98 €
62S00024 - FEDER (SUD)	38 899 439,45 €
0580- FEADER	**60 000 000,00 €**
630N0001 - FEADER NORD	25 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	35 000 000,00 €
0581- FEAMP	**3 760 289,48 €**
63100001 - FEAMP	1 760 289,48 €
04100003 - FEAMPA	2 000 000,00 €
TOTAL	**400 335 692,47 €**

Détail des recettes de fonctionnement :

Programmes	Recettes aux CHAP 9305 & 930 (pour le FEAMPA)
051 - FSE	**30 115 222,61 €**
05100007 - PO 2021 2027 FSE	10 363 805,14 €
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	4 389 511,10 €
61N00004 - FSE (NORD)	9 967 186,16 €
61S00001 - ESS (SUD)	2 569 803,11 €
61S00002 - Initiative Emploi Jeunes FSE-S	2 824 917,10 €
052- FEDER	**143 933 423,13 €**
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	39 863 869,93 €
052N0026 - React-EU (Nord)	22 010 669,52 €
62N00024 - FEDER (NORD)	44 264 060,88 €
052S0026 - React-EU (Sud)	20 608 172,77 €
62S00024 - FEDER (SUD)	17 186 650,03 €
0580- FEADER	**8 750 000,00 €**
630N0001 - FEADER NORD	4 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	4 750 000,00 €
0581- FEAMP	**900 000,00 €**
63100001 - FEAMP	700 000,00 €
04100003 - FEAMPA	200 000,00 €
TOTAL	**183 698 645,74 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Enfin, le règlement UE 1303/2013 prévoit le versement de préfinancements annuels destinés à couvrir les besoins de trésorerie des autorités de gestion. Ces préfinancements constituent des avances de trésorerie de la part de la Commission européenne et seront calculés au regard des demandes de paiement déjà formulées. Ils ne seront en revanche pas comptabilisés comme une recette budgétaire

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

PARTIE 4 : EQUILIBRE DU BP

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

La balance générale du budget primitif 2024 de la Région Hauts-de-France s'établit comme suit :

Synthèse du Budget Primitif 2024 - Budget Principal

	Dépenses		Recettes	
Investissement	Dépenses réelles	2 021 884 823,97	Recettes réelles	1 283 188 937,91
	dont crédits liés à la gestion dynamique de la dette	*172 696 481,74*	*dont crédits liés à la gestion dynamique de la dette*	*172 696 481,74*
			Emprunt équilibre	493 231 773,81
	Dépenses d'ordre	819 661 000,00	Recettes d'ordre (hors virement de la section de fonctionnement)	771 205 000,00
			Virement de la section de fonctionnement	293 920 112,25
	Total investissement	**2 841 545 823,97**	**Total investissement**	**2 841 545 823,97**
Fonctionnement	Dépenses réelles	2 727 692 719,33	Recettes réelles	2 973 156 831,58
	Dépenses d'ordre (hors virement à la section d'investissement)	741 205 000,00	Recettes d'ordre	789 661 000,00
	Virement à la section d'investissement	293 920 112,25		
	Total fonctionnement	**3 762 817 831,58**	**Total fonctionnement**	**3 762 817 831,58**
	Total du budget	**6 604 363 655,55**	**Total budget**	**6 604 363 655,55**